ACHAT ET VENTE
LIVRES ANCIENS ET MODERNES
JOSEPH BOUDOT LAMOTTE
84, RUE BONAPARTE
PARIS (VIe)

†
BIBL. RESID.
ROTHOM.
S. J.
1

DISSERTATIONS
SUR L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET CIVILE DE PARIS,
SUIVIES DE PLUSIEURS
ECLAIRCISSEMENS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

Ouvrage enrichi de Figures en Taille-Douce.

Par M. l'Abbé LEBEUF, *Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre.*

A PARIS, RUE S. JACQUES,
Chez LAMBERT & DURAND, Libraires,
à la Sagesse, & à Saint Landry.

M. DCC. XXXIX.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

A MONSEIGNEUR
LE COMTE
DE MAUREPAS,
MINISTRE
ET
SECRETAIRE D'ETAT.

MONSEIGNEUR,

La protection dont VOTRE GRANDEUR *honore les Sciences*

& les Beaux Arts, me fait prendre la liberté de lui préſenter un Eſſai de Diſſertations ſur quelques points de l'Hiſtoire Civile & Eccléſiaſtique de la Capitale du Royaume, & ſur différens points Hiſtoriques qui intereſſent nos Rois & les Peuples ſoumis à leur Monarchie.

La part que vous avez, MONSEIGNEUR, *au Gouvernement du Royaume le plus floriſſant de l'Europe, & dont* VOTRE GRANDEUR *entretient la correſpondance avec tout l'Univers, me fait préſumer qu'Elle agréra ce Recüeil, dont les matieres, quoique variées, reviennent cependant toutes à en éclaircir l'Hiſtoire, ſoit générale, ſoit particuliere.*

Si je ſuis aſſez heureux, MONSEIGNEUR, *pour mériter votre ſuffrage, ce ſera un nouveau motif qui m'engagera à publier d'autres Diſſertations dans le même genre,*

& à continuer mes Recherches pour l'illuſtration de l'ancienne Hiſtoire des Gaulois & des Francs. Je regarde au moins comme une inſigne faveur, qu'en rendant hommage à un Miniſtre ſi déclaré pour ceux qui cultivent les Sciences, il me ſoit permis de me dire avec le plus profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

Le très-humble & très-obéiſſant Serviteur
LEBEUF.

AVERTISSEMENT.

COmme l'attention du Public eſt principalement ſur la Capitale du Royaume, j'ai cru qu'au lieu de placer dans ce Volume, ſelon l'ordre Chronologique, les cinq ou ſix petites Pieces qui en concernent l'Hiſtoire, & les entremêler avec les autres, je devois les réünir toutes enſemble, & leur faire tenir la premiere place de ce Recüeil. Je me renferme pour ce qui eſt des autres Pieces, dans des diſcuſſions qui ne ſortent gueres du but que je me ſuis propoſé de me borner à ce qui regarde la France. Tout y a rapport, Diſſertations geographiques, Examen d'anciens Monumens, Recherches ſur l'Etat des Sciences, &c.

Il eſt vrai que tous les François ne ſentent pas également, l'utilité qui peut revenir d'un examen ſcru-

puleux de tout ce que les Auteurs ont écrit ; mais cela ne doit point empêcher de travailler à débrouiller l'obſcurité que l'éloignement des tems, ou les fautes des Copiſtes ont répanduë dans les Monumens hiſtoriques. C'eſt ce que je crois avoir executé en partie par l'examen & la critique de quelques points des anciennes narrations, & par la diſcuſſion de pluſieurs traditions qui étoient mal fondées.

Je ſens au reſte le reſpect que je dois aux Sçavans qui ont écrit dans le ſiécle dernier & dans celui-ci : cependant lorſqu'ils ne m'ont pas paru avoir rencontré tout-à-fait juſte, ou qu'il n'eſt queſtion que de conjectures ; j'ai eſſayé d'éclaircir ce que l'immenſité de leurs entrepriſes ne leur avoit pas permis d'examiner d'aſſez près, ou de produire d'autres conjectures qui ont leur degré de probabi-

lité. Et comme on ne peut proceder à la découverte de la vérité ſans produire de nouvelles preuves, j'ai taché d'en donner qui contiennent des faits inconnus juſqu'à préſent; quoique dans le fond ces faits ne ſoient pas en grand nombre.

L'Hiſtoire Eccleſiaſtique & Civile de la Ville d'Auxerre que l'on me preſſe de donner, ſera d'une eſpece toute differente, & ne renfermera qu'un tiſſu d'évenemens. Je ne cederois point aux inſtances que l'on me fait de mettre cette Hiſtoire en lumiere, ſi je n'étois informé que perſonne ne l'a encore publiée, & que l'on n'a encore ſur cette matiere que les *Geſtes des Evêques d'Auxerre*, donnés en latin par d'anciens Auteurs, & publiez par le P. Labbe Jeſuite, leſquels ſont lûs par peu de perſonnes, tant à cauſe de leur rareté, que parce qu'ils ne ſont point é-

crits en langue vulgaire. Comme j'ai composé ces Recüeils concernant l'Histoire d'Auxerre, lorsque j'étois dans cette Ville, leur édition ne m'empêchera pas de vacquer, ainsi que je l'espere, à la Notice du Diocese de Paris, qui est très-avancée.

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit intitulé: *Dissertations sur l'Histoire Ecclesiastique & Civile de Paris, suivies de plusieurs Eclaircissemens sur l'Histoire de France.* Je n'ai rien trouvé qui puisse empêcher l'impression de cet Ouvrage, qui est rempli de recherches curieuses, & de découvertes intéressantes. Fait à Paris le 28. Février 1739.

SECOUSSE.

TABLE

Des Piéces contenuës dans ce Volume.

DISSERTATION sur le Vicus Catolocensis *des Actes de sainte Geneviéve, avec quelques remarques sur l'antiquité des enceintes de Paris, & sur la situation de ses premieres portes.* Page 1

NOUVELLES observations sur les anciens Actes de saint Denis premier Evêque de Paris, où l'on fait voir leur origine & leur peu d'authenticité, aussi bien que le défaut des autres Pieces, qui comme ces Actes marquent la mission de saint Denis par saint Clement. Avec l'indication de ce que l'Abbé Hilduin avoit tiré du Tresor de l'Eglise de Paris, & des remarques sur la maniere dont lui & ses disciples défendirent leur nouvelle opinion contre ceux qui lui préferoient Gregoire de Tours. p. 40

OBSERVATIONS sur l'antiquité de l'édifice de Notre-Dame de Paris, avec une Description de trois Monumens très-curieux & peu connus, qui sont conservés dans le Tresor de cette Eglise, & des Remarques sur les anciennes Manumissions, aussi bien que le Catalogue des Rois de France, tel qu'il étoit exposé à la grande Porte de la même Eglise, sous le regne de saint Louis. p. 75

DISSERTATION sur le temps auquel le Corps de saint Marcel Evêque de Paris a été

transferé de l'Eglise de son nom dans celle de Notre-Dame: avec les preuves comme il y étoit long-temps avant le regne de Philippe Auguste. p. 103

MEMOIRE sur l'ancien édifice découvert à Montmartre à la fin de l'année 1737, où l'on fait voir que c'étoit des Bains de la maison de campagne de quelque Romain, avant que les Francs fussent maîtres des Gaules: Avec quelques remarques sur l'usage du Bain, même parmi les Ecclesiastiques, dans les pays chauds, & sur ceux qui cherchent des trésors. p. 140

OBSERVATIONS Historiques & Geographiques sur le pays du Maine. Découverte d'un ancien peuple nommé chez les premiers Historiens & Geographes, & d'une de leurs Citez. Histoire de saint Rigomer du Maine, qui donne connoissance d'un ancien Temple d'Idoles, & d'un ancien Palais Royal: avec les preuves de la distinction de ce Saint d'avec saint Ricmir. page 163

TRAITE' sur les anciennes sépultures, à l'occasion des Tombeaux de Civaux en Poitou. I. Recherches sur les Tombes ou Tombels des anciens Chefs des Barbares que l'on trouve dans les Gaules. II. Nouvelle explication ou conjecture sur la Formule Sub ascia. *III. Tombeaux du Paganisme découverts à Langres en 1673. IV. Remarques sur la nouvelle Dissertation touchant les Tombeaux de Civaux, & sur quelques usages des anciennes Sépultures Chrétiennes. V. Antiquité des Cercueils chez les Payens. VI. Observation sur la matiere des anciens cercueils & sur les Carrieres. VII. Re-*

marques sur la situation des mains des morts & autres singularitez trouvées dans des Sepulcres.

VIII. Tombeaux trouvez à Paris sur la montagne sainte Geneviéve & autres. p. 219

ESSAI de Dissertation touchant la situation du Campus Vocladensis, *ou de la Campagne appellée* Campania Voclavensis, *dans laquelle fut donnée en* 507. *la bataille entre Clovis Roi des Francs & Alaric Roi des Goths.* p. 304

RECHERCHES sur la position de quelques lieux de la France nommez dans Fredegaire & ses Continuateurs, sur lesquels plusieurs Modernes se sont trompez, comme Arelaüs, Lauconia Silva, Novigentum, Latofao, Erchrecum, *avec la désignation de ces lieux dans les Dioceses de Sens, de Roüen, de Beauvais, de Soissons & de Reims : & une Observation critique sur le véritable nom de la riviere qui passe à Etampes.* p. 338

SUPPLEMENT à la Dissertation sur l'Etat des Sciences en France sous Charlemagne, fondé sur des Pieces manuscrites, nouvellement découvertes, où sont renfermées plusieurs circonstances inconnuës de la vie d'Alcuin, de Paul Warnefrid, Pierre de Pise, &c, avec le chant funebre d'un des plus celebres Capitaines des Etats de Charlemagne, natif de Strasbourg. p. 370

EXAMEN critique des trois dernieres parties des Annales de saint-Bertin, avec les preuves démonstratives que Prudence de Troyes est Auteur de la penultiéme partie, & Hincmar de Reims Auteur de la derniere. p. 432

DISSER.

DISSERTATION

Sur le *Vicus Catolocenſis* des Actes de Sainte Genevieve, avec quelques Remarques ſur l'antiquité des Enceintes de Paris, & ſur la ſituation de ſes premieres Portes.

Adreſſées au R. P. PREVOST, *Bibliothécaire de l'Abbaye de Sainte Genevieve.*

JE ne ſuis pas aſſez étranger dans la critique, mon Révérend Pere, pour croire qu'on puiſſe donner des démonſtrations dans tous les faits hiſtoriques qu'on entreprend de diſcuter. C'eſt beaucoup lorſqu'on peut faire quelque nouvelle découverte, & ajouter à ce qui a été dit avant nous ; ſauf

au Lecteur à juger si ce qui a été écrit de nouveau approche de plus près de la vérité, que ce qui a été dit il y a cinquante, soixante ou cent ans; ou au moins, s'il ne le confirme pas par de nouveaux raisonnemens auxquels les Ecrivains précédens n'avoient pas pensé. Je n'ai pas oublié l'invitation que vous m'avez faite en me montrant votre plus ancien Manuscrit de la Vie de Sainte Genevieve, d'essayer de débroüiller ce que c'est que la *Catolocensis Vicus*, dont il est parlé dans cette Vie, & que vous m'avez dit qu'on ne sçait pas encore où il étoit situé, ni ce que c'est. Je me suis toujours imaginé en général que ce lieu devoit être aux environs de la Ville de Saint Denis; mais c'est sans avoir examiné ce point géographique. Si je veux exécuter ce que je me suis proposé de faire sur le Diocèse entier de Paris, je ne puis me dispenser d'approfondir cet article de la Topographie des environs de cette grande Ville. Dans cette pensée, je me suis mis à lire avec attention toutes les Vies de Saint Denis que j'ay pû trouver en manuscrit, pour découvrir si ce sont elles qui ont les premieres

employé le nom de *Catolacum* ou *Catuliacum*. Mais en lisant ces Manuscrits, il a fallu aussi repasser sur tous les Imprimés qui ont paru à l'occasion de la Vie de saint Denis, redigée au neuviéme siécle par l'Abbé Hilduin : c'est ce qui m'a fourni de la matiere pour plus d'un Ecrit. Je me borne dans cette premiere Lettre, à assurer au lieu où est l'Abbaye de S. Denis, l'honneur de représenter l'ancien *Catolocum*; après quoi je me propose de vous entretenir de ce que j'ai remarqué sur les anciennes enceintes de Paris, & sur ses anciennes Portes.

La fin des Actes de S. Denis a induit en erreur plusieurs personnes en ce qu'elle fait mention d'une Eglise bâtie en l'honneur de ce Saint, sans dire un mot du Roy Dagobert : ils ont inféré de ce silence que ces Actes avoient été écrits avant son regne. Ce raisonnement suppose que véritablement Dagobert a fait édifier une Eglise en l'honneur de S. Denis ; & c'est ce qu'on ne peut prouver : on sçait seulement par Fredegaire, que Dagobert avoit enrichi l'Eglise de S. Denis, qui subsistoit avant lui, de différens présens M. de Valois, &c.

en Or, en Pierres précieuses & en Ornemens, & qu'il en avoit fait embellir l'extérieur de diverses décorations, soit pour assurer la durée de l'édifice, soit pour le rendre plus magnifique. *Ecclesiam sancti Dionysii condignè ex auro & gemmis & multis pretiosissimis speciebus ornaverat, & condignè in circuitu fabricare præceperat.* Je ne vois pas qu'on puisse autrement expliquer la seconde partie de cette période qu'en supposant un *ejus* sous-entendu : *Et condignè in circuitu ejus fabricare præceperat :* ceſt-à-dire, *& il avoit fait travailler au tour de cette Egliſe d'une maniere qui la décora beaucoup.* Je suis parfaitement de l'avis de Dom Felibien au sujet de l'Anonyme Moine de S. Denis, qui a écrit les Gestes du Roy Dagobert. Cet Anonyme est un Auteur rempli de fables ; ainsi je regarderai tout ce qu'il a écrit sur une petite Eglise de S. Denis, où Dagobert eût une vision, & d'où il fit depuis tirer le Corps de S. Denis pour le porter ailleurs, comme s'il n'avoit pas été écrit. En effet cela est mêlé de tant de circonstances mal-assorties où qui sentent le Roman, qu'on ne peut

s'empêcher de mépriſer un tel Ecrivain. Il eſt au reſte très-à-propos qu'un ſçavant Religieux de nos jours ait ainſi parlé d'un de ſes anciens Confreres : cela m'autoriſe dans le jugement que j'ai porté ailleurs de celui qui a compoſé les Actes du Martyre de S. Denis. Mais comme je ne combats l'autenticité de ſa narration que juſqu'à la mort du Saint ; je compte m'en ſervir pour l'Hiſtoire de ſon culte, & par conſéquent pour éclaircir la poſition du *Catalogus*. Cet Ecrivain dit qu'après que Saint Denis eut été décollé avec ſes Compagnons (ſans ſpécifier le lieu du ſupplice) les boureaux voulant empêcher les Chrétiens d'honorer leurs corps, ſongerent à les mettre dans une nacelle, pour les jetter dans un gouffre de la Seine : mais qu'une Dame Payenne, qui avoit beaucoup d'inclination pour le Chriſtianiſme, les attira chez elle pour y manger ; & que pendant qu'ils y étoient, elle ordonna à ſes domeſtiques de lever les trois corps, & de les porter dans une terre qu'elle avoit à ſix mille de Paris prête à être enſemencée ; ce qui fut fait. Quand le tems de la perſécution fut

ceſſé, elle voulut reconnoître l'endroit où étoient ces trois corps: [quelques Exemplaires des Actes disent que ce lieu lui parut en songe comme tout enflammé] l'ayant découvert, elle fit élever au-dessus un beau monument. Depuis ce tems-là les Chrétiens bâtirent sur ces saints corps une Basilique qui leur coûta beaucoup, dans laquelle il s'opere, dit l'Ecrivain, toute sorte de miracles, & principalement sur les possédés, qui se trouvoient contraints étant en cette Eglise, de désigner par le nom des Saints le lieu où chacun des trois y étoit inhumé. C'est à quoi se réduit tout ce qu'à écrit l'Anonyme du huitiéme siécle sur le culte de nos Saints: il ne dit pas que le lieu du Martyre ni le lieu de la sépulture ayent eû nom *Catolacum*, ni *Catulliacum*. Ce n'est que dans peu d'exemplaires qu'on trouve le nom de Catulle, donné à la Dame maîtresse du champ. Celui de M. Joly & les cinq que M. du Bosquet avoit vû, ne la nomment point; Mais la premiere Vie de Sainte Genevieve écrite vers le milieu du sixiéme siecle, nous apprend que cette Sainte eût une singuliere dévotion envers *Ca-*

Tels sont ceux de du Bosquet.

tolocensem Vicum in quo S. Dionysius cum Sociis suis Rustico & Eleutherio passus est. Voilà un monument respectable qui nous dit que le lieu du martyre & de la sépulture des trois Saints s'appelloit *Catolocus* ou *Catolocensis Vicus.* On lit plus bas dans la même Vie, que sainte Genevieve se donna tant de mouvement parmi le Clergé & les habitans de Paris, qu'elle vint à bout de bâtir une Basilique sur la sépulture des mêmes Saints : ce devoit être une Eglise assez belle & vaste, puisqu'il est dit au même endroit que tous les citoyens avoient concouru à l'avancement de l'édifice : *Universis civibus auxilium ferentibus.* Mais où étoit située cette Eglise ? c'est ce qui a souffert des difficultés. Personne ne pense plus comme M. de Launoy, qu'elle étoit dans l'Isle de Paris : M. l'Abbé Chastelain, Chanoine de Notre-Dame, qui avoit écrit dans son Bimestre de Janvier, imprimé en 1705. que ce pouvoit être l'Eglise du Village de *la Chapelle* entre Paris & la Ville de saint Denis, & que M. Baillet avoit cité à ce sujet dès 1700. à déclaré dans la Table géographique de son Martyro-

loge universel de l'an 1709. que *Catolacum* est *Saint-Denis* même. M. de Tillemont, que la Vie de sainte Genevieve arrêtoit sur ce point, & qui ne pouvoit comprendre que sainte Genevieve eut pû venir de son logis au tombeau de saint Denis à la pointe du jour & par le mauvais tems, s'il avoit été à deux lieues de Paris, a, dit-on, modifié dans une seconde édition, l'objection qu'il s'étoit fait de cette vie. Sur cet exposé, & après avoir fait attention à tout ce que Gregoire de Tours a écrit de la Basilique de saint Denis, aussi-bien qu'à la solution que Dom Felibien a trouvée pour accorder les Actes de saint Denis avec la Vie de sainte Genevieve, en disant que cette Sainte a demeuré au lieu dit *la Chapelle*; je ne doute aucunement que *Catolacum* ne soit Saint-Denis même, & que la Basilique bâtie par les soins de sainte Genevieve n'ait été au même lieu où est l'Eglise de l'Abbaye. C'étoit cette Eglise-là même que Gregoire de Tours avoit en vûe lorsqu'il parle des miracles qui s'y opéroient & de plusieurs autres choses. Le Roi Dagobert ne la rebâtit point à neuf; elle

n'avoit tout au plus que cent cinquante ans d'antiquité quand il regna; il se contenta d'en orner les dedans, de la fortifier & de la décorer en dehors. Je ne parle point de ses autres dons; cela ne regarde point mon sujet. Il la combla de tant de biens que par la suite on l'en regarda comme le Fondateur ; mais l'éloignement des tems & la perte des titres pût le faire regarder comme donateur de certains biens qui appartenoient à cette Eglise avant son tems. Saint Cloud, Prince de sang Royal, petit-fils de Clovis, étoit reputé au neuviéme siecle, avoir donné à l'Eglise de saint Denis la Terre de Ruilly en Berry; c'est Hincmar qui l'assure dans la vie de saint Remy : les copistes de chartes qui lui ont été postérieurs ont attribué le tout à Dagobert. J'aurois souhaité que Dom Felibien eut dit un mot de ce don de saint Cloud. Je n'en ai rien trouvé chez lui.

En rapprochant donc le témoignage de la vie de sainte Genevieve, & des Actes anonymes de saint Denis; on y voit une parfaite conformité pour la description de l'édifice bâti sur le tombeau de saint Denis, Les Actes du Saint

nous apprennent qu'elle étoit à six mille de Paris, ce qui revient à deux lieues, & ceux de la Sainte nous apprennent que le lieu où elle fut construite s'appelloit *Catolocensis Vicus*. Si sainte Genevieve fut à portée de se rendre à la Basilique de saint Denis située en ce lieu; c'est, comme le dit Dom Felibien, qu'outre sa maison de Paris, elle eût une petite retraite sur la route à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *la Chapelle*, en mémoire de quoi l'Eglise de ce lieu est sous son invocation (*a*). De là à Saint-Denis elle n'avoit qu'une lieue à faire. Je pense aussi comme Dom Felibien (ainsi que vous pouvez en juger par ce que j'ai dit cidessus) que la translation de saint Denis de l'Estrée à l'Abbaye de saint Denis, est une chimere inventée par l'Auteur des gestes de Dagobert. Les corps des trois Saints ont toujours été dans le lieu de leur premiere sépulture, & la premiere Eglise bâtie du tems de sainte Genevieve, subsista moyennant les réparations que Dagobert y avoit

Exlib. 1. mirac. S. Dion. cap. 14. fac. iij & Bened. p. 2.

(*a*) Si on l'a surnommé la Chapelle saint Denis, c'étoit pour la distinguer des autres endroits qui portent le nom de la Chapelle.

faites, jusqu'au régne du Roy Pepin ; c'est-à-dire, environ deux cens cinquante ans : il n'y a en cela rien d'incroyable.

J'ai été bien aise de voir la franchise avec laquelle Dom Felibien rejette les fables écrites par l'Auteur des Gestes de Dagobert. Cela me confirme dans le cas que je dois faire de toutes les circonstances que l'Abbé Hilduin a ajouté aux premiers Actes de saint Denis. Si cet Anonyme n'est pas croyable en bien des choses qu'il attribue à Dagobert qui ne vivoit que cent cinquante ans avant lui, comment me persuadera-t-on d'ajouter foy pour ce qui regarde l'Histoire du martyre de saint Denis à Hilduin, qui vivoit plus de cinq cens ans après ce Saint, & qui même lui fût postérieur de sept cens ans, si son calcul est véritable ? On doit donc mettre dans le rang des interpolations, & par conséquent des choses douteuses, que saint Denis ait été martyrisé sur le Montmartre ; & parmi les fausses traditions, qu'il ait porté sa tête depuis ce lieu jusqu'à l'endroit où il vouloit être inhumé. Je soupçonne aussi que le nom de Catulle que l'on a

donné depuis lui à la Dame qui fit inhumer saint Denis est de son invention, parce qu'il est le premier qui le lui ait donné, & qu'on ne le trouve que dans des copies des Actes de ce Saint, qui ont été écrites depuis son tems. C'est aussi lui qui le premier a qualifié cette femme du titre de riche ou de noble. Hilduin, qui ne s'embarassoit pas beaucoup de la critique, & qui aimoit à orner de nouvelles circonstances (qu'il avoit cependant soin d'appeller anciennes) l'histoire de saint Denis, entendoit dire de son tems que le Bourg de S. Denis, qu'on nommoit *Vicus Sancti Dionysii*, étoit voisin du *Vicus Catulliacus* ou *Catulliacensis*, & qu'il avoit été primitivement du même territoire. Persuadé avec raison que c'étoit là qu'étoit le champ de la Dame dont j'ai parlé; il crût que son étymologie venoit de *Catullus* ou de *Catulla*, & sur ce fondement il donna à cette Dame un nom que l'antiquité n'avoit pas connu, & en fit une Dame de conséquence. Ces sortes d'entreprises sont les moindres que se permettent ceux qui inventent des Histoires entieres, ou qui grossissent les anciens actes par des

faits considérables. Mais si Hilduin eut voulu faire quelques recherches jusqu'à la Basilique de saint Pierre proche Paris, autrement dite de sainte Genevieve ; il y eût trouvé dans la légende de cette Sainte, qui n'avoit pas encore été interpolée, que le lieu du martyre & de la sépulture de S. Denis, se nommoit au cinquiéme & sixiéme siécle *Catolocum* (*a*) & non pas *Catulliacum*. Or je ne vois pas que *Catolocum* (qui est la maniere la plus ancienne de l'écrire) ait pû venir de *Catulla*. *Catolocum* est un mot de la même nature que *Cadolocum*, qui est un nom que l'on trouve avoir été donné à des lieux où il y avoit abondance d'eau, ce qui convient au lieu où est bâtie la Ville de saint Denis qui est arrosée par deux petites rivieres. Au reste ce *Catolocensis Vicus* n'étoit pas alors comme aujourd'hui ramassé en un seul canton ; ce qu'on appelle aujourd'hui *la Plaine-Saint-*

(*a*) Je l'écris comme il est dans le manuscrit de sainte Genevieve, qui est du dixiéme à l'onziéme siecle. Remarquez que l'introduction de la lettre *h* dans ce nom n'est venue que par l'impéritie des copistes & à cause de l'habitude où ils étoient d'écrire ainsi le mot de *Catholique*. Dans le testament de Fulrad, Abbé de saint Denis, ce lieu est nommé *Cadelacum*. Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 208.

Denis, étoit le territoire *Catolocensis* du tems du martyre de ces Saints, & du tems de sainte Genevieve. Il ne faut que remonter jusqu'aux siécles auſquels la Foire de l'Indict ſe tenoit dans cette Plaine, où l'Evêque de Paris ſe tranſportoit proceſſionnellement, pour ſe perſuader qu'elle a été autrefois peuplée, & que ce ne ſont que les guerres qui ont fait abandonner ces domiciles épars pour ſe raprocher du Monaſtere. Il y a tant de ſiécles que le nom de ſaint Denis a fait diſparoître celui du *Vicus Catolocensis*, qu'on ne peut ſçavoir comment il étoit prononcé en langage vulgaire. M. Baillet & Dom Felibien devinent, quand ils l'appellent *Chateüil* ou *Chateul*, & M. de Tillemont rencontroit encore plus mal lorſqu'il penſoit à lui donner le nom de *Chaillot*. Ce fut l'étendue extraordinaire dont étoit ce *Vicus* du côté de Paris, à cauſe des pélerinages fréquens au tombeau des Saints, qui contribua à faire regarder l'Egliſe du Monaſtere comme du fauxbourg & banlieuë de Paris, par Gregoire de Tours, Alcuin, Aimoin de Fleury, Helgaud : joint à cela que les premieres augmentations

de la Ville de Paris s'étoient faites de ce côté-là, d'où lui étoit venu le nom de *Parisis*; & cela est si véritable, que le plus ancien des Archidiaconnés du Diocèse, qu'on appelle simplement l'Archidiaconné de Paris, a son district dans toute cette contrée, laissant ce qui est à l'orient & vers le midi aux autres Archidiaconnés.

Mais je ne finirai point ce que j'ai à vous dire sur le *Vicus Catolocensis*, sans vous faire remarquer combien on a varié sur la maniere d'exprimer la distance dont est éloignée de Paris, l'Abbaye de saint Denis. Vous avez vû que l'Auteur de ses Actes & Hilduin s'accordent à placer le lieu de la sépulture des trois Martyrs *sexto ab urbe lapide*. Hilduin, qui étoit persuadé que c'étoit à Montmartre qu'ils avoient eu la tête coupée, & qui trouvoit bon de faire marcher saint Denis portant sa tête jusqu'au lieu où depuis l'Abbaye a été bâtie; dit que sa marche dura *per duo ferè millia*. Ce qu'il y a d'extraordinaire dans deux copies de l'ouvrage d'Hilduin, quoique très-anciennes, & faites par des Ecrivains habiles, c'est que dans le titre magnifique que

ces Ecrivains mettent en lettres capitales à la tête de leur exemplaire, en y faisant le sommaire de la vie de saint Denis, ils s'expliquent en ces termes : *Et caput proprium ad locum ubi simul cum prædictis suis sociis tertio ferè ab eadem urbe milliario requieſcit, ductu angelico detulit.* Je les ai vû toutes les deux à l'Abbaye de saint Germain des Prez, à l'aide du catalogue rendu public par le P. de Montfaucon : elles cod. 456. nunc 860, & cod. 468. nunc 493. m'ont paru du onziéme siécle. Le volume 468. est de la main d'un nommé Adelard qui l'écrivit à la priere de Seguin, Prieur de saint Germain, de l'agrément de l'Abbé Adrauld, c'est-à-dire entre l'an 1031 & l'année 1059 (*a*). Elles paroissent avoir été faites sur un exemplaire de la Bibliotheque du Roy cotté 4427. où se trouvent les mêmes différences & qui est encore plus sujet à révision, ainsi que je l'ai marqué dans ma Dissertation sur Soiſ-

(*a*) En voici la preuve en ces vers qui se lisent à la fin.

Abbatis Domni nutu probitate decori
Adraldi Monachus quondà prior arte modestus,
Libris intentus, horum reparator amœnus,
Seguinus librum scribi præceperat istum.
Quem si quis tulerit maledictus fine peribit.
Hunc Adelardus decoravit Scriptor honestus.

sons

fons de l'an 1737. pag. 45. Pour concilier ces contradictions, je crois qu'il suffit de dire que ceux qui ont dicté le titre ou le sommaire de la vie de saint Denis, ont fait abstraction de la maniere dont on comptoit les distances au huitiéme & au neuviéme siécle, quoiqu'elle fut clairement marquée dans l'ouvrage qu'ils transcrivoient, & qu'ils ont parlé dans le titre suivant le langage vulgaire. Ainsi en disant que l'Abbaye de saint Denis est à trois mille de Paris, ils ont voulu faire entendre par là qu'elle en étoit éloignée de trois petites lieues. Car plus on approche de notre siécle, plus on s'apperçoit que les Ecrivains commencerent peu à peu à rendre *milliarium* synonime de *leuga*, en sorte même que d'habiles gens du dernier siécle y ont été trompés.

J'ai dit plus haut que les premieres augmentations de la Ville de Paris s'étoient faites du côté du Nord; Je ne prétend point pour cela nier que les habitans de Lutece ne se fussent bâti des maisons de campagne du côté du midi, ou quelques cabanes pour leurs vignerons & leurs jardiniers. Mais ce fût du

côté du nord que se forma une espece de seconde Ville long-tems avant que du côté du midi il s'en formât une troisiéme. Outre les cabanes dont je viens de parler où logerent ceux qui cultivoient le terrain qui n'étoit pas occupé par le cimetiere de l'Eglise de saint Pierre & de saint Paul, autrement dite de sainte Genevieve : il y eût aux environs du pont & sur les bords de la riviere, quelques maisons de Negocians, quelques magasins de marchandises, quelques Hôtelleries. L'Histoire de Gregoire de Tours indique tout cela du côté du midi, mais cela n'étoit point autrement peuplé, que comme l'est un petit Faubourg (*a*) au bout d'un pont pour la commodité des voituriers & des marchands ; au lieu que du côté du nord tout s'y trouva en plus grande abondance par la raison que le plus gros bras de la Seine passa toujours de ce côté-là. Le port de la Cité qui avoit été dans les premiers tems du côté septentrional de l'Isle aux environs du lieu dit depuis le Port Saint Landry, ne se trouvant plus assez

(*a*) Je sçai qu'on devroit écrire *Forbourg* ou au moins *Fobourg* : mais je me conforme à l'usage.

vaſte pour contenir ce qui fut amené à Paris, la décharge ſe fit par la ſuite à l'autre bord & vis-à-vis, dans le quartier qu'on a depuis appellé la Place Baudoyer, la Greve, &c. Ainſi les maiſons de négocians, les hôtelleries, les magaſins qui pouvoient être déja de ce côté-là en plus grand nombre que du côté de la porte qui regardoit le midi, augmenterent encore de nouveau. La nature du territoire qui n'étoit pas bon à planter de la vigne comme de l'autre côté, en fit prendre une portion à peu près de la longueur de l'Iſle de l'ancien Paris, & d'une largeur qui n'étoit pas de beaucoup plus conſidérable. Il ne faut point s'imaginer que ce nouveau Paris s'étendit bien avant dans le continent. M. de la Mare lui a donné toute l'étendue qu'il pouvoit avoir; c'eſt-à-dire que ſi l'Iſle de Lutece eut de largeur trois cens de nos petits pas, le nouveau Paris en eût tout au plus quatre cens dans toute ſa largeur du midi au nord, & il finiſſoit environ dans l'endroit où depuis a été bâtie l'Egliſe de ſaint Merry. Je dis ceci pour prévenir l'objection de ceux qui ſe figurent que ce

bord du continent n'étoit que marais & bourbiers. J'avoue qu'il y avoit eû des marais & de petites forêts dans la plaine du nord, pendant que le continent méridional étoit planté de vignes & garni de jardins ; mais le besoin de la navigation & du commerce avoit fait défricher & rendre pratiquable la petite étendue de terrain dont je fais mention ; & c'étoit si peu de chose que je ne vois pas qu'on puisse nier qu'avec quelque industrie on n'eût pratiqué des levées & des rues qui prenoient aux environs du lieu où l'on bâtît depuis les Eglises Saint Jean & Saint Gervais, puis alloient aboutir proche l'endroit où fut depuis construite l'Eglise de saint Merry, & rabbatoient ensuite jusqu'au bout du Pont où l'on édifia le Grand Chastelet dans les siecles suivans.

La question est de sçavoir si ce quartier fut muré aussi-tôt qu'il fut habité ; en quel siécle où à peu près, se formérent ces habitations vers le Septentrion, & en quel tems cette premiere accrue de Paris fut murée pour la premiere fois.

Je croirois volontiers que l'on com-

mença à bâtir de ce côté-là dès le troisiéme siécle, & que le nombre des maisons étoit déja très-grand au quatriéme, puisque dans le cinquiéme la maison de sainte Genevieve étoit dans ce quartier-là, s'il en faut croire la tradition attestée par ceux qui vivoient au huitiéme siécle. Nous n'oserions assurer que dès le premier ou second siécle de J. C. ce quartier ait été habité & fermé. Il étoit permis encore dans le quatriéme d'y faire des inhumations de corps morts. On en a une preuve démonstrative dans la découverte des tombeaux Romains que Paul Petau dit qu'on trouva vers 1610. dans la rue de la Tisseranderie, proche la rue du Mouton. Ces tombeaux renfermoient outre les squelettes de deux hommes, des pieces de monnoyes dont les plus nouvelles étoient de Magnence. Il faut croire qu'encore sous cet Empereur qui regna en 350, ce canton n'étoit tout au plus que comme un espece de fauxbourg où chacun étoit fort au large & avoit son jardin, dont une partie servoit de sépulture aux familles du dedans de l'Isle, ou des notables du dehors: quoique les

In Numismatib. veter. in-4o. 1610

médailles de Magnence qu'on y trouva portent le monogramme de ☧ avec les lettres A & Ω, je ne doute point que ces tombeaux n'ayent été de quelques Payens, puisque l'Inscription DIIS MANIBUS s'y trouva : mais quels qu'ayent été ces morts du quatriéme siécle, leur sépulture en ce lieu demontre clairement que Paris n'étoit pas encore fermé de murs de ce côté-là, & n'avoit pas l'air de Ville, mais que ce canton ressembloit seulement à un gros Fauxbourg. Si M. de la Mare eût fait attention à ces tombeaux, il auroit décidé hardiment que la premiere clôture dont il parle n'étoit pas l'ouvrage des Romains Au lieu de quoi il semble croire que ce quartier du nord fut premierement muré par les Romains, pendant qu'ils furent maîtres du pays, & ce qui le porte vers ce sentiment, est que Gregoire de Tours, ni Fredegaire, ni Aimoin ne disent nulle part que les François ayent construits des murs au tour de cet accroissement de Paris. Je puis répondre à la difficulté que M. de la Mare s'est formée, que Gregoire de Tours ne se propose pas de rap-

porter tout ce qui fut fait par les Francs, & que ſes Abbréviateurs ou Continuateurs n'ont pas eû ce deſſein non plus que lui : c'eſt ce dont on n'a pas de peine à ſe convaincre, lorſqu'on fait attention au nombre prodigieux de faits concernant les Rois des Francs, & les Francs même que l'on n'apprend que par les Hiſtoires de la vie des Saints & par les anciennes Chartes. Au reſte, quoiqu'il ſoit vrai que Gregoire de Tours ne dit pas que tel Roy des Francs ait fait entourer de murs le Fauxbourg Septentrional de la Cité de Paris, & l'ait par ce moyen érigé en Ville, il marque dans un endroit de ſes Ouvrages, que de ſon temps, outre la Cité de Paris, il y avoit auſſi la Ville de Paris. Cette diſtinction de Paris en deux portions eſt ſortie de ſa plume à l'occaſion de l'époque qu'il veut donner d'un miracle arrivé ſur un paralytique qu'on avoit apporté dans le portique de l'Egliſe de S. Vincent où S. Germain avoit été inhumé. *Ingrediente autem Chilperico Rege in urbem Pariſiacam poſtridiè quam Rex ingreſſus eſt civitatem.* Voilà un Roy qui fit deux entrées dans Pa- *De Glor. conf. cap. 90.*

ris, la premiere dans la Cité, comme étant le lieu principal, le lieu le plus ancien, & dans lequel étoit le Palais des Rois depuis Clovis; la seconde se fit le lendemain dans la Ville de Paris. Ce texte distingue clairement la Ville de la Cité; & je le rapporte ici, parce que je ne vois pas que personne y ait fait attention, ni l'ait produit pour prouver l'antiquité d'une clôture de Ville différente de l'Isle de Lutece.

Je n'entrerai point dans l'examen de l'étendue de cette clôture du côté de la rue de saint Denis. Il seroit bon que M. de la Mare eût prouvé que véritablement cette clôture de la nouvelle Ville de Paris renfermoit ce qui est à la main gauche de ceux qui sortoient du Pont; c'est-à-dire le commencement de la rue des Fossés de saint Germain l'Auxerrois, comme il paroît l'avoir cru dans son plan figuré. Pour moi je croirois qu'alors au sortir du Pont & après avoir passé ce qu'on appelle aujourd'hui le grand Châtelet, on se trouvoit dans la campagne & dans le grand chemin qui conduisoit à l'Abbaye de saint Laurent, à celle de saint Denis, &c. & que l'on cotoyoit d'abord

bord les murs de cette nouvelle Ville, dont une porte étoit à main droite, proche les Boucheries. Une des raisons qui me suggere cette pensée, est que Chilperic venoit probablement du Soissonnois, lorsqu'il fit ses deux Entrées dans Paris ; & puisqu'il commença la premiere par la Cité, ainsi qu'il étoit convenable, réservant l'autre pour le lendemain ; il dût arriver par le quartier que nous appellons la grande rue de Saint-Denis, laissant à sa main gauche les murs & les portes de la nouvelle Ville de Paris. Le lendemain qu'il eût fait son entrée dans la Cité, il dût repasser le Pont, ou bout duquel étoit la place où l'on voit le Châtelet, & il trouva à sa droite la porte par laquelle il entra dans la nouvelle Ville. C'est ce qu'on appella la Porte de Paris, & qui conduisoit dans la rue de S. Jacques de la Boucherie.

Ce qui me porte encore à croire que le chemin qui venoit de l'Abbaye de saint-Laurent au grand Pont de Paris n'étoit aucunement renfermé dans les nouveaux murs de la Ville, est que Fortunat de Poitiers dans la vie qu'il a écrite de Saint Lubin Evêque de

Chartres, parlant de l'incendie que ce Saint éteignit par ses prieres, & voulant signifier que la flamme avoit pris du côté du nord, & consumoit déja quelques maisons bâties sur le grand Pont, dit qu'elle étoit venue du côté de la Basilique de saint Laurent, & qu'elle auroit gagné la Cité, si le Roy Childebert reveillé par les cris de la populace, n'eût promptement envoyé avertir S. Lubin qui étant venu officier à Pâques à la place de l'Evêque de Paris nouvellement mort, devoit être logé dans la maison épiscopale. Cette maniere de parler usitée par Fortunat, qui connoissoit Paris (*a*), suppose qu'il n'y avoit pas une double clôture à traverser pour venir de la Basilique de saint Laurent au grand Pont de Paris, & que depuis le bout du Pont jusqu'à saint Laurent ce n'étoit encore qu'une plaine campagne non fermée de murs.

(*a*) Je ne vois point que personne ait encore remarqué que la Vie de S. Lubin, telle que Dom Mabillon l'a publiée, est tout à fait dans le style de Fortunat de Poitiers. Il n'y a qu'à en faire la comparaison avec celles de S. Aubin, de S. Germain de Paris : ce sont les mêmes transitions & souvent les mêmes mots employés, jamais ouvrages ne se sont mieux ressemblés que ces trois Vies : ce sentiment confirmera la restitution que le Pere Liron a faite à l'Eglise de Poitiers du Diacre Nileffe dans ses Amenités de la critique. T. 2.

Je suis bien éloigné, ainsi que vous voyez, d'adopter le systême de M. de Valois, qui a imaginé une Eglise de saint Laurent dans le continent méridional de Paris, à cause qu'il ne pouvoit pas se persuader que Childebert eût logé dans l'Isle ou dans la Cité, & qui veut que ç'ait été du Palais des Thermes qu'il eût oui les clameurs du peuple. On peut assurer en cette occasion que M. de Valois, quoique très versé dans les Antiquités de Paris, & quoiqu'il ait quelquefois refuté avec raison M. de Launoy, s'est trompé ici triplement, en assignant une Eglise de saint Laurent où jamais il n'y en a eu, en prenant le petit Pont pour le grand Pont, & en se persuadant que Childebert n'étoit pas logé dans la Cité. Les Thermes étoient véritablement une ancienne maison de campagne de nos Rois, mais non pas un lieu où ils se retiraſſent pour célébrer les grandes Fêtes qu'ils vouloient solemniser avec l'Evêque ou avec celui qui le représentoit. On lit dans la Vie de saint Aubin d'Angers, écrite par le même Fortunat, un trait qui fait voir que Childebert logeoit dans la Cité même de

Discept. de anti. Basil.

Sæc. 1. Bened. num. 14.

Paris ; & Gregoire de Tours le marque clairement de Caribert, lorsqu'il dit qu'un Prêtre député de la Province de Bourdeaux étant passé les Portes de Paris, vint trouver ce Roy, & en eût audience : *Igitur postquam Presbyter Parisiacæ urbis portas ingressus Regis præsentiam adiit, &c.*

Lib. 4. cap. 26.

Pour ce qui est de la Porte qui faisoit face à celle qu'on appella Porte de Paris, c'est-à-dire, la Porte Baudoyer qui regardoit l'orient, comme celle de Paris regardoit l'occident, elle ne souffre aucune difficulté sur sa position que tout le monde convient avoir été aux environs des Eglises S. Jean & S. Gervais : il resteroit seulement à faire quelques recherches sur l'étimologie de ce nom. Je ne puis goûter celles que l'on fait remonter jusqu'au siécle des Bagaudes, tant à cause de l'éloignement des mots, qu'à cause de celui du tems : Je croirois plutôt que c'étoit de ce côté-là que fût le champ de Mars dont parle Ammien Marcellin, quand il dit que Julien fit la revûe de ses troupes hors de la Ville de Paris sur les bords de la Seine, dans une Place qu'il nomme le Champ de Mars. Bald ou Baud

eſt une des racines des anciennes langues Celtique ou Germanique qui a un très grand nombre de rapports avec ce qui regarde la guerre. Le nom de la place d'armes & du campement de ces anciennes garniſons a pû être communiqué fort naturellement à la porte qui fut conſtruite par la ſuite en ce lieu : Mais il ne faut point ſe laiſſer tromper par la Tour qui eſt voiſine de cette ancienne Place & de cette ancienne Porte; ni croire que ce que l'on en voit à l'exterieur ſoit du ſiécle de Clovis. Cette Tour quarrée, qui ſe voit dans la maiſon la plus voiſine du Sanctuaire de ſaint Jean en Greve du côté du nord, ne démontre qu'une antiquité de quatre ou cinq ſiécles : cependant je la reconnois volontiers bâtie ſur les fondemens d'une autre ancienne Tour de la premiere enceinte de la Ville ſeptentrionale de Paris, & peut-être même d'une des deux Tours qui devoient former la Porte Baudoyer. Les fondations n'étant point expoſées à l'air, durent un tems plus conſidérable : il y a en France beaucoup d'édifices de quatre ou cinq cens ans aſſis ſur des fondemens qui peuvent être une fois plus anciens.

Quelques Modernes ont avancé sur l'autorité des premiers vers du Moine Abbon sur le siége de Paris de l'an 886, qu'il n'y avoit encore eû jusqu'alors que la Cité dont l'enceinte contenue dans l'Isle même eût été fermée de murs : ils disent qu'il est bien vrai qu'il faut reconnoître une enceinte de ce côté-là antérieure à celle de Philippe-Auguste, qu'elle est démontrée par des titres du dixiéme & onziéme siécle, & par les expressions de l'Abbé Suger ; mais que cette enceinte n'avoit été faite que depuis l'an 893. qui est le tems auquel Abbon commença à écrire. J'avoüerai que ce Religieux ne fait aucune mention des habitations de Paris du côté du nord, non plus que de celles du côté du midi : la raison est qu'elles avoient toutes été détruites dans les courses antérieures des Normans, lorsque les Parisiens s'enfuirent de leur Ville en 846. & 857, & qu'il n'y avoit eû de rebâties que celles de de l'Isle, dont on renouvella & on répara les fortifications, pendant qu'on négligea celles de l'accroissement septentrional. Mais le langage de Grégoire de Tours au sujet de la dou-

ble entrée de Chilperic marque deux corps d'habitations séparées, formant deux Villes ; & il suffit pour le prouver. Toute la différence que j'accorderai entre l'ancienne clôture des maisons de la Cité, & celle des maisons du Fauxbourg septentrional, est que la premiere étant un ouvrage des Romains dût être un ouvrage très solide, la seconde étant un ouvrage des Francs fût faite moins solidement ; c'étoient vraisemblablement des murs bâtis moitié de bois sur des fondemens peu épais & peu profonds : c'est pourquoi ils furent facilement réduits en cendres dans les différens passages des Normans ; & c'est la raison pour laquelle on n'en peut rien montrer. Tout ce qui en fut conservé, fut l'allignement sur lequel on assit les murs qu'on refit par la suite, pour se munir contre de pareils accidens, & contre les guerres civiles entre les Grands, très-fréquentes alors ; l'Isle étant trop petite pour recevoir tout ce que l'on avoit à conserver dans ces tems de tumulte, on songea à se fermer de murs aussi-bien du côté méridional du continent, comme on l'avoit déjà été anciennement

du côté septentrional. Cette clôture méridionale antérieure à Philippe-Auguste se prouve par le manuscrit de la Vie de sainte Geneviéve que vous m'avez communiquée. M. Leclerc du Brillet Auteur du quatriéme Volume du Traité de la Police, s'en est servi utilement pour prouver la même clôture.

L'Ouvrage où il est dit que sainte Genevieve fut inhumée *in basilica in monte sita juxtà novæ mœnia Parisii nomine Lucoticio*, a été redigé après le tems d'Hilduin, dont les sentimens sur Saint-Denis y sont insérés, & on ne peut lui donner une date plus récente pour ce qui est du caractere de l'écriture, que l'onziéme siécle (*a*). On

(*a*) Il m'a paru par les Vers qui sont au bout de cette Vie interpolée de sainte Geneviéve, qu'on peut l'attribuer à un Chanoine Diacre de l'Abbaye du nom de cette Sainte, lequel s'appelloit *Felix*, & en étoit Doyen: les voici :

Virginis Angelicæ cernis lector Genovefæ
Virtutes, vitiis Felix Levita piavit
Nobilitate ill. fulgens & honore Decanus,
Cernere qui sacram jugiter sublimibus ardet,
Atque sibi cunctis dominam populis venerari,
Virgo cibo potuque carens sine vivere vixit
Os etenim suimet numquam saturaverat alvi
Spiritus ipse vehens carnem portando regebat,
Præmitis decorans gemmis virtutibus actis
Hinc peto, Christicolæ, mecum rogitate puellam,
Judicis ante thronum mundi nostri memor extet. Amen.

doit donc en conclure comme a fait M. le Clerc, que dans l'onziéme siécle & peut-être dès le dixiéme, on vit du côté du midi un nouveau Paris fermé de murs, au-delà desquels se trouva l'Eglise de sainte Genevieve : si ces murs ne subsistent plus, & si l'on n'en a vû aucun vestige, c'est à leur peu de solidité qu'il faut s'en prendre : on ne vouloit alors se mettre qu'à l'abri des lances & des fléches, & arrêter les courses des brigans. C'est-pourquoi ces murs, qui probablement ne passoient pas au de-là de l'endroit où sont les Carmes, Saint-Yves & la rue du Foin, & qui rabbatoient ensuite jusqu'aux environs du Pont Saint-Michel, sont aujourd'hui tombés dans l'oubli.

Il ne faut pas trop juger de ce qu'on voyoit anciennement, par ce qu'on voit aujourd'hui : je viens de rapporter un exemple convaincant sur cet article. Assurer qu'il n'y a pas eû dès le sixiéme siécle une enceinte qui renfermoit le territoire où sont de nos jours les Eglises de S. Jacques de la Boucherie, celles de S. Merri & de S. Jean ; ce seroit vouloir nous persuader que Gregoire de Tours a appellé du

nom de Ville ce qui n'étoit encore que Fauxbourg. Tout ce que je puis accorder de plus à la Cité, est qu'elle étoit l'ancienne Ville, qu'elle étoit fermée de murs & de tours de tous les côtez, au lieu que la nouvelle Ville resta toujours ouverte du côté qui regardoit le midi ; c'est-à-dire, qu'elle n'eût point de clôture du côté de la riviere, & que la Seine seule lui servit de défense de ce côté-là: c'est pour cette raison que lors qu'on lit dans Grégoire de Tours que Fredegonde arrivant à Paris l'an 584. y renferma ses trésors, *infra murorum septa* ; & plus bas, que le Roy Gontran y fut reçu, *intra muros*: il faut surement entendre la Cité. Cette Cité étoit donc fortifiée comme une espece de Château ; c'est le nom qu'Ammien Marcellin lui donne dans le XV. Livre de son Histoire. Elle n'avoit que deux portes & deux ponts; sçavoir du côté du midi & du septentrion, à l'endroit où sont le petit Pont & le Pont au Change ; c'est dont tout le monde convient. Mais y avoit-il alors, je veux dire du tems d'Ammien, dans le quatriéme siécle, & dans les deux suivans ; y avoit-il au bout du

Lib. 7. cap. 4 & 5.

Pont qui aboutiſſoit au continent du nord une fortereſſe qu'on a depuis appellée le grand Châtelet ? Y avoit-il au bout de l'autre Pont, qui aboutiſſoit au continent méridional, une autre fortereſſe repréſentée aujourd'hui par le petit Châtelet ? On le croit communément, & même il y a des gens qui s'imaginent que le petit Châtelet exiſtoit tel qu'il eſt dès le tems de Julien l'Apoſtat : ces derniers donnent certainement dans l'illuſion : c'eſt auſſi une erreur populaire de croire que du tems de Gregoire de Tours il y eût déja un grand & un petit Châtelet aux mêmes places où on les voit aujourd'hui. Conſtamment il y avoit au neuviéme ſiécle quelques fortereſſes à chaque bout des deux Ponts qui touchoit le continent. Le Moine Abbon de ſaint Germain en eſt témoin oculaire ; mais il ne s'enſuit point que ces fortereſſes, qui n'étoient tout au plus alors que comme les anciennes *Bretéches* qu'on voit encore en quelques Châteaux, exiſtaſſent dès le ſixiéme ſiécle ſous la premiere race de nos Rois. Leur place naturelle etoit à l'entrée de la Cité & dans l'allignement

des murs, en sorte que chacune de ces fortereſſes formoit la porte de la Ville, & étoit bâtie de même matiere que ces murs. Ainſi au lieu de ſe figurer ces deux petits Forts ou Châtelets à chaque bout du Pont qui touchoit le continent, il faut ſe perſuader qu'à l'imitation de ce qui ſe faiſoit alors dans les autres cités, & de ce qui s'y eſt pratiqué depuis, le Châtelet méridional étoit dans l'Iſle, à l'endroit où aboutiſſent les anciennes ſalles de l'Hôtel-Dieu; & le Châtelet ſeptentrional étoit à l'endroit où l'on voit la tour de l'horloge du Palais. Abbon nous fait comprendre dans ſes Vers que chacune de ces deux portes de la Cité de Paris qui donnoient ſur un Pont, étoient fortifiées par des tours. Tels étoient les Châtelets au ſixiéme ſiécle, lorſque Gregoire de Tours écrivoit; ce ne fût que depuis qu'on eût abbatu les murs & les fortifications de la Cité, à l'occaſion de l'aggrandiſſement fait dans les deux continens, que l'on édifia ces Châtelets au bout des Ponts qui touchoient à ces continens; & ſelon les apparences ce furent les guerres des Normans qui ſuggérerent ce deſſein, afin

de rendre la Cité de Paris plus difficile à prendre. Dans cette supposition, & en ne s'imaginant deux Châtelets qu'au bout de chaque Pont qui touchoit à la Cité, & non aux deux autres bouts, il est facile d'entendre la narration de Gregoire de Tours touchant l'incendie arrivé à Paris l'an 486. Un Marchand demeurant dans la cité (car il le qualifie de citoyen) alla à l'entrée de la nuit dans son magasin, & laissa malheureusement la chandelle proche un tonneau d'huile; cette maison touchoit à la porte qui regardoit le midi : le feu ayant pris à cette maison se communiqua aux maisons voisines, & prit au lieu où les criminels étoient détenus. L'incendie s'étendit aussi-tôt par toute la Cité, parce que le vent venoit du midi, & il gagna l'autre porte de la cité dans laquelle il y avoit un oratoire du titre de saint Martin, en mémoire de la guérison d'un lépreux qu'il avoit operé en ce lieu par un baiser. Cependant il n'endommagea ni cette seconde porte, ni les maisons voisines, par un effet de la protection du même Saint : Le feu cessa en cet endroit, quoiqu'il eût commencé à brûler un

Gr. Tur. lib. 8. cap. 33.

côté du Pont. Pour ce qui est de l'autre côté, c'est-à-dire, des maisons qui commençoient à droite de la porte en sortant, ainsi qu'est la rue de la Pelleterie, il fit un tel dégat qu'il n'y eût que la séparation formée par la riviere qui le fit cesser. On voit par ce récit que tout l'incendie se passa dans l'intérieur de la cité; il avoit commencé à la porte méridionale où étoient les prisons, & il finît à la porte septentrionale, où étoit l'oratoire de S. Martin. C'est par un effet du préjugé & à cause que les prisons sont aujourd'hui à la tour du petit Châtelet à l'entrée du continent méridional, que l'on se figure qu'elles étoient dès-lors au même endroit, & qu'on fait traverser la flamme d'un bout du petit Pont à l'autre; ce que l'Historien ne dit pas. Gregoire parle bien d'un Pont à cette occasion, mais c'est du grand Pont du côté du nord, où il dit que l'incendie cessa, tant à cause du bras de la riviere, qu'à cause de la protection de saint Martin. Il paroît par ce qu'il dit, que la Chapelle sous le nom de ce Saint étoit située au côté gauche de la porte en sortant, à l'endroit même de la tour de l'horloge du Palais;

car c'eſt-là certainement qu'étoit la véritable porte de la Cité, par laquelle on paſſoit ſur le grand Pont pour aller dans la Belgique ; & peut-être goutera-t-on aſſez la penſée qui m'eſt venue, que nos Rois de la premiere race regarderent S. Martin comme l'un de leurs plus grands protecteurs, parce que la Chapelle de ſon nom étoit dans l'angle de leur Palais; & ce ſeroit de-là que ſeroit venue la coutume de célébrer ſa fête dans cet ancien Palais avec tant de ſolemnité, que depuis que le tribunal de la Juſtice y a été établi, on n'en reprend point l'exercice qu'après cette célébration.

NOUVELLES OBSERVATIONS

Sur les anciens Actes de Saint Denis, I. Evêque de Paris, où l'on fait voir leur origine & leur peu d'authenticité, auſſi-bien que le défaut des autres anciennes Piéces, qui comme ces Actes, marquent la Miſſion de S. Denis par S. Clement. Avec l'indication de ce que l'Abbé Hilduin avoit tirée du tréſor de l'Egliſe de Paris, & des remarques ſur la maniere dont lui & ſes Diſciples défendirent leur nouvelle opinion contre ceux qui lui préféroient Gregoire de Tours.

Lettre adreſſée au R. P. PREVOST *ſur ces différens ſujets.*

LES Actes de S. Denis publiés par M. du Boſquet, & qui commencent par ces mots : *Glorioſæ Martyrum*

tyrum passiones ont excité dans le dernier siécle quelques contestations qui paroissent maintenant assoupies. Je ne me serois pas avisé de rappeller ces anciennes difficultés, si la légende de sainte Geneviéve, dont je veux prendre la défense avec vous, ne m'y eût engagé. Dom Michel Félibien prétend dans sa Dissertation préliminaire à l'Histoire de l'Abbaye Saint Denis, que les Actes de Saint Denis sont plus authentiques que ceux de Sainte Geneviéve ; & il paroît porté à les croire aussi anciens que ceux de cette Sainte. Je me propose de prouver que ces deux prétentions sont également malfondées ; que les Actes de saint Denis ne sont que du huitiéme siécle ; ce qui les rend postérieurs de deux cens ans à ceux de sainte Geneviéve ; de plus qu'ils ne sont composés que de morceaux empruntés de quelques autres légendes, & qu'envain on s'autorise de certaines Lettres de Louis le Débonnaire pour les accréditer, & leur donner une date beaucoup plus ancienne que le régne de Charlemagne.

Je n'ai pas besoin de m'étendre en longues preuves pour démontrer que

la légende de sainte Genevieve a une antiquité & une authenticité qu'on ne peut lui disputer, & que M. de Valois a contesté fort mal à propos; votre Pere Charpentier l'a publiée sur un si grand nombre de manuscrits, que l'on voit évidemment de quel tems étoit l'Ecrivain qui l'a redigée d'abord. Il est vrai qu'elle n'a pû être garentie non plus que bien d'autres Ouvrages, des interpolations qui étoient du goût des Ecrivains postérieurs; mais il n'en est pas moins certain que celui qui a composé le fond de cette Vie de Sainte Geneviéve vivoit au sixiéme siécle: c'est un espace de tems dans lequel on est obligé de le fixer, quelque parti qu'on prenne. Soit qu'on veuille lire, comme vous avez lu dans un Manuscrit, *Post tricenos namque ab obitu ejus annos quo ad describendam ejus vitam animum posui*, au lieu de *post ter senos*, soit que l'on fasse survivre cette Sainte à Clovis, les dix-huit ou trente années au bout desquelles l'anonyme commença à écrire sa Vie, ne peuvent s'étendre tout au plus que jusques vers l'an 550. & si sainte Geneviéve est morte avant Clovis, comme vous le

croyez, il faudra encore placer plutôt l'époque de cet Ouvrage. J'avouë avec Dom Felibien que cette Vie eſt remplie de faits merveilleux ; mais ce n'eſt point ce qui doit la faire mettre au deſſous des Actes de ſaint Dénis, dont l'Auteur, dit-on, eſt plus réſervé ſur les miracles. C'eſt au contraire ce qui prouve que dans le temps que l'Ecrivain vivoit, la mémoire des merveilles de ſainte Geneviéve étoit plus récente, & que le Compilateur de ſes actions étoit moins en état d'en impoſer. A la bonne heure que M. de Mareca ait cru que les Actes de ſaint Denis étoient de Fortunat de Poitiers, que le Pere Dubois ait conjecturé qu'ils pouvoient être de ſaint Ceran, Evêque de Paris mort après l'an 614, que M. de Valois ait penſé après M. du Boſquet qu'ils étoient écrits avant le régne de Dagobert. Aucun manuſcrit ne les attribue à Fortunat, & ils ne ſont pas dans ſon ſtyle : nous ne connoiſſons point le ſtyle de ſaint Ceran pour pouvoir les lui attribuer ; mais ils ne ſont pas non plus de la façon de Warnier Clerc de Langres ſon ami, qui lui envoya ceux des Trois jumeaux: la com-

Hiſtoire Eccl. Paris, T. 1. P. 141.

paraiſon eſt facile à faire. Les mettre après Charlemagne, comme le vouloit M. de Launoy, c'eſt un peu trop tard: mais je croi que les placer dans le ſiécle où ce Prince commença à régner, c'eſt leur donner leur époque la plus juſte : & qu'à l'égard de l'Auteur, ce doit être quelque Abbé ou quelque Moine de Saint-Denis même.

Aſſurons nous d'abord du lieu où ils paroiſſent avoir été écrits : le prologue me paroît ſuffire pour en décider. L'Auteur, après avoir annoncé qu'il dira peu de choſes ſur le martyre du Saint, parce que le détail n'en a pas été écrit, & qu'on ne ſçait les choſes que par tradition, ajoute qu'il rapportera ſur les mêmes témoignages comment le lieu qui le regarde comme ſon patron, a mérité de poſſéder ſon Corps, auſſi-bien que celui des autres Saints : & après avoir parlé de deux autres Apôtres des Gaules, qui ſont S. Saturnin de Toulouſe, & S. Paul de Narbonne, pour revenir à ſon ſujet il s'exprime ainſi : *Dum ergo ad peculiaris Patroni geſta ſuſcepti officii tendit obſequium.* Cet Auteur enviſageoit S. Denis comme ſon Patron ſpécial &

particulier, parce qu'il écrivoit dans son Monastere ; & c'est pour cela qu'il semble parler au nom de toute la Communauté. Il ne faut qu'ouvrir la collection des Diplômes de nos Rois depuis Dagobert en faveur de ce Monastere pour y voir que dès le septiéme & le huitiéme siécle on y inséroit presque toujours ces trois ou quatre mots : *Beati Dionysii peculiaris Patroni nostri.* Cela passa dans le style ordinaire des Ecrivains du Monastere & de ceux qui rédigeoient les Actes. Je ne célerai point, que dans le plus grand nombre & les plus anciens Manuscrits que j'ai vûs, il y a : *Igitur S. Dionysius qui tradente S. Clemente Petri Apostoli successore verbi divini semina gentibus eroganda susceperat.* C'est une des raisons pour lesquelles je place cette composition au huitiéme siécle seulement : En effet ce fut alors que la France commença à entrer en plus grande relation avec Rome que dans les siécles précédens, par rapport aux rits Romains, que Pepin & Charlemagne entreprirent de faire recevoir ; & l'on crut en composant de nouveaux Livres pour l'Office Divin, pouvoir y

Codex S. Germani Paris. 666. x. Cod. B. Mariæ Paris.

introduire tout ce qui faisoit honneur aux Eglises de Rome & de France. L'Anonyme de saint-Denis composa donc une légende pour être lûe à l'Office de la nuit, laquelle pût servir pareillement dans les Eglises séculieres, & il eût soin de la mettre dans un style dont on pût détacher des lambeaux pour en former des Antiennes & des Répons ; mais il ne faut pas croire qu'il fut assez habile ou assez fécond, pour se passer d'emprunter de côté & d'autre les expressions qu'il employa : telle fut quelquefois la disette des Auteurs avant le tems de Charlemagne. Je soupçonne premierement qu'il eût sous les yeux un canevas de Vie de quelque Saint des moyens siécles du côté du Rhin, que nous avons perdue ; qu'il y emprunta une partie de la description qu'il fait de Paris & de ses habitans. Comment peut-on sans cela l'excuser valablement d'avoir écrit que les Germains affluoient dans la Ville où saint Denis vint prêcher, que l'opiniâtreté ou l'entêtement Germanique s'empressa de recevoir ses leçons ? Bien plus, j'ai vû un très-ancien Manuscrit dans lequel en parlant du fleuve qui

Cod. Colbert. 2890

arroſoit la Ville que ſaint Denis vint convertir, l'Ecrivain nomme le Rhin ; outre cela cette phraſe, *Eccleſiam illis quæ necdum in locis erat & populis illis novam conſtruxit, ac officia ſervientium Clericorum ex more conſtituit, probataſque perſonas honore ſecundi ordinis ampliavit*, paroît évidemment porter avec elle tous les caracteres d'un morceau pris d'ailleurs. L'Hiſtorien veut que ſaint Denis auſſi-tôt après ſon arrivée bâtit une Egliſe, & forma un Clergé complet, même avant que d'avoir commencé à prêcher dans le lieu ; ce qu'il n'eſt pas poſſible de croire. Il veut que ce Saint ait exécuté ce projet ſuivant la coutume, *ex more* : ce qui eſt certainement un langage bien étranger dans des actes des premiers ſiécles ; il faut que ce morceau ſoit pris de l'hiſtoire de quelque autre Saint Evêque qui vint continuer du côté du Rhin les travaux qu'un autre Evêque avoit laiſſé imparfaits. D'ailleurs cette expreſſion *du ſecond ordre*, ne reſſent aucunement la haute antiquité. Secondement je croirois que le Religieux de ſaint-Denis, Auteur de cette légende, ſe ſervit auſſi de quelques ſentences

liturgiques renfermées dans le Missel, qui étoit d'usage en son Abbaye avant la réception du Missel Romain, & en cela on peut dire qu'il usa du droit des Compilateurs. Il y a certaines sentences dont la cadence paroît avoir convenu aux prieres Gallicannes, comme celle-cy : *Deum gentibus non desinebat insinuare quem noverat, ejusque omnibus & judicium & misericordiam anteponens, paulatim sociabat Deo quos diabolo subtrahebat :* & cette autre, *Lugebat portio victa diaboli, cùm de ea victrix Ecclesiæ legio triumphabat.* Quoiqu'il en soit du choix que cette Auteur a pû faire des expressions vagues & générales de l'ancien Missel Gallican de son Monastere ou de l'Eglise de Paris, ce qui fortifie le soupçon que j'ai qu'il ait été plagiaire, est qu'un Auteur du Milanez, qui écrivit vers l'an 760. la Vie de saint Gaudence, Evêque de Novare, du cinquiéme siécle, a employé mot à mot plusieurs phrases qui se trouvent dans les actes de saint Denis ; entre autres, la premiere des deux que je viens de rapporter ; puis celle-ci : *Tantas per illum Dominus dignabatur exercere*

Voyez Bollandus 22 Janv.

cere virtutes, ut rebellium corda non minus miraculis quam prædicationibus obtineret : Et cette autre ; *Nam qui meruerat esse confessor, non cunctatus est atrocibus populis accedere prædicator.* Si ces passages ne sont pas pris d'une légende, il y a très-grande apparence qu'ils sont tirés de quelque ancienne Préface qu'on chantoit à la Messe, peut-être dans le Rit Ambrosien.

Quelques sçavans ont voulu insinuer que les Actes de saint Denis dont je parle étoient plus anciens qu'on ne les fait, & qu'ils contenoient la verité : je les donne au contraire comme plus nouveaux ; mais en même tems je veux faire sentir qu'ils contiennent des fausfetés. C'étoit se fatiguer à pure perte que de prétendre qu'il faut lire *Sanctus igitur Dionysius qui ut ferunt à successoribus Apostolorum verbi divini semina gentibus eroganda susceperat.* J'ai déja déclaré que les plus anciens exemplaires que j'ai vû, qui sont de huit à neuf cens ans, portent *à S. Clemente*; & il ne faut que faire attention aux termes du Prologue qu'ils contiennent, pour y reconnoître que le Compilateur a prétendu que ce furent les Apôtres mê-

mes qui ordonnerent Evêque S. Saturnin de Toulouse, & S. Paul de Narbonne, *Electis viris, Dei dispositione providenter honorem decreverunt* (Apostoli) *Episcopatus adjungere.... ex qua Confessorum turba Sanctum... Saturninum urbs Tolo ana promeruisse gaudet, &c.* L'Auteur après avoir ainsi parlé pouvoit ensuite avancer hardiment que ce fut saint Clement qui envoya saint Denis dans les Gaules; mais aussi si l'on se ressouvient que les Actes authentiques de saint Saturnin lui ont été inconnus, & qu'il a ignoré ce que Gregoire de Tours plus instruit que lui de l'ancienne Histoire des Gaules, avoit écrit environ deux cens ans auparavant; on doit en conclure que cet auteur anonyme ne mérite aucune croyance sur l'époque qu'il donne à la mission de saint Denis. Je ne voudrois pas assurer qu'il n'eût encore emprunté cette date dans quelque autre vie de Saint. Vous sçavez jusqu'où l'on a poussé la liberté sur cet article, même par rapport aux actions des premiers Evêques de Villes célébres; je ne vous rapporterai point certains exemples moins sensibles que vous pouvez voir dans

le Pere Lecointe, & dans Dom Mabillon ; ni ceux que Dom Rivet fait remarquer ; mais celui qui fait à mon sujet, est l'emprunt de ce qui a été écrit de saint Germain Evêque d'Auxerre, fait dès le dixiéme siécle par le Chancelier ou Scolastique de l'Eglise d'Arles, pour l'adapter à saint Trophime, Apôtre du pays : En voici un échantillon : *Recolitis, dilectissimi, diem publicis Ecclesiæ gaudiis dedicatum, &c.* En parlant de la Ville d'Arles, il lui applique tout ce que Heric a écrit d'Auxerre. *Multa pro te tulit Trophimus, graves sibi terra marique expeditiones gratia summi in te amoris induxit..... oblitus longevitatis annosæ. Pro salute tuâ principibus se opposuit, pro pace tua barbaris caput objecit.* Le voyage de saint Germain à Ravenne n'est pas plus oublié que ceux du même Saint dans la grande Bretagne, ni son opposition à Eocaric Roy des Alains, qu'on vient de voir employées : *Pro relevandis miseris molestam sibi peregrinationem imposuit..... Gallicus orbis* (au lieu d'*Italicus*) *amplectitur, & per oblectamenta imperialia, per sacerdotum obsequia blandas viro innectit*

Anno 549. n. 70. & 659. n. 6.

Annal. lib. 9. n. 11.

Hist. litt. de France T. 3. p. 643.

Cod. Colb. 1870. nunc Reg. 3844. 4. fol. 2. fol. 3. verso.

fol. 4.

moras. Intera Christus adest, præbet ituro viaticum . . . . mixta luctibus gaudia indiscretè per ampla feruntur Palatia . . . . Trophimus enim (au lieu de *Germanus*) *cœlo spiritum refundebat... Gallias* (au lieu d'*Italiam*) *moriens illustravit.* Ainsi tout ce que Heric avoit tiré de l'Histoire de S. Germain écrite par Constance, le Scolastique d'Arles ou le Compilateur l'ajusta à S. Trophime en changeant quelques noms propres.

Si donc on ne peut refuser d'avoüer que l'opinion de la Mission de S. Denis par S. Clement a quelque antiquité, il faut convenir en même temps qu'elle n'est pas des mieux garantie. Remarquez que Dom Felibien n'a point fait imprimer parmi ses Pieces justificatives de l'Histoire de saint Denis le Diplome de l'an 723, où cette Mission est specifiée. Cette omission doit faire croire qu'il y a trouvé quelque chose à redire, & que ce n'est pas sur l'original que Dom Mabillon l'a donnée au sixiéme livre *de Re diplomatica.* Cette consequence trouve sa preuve dans la Note du même Pere Felibien, pag. v. de ses Pieces justifi-

catives. Ce Diplome n'ayant donc été publié que sur une copie, il n'a plus la même force. Qui peut assurer qu'un copiste sous Charlemagne ou sous les Rois suivans surtout aprés le temps d'Hilduin, n'y a pas inseré ce qui regarde la Mission du Saint, comme un glosséme que la nouvelle légende lui fournissoit. J'ai remarqué que tout le reste du Diplome est farci de mots latins alterez, & qu'il n'y en a point dans les lignes qui regardent la Mission de S. Denis par S. Clement. C'est ce qui augmente le fondement du soupçon. Mais quand même cette charte seroit legitime en toutes ses parties, ce que je ne puis accorder, ce seroit la premiere piece où cette Mission se trouveroit marquée; car vous sentez bien qu'aucun critique & connoisseur ne regardera comme un ouvrage de Fortunat de Poitiers l'Hymne que Hilduin seul a produite comme de lui, qui ne s'est trouvée dans aucun des anciens Recueils de ses Poësies, & qui ne ressent point son style. Au contraire, il y a bien plus d'apparence que la Legende est la source d'où l'on a puisé le sentiment que les Evêques

de l'Assemblée de Paris de l'an 824. sur les Images supposerent veritable sans l'examiner, (si toutefois cette Assemblée a été réellement tenue.) Et ce fut la publication de cette Legende, & sa reception dans l'Eglise de Paris avec les livres Romains, qui donna à Hilduin l'occasion d'encherir au dessus, & d'assurer le premier, que ce Saint Denis n'étoit pas venu simplement de Rome, mais de bien plus loin ; en un mot que c'étoit l'Areopagite venu d'Athenes. Il fut aussi facile de former au huitiéme siecle des Sectateurs de l'opinion de l'envoi de S. Denis par S. Clement, en assurant que telle étoit la tradition, qu'il le fut d'en former au neuviéme, qui crussent que ce Saint étoit l'Areopagite même, & que les anciens monumens attestoient ce fait. La critique étoit si peu usitée au commencement de la seconde race de nos Rois & même depuis, que l'on pouvoit répandre quelles opinions on vouloit en fait d'histoire, pourvu qu'elles allassent à rapprocher du temps de J. C. la fondation des Eglises particulieres & l'origine des Villes episcopales. Si on lisoit des ouvrages de Gregoire de Tours

dans les Communautez, c'étoient plutôt ſes opuſcules ſur les miracles, ſes Traitez de la vie des Peres, & de la gloire des Martyrs & des Confeſſeurs qui ſont ſes premiers ouvrages, & qu'il avoue lui-même avoir été redigés ſur toute ſorte de relations. C'étoient dis-je, plutôt ces ſortes d'opuſcules qu'on liſoit communément, que ſa grande Hiſtoire des Francs qui eſt un ouvrage bien plus exact, & qui dut lui coûter des recherches infinies. Des gens qui euſſent été remplis des circonſtances que cet Hiſtorien rapporte au ſujet de l'établiſſement de la foi dans Tours même dont il étoit Evêque, euſſent fait remarquer à l'anonyme de S. Denis, qu'il réuniſſoit deux choſes incompatibles, ſçavoir l'envoy de S. Denis dans un temps où l'idolatrie étoit la plus enracinée, & l'établiſſement ſubit d'une Egliſe & d'un clergé fait à Paris, avec autant de facilité que s'il ne ſe fut agi que du quatriéme ou du cinquiéme ſiecle. (*a*) Un critique qui eut été con-

(*a*) J'ai fait attention aux origines de l'Egliſe de S. Benoit dont on le dit Fondateur ſous le nom de la Sainte Trinité. Vous penſez que primitivement la ſainte Trinité a pu être appellée *ſanctus Benedictus* cela n'eſt pas tout-à-fait à rejetter, car les

temporain à l'Auteur de la vie de S. Denis lui eut fait observer, que Gregoire qui devoit être bien informé de l'Histoire de Tours, marque de S. Gatien qui y apporta la Foi, qu'il étoit obligé de se cacher dans des cryptes pour celebrer les saints mysteres le Dimanche, avec le petit nombre de chrétiens qu'il avoit acquis à J. C. parce que les Magistrats de la ville l'avoient souvent chargé d'injures & de mauvais traitemens lorsqu'ils l'avoient rencontré.

Ainsi, j'en reviens à confirmer, ce que j'ai deja dit, que la legende qui fait envoyer S. Denis par S. Clement, doit être regardée comme de très petite autorité, quoique je lui donne plus de neuf cens ans d'antiquité. L'Auteur voulant exprimer en latin passable ce qui se disoit de S. Denis, & ne pas tomber dans les vices du langage si communs dans le siecle où la langue romance commença à se fortifier, emprunta une bonne partie de ses expressions dans les vies de differens

anciennes prieres du Vendredy saint contiennent dans le Trisagion quelque chose qui y a rapport : mais il reste à examiner comment on auroit pu dans les moyens siecles commencer à entendre par *Benedictus*, autre chose que ce qu'on entendoit auparavant.

Saints. Entre ces morceaux il enchâſſa de pieuſes réflexions, & certaines ſentences qu'il tira des livres Liturgiques de ſon Monaſtere ou de l'Egliſe de Paris. Mais avec ſon ſtile ſententieux, il n'eſt croyable pour ce qui regarde les actions de ce Saint, qu'en ce qu'il marque de conforme à Gregoire de Tours : & de tout ſon diſcours il n'en doit reſter de certain, ſinon que S. Denis ſouffrit pour J. C. divers ſupplices, & qu'il fut enfin décapité.

Quelques modernes ont cru donner du relief à ces Actes, en avançant qu'ils ſont l'ouvrage que l'Empereur Louis le Debonnaire avoit exhorté Hilduin de tirer des armoires de la Librairie de l'Egliſe de Paris ; mais ils ſe ſont trompez en cela. Il eſt vrai que la reponſe d'Hilduin à cet Empereur parle de fragmens d'un Miſſel Gallican écrit à l'uſage de l'Egliſe de Paris, que l'Abbé aſſure avoir employé dans la confection de ſon ouvrage. Il regardoit ces cahiers comme très anciens & très uſez de vieilleſſe. Ils contenoient entre autres deux Meſſes pour la Fête de S. Denis, dans leſquelles les tourmens de ce Saint & de ſes Compa-

gnons étoient rapportez, (mais succinctement comme dans les Messes des autres Saints Apôtres & Martyrs ,) tant pour fléchir , dit-il , la misericorde de Dieu , que pour exciter la devotion des peuples. Hilduin ajoute que le sens des phrases renfermées dans ces prieres , s'accordoit si fort avec ce que lui-même venoit d'écrire au long , qu'il falloit que ce fut de la bouche de quelqu'un qui eut été temoin de leur martyre, qu'on eût tiré le langage inseré dans ces prieres. *Cui adstipulari videntur antiquissimi & nimiâ penè vetustate consumpti Missales libri , continentes Missæ ordinem more Gallico qui ab initio receptæ fidei usu in hac occidentali plaga est habitus usquequò tenorem quo nunc utitur Romanum susceperit. In quibus voluminibus habentur duæ Missæ , quæ sic inter celebrandum , ad provocandum divinæ miserationis clementiam , & corda populi ad devotionis studium excitanda martyris sociorumque ejus succinctè commemorant. Quarum Missarum sensus,* & verba adeò passionis eorumdem quam vobis misimus , seriei concordare videntur , ut nulli sit dubium à teste illo-*

* *Al.* Cantus.

rum martyrii agones eorum descriptos, & ex ipsa eorum veraci historia memoriam tormentorum suorum in præfatis precibus fuisse mandatum. Ce long passage est digne de votre attention, & de celle de tous les Liturgistes.

Il n'est pas besoin de rappeller ici les preuves qu'on lisoit dans les Gaules à la Messe les Actes des Martyrs avant l'introduction de la Liturgie Romaine : Hilduin s'en sert comme d'un témoignage très fort, en faveur des cahiers de ces anciennes Messes. Il paroît même qu'il étoit faché de ce que cela ne s'observoit plus. (*a*) Si vous vous donnez la peine de conferer ce que je viens de rapporter de sa lettre à Louis le Debonnaire touchant les Messes Gallicanes, avec ce que cet Empereur le prioit de faire par la sienne, vous verrez que c'est de ces Messes qu'il faut entendre, ce que ce Prince lui dit de tirer du Trésor de l'Eglise Cathedrale de Paris, & non pas de l'Histoire du martyre de ce Saint. Ces Messes-avoient été exhibées à Louis le Debonnaire par Hilduin même ; & comme c'étoient les

(*a*) Voyez là-dessus l'excellent Traité de D. Mabillon, *de Liturgia Gallicana.*

monumens les moins étendus sur S. Denis, l'Empereur les nomme les derniers, & Hilduin repondant à ce Prince selon le même ordre, place aussi en dernier lieu les extraits qu'il a fait de ces Missels. L'ordre de la reponse devant être conforme à celui de la demande, on ne peut attribuer à la Legende ou aux Actes de S. Denis ce qui étoit dit des fragmens du Missel.

Je me regarde donc comme dispensé de vous prouver par d'autres endroits, qu'on ne doit pas s'appuyer sur la lettre de Louis le Debonnaire à Hilduin, pour autoriser les Actes de S. Denis, que M. du Bosquet a fait imprimer. Ces Actes (si cependant ils meritent ce nom,) ont eu quoique chantez durant plusieurs siécles dans l'Eglise de Paris, un défaut dont je ne vois pas qu'on ait pris beaucoup de peine de les laver. C'est qu'ils omettent de nommer le Prefet Fescenninus Sisinnius dont il est fait mention dans Usuard, & qu'on ne le soupçonnera pas d'avoir inventé. Cela prouve en passant, que le Compilateur étoit bien dépourvu de monumens, & qu'il n'avoit fait aucunes recherches que pour trouver des

lieux communs, afin d'exprimer ſes penſées. Mais je ne dois pas ſortir de l'article du Miſſel Gallican, ſans vous indiquer les fragmens de celui de Paris, que je crois qu'Hilduin a inſeré dans ſon Ouvrage hiſtorique ſur S. Denis, ni ſans vous faire part des traits de vivacité que j'ai remarqué dans les écrits de cet Abbé, & de quelques-uns de ſes éleves, parce que vous y verrez qu'il y eut dès lors dans le Clergé des Eccléſiaſtiques qui ſoutenoient ancienne & la véritable Tradition marquée dans Gregoire de Tours, & que vous vous confirmerez de plus en plus dans ce principe, qu'il n'y a que les mauvaiſes cauſes qui ſe défendent par des injures.

Remettons nous à la memoire le langage Liturgique des *Conteſtations* & des *Immolations*, (*a*) contenues dans les anciens Miſſels publiés par Thomaſius, & depuis par Dom Mabillon, ſurtout les Meſſes de S. Saturnin de Toulouſe, des SS. Martyrs de Beſançon

(*a*) C'eſt le nom que les anciens Miſſels Gallicans donnoient à des eſpeces de Prefaces, ou l'on produiſoit en témoignage les bienfaits reçus de Dieu par les Saints. Gennade l'explique ainſi, en parlant de Muſée Prêtre de Marſeille, qui en avoit compoſé.

Ferreol & Ferrution, de S. Syphorien Martyr d'Autun, de S. Maurice & de ses Compagnons, & de S. Leger: nous y trouverons à peu près la même tournure & le même style, que dans les phrases suivantes que j'extraits du Recueil d'Hilduin. Le plus souvent ce ne sont que des reflexions; mais qui sont assez pleines d'onction, pour n'être pas indignes d'être comparées au reste du langage concis de ces pretieux monumens de la Liturgie de nos Peres.

Après la phrase *Non veritus incredulæ gentis expetere feritatem*, tirée des Actes du Martyre anterieurs à Hilduin, ce Compilateur a inferé ceci que je ne croi pas de lui: *Tormentis expertus multis morte tandem ad secuturum se vitam, tota nihilominus intentione desiderans, ut qui jam erat Christi nominis perfectus confessor, fieri mortis mulctatione mereretur & Martyr.* On sent dans cette tournure toute la cadence qui convenoit à des paroles prononcées par le Celebrant sur le chant de nos Prefaces d'aujourd'hui. Je pense qu'on peut aussi regarder comme emprunté de la Liturgie Gallicane ces deux lignes qu'il a placées après ces

mots des Actes, *probatas personas honore secundi ordinis ampliavit.* Voici la reflexion qui est très belle : *Incessanter restituens populos Creatori, quos à devio cultu revocaverat creaturæ.*

Je ne serois pas non plus éloigné de mettre dans la même classe des emprunts faits dans l'ancien Missel Gallican de Paris, ce qui est après ces mots des anciens Actes, *Paulatim sociabat Deo quos diabolo subtrahebat.* Le voici : *Atque totis exhortationis nisibus & signorum prodigiis satagebat, quatenus quos abripiebat mundo, dignos faceret cœlo.*

Je dois aussi vous rapporter quelques traits historiques, pour verifier l'emploi qu'Hilduin dit à Louis le Debonnaire, qu'il avoit fait des feuilles du Missel Gallican Parisien, qui contenoient en gros les tourmens de S. Denis. Voici ce que je trouve de conforme à cette pensée, & dont il y a des exemples, ou dans les *Contestations*, ou dans les *Immolations*, ou dans les anciennes Prefaces. *Et quia Dominus Jesus Christus diu laboranti seni sanctissimo sudores certaminum suorum decreverat proprii sanguinis fon-*

te abluere, quò posset libenter, carnis sarcina liberatus, & super nivem dealbatus præsentiæ illius astare; & qui semetipsum holocaustum odoriferum offerebat sacrificium laudis jugiter immolare; ab innumerabili penè caterva dæmonicorum virorum curritur, & Sanctus Domini capitur, illuditur, loris durissimis crudelissimè ligatur, trahitur, & . . . præfecti præsentiæ sistitur.

J'entrevois aussi quelque chose de l'ancien style du Missel, dans cet endroit d'Hilduin : *Sancti Domini tortoribus traditi ad pœnalia loca ducti sunt, & pretiosus campiductor eorum, & fortissimus athleta Domini Dionysius expoliatur, &c.* Mais la réflexion qui est quarante lignes plus bas, a une entiere conformité avec celle de l'ancien style des Messes Gallicanes. *Ducebantur sanè à delicto obligatis, justi in vinculis : condemnandi à damnatis; & innocentes à nocentibus exponuntur.* Tout ceci est entremêlé dans Hilduin de lambeaux pris des Actes, ou plutôt du Panegyrique de S. Denis, imprimé chez Dubosquet. Comme cet Abbé sçavoit ajuster adroitement tous les morceaux qu'il avoit devant lui, il pla-

ça

ça après ce fragment des Actes cidessus cités, *Tali ad Dominum meruere professione migrare, &c.* cette réflexion dans laquelle il n'y a de lui que la particule causale : *Quoniam*, dit-il, *unde mentibus inerat amor, licet præcisis capitibus, quod ore jam sumpserat, sermonibus æstuabat ardor. Verè beata, &c.*

J'oubliois un des plus beaux endroits qui précede de vingt lignes ce que je viens de rapporter *Lacerabatur præcipuè Sanctus Dei sacerdos humanâ rabie cui servivit & bestia : qui præcurrebat ad tormenta ne tardè iret ad gloriam. Provocabat in se pœnam, ut major esset victoria. Confligebant inter se, illinc carnifices, hinc palmata vox Martyris. Ambiebat supplicia, ut tormento crescente cresceret & corona.* On ne peut s'être familiarisé avec l'ancien stylе de nos livres Liturgiques, qu'on ne reconnoisse dans quelques-uns au moins de tous ces morceaux, les fragmens pillés par Hilduin & enchassez, pour me servir de ce terme au milieu des autres materiaux & des choses qui étoient de lui. Qu'on ne dise point que j'en rapporte un peu trop : Puisque

l'Abbé Hilduin assure qu'il avoit dépouillé deux anciennes Messes Gallicanes de S. Denis pour en farcir sa nouvelle Legende, c'est le moins que ces deux Messes ayent fourni les huit ou neuf endroits que je viens de rapporter. Remarquez au reste que tout cela ne consistoit qu'en expressions generales, qui ne specifioient ni le lieu du Martyre, ni le jour, ni l'année. C'est à quoi Hilduin crut devoir suppléer : il ajouta aisément foy à des écrits qui probablement avoient été composez par des gens qui vouloient lui faire plaisir, parce qu'ils sçavoient combien d'ailleurs il étoit disposé à embrasser tout ce qui pouvoit contribuer à augmenter l'honneur de son Eglise : & ce fut sa trop grande credulité qui excita les troubles qui s'éleverent dans le Clergé.

Les Ecclesiastiques n'avoient pas en fait de livres, les mêmes facilitez que les Moines. L'avantage de ceux-ci les rendoit plus hardis à avancer les faits dont ils tiroient aisément la preuve chez eux mêmes, & dans leurs Bibliotheques. Le Clergé seculier n'eut donc alors que la voie de la reclama-

tion, (*a*) Hilduin traita ſes adverſaires de legers, d'arrogans, de demi ſçavans, d'aveugles, d'imbecilles, d'impies, d'opiniâtres, de compagnons du pere du menſonge, de murmurateurs, d'hommes de la plus mauvaiſe eſpece, de têtes folles; il alla juſqu'à dire que ce n'étoient pas des hommes. Cet Abbé laiſſa des diſciples qui imiterent l'ardeur de ſon zele. Je n'ai rien à dire du pieux Religieux qui écrivit à la priere d'un nommé Samuel, les deux premiers livres des miracles de Saint Denis; cet Ecrivain quoique vivant ſous Charles le Chauve, eut dans ſes deux livres l'attention de ne rien marquer de choquant contre ceux qui dès lors combattoient les opinions avancées par Hilduin; & loin d'invectiver contre eux, il ne lui échappa rien qui put prouver qu'il étoit du ſentiment de cet Abbé. Bien loin de cela, il ſemble faire

(*a*) *Garrulitas levitatis eorum... contentioſi ab albugine contracta arrogantiæ ex uſurpata ſcientia quâ videri ſe ſcioli volunt, oculos tergant. Cæcâ fronte & imbecilli virtute.* Celui qui n'eſt pas de ſon ſentiment *vere impius & pervicax.* Ses adverſaires ſont *comites patris mendacii, Suſurrones, peſſimi generis homines, mentes amentes, non homines.* Et dans la lettre à tous les fideles, il dit que ces mêmes adverſaires ſont des inſenſez; *non ſani capitis.*

comprendre assez clairement dans la Preface de son premier livre, qu'il appercevoit la fausseté des choses que l'on débitoit comme tirées d'une antiquité fort reculée. Après s'être plaint de ce que les miracles arrivez au tombeau de S. Denis depuis le régne de Charlemagne, tombent dans l'oubli par la négligence où l'on est de les écrire, il remarque qu'on aime mieux se repaitre d'Histoires de l'antiquité qui ne meritoient pas d'être écrites, & de fables inventées par les Payens, parce qu'elles disent de grandes choses, ou qu'elles sont en beau style; c'est tout ce qu'il pouvoit dire en termes couverts, dans un lieu où l'on n'osoit combattre ouvertement les nouvelles opinions d'Hilduin; & il finit sa Preface par cette excellente Sentence: » Que » Dieu & ses Saints n'ont pas besoin de » l'artifice du mensonge; mais qu'ils ne » se plaisent que dans la verité, dans la- » quelle consiste toute la Religion: » *Non enim Deum aut Sanctos ejus credo artifici mendacio delectari, sed veritate in qua religionis nostræ summa consistit.* Le Religieux qui ajouta vers l'an 880 un troisiéme livre de mira-

cles aux deux de celui-ci, ne fut pas d'une humeur si tranquille sur l'Areopagitisme de S. Denis. Dès sa Préface, il se déclara disciple d'Hilduin; il ajouta à toutes les autoritez rapportées par cet Abbé, celle de S. Gregoire Pape, & celle de Hincmar, toutes les deux également fausses. Quoique son ouvrage n'eut que quinze chapitres, il ne put passer au-delà de la moitié sans crier contre les adversaires du nouveau sentiment que l'on soutenoit dans l'Abbaye de S. Denis. » Ce » sont, dit-il, des incredules, lesquels » pendant qu'ils tâchent d'étoufer le » nom de Denis l'Athenien & l'Areo» pagite, meritent d'être regardez non » seulement comme un rejetton de » Fescenninus Sisinnius, qui fit mou» rir ce Saint; mais même qui à cause de „ la haine qu'ils portent à ceux qui sont „ devoüez à son culte, doivent être „ regardez comme des homicides selon „ la sentence de l'Apôtre S. Jean. (*a*)

(*a*) *Increduli autem dum extinguere volunt nomen Dionysii Athenienſis & Areopagitæ, habeantur non ſolum altera pars Feſcennini Siſinnii interfectoris ejus, verùm etiam propter odium & invidiam qua ſervitoribus illius deregare convincuntur, ſpiculo beati Joannis perfodiantur dicentis; omnis qui odit fratrem ſuum homicida eſt.* cap. 8.

Ce bon Religieux étoit persuadé que les miracles que S. Denis faisoit par ses Reliques, étoient pour prouver qu'il étoit l'Areopagite. Il assuroit que ceux qui ne vouloient pas le croire, seroient punis dans l'autre monde. *O perversa & subdola invidia!* s'écrie-t'il ; & plus bas, *Ne respondeamus stultis quos malitia fecit inertes.* Enfin dans son dernier chapitre il est si animé contre les Ecclésiastiques, qui empêchoient les peuples d'adherer aux nouveaux sentimens qu'on leur débitoit à l'Abbaye, qu'il les traite de *Pseudo-prædicatores, clerici excerebrati.* Vous reconnoissez à ce langage un fidéle disciple d'Hilduin, non seulement quant au fond des opinions, mais encore quant à la maniere de les défendre. Je n'en dirai pas davantage sur cet article, vous pouvez vous rappeller ce que j'ai écrit ailleurs, que la déclaration de l'Apostolat de S. Martial de Limoges, qu'on ménagea dans le siécle suivant, & qu'on fit éclorre sous le Roi Robert, donna de nouvelles forces aux opinions d'Hilduin. Aussi le Religieux qui écrivit après le milieu du onziéme siécle l'Histoire de l'ouver-

ture de la Châsse de Saint Denis, faite vers l'an 1050, parla-t-il suivant les mêmes principes ; & ce sentiment a passé de siécle en siécle, trouvant toujours des défenseurs. Hist. de l'Abb. de Saint Denis, Preuves. pag. clxvi.

Après cela, je n'ai point été surpris de voir dans le second tome des Analectes de Dom Mabillon, quelques petits mots en faveur de l'opinion d'Hilduin, au moins en faveur de ceux qui croyoient que c'étoit S. Clement Pape qui avoit envoyé S. Denis dans les Gaules ; mais ce que j'y ai lû n'a pas été capable de m'éloigner du sentiment que les Sirmond, les de Launoy, Valois, Morin, le Cointe, du Bois, Tillemont, Baillet, & Chastellain, ont si bien défendu, ni de me faire approcher en aucune maniere des opinions des Peres Doublet, Millet, Menard, Chifflet, & Alexandre ; & des sieurs du Saussay, de Gerson, & de Gaumont. J'étois disposé il y a long-tems à écrire sur ce sujet, & la place naturelle de le faire eut été ma Dissertation Soissonnoise de l'an 1737. mais comme j'étois borné à une heure de lecture, je n'ai pû faire entrer dans cet ouvrage tout ce que j'aurois souhaité pour infirmer le poids

que le suffrage de Dom Mabillon paroit ajouter à l'opinion de la Mission de S. Denis par S. Clement, que quelques personnes regardent encore comme probable. Je me suis contenté de dire au sujet de ce Sçavant du premier Ordre, duquel je respecte la memoire, que ce qu'il a écrit en cette occasion se trouve dans la premiere des Collections qu'il a donné au Public, de laquelle il n'avoit pas lui-même conservé toute l'estime possible, puisqu'il en avoit retouché ailleurs plusieurs endroits que j'étois prêt d'indiquer. Je puis dire, sans hésiter, que l'humilité de ce sçavant Religieux, l'eût enfin engagé à avoüer qu'il falloit retrancher de ses Analectes, la lettre dite de Hincmar sur la Legende de S. Denis, parce qu'elle avoit déja été renduë publique par Surius au 9 Octobre, & dans le premier tome de l'Histoire de l'Université de Paris, & en même-tems les Notes dont il avoit cru d'abord devoir l'accompagner. En effet, je doute qu'il ait toujours été persuadé que les titres honorifiques de *Sanctissimus* & de *beatissimus*, donnez à Hilduin par Agobard son contemporain, puissent

ſuffiſamment le mettre à couvert des ſoupçons que l'on a eu au ſujet de la maniere dont il s'y prit pour publier la vie de S. Denis. Car ſi Hilduin a agi de bonne foi, il faut avoüer qu'il a été exceſſivement crédule, & qu'il meritoit beaucoup mieux que Gregoire de Tours, les reproches de ſimplicité qu'il lui fait, pour avoir marqué que S. Denis ne vint dans les Gaules que ſous l'Empire de Dece. N'y a-t-il pas ſujet d'admirer le bonheur qu'eut le même Hilduin, de tomber ſur des écrits qui étoient des plus cachez (*a*)? La Providence divine lui faiſoit trouver, à ce qu'il dit, ſous les mains, tout ce qu'il vouloit de propre pour confondre les anachroniſmes de Gregoire de Tours; & les choſes lui furent ſi favorables, que ce qu'il trouva alors ne fut retrouvé nulle part depuis. Comme je n'ai pu faire obſerver dans ma Diſſertation ſur l'état des ſciences, la ſagacité de cet Abbé qui fit ſous Louis le Debonnaire tant de rares découvertes; recevez ceci par forme de ſupplément. J'ai

(*a*) *In tomo ſatis ſuperque abdito.* Epiſt. ad Ludov. Imp. *De abditis admodum tomis erudimus.* Epiſt. ad univ. Fideles.

crû devoir l'opposer à ceux, qui de nos jours croyent encore que cet Ecrivain fut un bon critique & un homme très moderé ; & que la Mission de S. Denis par S. Clement étoit une Tradition plus ancienne que lui de plusieurs siecles, qu'il ne fit qu'orner de nouvelles circonstances : deux points dont je crois avoir montré évidemment la fausseté.

OBSERVATIONS

SUR l'Antiquité de l'édifice de Notre-Dame de Paris, avec une descriptiion de trois Monumens très curieux & peu connus, qui sont conservés dans le Trésor de cette Eglise ; & des remarques sur les anciennes Manumissions, aussi bien que le Catalogue des Rois de France, tel qu'il étoit exposé à la grande Porte de la même Eglise, sous le Regne de S. Louis.

ON me demande ce que je pense de l'Antiquité de l'Edifice de Notre-Dame de Paris, tel qu'on le voit aujourd'hui. Il est surprenant qu'une personne à laquelle cet Edifice devoit être connu par un examen de plusieurs années, ait pris là-dessus un sentiment qui ne peut être suivi (*a*). On

(*a*) C'est un Chanoine de N. D. mort il y a déja long-tems, & qu'on m'a prié de ne point nommer : Il est au reste excusable de s'être trompé là-dessus,

croit communément que c'est sous l'Episcopat de Maurice de Sully, qui vivoit du tems de Louis le Jeune, que ce bâtiment a été commencé, & qu'il a été achevé sous ses successeurs dans le treiziéme siecle. M. B..... dont j'ai vû la Dissertation manuscrite, croit au contraire que le bâtiment tel qu'il éxiste aujourd'hui, a été commencé vers le tems de Charlemagne, continué sous les Rois suivans, & achevé par Maurice de Sully. Ce qui m'oblige d'adhérer à l'opinion commune qui me paroît la mieux fondée, est non-seulement l'autorité de Robert du Mont-Saint-Michel, & celle de Robert Auteur de la Chronique d'Auxerre, Ecrivains du douziéme siecle, mais encore le témoignage de mes yeux. L'Ecrivain Normand que je viens de nommer, & qui étoit venu à Paris, assure que de son tems on ne voyoit encore sur pied, que le fond ou le chevet de l'Eglise; mais il jugeoit par ce morceau, que cette Eglise devoit être la plus vaste & la plus magnifique d'en deçà les Monts lorsqu'elle seroit achevée. J'entens par

après M. Felibien des Avaux en sa vie des Architectes, pag. 208.

chevet le Sanctuaire, c'est-à-dire, les six piliers qui le composent, élevés jusqu'au vitrage ou jusqu'à la voute ; & je n'y comprens point les Chapelles du fond ni du tour de l'Eglise, qui sont d'une construction postérieure. Mais ce qui me convainc pleinement de la mépriſe de M. B. en fait de datte d'Architecture, est que si cet édifice avoit été commencé vers le tems de Charlemagne, on en verroit des preuves en quelque endroit du Vaisseau ; il se presenteroit à la vuë quelques morceaux de structure, qui ressentiroient le neuviéme siécle, comme dans celle de Germigny sur Loire au Diocèse d'Orleans, ou le dixiéme siécle, ou au moins l'onziéme, dont on a beaucoup d'édifices en France. Or quoique j'aie consideré attentivement cette vaste Eglise, tant par le dehors que par le dedans, je n'y ai encore rien apperçu qui soit antérieur au douziéme siécle. Tout y est de ce qu'on appelle Gothique, & de ce Gothique qui fait terminer en pointe tous les arcs ou cintres des voutes, & des fenêtres. Il n'y a à aucun pilier de cette Eglise, soit dans les basses ou dans les hautes voutes aucu-

ne des marques qui désignent même le siécle du Roi Robert, comme on en voit dans les piliers de la nef de saint Germain des Prez, & dans quelques restes de l'ancienne Eglise de saint Marcel à Paris, dans quelques piliers de l'Eglise de saint Denis de l'Etrée dans la Ville de saint Denis, & ailleurs. La difference est entiere, & dans l'ouvrage des chapiteaux des piliers, & dans l'arrangement des pierres qui forment les colonnades, dont un pilier est orné & revêtu, & j'aurois soûtenu à M. B. que l'Eglise de Notre-Dame de Paris est beaucoup moins grossiere que les edifices du tems du Roi Robert, qu'elle est bien plus délicate dans toutes ses parties, & que non-seulement aucun des piliers n'a la forme de la batisse du siécle de ce Roi, mais encore qu'on n'y voit en aucun endroit des morceaux de voute faits en anse de panier, comme est la voute de l'Abbaye de saint Benoît-sur-Loire, & de plusieurs autres Eglises du Royaume, dont on a l'époque certaine.

Quelle raison a donc pû entrainer M. B. dans l'opinion que le corps de l'Edifice de l'Eglise de Paris est du tems

de nos Rois Carlovingiens, tandis qu'il n'y paroît aucun vestige de la bâtisse de leur tems ? Il se fondoit sur ce que le Necrologe de Notre-Dame contient un assez ample éloge de l'Evêque Maurice, sans qu'il y soit fait aucune mention du soin qu'il a pris de rebâtir l'Eglise Cathédrale. Il est vrai que ce Nécrologe se contente de dire que Maurice fit faire à ses frais la Rue-Neuve qui est devant le frontispice de l'Eglise ; & qu'il donna cent livres pour aider à couvrir de plomb la nouvelle Eglise. Mais ce qu'il dit ne doit pas faire tirer la conclusion que M. B. en a tirée. Les Auteurs de ce Nécrologe écrit sous le régne de S. Louis, se bornoient à marquer les dons que chaque particulier a fait à l'Eglise de Notre-Dame. On doit seulement conclure de ce silence, conformément à l'opinion commune, que l'edifice ne se continuoit point aux dépens de Maurice, mais par le secours des charités des Fidéles, & principalement par les liberalités de nos Rois. Cet Evêque étoit le Pere des Pauvres (*a*), & il em-

(*a*) Il y a à S. Sulpice de Bourges un manuscrit *in-octavo* du treiziéme siecle, qui contient un

ployoit à leur soulagement une bonne partie de ses revenus. Tout ce qu'il pût faire pour couronner l'ouvrage fait aux dépens du Public, fut de laisser un somme pour couvrir le chevet lorsqu'il seroit achevé de bâtir. Et comme il étoit de la décence qu'une Eglise qu'il prévoyoit devoir être un jour si considérable, eût une avenuë, non de côté, mais de face, il eut la prudence d'user de la bonne volonté des Comtes de Tourote (*a*), à qui appartenoient quelqu'unes des maisons dans l'endroit qui paroissoit aligner avec le fond de l'Eglise : il obtint d'eux, qu'ils en fissent cession, cédant lui-même le premier ce que l'Evêché avoit en propre dans le même endroit. Telle est l'origine de la Rue-Neuve Notre-Dame. Depuis l'ouverture faite de cette Rue, on s'apperçût que l'allignement de l'Eglise, si on le continuoit tel qu'il étoit pris dans la bâtisse du Chœur, iroit encore aboutir vis-à-vis l'issuë de l'ancienne petite Rue, qui étoit à l'endroit où l'on voit l'Eglise de l'Hôtel-Dieu :

Necrol. Eccl. Paris. xj. Kal. Martii.

Traité de lui sur le Canon de la Messe, où il est appellé *Sanctus Mauricius.*

(*a*) Ancienne Maison de Picardie, entre Compiegne & Noyon.

C'eſt ce qui fut cauſe qu'en continuant la nef dans le treiziéme ſiécle, on ne ſuivît point la même ligne, & qu'afin de faire aboutir le milieu du grand Portail vis-à-vis la nouvelle Rue, on prit un nouvel allignement qui tournât un peu plus vers le couchant d'été. De-là vient que l'Egliſe de Notre-Dame priſe dans toute ſa longueur n'eſt point droite. Je ne parle ici que du grand corps du bâtiment. La croiſée & les aîles ont été faites long-tems après. La date de la croiſée du côté du midi eſt expoſée aux yeux de tout le monde. Les bas côtez de l'Egliſe que l'on appelloit *Courtines* dans l'ancien tems, ne furent bâtis qu'à la fin du treiziéme ſiécle: & les Chapelles, au moins quelqu'unes d'autour du Chœur, que dans le quatorziéme.

Ex Necrolog. ad viiſe Idus Aug.

Il y a au Portique qui eſt ſous la Tour meridionale, huit Statues qui pourroient en impoſer, & faire croire que cet endroit eſt du tems de la premiere ou de la ſeconde race de nos Rois. Mais Dom Bernard de Montfaucon a doctement remarqué que ces Statues ont été tirées du Portail de l'ancienne Egliſe, & miſes en cet en-

droit au treiziéme siécle, pour être conservées à la posterité. Il est vrai que le travail de ces statues ressent assez le neuviéme ou le dixiéme siécles, mais les niches dans lesquels elles sont placées, ne sont que du treiziéme. On a en France plusieurs exemples de statues anciennes, placées dans des niches nouvellement construites. Ainsi voilà une objection résolue. Les connoisseurs pourroient aussi faire remarquer que le fond du Sanctuaire de Notre-Dame se termine non pas en hexagone, comme quelques Eglises du douziéme & du treiziéme siécles, mais en parfait demi-cercle & sans aucun angle, ce qui ressemble à la bâtisse du tems du Roi Robert. Ma réponse à cette observation est, que si cette formation du fond de l'Eglise en demi-cercle étoit du tems du Roi Robert, les differens morceaux qui composent ce fond, n'auroient rien de gothique, puisque c'est en bâtissant l'un qu'on a bâti l'autre, & que le gothique étoit absolument inconnu sous ce régne. Comme donc toutes les parties & les ornemens en sont gothiques, il en faut revenir à croire que cet ouvrage n'est que du douziéme sié-

cle, auquel tems Robert du Mont y avoit vû travailler, ainsi qu'il le donne à entendre, & que si la totalité du contour est en demi-cercle sans angles, c'est qu'on assit l'Edifice du douziéme siécle sur les anciens fondemens qui avoient cette disposition ; & cette conservation des anciens fondemens est d'autant plus certaine, qu'on ne peut excuser que par cette raison les Architectes de ce Sanctuaire, de l'avoir fait si étroit qu'il est pour sa hauteur.

Enfin c'est une foible raison, que d'alleguer le silence du Nécrologe de l'Eglise de Paris, touchant la construction de ce nouveau bâtiment, par les soins de l'Evêque Maurice. Un Nécrologe n'est pas une Histoire, & celui qui le compose n'est pas tenu de tout dire. Aussi quand il parle d'Eudes de Sully successeur de Maurice, il ne dit pas non plus qu'il ait contribué à cet Edifice. Cependant est-il croyable qu'un Evêque qui contre l'usage jusqu'alors observé, fut inhumé le premier dans la Cathedrale, & même dans le Chœur, n'eût pas contribué à son avancement ? Ainsi le silence du Nécrologe n'est d'aucun poids contre l'Evêque

Maurice. Il ne peut pas être allegué plus validement que le silence de son Epitaphe, qu'on lisoit autrefois en quatre vers à saint Victor ; parce que ces quatre vers n'étoient qu'un extrait de l'Epitaphe composée en douze vers, par Etienne de Tournai son contemporain : & si on consulte l'original qui est sa Lettre 260, on y verra le quatriéme distique marquer clairement, que Maurice avoit bâti la Cathedrale de Paris, en ces termes :

Magnificum structura domus & fabrica Templi,
Munificum perhibent advena, paupers inops.

Quelques Ecrivains modernes ont cru que la nef de N. D. pouvoit être plus ancienne que le Chœur, à cause que par le dehors l'Architecture n'en paroît pas si bien travaillée : Mais cette raison ne peut tout au plus prouver, sinon, que ce n'est pas le même Architecte ni les mêmes Ouvriers qui firent l'un & l'autre. Il est demontré que le Chœur fut bâti le premier. 1°. Par le témoignage formel de Robert du Mont. 2°. Par la tournure du fond,

un peu plus vers l'orient de l'équinoxe, que ne l'eſt la tournure ou l'alligneſment de la nef. 3°. Le Sanctuaire étant conſtruit ſur les anciens fondemens, c'eſt une marque que c'eſt par-là que l'on commença à abattre l'ancienne Egliſe, & par conſequent à bâtir la nouvelle. Il eſt ſûr que cette ancienne Egliſe n'étoit pas ſi élevée ; car avant le goût gothique, on proportionnoit mieux l'élévation d'un Edifice avec ſa largeur ; elle n'avançoit pas non plus ſi avant du côté de l'occident, & la Place étoit plus grande devant le Portail, & cela par la néceſſité comme pour la décence : car avant l'élévation du pavé des ruës de la Cité, il falloit monter beaucoup de degrez pour entrer dans la Cathédrale de Paris, comme l'a prouvé Sauval (*a*).

(*a*) Il n'eſt pas étonnant que le pavé des rues de la Cité ait été ſi fort élevé, celui de la rue S. Jacques ſe trouve aujourd'hui ſept à huit pieds plus haut, qu'il n'étoit ſous Philippe Auguſte : j'ai vû au preſent mois de Janvier 1739 un reſte de cet ancien pavé, lorſqu'on a creuſé les fondemens d'une maiſon proche la vieille Poſte. C'eſt un gray long de trois à quatre pieds, & preſque auſſi large, ſur l'épaiſſeur de plus d'un demi pied. La couleur de la terre dénotoit encore cet ancien pavé, & l'on appercevoit qu'il y avoit encore eu un ſecond rang de pavé entre ce premier & celui d'aujourd'hui.

A l'occasion de cette Place de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, je parlerai ici d'une curiosité que j'ai vûe en 1734 dans le Trésor des Châsses de cette même Eglise. C'est un couteau pointu à manche d'ivoire, sur lequel manche étoit écrit un Acte, où il est fait mention des Places qui étoient devant l'ancienne Eglise Cathedrale. Il ne faut qu'ouvrir le Glossaire de M. du Cange au mot *Investitura*, pour y trouver des exemples de donations faites dans l'antiquité par le moyen d'un couteau, d'une branche d'arbre, d'un bâton, d'un gant, d'un chandelier, d'un livre, d'une pierre, d'un marteau, d'un manchon, d'un chapeau, une tasse, &c. mais on n'avoit presque point d'exemple que la formule de cette sorte de donation, fut marquée sur la chose qui en étoit le symbole ; au moins M. du Cange n'en rapporte
Cap. 60. qu'un seul, tiré du Cartulaire de Marmoutier, dans lequel on lit que le nom de celui qui avoit fait un déguerpissement en faveur de ce Monastere, étoit écrit sur le bâton qu'il avoit donné pour marque de ce déguerpissement. Ici ce n'est pas un simple nom écrit

ſur le couteau, c'eſt une eſpece d'Acte entier conçu en ces termes, & diſpoſé en ſept lignes, de cette nature :

HIC CVLTELLVS FVIT
FVLCHERI DE BVOLO P QVÆ WID
O DEDIT AREAS DROGON
IS ARCHIDIACONI ECCLES
IE SCE MARIE ANTE E
AND ECCLAM SITAS P
ANNIVERSARIO MATRIS SVE.

Ce couteau eſt en entier avec ſa lame, qui ne paroît un peu uſée que par vetuſté. Cette intégrité du ſymbole de la donation des Places de devant l'Egliſe de Notre-Dame, peut ſervir à faire encore une ſeconde remarque ſur le Gloſſaire. C'eſt qu'il n'eſt pas exactement vrai, que toutes les fois qu'une donation ſe faiſoit par le moyen d'un couteau, ce couteau fut rompu ſur le champ en deux, pour mieux marquer la conceſſion du bien qui venoit d'être faite. M. du Cange en rapporte trois exemples, diſant que cette fraction ſe faiſoit de crainte que le couteau ne vint à être derobé s'il étoit reſté en ſon entier : ſes Sçavans continuateurs, ont ajouté deux autres exemples de ſembla-

bles fractures du couteau, & en ont donné une autre raison, disant qu'on rompoit ce couteau pour rendre la donation plus ferme & plus stable, & pour signifier que de même que ce couteau ne pouvoit plus servir à son ancien usage, aussi le bien que l'on donnoit ne pouvoit plus revenir à son premier maître ; les deux raisons peuvent avoir eu lieu : mais il est certain que cette rupture du couteau n'étoit pas generalement observée ; & en effet si c'est pour la raison alleguée par M. du Cange qu'on le rompoit, cette raison ne pouvoit point avoir lieu lorsque le nom de l'Eglise devenue proprietaire du couteau, étoit marqué sur le manche, comme il l'est dans celui dont je parle. Depuis la publication du sixiéme Tome des Annales Benedictines de Dom Mabillon, j'ai apris parce qui s'y lit à la page 219, qu'à l'Abbaye de Roncerai à Angers il y a un manche de couteau noir, sur lequel est écrit l'achat d'une censive dont ce couteau fut le symbole. Mais il n'est point marqué si la lame y est jointe, comme à celui dont je parle, ou si elle en est separée.

L'Eglise

L'Eglise Cathedrale de Notre-Dame de Paris devint donc proprietaire de ces Places, situées devant le Portail, par le don qu'en fit un nommé Gui qui n'est point autrement connu, mais qui devoit être un parent ou héritier de Foucher de Buel, dont le couteau fut employé pour symbole de cette donation. Rien ne dénote en quel tems vivoient ce Foucher & ce Gui : L'écriture du couteau m'a paru être du tems de Louis le Gros, & cette époque convient parfaitement avec celle de l'Archidiacre Drogon, des biens duquel ces Places étoient émanées. Cet Archidiacre étoit l'un des trois de l'Eglise de Paris sous le régne de Philippe premier. Il est nommé dans deux Chartes du Prieuré de Long-Pont proche Montlhery, dont l'une est datée de l'an 1094.

Hist. Eccl. Paris. Tom. 1. p. 691.

Le couteau dont je viens de parler, n'est pas la seule antiquité de ce genre que j'aye vû en 1734, dans les armoires de l'argenterie de l'Eglise de Paris. J'apperçus au même lieu un morceau de bois long d'un demi pied, épais d'un pouce ou environ, & taillé à quatre faces; voici ce qui se lit en

chacune dans la longueur de ce bâton:

Premiere face :	*Ebrardus & Hubertus de Spedona villa*
Seconde face :	*Servi scilicet beatæ Mariæ Parisiensis p hoc lignũ*
Troisiéme face :	*Fulconi decano rectum fecerunt in capitulo Sancte*
Quatriéme face :	*Marie de conquestu antecessor. suorum quæ tenuerant absque Canonicorum permissione.*

L'écriture est en caracteres minuscules, mais du même tems ou environ que ceux du couteau, c'est-à-dire sous le régne de Philippe premier, pere de Louis le Gros. Le Doyen Foulques qui y est nommé, fut choisi l'an 1103 pour être Evêque de Paris; voilà pour ce qui regarde l'époque qu'il faut donner à ce petit monument. Quant à ce qu'il contient de curieux, c'est une reconnoissance que deux Serfs de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, demeurant à Epone terre située au Diocèse de Chartres, entre Meulan & Mantes, & qui appartient encore à la même Eglise, firent en plein Chapitre entre les mains du Doyen Foulque, des biens acquis par leurs peres & me-

res dans cette Seigneurie, & dont ils s'étoient mis en possession, quoi qu'ils eussent dû revenir à cette Église par droit de main morte. On peut donc ajouter surement cet exemple à ceux des Investitures, quoi qu'il soit dans un genre un peu différent, & même le regarder comme singulier, puisqu'on ne voit point qu'on en ait encore produit de semblable. L'observation que je fis faire à Monsieur Colin, qui me montra avec plaisir toutes ces raretez, fut cause que pour leur conservation on les transporta quelques jours après dans les archives du Chapitre.

Celle du petit morceau de bois où il est fait mention des Serfs de l'Eglise de Paris, m'a remis à la mémoire ce que j'ai oui rapporter en ce genre par une personne des plus versées dans les antiquitez du même Chapitre. C'est encore une singularité digne de remarque, que la maniere dont fut fait au quinziéme siécle, l'affranchissement d'un Serf de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, qui vouloit entrer dans l'état ecclésiastique : il se nommoit Jean Robinet, & il étoit natif de Vaudoy en Brie. Ayant eu permission d'embrasser

la clericature, il se présenta un soir pendant Vêpres dans le chœur à tous Messieurs les Chanoines ayant une serviette au cou, tenant un bassin & des ciseaux : & chaque Chanoine lui coupa un peu de ses cheveux, *in signum manumissionis ad tonsuram clericalem*, après quoi apparemment il fut renvoyé à l'Evêque de Meaux dont il étoit Diocésain. Le sçavant Chanoine de qui je tiens ce fait, ajoute qu'il est de l'an 1402. Il a assez de rapport avec ce que j'ai lû dans un Pontifical de l'Eglise Cathedrale de Chartres écrit au même siécle. Après ce titre *Ordo qualiter fieri tonsuræ debeant clericales in ecclesia Carnotensi*, il y est marqué que le Soudiacre lira l'Epitre, & que le Prêtre dira certaines prieres : *deinde tonsurati pueri a Sacerdote eant primò ad Decanum, & ad alios Canonicos subsequentes qui eos tondent sicut fecit Sacerdos : & dum tonsurati fuerint, quilibet Canonicus cuilibet puero tonsurato osculum dabit pacis.*

Il me reste à parler d'une troisiéme curiosité de l'Eglise de Paris, à peu près de la même espece que le couteau & le bâton dont j'ai parlé plus haut,

mais qui est plus exposée aux yeux du public. C'est la petite baguette d'argent doré haute environ de deux pieds, que le second & le troisiéme enfant de chœur tiennent sur leur poitrine en forme de sceptre, l'un un Dimanche, l'autre un autre, lorsqu'on fait la benediction de l'eau avant Tierces. Je m'étois informé à différentes personnes de ce que signifioit le port de cette baguette, ou espece de sceptre qui est orné de fleurs de lis en bosse, surmonté d'une image de la Sainte Vierge, tenant l'Enfant Jesus, & terminé en bas par la figure d'un serpent écrasé. Tout ce que j'en avois pû apprendre, étoit que cette baguette désignoit la jurisdiction, sans qu'on eût pû me dire quelle jurisdiction, ni depuis quand, ni comment, ni à quelle occasion ce signe avoit été mis en usage. Un homme universel tel que Dom Mabillon l'avoit sçû. Mais comment auroit-on été informé que cela se trouveroit dans ses papiers, si Dom Martene animé de la noble ardeur d'enrichir de plus en plus de nouveaux monumens la republique litteraire, n'avoit eu le courage de publier depuis peu le sixiéme

tome des Annales Benedictines, que le même Dom Mabillon avoit laissé à finir & à imprimer ? J'en ai parcouru les pieces justificatives avec la même avidité que ce modeste Religieux les tira des mains de ses Superieurs, & j'y ai trouvé à la page 700 un fragment tiré du Commentaire d'un Etienne de Paris, qui nous donne le dénoüement de cette baguette précieuse de l'Eglise de Paris. Dom Martene à qui j'en ai parlé depuis, m'a dit qu'il a vû le commentaire d'où ce fragment est tiré, parmi les manuscrits de l'Abbaye d'Evron au Maine.

Etienne ayant occasion de parler de la reception du Pape Eugene III. par le Roi Louis VII. de laquelle il fut témoin l'an 1147, fait un portrait très avantageux de ce Prince, & après un éloge pompeux. „ (*a*) *Certes*, dit-il, je

(*a*) *Certè vellem mihi esset desiderii, ut omnes reges mundi ejus exemplo ad Sanctæ Dei ecclesiæ honorem, & libertatem servandam invitarentur. Vidi enim quam sæpius quod in Processione solemni in ecclesia videlicet beatissimæ virginis & Dei genitricis Mariæ Parisiensis post Episcopum veniens, respiciebat si aliquis clericus vel suæ privatæ familiæ, vel aliquis scholaris, quia civitas illa dulcis & gloriosa multis abundat scholaribus, eum fortuitò sequeretur. Quòd si nullum videret, episcopum humiliter se-

„ voudrois que tous les Rois de la „ Terre imitassent son zéle pour la conservation de l'honneur & des libertés „ de la sainte Eglise de Dieu. J'ai vû „ souvent, ajoute-t-il, que dans des „ Processions solemnelles de Notre-„ Dame de Paris, avant que de prendre son rang après l'Evêque, il regardoit si quelque Ecclesiastique de „ son Palais ou quelque autre Ecclesiastique étudiant, (dont le nombre „ est fort grand en cette ville,) n'étoit „ point par hazard derriere lui. S'il „ n'en appercevoit point, il suivoit „ immediatement l'Evêque : Mais s'il „ en voyoit, même qui fussent mal „ habillez, il s'arrêtoit tout court, & „ il se retiroit en arriere, disant : *Vous*

quebatur : si verò etiam pauperem aliquem, etiam personam contemptibilem fortè se sequentem conspiceret, obstupescebat utique quasi angelico exhortatus hortatu, statim fiebat retrogradus sibi ipsi, quasi Deo intulisset multam injuriam gravissimè indignabatur. Dicebat ergo ; „ Vos „ Clerici procedite, per „ Sanctos de Bethlehem „ ego non procedam, vestrum est procedere. „ Ibeite, meum est & „ omnium laïcorum vos „ subsequi, & vos no-„ bis debetis ostendere „ viam. „ [Je n'ai pas osé traduire autrement les expressions de ce Roi : mais je pense que l'Historien lui avoit oüi dire *Per san belleen* ou approchant : ce qu'il a cru venir de *Per Sanctos de Bethlehem*, & qui en vient peut-être.]

„ *autres gens d'Eglise suivez : Par les*
„ *Saints de Bethlehem je ne marcherai*
„ *point, c'est à vous à aller : marchez*
„ *devant, marchez. C'est à moi & à*
„ *tous les laïques à vous suivre, &*
„ *vous devez nous montrer le chemin.*
L'Historien rapporte ensuite l'origine de la baguette d'argent, laquelle vient de ce Prince. Il dit (z) qu'un jour ce Roi voulant venir à Paris, fut surpris par la nuit à Chreteil, que comme il y coucha, il fut aussi défrayé par les habitans. Ce qui étant venu aux oreilles des Chanoines de Paris dès le grand matin, ils en furent fort surpris, & pré-

(z) *Vidi etiam quod volens quadam die venire Parisios detentus est in via. Recepit se propter noctis instantiam qua eum prævenerat in quadam Canonicorum villa Parisiensium. Locus ille Christolium vocabatur. Ibi jacuit: ibi ab hominibus loci data sibi fuit expensa. Summo manè nuntiatum est Canonicis · conturbati sunt valde ; dixerunt ad invicem :* Destructa est ecclesia, fracta sunt privilegia : aut rex iste expensas restituat, aut cessèt universa ad nos respiciens ecclesia Parisiensis. *Venit rex eadem die Parisios : sicut de consuetudine qualicunque tempus esset, semper habebat, ad majorem ecclesiam : foris stetit ut alter concivis, quia clausam contra se invenit januam ecclesiæ. Admiratus est : cœpit quærere quid esset in causa, & si forte, quia emendare vellet, aliquis offendisset ecclesiam. Responsum est ei tandem.* Verè, Rex, tu es ille homo, qui contra hujus sanctæ ecclesiæ sacratam consuetudinem, &c.

tend.rent

tendirent que le Roi devoit reſtituer la dépenſe faite par les habitans de Chreteil, ou qu'on devoit ceſſer de faire l'Office dans la Cathédrale. Louis VII. vint le même jour à Paris, & alla à Notre-Dame ſelon la loüable coutume qu'il avoit d'y aſſiſter de tems en tems à l'Office. Il trouva la porte fermée. On lui dit la raiſon, qu'il faut lire dans l'Hiſtorien même. Ce Roi Très-Chrétien, comme l'appelle Etienne, en parut effrayé, il fit ſes excuſes & promit de rendre la dépenſe qu'il avoit cauſée. Il fit avertir l'Evêque Thibaud, le Doyen Clement, tous les Chanoines, & ſur tout celui qui étoit prépoſé à la regie du temporel de ce village. On lui ouvrit auſſi-tôt les portes de l'Egliſe; il y fit ſa priere; il donna aux Chanoines l'Evêque pour caution de la ſatisfaction qu'il vouloit leur faire. L'Evêque à l'inſtant leur confia deux de ſes chandeliers d'argent, afin qu'ils les gardaſſent juſqu'à ce que le Roi eut rendu aux habitans de Chreteil les frais que leur avoit cauſé ſa reception. „ Et ce „ fut par le moyen d'une verge ou ba„ guette, continue l'Hiſtorien, laquel„ le je crois (dit-il) être conſervée

„ jusqu'aujourd'hui avec grand soin, „ parmi les privileges de l'Eglise, qu'il „ fit satisfaction aux Chanoines, la „ mettant de ses propres mains sur l'au„ tel. L'acte de cette satisfaction étoit „ écrit sur cette verge, en memoire „ des libertés de l'Eglise de Paris : & „ pour cette raison, le Roi, l'Evêque „ & tous les Chanoines convinrent „ qu'elle seroit conservée très soi„ gneusement. *Per virgam autem quæ usque in hodiernum diem, ut credo, inter privilegia Ecclesiæ cum magna cautela reposita est, Canonicis satisfecit, eam propriâ manu ponens super altare, in qua quia satisfactio scripta erat in memoriam libertatis ecclesiæ, in hoc quod servaretur sub fideli custodia, & Rex & Episcopus & omnes Canonici unanimiter convenere.* On voit par ce recit que ce ne fut point son sceptre ou bâton royal que Louis le jeune mit sur l'autel de Notre-Dame, mais une espece de baguette faite exprès, sur laquelle il fit écrire l'acte de la satisfaction, à peu près comme les actes de donation & de reconnoissance dont j'ai parlé ci-dessus. L'Historien ne dit point si cette verge étoit d'argent, ou

d'ivoire, ou d'autre matiere. Mais il est constant par son recit, que la baguette que l'on voit aujourd'hui dans la Sacristie de Notre-Dame, n'est pas la même que ce Roi offrit sur l'autel, puisqu'il n'y a jamais rien eu d'écrit dessus; en sorte qu'il y a grande apparence que la premiere baguette ayant été perdue, ou ne pouvant plus servir, on en a refait une autre, que l'on peut regarder comme une marque de la Jurisdiction temporelle du Chapitre sur les terres de sa dépendance.

Pendant que je traite différentes antiquités de la Cathedrale de Paris, je croy ne devoir pas oublier une circonstance singuliere qui peut faire plaisir aux amateurs de l'Histoire de nos Rois. On ne se contenta pas en bâtissant le grand portail d'y placer les Statues de plusieurs Rois de France. Un grand nombre d'écrivains ont parlé de ces figures, & quelques-uns en ont donné l'explication. Mais aucun ne me paroît avoir remarqué qu'au treiziéme siécle, & du vivant de S. Louis, les noms des Rois de France étoient écrits à ce même portail, depuis Clovis jusqu'à S. Louis même. Je ne sçai

pourquoi ce Catalogue n'a pas été continué jusqu'à nos jours ; peut-être que les prétentions des Rois d'Angleterre au quinziéme siécle, causerent l'interruption de cette pratique. Voici ce que j'en ai trouvé dans un manuscrit de la Bibliotheque Colbert (*a*). Quoique ce ne soient que des noms sans aucuns faits, ce catalogue pourra être de quelque utilité, & servir de fondement à quelques conjectures. Au moins on ne sera pas fâché d'être informé de l'ancien usage d'écrire les noms des Rois de France, à la porte de la principale Eglise de la Capitale du Royaume.

Cod. Colb. 701. nunc Reg. 3804. 6. 5.

Hæc sunt nomina Regum Francorum in porta Beatæ Mariæ Parisius scripta.

Primus Rex, Clodoveus.
Secundus, Lotharius.
Tertius, Chilpericus.
IV. Lotharius.
V. Dagobertus.

On écrivoit quelquefois *Lotharius* pour *Clotharius* : *Hilde-*

(*a*) Ce volume m'a paru venir de l'Abbaye de S. Arnoul de Metz. Il avoit appartenu depuis à M. Pithou. Il contient Gregoire de Tours, d'une écriture de l'onziéme siécle, & Fredegaire. Le Catalogue des Rois de France est sur un feuillet volant, écrit au treiziéme siécle.

VI. Clodoveus.
VII. Lotharius.
VIII. Theodericus.
IX. Hildericus.

bertus pour *Childebertus*, & *Hildericus* pour *Childericus*.

X. Theodericus.
XI. Clodoveus.
XII. Hildebertus.
XIII. Clodoveus.
XIV. Lotharius.
XV. Chilpericus.
XVI. Theodericus.
XVII. Hildericus.
XVIII. Pipinus.
XIX. Karolus magnus.
XX. Ludovicus Filius ejus.
XXI. Lotharius.
XXII. Karolus.
XXIII. Ludovicus Balbus.
XXIV. Karolus.
XXV. Odo.
XXVI. Karolus.
XXVII. * Radolfus.
XXVIII. Ludovicus.
XXIX. Lotharius.
XXX. Ludovicus regnavit anno uno.

* Au deſſus de *Radolfus* une main étrangere a ajouté *Arnulfus*. Il eſt bon d'obſerver ici qu'au portail de Notre-Dame, qui eſt du treiziéme ſiécle, il n'y a que vingt-ſept Statues de nos Rois, & que dans ce Catalogue, voilà 39. articles.

XXXI. Hugo.
XXXII. Robertus.
XXXIII. Henricus.
XXXIV. Philippus.
XXXV. Ludovicus.
XXXVI. Ludovicus.
XXXVII. Philippus bonus rex.
XXXVIII. Ludovicus Filius ejus.
XXXIX. Ludovicus qui regnat.

DISSERTATION
SUR LE TEMS,

Auquel le corps de S. Marcel Evêque de Paris, a été transferé de l'Egliſe de ſon nom dans celle de Notre-Dame : avec les preuves comme il y étoit long-tems avant le régne de Philippe Auguſte.

ETANT retenu dans la ville de Paris depuis près de quatre ans, j'ai eu occaſion d'examiner quelques endroits de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de cette ville ; l'on a dû voir par quelques opuſcules que j'y ai compoſé, qu'une perſonne qui ſe mêle de faire du chant peut quelquefois prendre ſon eſſort ſur d'autres matieres, ou que ceux qui écrivent ſur l'Hiſtoire peuvent faire ces ſortes de diverſions utiles au public & aux particuliers. Je me ſuis imaginé que Remi d'Auxerre, Saint Odon de Cluni, & tant d'autres qui ont écrit ſur differens ſujets, & qui

ont composé du chant, en usoient de même (*a*). La premiere diversion que j'ai faite en 1735. à l'occupation principale dont je m'étois chargé au mois de Mai à mon retour de Soissons (*b*), fût de repondre par écrit à la question qui me fut faite (*c*) touchant l'antiquité de l'édifice de Notre-Dame. C'est l'écrit que l'on vient de voir à la tête du chapitre précédent, mais tout petit qu'est cet écrit, il ne laissa pas de me coûter plusieurs recherches à la Bibliotheque du Roi, pour me mettre au fait du Nécrologe sur le silence duquel M. B. s'étoit appuyé. M. de Targny qui étoit bien aise de contribuer en tout ce qui dépendoit de lui, tant à l'éclaircissement de l'Histoire de l'Eglise de Pa-

(*a*) Je n'ose pas mettre S. Gregoire le grand dans le même cas, quoiqu'il y ait apparence qu'il a beaucoup entremêlé la composition ou l'arrangement du chant, avec ses ouvrages de Theologie & de Piété. Un écrivain bien plus recent est M. de Tillemont, que je sçai de bonne part avoir aimé à composer du chant Gregorien, & en avoir composé en effet, qui se chante en plusieurs lieux.

(*b*) J'ai été si sensible à l'honneur que M. l'Archevêque de Paris, & Messieurs les venerables Doyen & Chanoines du Chapitre de l'illustre Metropolitaine m'ont fait, que j'ai volontiers suspendu alors tous mes travaux sur l'Histoire, pour me rendre utile à la Capitale du Royaume.

(*c*) Par M. Colin aujourd'hui Vicaire perpetuel.

ris, qu'à la varieté de ſon chant, voulut bien m'offrir comme Garde des manuſcrits, la communication de tout ce qui ſeroit propre à mon deſſein, j'y trouvai des Livres de chant de tous les pays de la France, & de tous les ſiécles depuis que le chant ſe met par écrit. Les Breviaires, Miſſels, Sacramentaires, Pontificaux, Antiphoniers, Graduels, & même Legendaires, me paſſerent par les mains en très grand nombre, & je ne manquai pas de profiter de tous les traits hiſtoriques qui ſe préſenterent à mes yeux (*a*). Une ligne de rubrique contient quelquefois un fait important: elle peut ſuffire pour la déciſion d'une difficulté. Deux ou trois mots dans une Oraiſon, ſont quelquefois ſuffiſans pour faire revenir des préjugés dans leſquels on a été élevé. Ainſi les monumens les plus négligés, & qu'on croiroit les plus inutiles, peuvent ſouvent ſervir à éclaircir la vérité. Venons à un exemple.

(*a*) C'eſt ce qu'il m'a encore été plus facile de continuer depuis que M. l'Abbé Sevin lui a ſuccedé. Il a bien voulu comme a fait M. l'Abbé Sallier, à l'égard des livres imprimez, me permettre la communication de tous les manuſcrits dont j'ai eu beſoin; & je ſuis bien aiſe de leur marquer ici à l'un & à l'autre ma parfaite reconnoiſſance.

On est accoutumé à dire dans Paris que le corps de S. Marcel Evêque, qui repose dans la Cathédrale, y fut apporté sous le régne de Philippe Auguste, & que jusques-là il avoit été conservé dans son Eglise du Faubourg. Les Calendriers modernes où l'on essaye de donner l'époque de cette translation plus en particulier, la marquent arrivée vers l'an 1200. On l'a cru ainsi sous l'épiscopat de M. le Cardinal de Noailles, & sous celui de M. de Harlay ; on le croyoit de même sous son prédecesseur.... Mais tout ce tems réüni ensemble ne forme pas l'intervalle d'un siécle. Le premier Breviaire où j'ai lu ce fait, est celui de M. de Gondi de l'an 1640. Depuis 1584. jusqu'à cette année, on s'étoit contenté dans le Breviaire d'ajouter à l'Histoire de S. Marcel écrite par Fortunat, le petit mot sur la guérison du Prêtre Ragnemode rapporté par Gregoire de Tours. Dans tout le tems qui a precedé, l'on s'étoit borné soit au troisiéme Novembre, soit au 26. Juillet, à lire quelques extraits de la vie de S. Marcel, de la composition de l'Evêque Fortunat dont j'ai parlé, & l'on n'alloit pas plus

loin : on peut verifier ce que je dis par les éditions du Breviaire de Paris, anterieures au Concile de Trente, entr'autres par celle de l'an 1493. qui eſt *in-folio* (*a*), par celle de 1479. qui eſt *in-douze*(*b*), & par les manuſcrits qu'on trouve encore en remontant juſqu'au treiziéme ſiécle. Ainſi il faut poſer pour certain que pendant quatre cens ans, c'eſt-à-dire pendant le treiziéme, le quatorziéme, le quinziéme, & le ſeiziéme ſiécle, on n'a fourni dans les livres compoſez à l'uſage de Paris, aucune preuve que ç'ait été l'Evêque Eudes de Sulli qui ait fait apporter le corps de S. Marcel dans la nouvelle Egliſe Cathedrale. Aucun écrivain de ces quatre ſiécles n'en a fait mention.

J'ai voulu découvrir le premier écrivain qui ait avancé ce fait. Corrozet n'en parle point, Bonnefont n'en avoit non plus rien dit d'abord. Mais les augmentations que du Breüil Moine de Saint Germain des Prez y fit l'an 1608. ont commencé à dire quelque choſe qui en approche.

(*a*) Il y en a un exemplaire dans la Bibliotheque de Notre-Dame.

(*b*) J'en ai vu un exemplaire à Ste. Genevieve.

Le même du Breüil donnant en 1612. son édition des Antiquitez de Paris *in-quarto*, y rapporta ce que quelques-uns disoient alors. La seconde édition des mêmes Antiquitez publiée en 1639 répeta mot à mot les mêmes choses ; l'année d'après, Malingre insera dans son Histoire de Paris les propres paroles de du Breüil. Ce fut ainsi que du témoignage d'un Historien éloigné de quatre siécles du régne de Philippe Auguste, l'époque de la Translation passa en 1640. non-seulement dans le volume *in-folio* du sieur Malingre, mais encore dans le Breviaire de Paris, donné la même année aussi *in-folio*.

Mais quel fonds a-t-on pu faire sur un Historien, qui non-seulement étoit trop éloigné du siécle d'Eudes de Sulli & de Philippe Auguste, mais même qui a parlé d'un ton fort incertain sur la Translation en question, & qui dit qu'on la croyoit faite dès le tems de l'Evêque Maurice ? Voici ce qu'il en a écrit : „ L'on dit, que pour
Ed. „ la crainte des Anglois qui infecterent
1639. „ notre France plusieurs fois pendant
300. „ le régne de Philippe Auguste, les
„ Chanoines de ladite Eglise (de Saint

„ Marcel,) apporterent la châſſe de
„ S. Marcel leur Patron en l'Egliſe Ca-
„ thédrale de Paris que l'on achevoit
„ de bâtir, ſous promeſſe que l'Evê-
„ que Maurice de Soliac fit de leur
„ rendre ladite châſſe dans un certain
„ tems que l'Egliſe qui ſe bâtiſſoit
„ pourroit être parachevée, & les
„ guerres pacifiées. En quoi cet Evê-
„ que ou autre ſon ſucceſſeur les trom-
„ pa, parce qu'il fit laiſſer à deſſein un
„ certain endroit ſans cloture ni cou-
„ verture que l'on voit encore au haut
„ de la voute d'autour le chœur du
„ côté ſeptentrional, pour n'être tenu
„ de rendre ladite châſſe, vu que ſon
„ Egliſe n'étoit encore achevée. Que
„ cela ſoit véritable ou non, continue
„ du Breüil, je n'en puis aſſurer. Tant
„ y a que ladite châſſe S. Marcel ſe
„ voit encore élevée ſur une platte
„ forme de cuivre, &c.

Il faut d'abord remarquer que du Breüil ne rapporte toute cette Hiſtoire que ſur des *On dit*, & que le jugement qu'il en porte, eſt qu'il ne veut pas la garantir : ce qui marque le peu de cas qu'il en faiſoit. Or ſi cette Hiſtoire paroiſſoit ſi peu vraiſemblable

dans un tems où la critique n'étoit point parvenue au point où elle est de nos jours, comment pourroit elle paroître recevable aujourd'hui? En effet, examinons-en les circonstances : on fait apporter le corps de S. Marcel à Notre-Dame sous l'épiscopat de Maurice de Sulli, & le régne de Philippe Auguste, à cause de la crainte que l'on eut des Anglois ; mais les guerres que la France eut à soutenir contre eux depuis le commencement du regne de Philippe jusqu'à l'an 1196. que mourut l'Evêque de Paris, furent-elles donc si fatales au Royaume, qu'on dût être saisi de frayeur aux faubourgs de Paris? Les Auteurs du tems nous répresentent Philippe Auguste comme faisant des conquêtes continuelles sur les Anglois, sous l'épiscopat de Maurice, tant sur la fin du régne de Henri II. que sous celui de Richard ; ce dernier ravagea à la verité en 1194. des Pays que Philippe lui avoit enlevés, mais dans des quartiers très éloignés de Paris, & l'on peut dire hardiment que ç'eut été une folie aux Chanoines de S. Marcel, de trembler pour leurs Reliques, tandis que du côté de Char-

Guill. de Nangis.

tres, de la Touraine, & du Berri, où les troupes du Roi d'Angleterre approcherent de bien plus près, on étoit fort tranquille sur ce qui regardoit les ossemens des Saints. Il est vrai qu'en 1198. Richard entra dans le pays Vexin, & pilla plusieurs villages autour de Gisors; c'est la seule fois que nos chroniques lui donnent quelque avantage, mais que remporta-t-il de là, que ce qu'on pût trouver dans la campagne? & il faut observer qu'alors il y avoit deux ans que Maurice de Sulli étoit mort. Si donc la terreur s'empara alors de l'esprit des Chanoines de Saint Marcel, & s'ils songerent à réfugier leurs reliques dans Paris, l'évenement ne quadrera plus avec l'époque marquée dans du Breüil. Mais quand même il faudroit lire Eudes de Sulli au lieu de Maurice, pourquoi les seuls Chanoines de Saint Marcel eussent-ils usé de précaution? le courage d'un Roi qui a été surnommé *le Conquerant*, par la raison même des conquêtes qu'il fit sur les Rois d'Angleterre, n'étoit il pas capable de les rassurer, puisqu'il rassuroit bien tous les autres François? étoient-ils bien fondés à croire que le

Prince Anglois en voulût à leur châsse, laquelle dans ce tems-là (supposé qu'ils en eussent une) ne devoit pas être fort magnifique? on sçait combien simples furent les premieres châsses, sur tout celles du onziéme & du douziéme siécles; ce seroit donner dans l'illusion, que de croire que la châsse que l'on voit aujourd'hui à NotreDame étoit fabriquée dès-lors : le genre de travail & la sculpture dont elle est ornée, dénote un tems bien posterieur; ainsi il faut être bien éloigné de penser qu'elle eut pû être convoitée par les Anglois (*a*).

Il faut observer en second lieu, que

(*a*) Elle n'étoit pas encore commencée en 1270 lorsque Jean d'Orillac Archidiacre de Paris mourut. On voit parmi les legs marqués au Necrologe de N. D. à la Bibl. du Roi cod. 3883. 3. *Item ad opus capsæ S. Marcelli centum solidos Paris.* c'est au 14. Avril & au 21 du même mois à l'article de l'obit de Guillaume de Varzy Chanoine de Paris, *Recepimus insuper de eleemosyna ejusdem defuncti ad opus capsulæ S. Marcelli, centum solidos Paris.* Au 6. Aoust Jean de Paris Archidiacre de Soissons, mort vers l'an 1270. légua *centum libras ad opus thecæ S. Marcelli Paris. & centum libras Paris. ad opus cortinarum quæ de novo sunt inceptæ in ecclesia Parisiensi, Cortina*, dans ce texte que du Cange a oublié, signifie ou les côtés de la croisée, ou les aîles de l'Eglise. On lit au 22. Septembre, que l'or legué par Raimond de Clermont mort sous l'Episco-

la

la prétendue tradition rapportée par du Brüeil sur le procedé de l'Evêque de Paris de ce tems-là, est injurieuse à la mémoire de ce Prélat; Du Brueil a eu raison de la mépriser, d'autant qu'elle est certainement du rang de celles qui ne peuvent être admises que parmi le petit peuple accoutumé à forger des Histoires sur des choses qui n'ont aucune liaison avec les conclusions qu'il en tire. Je n'en dirai pas davantage pour faire sentir le peu de poids de la tradition vulgaire, que les Auteurs du Breviaire de Paris de l'an 1640. adopterent en partie, & cela sans beaucoup d'examen, & même sans faire attention que l'Auteur d'où ils la tiroient ne vouloit pas la garantir; il est vrai que ce Breviaire ni les suivans n'ont pas admis le conte, que l'on attribue à Maurice de Sulli ou à Eudes son successeur, touchant le moyen de faire regarder le bâtiment de l'Eglise de Notre-Dame, comme non encore fini. Mais la substance de l'évenement s'y trouva dès 1640. puisqu'on marqua dès-lors que

pât de Renaud de Corbeil qui finit en 1268. fut employé à cette chasse. Il y avoit donc alors bien à travailler à la chasse de S. Marcel aussi-bien qu'à l'Eglise de N. D.

la Translation du corps de S. Marcel à Notre-Dame fut faite sous le régne de Philippe Auguste, par les soins de l'Evêque Eudes de Sulli, qui souhaita embellir son Eglise Cathedrale dont le bâtiment avançoit très fort, en même-tems que le Roi embellissoit la ville par une nouvelle enceinte : cette raison peut paroître plus spécieuse, que ce qu'on lit dans du Breuil; mais elle n'en est pas plus véritable, elle pêche par la chronologie, & par consequent elle est vicieuse dans son fondement.

Depuis que je me mêle d'ouvrir & parcourir tous les livres gothiques que je vois dans les lieux où je passe, j'ai reconnu que les livres Ecclésiastiques de Paris se trouvent même en manuscrit, dans plusieurs endroits du Royaume. Paris a été la ville du même Royaume, où les livres écrits à la main ont dû disparoître plutôt. L'art Typographique y ayant fait de grands progrès, on mit d'abord au rebut tous les livres manuscrits; ils furent livrez aux Ouvriers qui travaillent à la presse, aux Relieurs, & à d'autres qu'il est inutile de nommer; cette dissipation générale des livres Liturgiques du Diocèse de la

Capitale, n'empêcha pas qu'il ne s'en répandit de côté & d'autre, juſques dans des Provinces aſſez éloignées. C'eſt par exemple dans le Diocèſe d'Auxerre, que j'ai trouvé un Antiphonier plenier de Paris écrit ſur la fin du régne de S. Louis, & je connois dans le même Diocèſe une Paroiſſe où l'on conſerve de forts beaux Graduels Pariſiens manuſcrits du quatorziéme ou quinziéme ſiécle. Qui peut-être ſurpris après cela qu'un fragment de Pontifical très ancien de la même Egliſe de Paris, ait pu être tranſporté au Puy en Vellay, & que M. Pithou de Troyes grand Antiquaire, ait ſçu le tirer de ce lieu? ce volume a paſſé depuis dans la Bibliotheque de M. de Thou; de là en celle de M. Colbert, puis en celle du Roi. Dom Mabillon l'avoit vû dans le tems qu'il n'étoit encore connu que ſous le nom de M. de Thou; il le cite deux fois, mais il n'en fait point l'uſage auquel je me propoſe de le faire ſervir. *Sac. Benedict. III. P. I. pag. 102 &c.*

Je ne puis me diſpenſer de donner la Notice de ce manuſcrit, que je prétends employer à faire revenir de l'erreur où l'on eſt ſur l'époque de la Tranſlation du corps de S. Marcel.

C'est un livre qui étoit destiné pour la Messe : il contient principalement les Préfaces avec ce titre *Prefationes per circulum anni*, & j'en ai compté deux cens vingt qui se suivent ; cette premiere partie pouvoit s'appeller *le Prefationel*, la seconde étoit le *Benedictionel*, c'est-à-dire une collection de Bénédictions à trois souhaits tels que les donnent les Evêques du Royaume, qui ont conservé cet ancien rit Gallican avant l'*Agnus Dei* de la Messe ; le titre de ce Bénédictionel est ainsi conçu : *Benedictio Dominicæ primæ post Natale Domini. Jubente gloriosissimo Archiepiscopo Domno Francone has benedictiones Adelelmus captivus Episcopus studuit componere* (*a*). *Deus de cujus divinitate, &c.* Il y a 36. formules tout de suite, pour trente-six jours qui manquoient dans les anciens Bénédictionels publiés par Pamelius & par Thomasius, & qu'on disoit compilées par un Abbé nommé Grimold ; ces Bénédictions manuscrites d'Adelelme, sont celles des Di-

(*a*) Francon Archevêque de Rouen, & Adalelme Evêque de Séez, voyez ce qui sera dit ci-dessous sur ces deux Prélats.

manches d'après Noel, d'après la Theophanie jusqu'au Carême exclusivement, celles des Dimanches d'après Pâques & celles des Dimanches d'après la Pentecôte. Cette collection de Bénédictions Dominicales, ne nous apprendroit point à quelle Eglise a pû servir ce manuscrit, s'il ne s'y trouvoit sur les mêmes feuillets, tout de suite & de la même écriture, après le vingt-quatriéme Dimanche de la Pentecôte, la bénédiction pour le jour de S. Denis Apôtre de Paris, pour le jour de S. Marcel Evêque de la même ville, & après quelques bénédictions pour les Fêtes de la Croix, pour les Rogations, & pour les voyageurs, cette rubrique importante écrite de la main primordiale. *VII KL. AVGVST. TRANSLATIO S. MARCELLI*, avec les trois Oraisons de la Messe. Personne à ce que je croy, ne refusera de reconnoître que ce livre a servi à l'Eglise de Paris, dès-là que les Saints de Paris sont les seuls dont les Fêtes y soient nommées; mais ce qui confirme encore cette pensée, est que dans trois pages où l'écrivain primordial avoit laissé du blanc après les bénédictions

d'Abbés, & les reconciliations d'Eglise, ou autres cérémonies épiscopales ; ce blanc est rempli dans un endroit par la Benediction épiscopale pour la Fête de S. Germain Evêque, & dans un autre par deux petits inventaires des Reliques qui étoient conservées à Notre-Dame de Paris, dont l'un est de la quarante-deuxiéme année du Roi Clotaire II. c'est-à-dire de l'an 626. & l'autre d'environ trois cens ans après. Enfin au troisiéme endroit dans le blanc que je trouvai au bout des feuillets qui contiennent la bénédiction des Cierges, sont écrites d'une main posterieure, mais qui ne peut-être plus tard que du onziéme siécle, les trois Oraisons de la Messe de Sainte Genevieve, avec une Preface propre ; ces preuves sont plus que suffisantes pour assurer ce livre à l'Eglise de Paris : j'en pourrois encore rapporter d'autres, mais j'aime mieux les renvoyer aux Notes de cette Dissertation (*a*).

(*a*) L'une des additions faites à ce livre dans l'une des demie-pages blanches, contient les trois Oraisons de la Messe contre la tribulation *Deus qui contritorum*, & une formule de Confession pour être dite devant l'autel en presence d'un grand peuple, laquelle commence *Rogo te altissime Deus Sabaoth*. Il y a au-dessus de ces Prieres en

Comme donc il est constant par l'écriture de ce volume, que le fond ou principal du titre, dans lequel est renfermé ce qu'il y a de particulier pour S. Denis & pour S. Marcel; comme, dis-je, il est constant que cette écriture est de la fin du dixiéme siécle, ou du commencement du onziéme, voici l'argument que j'en tire. On célébroit à Notre-Dame de Paris une Fête de Translation de S. Marcel, au moins dès la fin du dixiéme siécle; on y disoit dans l'Oraison du jour de cette Fête, que l'Eglise Cathédrale avoit été décorée ce jour-là de la Translation du Saint Corps: *Deus qui hodierna die, in beati Marcelli Confessoris tui atque Pontificis Translatione presentem locum decorasti:* l'Evêque de Paris officiant, tant à cette Fête (car elle étoit marquée dans les anciens calendriers *Duplum Episcopi*,) qu'à l'autre Fête du même Saint en Novembre, faisoit allusion dans la formule de bénédiction, au concours des peuples, par des termes qui supposent le corps de Saint Marcel dans la Cathédrale: *Et qui sa-*

titre *Rainoldus Præsul scripsit*, ce qui désigne Rainaud Evêque de Paris mort l'an 1020.

cros artus venerantes ejus suffragia precamini, trabeâ immortalitatis induti, amœnitate semper virentis paradii gaudeatis perfrui. Donc le corps de S. Marcel avoit été transferé de son Eglise du faubourg à la Cathédrale de Notre-Dame, bien long-tems avant le régne de Philippe Auguste.

Quoique cet argument soit assez pressant, pour faire convenir tous ceux qui ne seront pas attachés plus qu'il ne convient aux légendes des Breviaires du dernier siécle, que les Reliques de S. Marcel n'étoient plus dans son Eglise dès l'onziéme siécle au moins, j'en ajouterai encore un autre tiré d'un Historien du temps de S. Louis. En 1239. ce Saint Roi ordonna que toutes les châsses des Eglises de Paris fussent portées au devant de la Sainte Couronne d'Epines, qui arrivoit dans la Capitale. Les Chanoines Réguliers de Sainte Genevieve allerent trouver ce Prince au château de Vincennes, & lui répréſenterent que de tems immémorial, la châsse de Sainte Genevieve ne sortoit point de son Eglise, que le Clergé de l'Eglise Cathedrale ne vint au devant d'elle avec le corps de S. Marcel

Ex Ms. Eccl. S. Genov. R. 10. in quarto

Marcel. Je me sers ici des expressions de l'Auteur qui a publié en 1697. une vie de Sainte Geneviéve ; il y marque que c'étoit *une tradition qui en 1239. passoit déja pour immémoriale.* Il tire ce qu'il en dit d'un manuscrit de l'Abbaye, qui contient le cérémonial tel qu'on le pratiquoit au commencement du treiziéme siécle : l'Auteur de ce manuscrit qui avoit vû la Translation, qui fut faite du corps de la Sainte d'une châsse en l'autre l'an 1242. cite un autre écrit qu'il avoit sous les yeux, dans lequel écrit ce très ancien usage étoit marqué. Il commence sa narration par ces mots: *Quamvis in tractatu miraculorum beatæ Virginis Genovefæ de Ardentibus quæ Parisius acta sunt tempore grossi regis Ludovici, & qualiter Stephanus, tunc temporis Ecclesiæ Parisiensis Episcopus .... legentibus, si cor apposuerint, ad eruditionem & instructionem, quomodo beata virgo Genovefa debeat requiri & deportari, sufficere posset & deberet .... ad notitiam præsentium & futurorum pervenire volumus, quod antiqua & approbata consuetudo est à prædecessoribus nostris inviolabiliter observata, & ab his qui*

Histoire de ce qui est arrivé au Tombeau de Sainte Geneviéve, depuis sa mort jusqu'a présent. A Paris chez Urbain Coustelier.

nunc præsentes sunt, & a posteris eorum sumnopere observanda, quod nullo modo beata virgo Genovefa extra Ecclesiam suam quæ in honore Apostolorum Petri & Pauli fundata est, in qua gloriosa virgo Genovefa, SICUT OCULIS NOSTRIS VIDIMUS, *in corpore requieſcit, efferatur, nisi Canonici Parisienses & non alii a* D. *Abbate & Fratribus propter aliquam urgentem necessitatem & periculum humiliter & devotè petierint deportari, & nisi honorem debitum & reverentiam sicut consuetudinis est se exhibituros polliceantur.* SCRIPTUM EST ENIM, QUOD AB ANTIQUIS TEMPORIBUS INVIOLABILITER OBSERVATUR, *ut quando beata virgo Genovefa deportatur, sollempniter exeat, & sollempniter reducatur. Cum autem Canonici Parisienses ad Abbatem & Seniores nostros pro deportanda beata Virgine Genovefa venerint, ex parte Decani & Capituli Parisiensis auditâ petitione ipsorum & causâ benignè & modestè, secundùm petitionem ipsorum & causam respondeant; adjicientes tamen quod grandis labor sit tam sæpissimè beatum Marcellum & beatam Genovefam deportare.*

Si autem in petitione sua perseveraverint omnino negare non possumus, &c. On voit bien par ce qui est ci-dessus, que cet écrivain étoit persuadé que dès le tems de la Procession des Ardens, qui fut l'an 1129. il passoit déja pour ancien usage, que la châsse de S. Marcel vint chercher celle de Sainte Geneviéve. Aussi l'écrivain de 1697. n'a-t-il pas hesité de mettre qu'en 1129. l'Evêque & le Chapitre de Notre-Dame vinrent avec la châsse de Saint Marcel prendre celle de Sainte Geneviéve. En effet, la maxime qui commence par ces mots, *Ab antiquis temporibus*, est tirée de l'Histoire de cette même Procession de l'an 1129. & la solemnité de la sortie qui y est marquée, suppose qu'on y portoit une châsse considérable. Or je demande si dès l'an 1239. c'étoit déja un ancien usage que la châsse de S. Marcel fut portée de Notre-Dame à Sainte Geneviéve, toute & quantefois que la châsse de cette Sainte devoit sortir, si les Chanoines de Sainte Geneviéve étoient dès-lors accoutumés depuis long-tems à répresenter la fatigue qu'il y avoit de porter ainsi les deux châsses; est-il probable qu'il n'y Pag. 1.

eut pas encore quarante ans que cela se pratiquoit ? En fixant la Translation du corps de S. Marcel à Notre-Dame à l'an 1200. ou environ, la premiere Procession où la châsse pût être portée à Sainte Geneviéve par le Clergé de Notre-Dame fut l'an 1206. De-là à 1239. il n'y a que trente-trois ans. La ville de Paris & la Cour étoient remplis de personnes, qui auroient pu dire à S. Louis qu'elles avoient vû naître l'usage de porter la châsse de Saint Marcel à Sainte-Genevieve. Comme donc personne ne fit cette remarque, il s'ensuit qu'aucun de ceux qui vivoient alors, n'avoit vû transferer le corps de S. Marcel de son Eglise du faubourg en celle de Notre-Dame ; & par consequent cette Translation étoit antérieure à l'épiscopat d'Eudes de Sully, qui siégea sous Philippe Auguste.

Elle est en effet si véritablement antérieure à cet épiscopat, que par un acte passé sous Louis le Jeune mort en l'an 1180. il est certain qu'on la célébroit à Notre-Dame comme une des principales solemnités, au moins dès l'an 1160. Je pourrois placer dès 1158. le réglement du luminaire de l'Eglise

de Paris, où cette Fête est marquée en ce rang. Ce qui est sûr, est que le Roi Louis VII. le fit pendant la vacance du Siége Epiſcopal. Soit donc que ce fut après la mort de l'Evêque Thibaud, ou après celle de Pierre Lombard; le Prince ſe rendant aux prieres du Chapitre, pendant qu'il avoit la joüiſſance des biens de l'Evêché, comprit dans le rang des Fêtes où il y auroit dix cierges autour de l'autel, comme Pâques, Pentecôte, &c, la Fête de la Tranſlation de S. Marcel au mois de Juillet. Ce réglement eſt trop étendu pour être rapporté ici: on peut le voir à la Bibliothéque du Roi, à la fin du Nécrologe de Notre-Dame écrit ſous le régne de S. Louis. Je me contenterai d'en rapporter ci-deſſous le préliminaire, tel qu'il fut redigé alors (*a*). Dès-à-preſent j'en conclus

(*a*) NOVERIT, *tam futurorum poſteritas ſecutura quam modernorum præſentia, quod glorioſiſſimus Rex Ludovicus glorioſiſſimi Ludovici groſſi Regis Filius, vacante epiſcopatu, dum univerſa ad epiſcopalem fiſcum pertinentia in ipſius eſſent poteſtate, rogatu & ammonitione Canonicorum Sanctæ matris Eccleſiæ Pariſienſis luminaria amplificavit, atque ſicut in præſenti ſcripto continetur abſque ulla imminutione ad decorem domus Dei in perpetuum obſervari præcepit. Nos itaque tam honeſtam illuſtris Regis cereorum*

que c'étoit par rapport au corps de S. Marcel que l'on possédoit à Notre-Dame, que la Fête de ses Reliques, y étoit si distinguée. Il n'y a aucune apparence qu'on y fit alors avec tant de distinction, une Fête qui seroit en mémoire de ce que son corps auroit été changé de place dans l'Eglise du faubourg qui porte son nom. Cela est d'autant moins croyable, que les Chanoines de cette Collegiale n'en font aucune solemnité, ni même de commémoration.

Je pourrois en rester là, sans entreprendre de marquer en quel tems à peu près se fit la Translation de S. Marcel du Faubourg à Notre-Dame. Mais les Parisiens me sçauront bon gré de leur avoir fait remarquer une chose à laquelle on ne fait presque plus d'atten-

amplificationem propter honorem perpetuæ Virginis debita, tam solemnibus diebus quam ceteris per totius anni circulum luminaria memoriæ commendare curavimus, & ne in perpetuum imminui, vel quoquomodo subtrahi possint præsenti paginæ inseruimus. Igitur quot cerei, &c. Ce reglement fut redigé pendant que l'ancienne Eglise de N. D. étoit encore sur pied, puisque sa Dédicace y est dans son rang comme les autres Fêtes : ce qui ne peut s'entendre de l'Eglise d'aujourd'hui qui n'a point été dediée, & dont il n'y a aucune Fête de Dedicace.

tion. C'eſt l'Aſſociation de S. Marcel à Sainte Geneviéve, dans l'Office de la Fête du 26. Novembre, qu'on appelle *Sainte Geneviéve-des-Ardens.* Cette Aſſociation eſt ſi intime & ſi ancienne, que l'on ne ſepare point la mémoire de ces deux Saints, enſorte que la commémoration de S. Lin Pape ne ſe fait dans tout le Diocèſe, qu'après qu'on a invoqué le ſuffrage de Saint Marcel en ce même jour. Pourquoi cette rubrique extraordinaire ? elle a ſon fondement, non dans l'union des deux châſſes qui ne vont jamais l'une ſans l'autre aux Proceſſions des tems de calamités, ainſi qu'on vient de le voir ; mais de ce que le premier concours qui fut fait à Notre-Dame de Paris pour une maladie des Ardens, occaſionna l'expoſition du corps de S. Marcel ; & fut peut-être cauſe qu'on apporta proceſſionellement dans la même Egliſe où étoit ce ſaint corps, toutes les châſſes que l'on pouvoit avoir dans les Egliſes de la ville, & dans le voiſinage. Cette cérémonie ſe fit l'an 945. Frodoard Chanoine de Reims qui vivoit alors, l'inſinuë aſſez dans ſa chronique ; au moins il y parle clai-

rement du concours des malades de tous les pays voisins, pour la maladie des Ardens à Notre-Dame de Paris, parce que tous ceux qui en étoient attaqués venoient implorer le secours des Saints, dans les lieux où ces Saints reposoient & où ils étoient regardés comme Protecteurs du pays; & par conséquent comme il y en eut selon lui, un bien plus grand nombre de guéris dans la Cathédrale de Paris, que dans les autres villes, c'est une marque que la réünion des corps Saints du pays y étoit plus nombreuse; au moins on ne peut nier que le corps de Saint Marcel Protecteur de la ville, & qui comme je viens de le dire a toûjours été invoqué contre les Ardens, également comme Sainte Geneviéve, n'y fut dans le rang le plus distingué. *In pago Parisiensi*, dit Frodoard, *necnon etiam per divisos circumquaque pagos hominum diversa membra ignis plagâ pervaduntur, quæque sensim exusta consumebantur donec mors tandem finiret supplicia. Quorum quidam nonnulla Sanctorum loca petentes, evasere tormenta. Plures tamen Parisius in ecclesia Sanctæ Dei genitricis Mariæ sanati*

Chr. Frod. ad an. 945.

sunt : adeò ut quotquot illò pervenire potuerint asserantur ab hac peste salvati: Quos Hugo quoque Dux stipendiis aluit quotidianis. Horum dùm quidam vellent ad propria redire extincto refervescunt incendio, regressique ad ecclesiam liberantur.

Le passage de Frodoard est trop formel en faveur des guérisons certaines qui s'obtenoient dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris l'an 945. pour qu'on doute que le corps de S. Marcel y fut alors ; elle ne pouvoit passer pour un de ces lieux appellés chez les anciens *Loca Sanctorum*, que parce qu'on y conservoit, soit dans un tombeau, soit dans une châsse, un Saint Tutelaire du pays ; mais ne fut-ce qu'en ce tems-là de calamité, qu'il y fût apporté de son Eglise *suburbicaire*, ou bien n'y avoit-il point été refugié dès soixante ans auparavant sous les guerres des Normans ? c'est ce que je crois pouvoir aussi prouver.

Tout le monde conviendra, que pour lors la crainte des Chanoines de S. Marcel étoit bien mieux fondée, que du tems des légeres guerres des Anglois vers la fin du douziéme siécle.

Si le corps de S. Germain Evêque de Paris fût refugié dans la Cité, un peu avant le tems du fameux siége de Paris par les Normans en 886. le Clergé de S. Marcel qui n'avoit point certainement de terre assez éloignée, ni assez fortifiée pour mettre à couvert les ossemens du Saint, ne dût point choisir d'autre azile que l'Eglise Cathédrale : & peut-être fut-ce l'Evêque qui en ordonna le transport, tant pour la sûreté des Reliques, que pour procurer un Protecteur à la Cité que l'on vouloit garantir de la fureur des Normans.

Ces barbares avoient déja pris & pillé Paris en 846. En 857. l'ayant pris une seconde fois ils y avoient mis le feu. Toutes les Eglises furent brûlées, même celle de Sainte Geneviéve. Il n'y eut d'exempte que l'Eglise Cathédrale qui est nommée la premiere par Prudence auteur des Annales de S. Bertin sous le titre de *Domus S. Stephani*, celle de S. Germain des Prez, & celle de S. Denis, qui furent les seules rachetées à prix d'argent. En 861. ils revinrent encore à Paris, mirent le feu à ce qui leur fût abandonné, & nommément à l'Eglise de S. Germain des Prez. Les His-

toires de ce tems-là nous apprennent quels furent les corps Saints que l'on porta dans les fortereſſes de la campagne, pour les mettre à couvert. La crainte augmenta ſi fort dans les années ſuivantes, que les Moines de S. Denis qui avoient conſervé juſqu'alors leur Monaſtere ſain & ſauf, crurent devoir tranſporter en 876. le corps de leur ſaint Patron dans le pays Laonnois. Les autres Egliſes voiſines de Paris, qui avoient rapporté leurs Reliques de leurs ortereſſes de campagne, convinrent de les refugier cette fois dans la Cité, que l'on ſe propoſoit de bien défendre, le reſte n'ayant pû encore ſe relever des incendies précédens. Ce fut en 886. que les Normans ſe préſenterent pour la prendre, à cauſe qu'on leur refuſoit le paſſage de leurs batteaux. Abbon Moine de S. Germain, témoin oculaire, nomme les châſſes des Saints qu'on leur oppoſa de deſſus les murs de la Cité; tantôt celle de S. Germain, tantôt celle de Sainte Geneviéve; il dit poſitivement de la premiere, qu'elle étoit conſervée dans l'Egliſe de Saint Etienne, qui faiſoit alors partie de la Cathédrale; il rapporte au même lieu

Lib. 3. Mir. S. Dion. Sac. 3. Bened. parte 2.

Lib. 2.

l'apparition de S. Germain, de S. Marcel, & de S. Cloud, qui se réünissoient pour la défense & la protection de la Cité. De sorte qu'on pourroit conclure, que ce trait du Poëte suppose que les corps de S. Marcel & celui de S. Cloud avoient aussi été refugiés dans l'Eglise principale. Ce qui vient au secours de cette pensée, c'est l'extrait qu'on lit dans le Pastoral de l'Eglise de Paris, de plusieurs chartes, tant d'Incâde que d'Erkanrade II. Evêque de Paris, dont les copistes & compilateurs qui ont vêcu sous Charles le Gros, attestent dans le préambule de l'énoncé qu'ils font de ces *anciennes chartes*, que de leur tems, on regardoit dans l'Eglise épiscopale de Paris après la Sainte Vierge & S. Etienne, les Saints qui suivent comme Patrons; sçavoir S. Denis, S. Germain, S. Marcel, & S. Cloud, & même d'autres, par la raison que leurs Reliques ou leurs corps reposoient en cette Eglise, & y étoient mis à couvert. Je ne m'arrêterai point à prouver qu'il s'agit des corps saints cachés alors dans la Cathédrale, & non des saints répandus de côté & d'autre dans le Diocèse, les noms de *Domus* & *Plebes*

Ces Evêques vivoient sous Louis le Debonnaire & sous Charles le Chauve.

qui sont dans ces chartes, signifioient autrefois l'assemblée des Eglises qui formoient la Cathédrale & non le Diocèse, comme quelques-uns l'ont crû. C'est une chose si certaine, que les auteurs de cet énoncé ne vouloient parler que des Saints dont les Reliques étoient en tout ou en partie dans la Cathédrale de Paris, qu'ils ne nomment pas Sainte Geneviéve l'une des plus celebres, ni S. Landri, ni S. Merry, inhumés aux Portes de Paris. Il est vrai que l'on ne possedoit point à la Cathédrale de Paris le corps de Saint Denis, mais on y avoit une portion considérable de sa tête & de ses habits : on y possedoit aussi tous les habits de Saint Germain depuis sa mort. C'est pour cela qu'il est nommé dans cette charte avant Saint Marcel. Mais quand même tout ceci ne mériteroit aucune croyance, il suffit que j'aye démontré par les priéres que l'on faisoit dans la Cathédrale de Paris, sous le régne du Roi Henry I. ou du Roi Robert, que le corps de S. Marcel y étoit alors, & que la Translation que l'on y célebroit dès ce tems-là le 26. Juillet, étoit celle par laquelle cette même Eglise

Sacul. 3. Bened. p. 202. p. 1.

avoit été enrichie de ce saint corps.

Je dois m'attendre à une objection que l'on pourra me faire contre l'authenticité du manuscrit que j'ai produit, comme ayant été un livre d'usage dans l'Eglise Cathédrale de Paris, sur la fin du dixiéme siécle ou dans le commencement du suivant. Comment dira quelqu'un, peut-il se faire qu'un Recueil de Bénédictions composées par un Evêque étranger, ait été adopté dans l'Eglise Cathédrale de Paris, & par les Evêques de cette Eglise ? Adelelme qui en est l'auteur, étoit un Evêque de Séez sous la Métropole de Roüen : C'est son Métropolitain qui connoissant le talent qu'il avoit pour écrire, lui avoit demandé ce supplément au Bénédictionel : & comme sur ces entrefaites il avoit été emmené prisonnier par les Normans, il avoit composé ce recueil dans le lieu de sa captivité. J'avouë que nous sommes suffisamment autorisés par la vie de Sainte Opportune, à ne point reconnoître d'autre Adelelme pour auteur de ce Bénédictionel, que l'Evêque de Séez qui porta ce nom. Nous connoissons bien un Evêque de Paris, qui porta

aussi le nom d'Adelelme vers l'an 928. mais outre qu'il n'y a aucune preuve qu'il ait été fait prisonnier, son métropolitain ne s'appelloit pas Francon comme le métropolitain de Rouen (*a*). Mais en avouant que le Bénédictionel au bout duquel sont les Priéres, qui regardent les Saints de Paris, est l'ouvrage de Saint Adelelme Evêque de Séez, je ne mets point ce livre hors d'état d'avoir pû être adopté par la Cathédrale de Paris, en y faisant les additions nécessaires. Dans ces siécles où la disette des livres étoit très grande, l'on en ramassoit où l'on pouvoit. Quelques Evêques des Gaules avoient composé de ces formules de Bénédictions: mais elles ne se trouvoient pas par tout: la réception du rit Romain, & les troubles causés par les guerres au

(*a*) Ce n'est pas à moi à examiner la preuve que ce monument fournit, comme Francon Archevêque de Rouen & Adelelme ont vêcu dans le même tems, ni à discuter si c'est l'épiscopat d'Adelelme qu'il faut differer jusqu'au commencement du dixiéme siécle, ou celui de Francon qu'il faut avancer jusqu'assez avant dans le neuviéme. Nous verrons ce que les Auteurs du *Gallia Christiana* en diront. Le titre du Bénédictionel d'Adelelme s'accorde assez avec Dudon de S. Quentin, ainsi qu'en est convenu M. l'Abbé des Thuilleries, Dissert. sur la Mouvante de Bretagne page 50.

neuviéme siécle, firent renouveller beaucoup d'anciens livres. Ce fut dans le dessein de faire allusion à l'Evangile du jour selon le rit Romain d'alors, que S. Adelelme composa ses Bénédictions. Il ne fit qu'un supplément, parce que d'autres auteurs avoient composé les formules des Solemnités, & des Fêtes ordinaires de l'année. Chaque Evêque n'ayant donc alors ni le loisir, ni peut-être la facilité d'extraire des livres sacrés, ou des actes des Saints, les pensées qui font la substance de ces Bénédictions, les Chanceliers ou Bibliothequaires des Eglises Cathédrales, faisoient tirer des copies des livres déja composés par d'autres, & avoient soin de les adapter aux usages des lieux, & les Evêques se servoient à l'autel de ce qu'on leur présentoit. C'est ce qui est arrivé à Paris au sujet du volume en question. Outre que le Diocèse de Séez n'est pas extrêmement éloigné de celui de Paris, la communication des livres d'un Diocèse à l'autre, s'étoit formée à l'occasion du refuge que le Diocèse de Paris donna sous Charles le chauve au corps de Sainte Opportune, Abbesse du

du Diocèſe de Séez. Il y eut dans le neuviéme ſiécle une partie du Clergé de Séez, tranſplantée à Mouci-le Neuf dans le Diocèſe de Paris, proche l'ancienne route de Paris à Compiegne; & dans le ſiécle ſuivant, d'autres Eccléſiaſtiques de la même Egliſe de Séez, habiterent dans le lieu ſitué preſque au bout du Pont ſeptentrional de la Capitale, & nommé Notre-Dame des Bois, que le Prince leur avoit donné pour y faire vénérer ce que le Diocèſe de Paris avoit retenu par droit d'hoſpice des Reliques de Sainte Opportune. Etoit-il beſoin de plus grande relation entre les deux Clergés, de Paris & de Séez, pour que l'un pût quelquefois fournir ce qui manquoit à l'autre? Il n'y avoit donc rien de fort extraordinaire dans la rencontre d'un Opuſcule écrit à Séez, parmi pluſieurs autres ouvrages redigés à l'uſage de l'Egliſe de Paris, & cette circonſtance ne doit nullement empêcher de reconnoître pour un Sacramentaire ou Pontifical incomplet, qui a ſervi à la Cathédrale de Paris, celui dont j'ai donné ci-deſſus la notice, & par conſéquent la preuve que j'ai puiſée de ce manuſcrit, en faveur

de l'antiquité de la Translation du corps de S. Marcel, du Faubourg en la Cité, reste dans toute sa force.

Je sens cependant, que pour parer la conséquence que j'en tire, quelqu'un pourra dire qu'il y avoit peut-être eu une Translation du tombeau de Saint Marcel, faite d'un endroit de l'Eglise de son nom en un autre endroit de la même Eglise, & que c'est cette Translation que le Clergé de Notre-Dame alloit célébrer chaque année dans cette Eglise du faubourg. Mais 1°. doit-on s'embarrasser d'une objection qui n'est appuyée que sur un *peut-être*? 2°. est-il probable que l'Eglise Cathédrale seule, eût fait une Fête solemnelle du transport du tombeau de Saint Marcel d'un lieu de son Eglise en un autre? & peut-on dire que ç'eût été une cérémonie si importante, & dont le souvenir fut si précieux, qu'il fallût que le Clergé avec l'Evêque, se transportât chaque année dans les plus grandes chaleurs de la canicule à une Eglise si éloignée, précisement pour reconnoître que la Translation du cercueil de S. Marcel, faite dans l'espace de dix ou douze toises de terrein, avoit décoré

cette Eglise, *in Translatione B. Marcelli præsentem locum decorasti ?* Puis donc que le délai de la Translation du corps de S. Marcel de l'Eglise du faubourg à Notre-Dame, jusques sous l'épiscopat d'Eudes de Sully, est contraire à la tradition du commencement du régne de Saint Louis, & à d'autres monumens ci-dessus cités; n'est-il pas tout naturel d'entendre par le *præsentem locum*, du Pontifical du onziéme siécle, la Cathédrale même de Paris, dont le corps de S. Marcel fut toûjours regardé comme la Relique la plus complete? Ce Saint Corps fut tiré du Trésor ou de la nef de l'ancienne Eglise, lorsque le chevet de la nouvelle, autrement dit le sanctuaire, fut fini avec le chœur, & il fut placé à l'autel du fond qui avoit eu d'ancienneté le nom de ce Saint, & qui servoit au commencement du treiziéme siécle, à l'acquit des Messes des Chefciers. Ce dernier fait est suffisamment appuyé, sur un titre qui se trouve dans deux manuscrits de la Bibliotheque du Roi, dont l'un est le Nécrologe de Notre-Dame du treiziéme siécle, l'autre le Cartulaire de l'Evêché, redigé dans le même tems.

MEMOIRE SUR L'ANCIEN EDIFICE, D'ECOUVERT à Montmartre, à la fin de l'année 1737. où l'on fait voir que c'étoit des Bains de la maison de campagne de quelque Romain, avant que les Francs fussent maîtres des Gaules : Avec quelques remarques sur l'usage du Bain, même parmi les Ecclesiastiques dans les Pays chauds, & sur ceux qui cherchent des trésors.

PLus je m'applique à l'étude de l'antiquité, plus je vois qu'il ne faut négliger aucune des découvertes que le hazard fait naître. On a répandu sur celle qui a été faite à Montmartre à la fin de l'année 1737. quantité de faux bruits, qui ont pû détourner les curieux de cette grande Ville d'y aller, & de reconnoître ce qui y avoit donné

occaſion. Les circonſtances dont on ornoit le diſcours, qu'on tenoit ſur cette matiere, étoient en effet ſi groſſiérement imaginées, qu'il n'y avoit guéres que la populace qui pût être aſſez ſimple pour y ajouter foi. Mais malgré toutes les fauſſetés qu'on débitoit, je puis dire qu'il y a eu dans ce qu'on a découvert, quelque choſe qui peut intéreſſer ceux qui ſont curieux de la conſtruction des anciens édifices Romains. Je perſiſte à mettre en ce rang l'édifice dont on a mis en évidence tous les fondemens, durant les trois premiers mois de cette année. Je l'ai examiné avec aſſez d'attention, depuis qu'il a été nettoyé tant en dedans qu'en dehors, pour pouvoir en parler avec quelque aſſurance, & avancer que c'étoient des Bains d'une maiſon de campagne, de quelque ancienne famille Romaine du quatriéme ou cinquiéme ſiécle.

Je ſuis donc très éloigné de croire que ces reſtes d'édifices proviennent d'un ancien Temple d'Idolâtres : non que je veuille nier qu'il y ait eu un Temple de Mercure ou de Mars, en quelque endroit de la montagne : mais

je dis que s'il y en a eu un, il ne devoit pas être à l'endroit dont il s'agit. L'examen de la situation du Temple de Mercure est véritablement digne des curieux. Le Roi Charles cinquiéme reçut avec joie, tout ce que Raoul de Prelles marqua de ces anciens Temples des Gaulois dans ses additions, aux livres de la Cité de Dieu de Saint Augustin, qu'il avoit traduit pour lui. *Lib. 5. Cap. 25.* On croyoit alors qu'il y avoit eu trois montagnes à six ou sept lieuës l'une de l'autre, particuliérement destinées aux sacrifices des Payens ; Montmartre proche Paris étoit la premiere, celle du village dit Courdemanche proche Pontoise, & autrement la mer d'Autye étoit la seconde ; la troisiéme étoit Montia ou Montjavoux proche Saint Clair-sur-Epte & Gisors. Selon les idées de ces tems-là, on s'imaginoit que lorsqu'on faisoit un sacrifice sur la montagne de Courdemanche dediée à Apollon, il étoit apperçu par ceux qui étoient sur celle de Montjavoux consacrée à Jupiter, & par ceux de Montmartre; parce que cette montagne de Courdemanche étoit au milieu des deux autres. En attendant que je

puiſſe examiner l'origine de ces traditions, voici ce que j'ai crû pouvoir dire ſur les Bains de Montmartre.

Je ne ſerai point long à faire la deſcription de cet édifice. C'étoit un quarré oblong partagé en pluſieurs compartimens. Dans une de ſes longueurs il regardoit le midi, & dans l'autre le nord. Au côté de l'occident, étoient pluſieurs petites cellules, dans les premieres deſquelles il ne paroiſſoit rien de conſidérable, mais dans les ſecondes ſe voyoient des reſtes de fourneaux; enſuite tirant dans la longueur de l'édifice vers l'orient, ſe voyoient deux grandes chambres qui paroiſſoient ſoigneuſement cimentées par dehors & par dedans, la derniere ſur tout plus voiſine de l'orient, & elle ſembloit avoir eu quatre ſoupiraux à chacun de ſes quatre côtés. L'eau entroit dans cet édifice du côté du midi, par un canal qui deſcendoit de la fontaine de Buë, & qui après avoir cotoyé la moitié de l'enceinte, avoit ſon ouverture aux environs du fourneau le plus méridional. Il y avoit d'autres appartemens dans le côté qui regardoit le nord; mais dont les murs ni le fond n'étoient point

enduits de ciment. Les murs de ce bâtiment considérés à l'extérieur, ressembloient par leur travail à ceux de la clôture des anciennes Cités Romaines qu'on voit dans les Gaules ; c'étoient du moilon assez proprement taillé, avec une ceinture de quelques rangs de briques à la distance de trois pieds ou environ l'un de l'autre. La suite de ce Memoire éclaircira le reste des circonstances : & j'y insererai le texte de la chronique de Frodoard, qui dès le dixiéme siécle appella cet édifice *Domus antiquissima.*

S'il étoit besoin de rassembler ici ce qu'on trouve en différens livres touchant les Bains des anciens, j'y ferois voir qu'il y en avoit non-seulement dans les grandes villes, mais encore dans les petites, & jusques dans les châteaux des personnes riches. Chacun sçait ce que c'étoit que les Bains ou les Thermes des grandes villes. Il suffit de jetter la vûë sur les Antiquités du Pere de Montfaucon. Ils étoient plus communs dans les pays chauds, & il y en avoit même pour les gens du commun, où l'on n'étoit pas éxempt de payer un droit appellé *Balneaticum.* Il n'est

Vita S. Severi Neapol. ep. ap. Bolland. 30. April.

pas

pas difficile de prouver que les villes moins ſpacieuſes dans les pays d'une moyenne température, avoient auſſi leurs bains. Gautherot prouve qu'il y en avoit à Langres, & il dit qu'on en découvrit des reſtes en 1643. M. Dunod parle de ceux qui étoient à Beſançon. Je puis auſſi citer ceux qui étoient proche la ville d'Auxerre. La memoire s'en conſervoit encore au ſixiéme ſiécle dans le nom de *porte des Bains* ou *porte Balneaire*, qu'on ſe ſouvenoit avoir été donné à celle qui regardoit l'orient d'hyver (*a*). Je ſçai de bonne part qu'il y en avoit à Jublent, (lieu qu'on nomme aujourd'hui Jublains,) ſitué dans le pays du Maine. Il paſſe également pour certain, qu'à Vieux qui n'eſt qu'un village à deux lieuës de Caën, M. Foucault Intendant de la Généralité, dans leſiécle dernier, a fait découvrir les reſtes d'un édifice de cette eſpece, ſans parler de ceux de Va-

Anaſt. de Langres. p. 31.

Hiſt. des Sequanois. T. 1. p. 175.

(*a*) *Adhuc erat eccleſia ad portam quæ Balnearis à priſcis autoribus nuncupatur.* (*Vita S. Amatoris Antiſſ. Ep. per Steph. Presbyt.*) Dans l'édition donnée par le P. Labbe, de l'Hiſtoire des Evêques d'Auxerre *T.* 1. *Bibl. MSS* on a voulu expliquer cet endroit par l'addition de ces deux mots *nunc Templi*, qui peuvent par la ſuite induire en erreur.

lognes en la même Province, dont je n'ai pas un garant si certain ; je crois que ces cinq ou six exemples suffiront.

S'il y avoit des bains dans la campagne, souvent ce n'étoit pas des bains d'eau froide qu'on est obligé d'échauffer artificiellement; mais des bains d'eau chaude qu'on appelloit du nom de Thermes, avec plus de raison que les autres. Telles étoient les Thermes de Luxeu, mentionnées dans Jonas de Bobio en sa vie de S. Colomban, & celles de plusieurs autres endroits. Il semble que les bains de Balaruc, qui n'étoient d'abord qu'une simple fontaine à lessive, peuvent être mis dans ce rang (*a*), aussi-bien que ceux de Baden dans la Province Sequanoise (*b*), & ceux d'un château du Diocèse d'Amiens nommé *Bains* proche le village de Boulogne, qui sont tombés dans l'oubli.

Mais il est inutile de s'arrêter à tous ces bains naturels, auſquels ceux de Montmartre ne ressembloient point. Je ne me croirois point non plus assez bien fondé, pour pouvoir les comparer à

(*a*) M. Astruc. Histoire naturelle du Languedoc.

(*b*) Dunod. Histoire des Sequanois. T. 1. p. 39.

ceux dont il eſt parlé dans la vie de S. Ceſaire d'Arles, écrite par des Auteurs contemporains. Ils étoient ſitués dans un des territoires de l'Egliſe d'Arles, & en même-tems ils étoient remarquables par l'élévation du bâtiment (*a*). Ici c'eſt tout le contraire, je ſuis perſuadé que les bains du bas de Montmartre conſiſtoient en un édifice aſſez peu élevé. Les fondemens n'en étoient point aſſez profonds, pour ſoutenir un bâtiment qui eût été d'un poids conſidérable, à moins qu'on n'aime mieux dire que la proportion n'y ayant pas été obſervée, & l'édifice ayant eu trop d'élevation pour les fondemens ſur leſquels il étoit aſſis; c'eſt pour cela qu'il tomba au dixiéme ſiécle, ainſi que le rapporte Frodoard. Quoiqu'il en ſoit, les murs du côté du nord qui ſont reſtés panchés depuis cet évenement, & ceux qu'on a mis à découvert du côté du midi, prouvent par leur ſolidité, que ſi la fondation n'eſt pas aſſez profondément ni aſſez ſolidement aſſiſe ſur la terre glaiſe, on n'avoit rien épargné pour

(*a*) *Venit (Cæſarius) ad agrum eccleſiæ noſtræ ubi & Dioceſes ſunt quod Succentriones vocatur. Balnearia ibidem grandibus faſtigiis conſtructa ſunt.*

rendre l'ouvrage durable, & le mettre en état de contenir l'eau qui servoit au bain, & c'étoit assez faire pour des bains d'une maison de campagne.

Cet usage d'avoir des bains dans les lieux de plaisance, venoit sans doute des Romains. Nous le voyons encore pratiqué en Auvergne au cinquiéme siécle. Sidoine Apollinaire, fait dans la lettre qu'il écrit à Domitius son ami, une description des bains qui étoient dans le village dit alors *Avitacus*, qu'on croit être Aubiere (*a*), & il parle aussi de ceux qui étoient à Voroangus, ou Vorociagus, maison de campagne d'un autre Romain nommé Apollinaire, aussi-bien que de ceux qu'il avoit vûs à Prusian, dans la maison de campagne de Ferreol l'un des premiers de la Gaule Narbonnoise. Ailleurs il dit du village appellé *Octavianus*, qui appartenoit à un Consentius Narbonnois, que cette terre étoit remarquable par son temple, ses porti-

Lib. 2. *Ep.* 9.

Lib. 8. *Ep.* 4.

(*a*) Je dis ceci selon le sentiment de Savaron. Peut-être que le Pere Sirmond qui a donné ses remarques sur Sidonius depuis lui, a mieux rencontré lorsqu'il dit qu'il lui paroît que les restes d'*Avitacum* sont dans le lac de Sorlieue proche Clermont; où on les voit quand les eaux sont basses.

ques, & ſes thermes : *Sacrario, porticibus ac thermis conſpicabilibus latè coruſcans.* Ces quatre exemples (au moins les trois premiers,) portent à croire que tous les gens de conſéquence, & même ceux qui aimoient l'étude (*a*) dans les Gaules, eurent aſſez communément des bains dans leurs maiſons de campagne, & que cet uſage plus commun dans les Provinces méridionales, ne ceſſa que lorſque les Francs étant devenus les maîtres & ſuperieurs en nombre aux anciens Gaulois Romains par la longueur du tems, ils apprirent aux Romains qui pouvoient reſter encore parmi eux, à uſer de manieres moins ſenſuelles & moins délicates. Je n'inſiſte point ſur le quatriéme exemple, parce que Sidoine s'y ſert du mot de *Thermes*, qui étoit plus conſacré pour les édifices des Princes, ou pour les édifices publics, au lieu que les bains étoient pour les maiſons des particuliers, comme Savaron l'a expreſſément remarqué d'après les Grammairiens. Mais je m'arrêterai par-

(*b*) Galien lib. 3. aſſure que le Bain eſt un remede ſingulier pour les gens de lettres, Gregoire de Tours marque *l.* 4. *Mir.* 5. *Mart. c.* 1. qu'il en uſoit quelque fois.

ticuliérement au premier exemple, qui servira à expliquer en quoi consistoient les bains d'une maison de campagne, & à faire voir que presque tout ce que Sidoine a dit de celle d'Aubiere, convient à celle qui étoit à Montmartre. La maison d'Aubiere étoit située par rapport à la montagne, à peu près comme Clignencourt l'est par rapport à Montmartre. *Mons ab occasu quanquam terrenus, arduus tamen. Balneum. . . . radicibus nemorosæ rupis adhæresçit, & si cædua per jugum silva truncetur, in ora fornacis lapsu velut spontaneo desiduis struibus impingitur. Hinc aquarum surgit cella coctilium, quæ consequenti unguentariæ spatii parilitate conquadrat, excepto solii capacis hemicyclio, ubi & vis ferventis undæ per parietem foraminatum flexilis plumbi meatibus implicita singultat. Intra conclave succensum solidus dies . . . Hinc frigidaria dilatatur.* Pour pouvoir mieux juger de la ressemblance de ces deux bains, il faut se figurer que la maison du riche Romain étoit à Clignencourt, & c'est sans doute de lui qu'elle a eu ce nom, qui est si ancien, & qui dès le treizié-

me siécle étoit si éloigné de son origine, que les titres latins de ce tems-là où elle est mentionnée, ne la nomment point autrement que *Clignencort*. Ceux qui s'appliquent à la dérivation des noms de lieu, pourront trouver d'où vient ce nom propre de *Clignen* : Il n'y a point de difficulté sur la terminaison *court* : il est dérivé de *curtis* : c'est le nom qu'on donna à plusieurs lieux de la campagne, qui ne furent distingués les uns des autres que par l'addition du nom des possesseurs. Je suppose donc que le territoire dépendant de la maison de *Clinentius*, ou de *Clignent*, s'étendoit sur tous le revers de la montagne de Montmartre, qui regarde le nord ; cette étenduë ne seroit point extraordinaire pour un tems où la terre étoit peu peuplée : il y avoit deux commodités pour les bains de cette maison, que je suppose placée à l'extrêmité du jardin ; l'eau y étoit conduite par un canal qui partoit de la fontaine de Buë ; on n'en peut douter, puisqu'on a trouvé des restes de tuyaux de plomb dans le mur qui touchoit au canal cimenté du côté du midi : du même côté, le haut de la montagne four-

nissoit aux proprietaires le même avantage qu'à la maison d'Aubiere ; le bois taillis ou autre qu'on y voyoit, n'étoit pas plutôt coupé qu'il pouvoit être à la portée du fourneau : *in ora fornacis lapsu velut spontaneo desiduis struibus impingitur.* J'ai vû les restes d'un ou deux fourneaux dans deux des petites chambres quarrées, qui étoient à la partie occidentale de cet édifice. Les autres petites chambres qui y touchoient & qui regardoient le nord, étoient apparemment l'une pour se deshabiller, & mettre les habits, l'autre étoit la chambre pour se frotter d'essence, Sidoine l'appelle *cella unguentaria ;* d'autres l'appelloient *concamerata sudatio* ; il y avoit des siéges de pierre percés en demi cercle ; on s'y reposoit au sortir du bain. Dans le milieu de tout cet édifice, étoient deux vastes chambres égales, dont le bas paroît avoir été cimenté avec grand soin. A l'extrêmité orientale, étoit une chambre ou salle d'une capacité encore plus grande, également bien cimentée, & qui contenoit elle seule, autant d'espace que le pavillon occidental, sous lequel étoient les chambres à fourneau,

& les cabinets dont j'ai parlé d'abord. On ne peut pas bien juger, laquelle de ces deux dernieres salles étoit le *Tepidarium*, qui contenoit l'eau tiede; sinon qu'il paroît qu'elle étoit au milieu de l'édifice, & que la plus vaste salle étoit le *Frigidarium* des anciens, que Sidoine appelle *Cella-Frigidaria*, laquelle selon lui, étoit plus étenduë que celle où l'on prenoit le bain tiede: *Hinc Frigidaria dilatatur.*

J'avois pris d'abord tous ces petits tuyaux de terre, qu'on a trouvé dans la démolition de ce bâtiment pour des cols de bouteilles; c'étoit ce qui m'avoit fait croire qu'il y avoit eu en ce lieu une poterie: mais après avoir examiné un grand nombre de ces tuyaux, j'ai reconnu qu'ils n'avoient pû servir à des bouteilles de terre, & qu'aucun d'eux n'en provenoit, parce qu'ils font chacun un morceau de poterie particulier. Si ce n'étoit pas des tuyaux placés exprès, pour faire transpirer la chaleur des fourneaux, ils pouvoient avoir servi à faire passer l'eau chaude d'un côté à l'autre, d'autant que vrai-semblablement ils avoient été incrustés dans l'une des murailles qui ont été anciennement

détruites, laquelle étoit de la même espece que celle que Sidoine appelle cidessus, *Parietem foraminatum.*

Si l'on ne trouve pas dans la description que je viens de faire, une ressemblance parfaite avec les vastes Thermes des Empereurs ou des premiers Magistrats Romains, il n'en faut pas être surpris, parce que les particuliers ne faisoient pas les mêmes dépenses que les Empereurs. D'ailleurs, comme j'ai déja dit, il y eut une grande différence entre Thermes & Bains; on peut juger de la grandeur d'une salle des anciennes Thermes, par celles qui restent à Paris dans l'Hôtel de Clugny. En troisiéme lieu, Julien l'Apostat nous apprend que dans les Gaules, & entre autres lieux à Paris où il avoit demeuré, on avoit un secret particulier pour échauffer les chambres : ce qui laisse à penser qu'on en avoit aussi quelqu'un pour produire & entretenir la chaleur des bains.

In Misopag.

J'oubliois de faire remarquer encore cet endroit de Sidoine, qui convient à nos bains de Montmartre. *Interior parietum facies solo lævigati cœmenti candore contenta est.... Pauci versi-*

culi lectorem adventitium remorabuntur. Les murs des salles n'étoient en effet enduits que de ciment : on a aussi trouvé dans les décombremens quelques fragmens de marbre avec des lettres, qui marquent qu'il y avoit eu des inscriptions comme à ceux d'Auvergne. J'ai vû chez Mᵉ l'Abbesse de Montmartre, un grand morceau d'albâtre, sur lequel restoient ces quatre ou cinq lettres en caracteres Romains très beaux, ELLAM, & un autre de marbre blanc sur lequel j'ai lû ce qui suit.

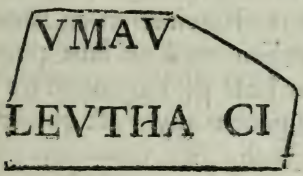

Il semble que la seconde ligne de ce dernier fragment, ait voulu dire *Leutitia civitas*, si le trait qui est entre les deux jambages qui suivent le T, est pour signifier un second T.

Sidoine rapporte six distiques, qu'il avoit composés au sujet de sa maison d'*Avitacum*, dont voici le troisiéme :

Garrula Gauranis plus murmurat unda fluentis,
Contigui collis lapsa supercilio.

A ce langage, il semble qu'on voye le petit torrent de la Fontaine de Bue, qui couloit à Clignencourt pour l'entretien des bains du Romain, à qui cette maison appartenoit. C'est dommage qu'une eau qui peut avoir eu une vertu particuliere, soit aujourd'hui si fort negligée.

Je me suis attaché particulierement à faire sentir la ressemblance des bains de Montmartre, ou de Clignencourt, avec ceux d'*Avitacum* en Auvergne, par la raison qu'il ne faut point aller chercher hors du Royaume les choses qu'on y peut trouver, & que les exemples domestiques, sont plus propres à frapper que les étrangers. C'est pour cela que je me suis dispensé de remettre ici sous les yeux du Lecteur, ce que Seneque dit écrivant à Lucille, que Scipion l'Africain qui s'étoit retiré volontairement à Linterne dans sa maison de campagne, y avoit un bain; que ce bain étoit un bâtiment étroit & obscur, sans quoi Scipion ne l'eût pas

trouvé chaud, & qu'il s'y lavoit les soirs, après avoir travaillé tout le jour à des ouvrages d'agriculture. Nous ne pouvons juger si les bains de Montmartre étoient des bains fermés & obscurs : ils paroissent seulement avoir été petits, en comparaison des Thermes qu'on appelle à Paris les Thermes de Julien.

Enfin si j'ai écrit sur cette matiere, c'est par un pur effet du même hazard, qui a fait découvrir ces bains, sans quoi je n'y aurois nullement pensé. Je ne m'y suis déterminé que par occasion, de même que du Choul, qui ne prit la résolution d'écrire sur les bains des anciens Romains, & de présenter son écrit au Roi Henri II. qu'après avoir été charmé des bains du Château de Fontainebleau (*a*).

(*a*) Entre les autres singularités, dit-il, de votre bâtiment, vos Thermes, Sire, & vos Bains sont faits par telle diligence & somptuosité, que à les bien regarder, peuvent combattre de comparaison avec ceux de M. Agrippe. Parquoi quand je suis venu à considérer combien de beauté pour le contentement de l'œil, & d'utilité & profit ils apportoient aux anciens pour la santé du corps; je me suis mis en devoir, suivant votre commandement, de vous en donner la connoissance par la lecture de ce petit livre. Le Privilege fut expedié à Villiers-Cotereſt le 31. Octobre 1553.

Il ne doit pas au reste paroître absolument extraordinaire, qu'un homme d'Eglise écrive sur un sujet si profane, puisque si j'entreprenois de donner un Traité de tous les anciens usages ecclésiastiques, en commençant par ceux de l'Eglise de Rome, je ne pourrois omettre que selon l'ordre du Pape Adrien I. le Clergé alloit processionellement tous les jeudis pour se baigner, en chantant les Pseaumes *Afferte Domino. Dominus regnavit. Laudate Dominum de cœlis.* La chaleur du pays & le non-usage du linge, éxigeoient en Italie certains rafraichissemens qu'on ne refusa pas même aux prisonniers, puisqu'il y a une loi d'Honorius de l'an 409. qui ordonne de les mener baigner tous les Dimanches. Et comment en Italie où il fait si chaud, n'auroit-on pas pratiqué une chose qui s'observoit même en France parmi le Clergé; on lit en effet dans la vie de S. Rigobert Evêque de Reims, que pour faciliter les commodités aux Chanoines de son Eglise, il prit la resolution de faire conduire de l'eau *ad faciendum eis balneum*, & qu'il eût soin de les pourvoir de bois, pour échauffer cette eau.

Bollandus T. 1. Januarii. pag. 375.

Comme tout le monde n'a pas la chronique de Frodoard, & que ce qu'il a écrit sur la chute des bains de Montmartre, est assez curieux, je le rapporterai ici en entier, après l'avoir verifié sur une copie de cette chronique écrite dans l'onziéme siécle, dans l'Abbaye de Bonneval du Diocèse de Chartres (*a*), laquelle a passé avec toutes les pieces du même volume dans la Bibliotheque de M. de Thou, delà en celle de M. Colbert, & enfin en celle du Roi.

Anno D. CCCC. XLIIII.... Tempestas nimia facta est in pago Parisiaco, & turbo vehementissimus, quo parietes cujusdam domus antiquissimæ, qui validissimo constructi cemento in monte qui dicitur Martyrum diu perstiterant immoti, funditus sunt eversi. Feruntur autem dæmones tunc ibi sub equitum specie visi, qui ecclesiam quamdam quæ proxima stabat destruentes, ejus trabes parietibus memoratis incuf-

(*a*) Je m'attache à faire connoître ce manuscrit, parce qu'il a été oublié dans l'édition du Catalogue de Mrs. Colbertins, donnée par Dom Bernard de Montfaucon, & qu'il contient de plus la vie de Charlemagne par Eginhard, celle de Louis le Débonnaire par l'Astronome. Il est cotté 917.

ſerint, ac ſic eos ſubruerint ; vineas quoque montis ipſius evulſerint, & omnia ſata vaſtaverint.

Qu'il me ſoit permis d'ajouter deux lignes, à l'occaſion du tréſor qui a fait tant de bruit. Il n'a pas dépendu de moi que ceux qui ont entrepris de faire des recherches en ce lieu, n'y en ayent trouvé : je leur ai indiqué des ſingularités qui pouvoient les encourager à continuer de faire foüiller. Il y avoit auſſi ſujet d'eſperer, qu'en remuant beaucoup de terres à quelque diſtance delà, on trouveroit quelque ſépulcre : & ſi cela fût arrivé, on auroit pû appliquer à cet évenement ce qui ſe lit dans le livre de Job. *Quaſi effodientes theſaurum, gaudent vehementer cum invenerint ſepulcrum.* Mais comme ces ſortes de recherches & foüilles de terre ne ſe font point ſans une certaine dépenſe, le tout a été remis à un autre tems. J'ai refuté ailleurs toutes les fauſſes découvertes, dont on avoit fait retentir juſqu'aux Gazettes de Hollande. On ſçait par quelle vûe on avoit orné de tant de fables une découverte fort ſimple. J'exhorterai en finiſſant, ceux qui cherchent des tréſors

Job. 3. 21. 22.

Mercure de Janvier 1738.

fors dans les entrailles de la terre, de prendre garde à toutes les Inſcriptions énigmatiques, qui peuvent ſe trouver ſous leurs yeux. J'ai lû qu'il y en eut de découverts autrefois par le moyen d'une Sentence. C'eſt dans la Poüille en Italie. Il y avoit une ſtatue de marbre érigée ſur un chemin, & la ſentence que l'on faiſoit proferer par cette ſtatue, conſiſtoit en ces mots : écrits en langue du pais : *Le premier jour de Mai à Soleil levant, j'aurai une tête d'or.* Depuis deux cens ans que la ſtatue étoit érigée avec l'Inſcription, perſonne ne pouvoit l'expliquer. Un Sarrazin qui en fut informé, en paſſant par-là, s'aviſa de revenir dans le pays le premier jour de Mai : ce jour-là, il ſe rendit ſur le lieu avant le lever du Soleil, il remarqua l'endroit où l'ombre de la tête de cette ſtatue aboutiſſoit dans le moment que le Soleil commençoit à paroître ſur l'horizon : il y fit chercher dès le lendemain ; & on trouva d'immenſes tréſors cachés en ce lieu. Quelquefois l'indication du doigt par une ſtatue, a produit le même effet : mais ce ſigne n'eſt pas toujours certain : car ſouvent la ſtatue *Cl. Caſtelani. Collect.*

reste en place, & la chose qu'elle indiquoit par son attitude, a disparu. On en a un exemple dans celle du cimetiere Saint-Innocent, qu'on dit faite par ordre de Nicolas Flamel, cet homme qui fut si prodigieusement riche sous le régne de Charles VI.

OBSERVATIONS

Historiques et Geographiques sur le Pays du Maine.

Découverte d'un ancien peuple nommé chez les premiers Hiſtoriens & Géographes, & d'une de leurs Cités.

Hiſtoire de Saint Rigomer du Maine, qui donne connoiſſance d'un ancien Temple d'Idoles, & d'un ancien Palais Royal. Avec les preuves de la diſtinction de ce Saint, d'avec Saint Ricmir.

CEUX qui étudient l'Hiſtoire de France, avec le deſſein d'approfondir les matiéres, ont toujours ſouhaité que l'on donnât des Cartes geographiques très éxactes des pays qui la compoſent, des Cartes qui entraſſent dans le détail de tous les villages & de tous les hameaux; au moins de ceux qui au-

roient des noms anciens. Plusieurs Prélats en ont fait dresser de leur Diocèse, qui paroissent entrer dans ce détail ; & par le moyen de ces Cartes, un lecteur peut sans sortir du cabinet parcourir le livre à la main tout un Diocèse en fort peu de tems. Les deux plus belles Cartes que j'aie vû en ce genre, sont celle du Diocèse de Rouen, & celle du Diocèse du Mans. Cette derniere est de la façon de Messieurs Maréchal Prêtre, & Jacques Prevost Archidiacre de Montfort & Chanoine de l'Eglise du Mans, qui étoit auparavant Curé de Montfort : & le Geographe Jaillot l'a gravée l'an 1706. Elle est dédiée à M. de la Vergne de Tressan, alors Evêque du Mans (*a*). Ce qu'il y a encore de particulier pour le Diocèse du Mans, après cet avantage évident, est que l'on a une description presque entiere de ce Diocèse dans l'Histoire des Evêques du Mans, redigée anciennement sur les Chartes & sur les Testamens des Evêques du lieu,

(*a*) On m'a averti que les auteurs n'ont pas été si fidelement servi du côté de Laval, que dans les autres cantons, à cause de la fausse terreur qui se répandit dans cette contrée, que ces sortes de descriptions tendoient à l'augmentation des impôts.

& publiée par Dom Mabillon. Mais de quelle utilité sont ces monumens, si l'on ne s'en sert pour éclaircir l'Histoire d'un pays? j'ai donc cru devoir frayer le chemin à ceux qui ont quelque goût pour l'ancienne Histoire du pays du Maine, & à ceux à qui la Topographie particuliere fait quelque plaisir. Je commencerai par faire usage des Gestes des Evêques du Mans, dont je viens de parler, pour découvrir dans ce pays, une ancienne contrée qui a été autrefois célébre, & dont le nom étoit connu dès le tems des auteurs profanes : après quoi je viendrai à la discussion d'un point de l'Histoire Ecclésiastique du Mans, que j'appuyerai sur l'autorité de quelques manuscrits, qui me paroissent décisifs.

I. *Découverte d'un ancien peuple des Gaules, mentionné dans nos plus anciens Historiens & Geographes, & du lieu où étoit l'une de leurs principales Citez.*

J'entreprends de traiter un sujet qui doit passer pour épineux, puisque tant d'habiles gens avant moi l'ont examiné

sans fruit, ou ont cru qu'il leur étoit impossible de découvrir un pays dont le nom ancien ne fournit aucune pensée, qu'on puisse appliquer aux peuples qui habitent les Gaules de nos jours. Apporterai-je ici les différens sentimens qu'il y a eu sur les peuples, qu'il faut reconnoître pour les *Diablentes* des Commentaires de César? On les voit ordinairement à la fin des éditions de ces Commentaires. Les uns ont crû que cette contrée étoit dans la Bretagne Armorique, d'autres l'ont placé dans le Brabant, quelques-uns dans le Perche. Ces derniers ne sont pas nommés dans les tables des éditions de César, non plus que ceux qui ont crû que ces peuples étoient dans le pays que nous appellons aujourd'hui le Maine, ou aux environs. Je m'attacherai dans cette dissertation au parti que ceux-ci ont pris, sans cependant nier qu'il n'y ait pû exister dans les Gaules, ailleurs que dans le Diocèse du Mans, des peuples appellés *Diablintes* ou *Diablentes*: il a pû y en avoir de même qu'il y a eu des *Bituriges* en plusieurs cantons différens de l'Aquitaine, & des *Aulerci* en diffé-

Samson.

Les Bollandistes.

rentes parties de la Gaule Celtique. Je mets à part les réfléxions badines ou puériles, que peuvent faire quelques personnes sur la racine du nom donné à ces peuples, dont je cherche le territoire: & je suis bien éloigné de croire que ce nom ait été puisé dans la même source, que celui que l'on donne avec une certaine horreur à l'ennemi du genre humain, & qu'on ne prononce qu'avec une espece de répugnance.

J'ai déja dit que je ne prétendois pas prouver qu'il n'y eut eu dans les Gaules, qu'un seul canton de peuples appellés *Diablintes*; mais en laissant à ceux qui s'intéresseroient pour la Basse-Brétagne, la découverte de l'endroit où ils étoient situés dans cette Province, je m'attache à prouver qu'il y a eu des *Diablintes* entre les deux villes qui portent le nom du Mans & d'Avranches. Corvaisier sieur de Courteilles, qui a donné en 1648. une Histoire des Evêques du Mans, connoissoit les monumens qui pouvoient servir à trouver ce pays dans le Maine: & n'a pû cependant y parvenir. „ Quelque dili-„ gence que j'aye apporté, (dit-il, „ dans son avantpropos page 20.) je

„ n'ai jamais pû découvrir quel étoit „ ce quartier de la ville du Mans, qui „ dans des livres & cayers manuscrits „ s'appelle ordinairement *Vetus Roma*, „ ni quelle est cette contrée de notre „ Diocèse, qui dans les vieux Regis- „ tres se nomme *Condeda Diablentis*, „ quelquefois *Vicus Diablenticus*. Les Peres Henschenius & Papebrok continuateurs de Bollandus, après avoir averti dans une Note qu'ils font au premier Mars sur la vie de S. Siviard, que Corvaisier a avoüé son ignorance sur ce point de la geographie du Maine, assurent qu'il est presque certain, ou qu'il ne faut presque point douter que les *Diablentes* de la vie de ce Saint, & ceux de la vie de S. Domnole Evêque du Mans, ne soient les mêmes qui sont nommés avec une très légere différence dans César, dans Pline, & dans Ptolomée. Dom Mabillon qui a donné depuis eux la même vie de S. Siviard Abbé; dans ses Actes Bénédictins, avertit de cette observation, & n'ose pas l'adopter. Les mêmes continuateurs de Bollandus, s'étoient contenté d'indiquer en général une partie du Diocèse du Mans, comme le siége

Sæc. iij. Bened. p. 1. p. 487.

ſiége de ces *Diablintes :* Mais dans une Note qu'ils font ſur la vie de S. Domnole au ſeiziéme de Mai, ils marquent qu'il leur paroît que cette contrée appellée *Condita Diablentica*, étoit le côté du Maine, qui s'étend vers Nogent le Rotrou, parce que cette contrée eſt la plus contigue au Perche. Ils paroiſſent en cela ſuivre en partie le ſentiment de Samſon, qui le premier a aſſuré que les *Diablintes* des anciens Hiſtoriens & Geographes, étoient les habitans du Perche. J'eſpere ſans ſortir du Diocèſe du Mans, trouver dequoi y reconnoître plus certainement les *Diablintes* dans un autre quartier. Il me paroît qu'il eût été neceſſaire, en plaçant ces peuples dans la region orientale du Maine, d'y trouver au moins le lieu appellé en latin *Tridens*, dans la vie de S. Domnole, à l'occaſion duquel les ſçavans Bollandiſtes fixent la contrée Diablentique, en tirant du Mans vers le Perche. Comme ils ne l'ont point fait, j'eſpere y ſuppléer, & en même-tems déſigner autant qu'il eſt poſſible les lieux, que les actes des Evêques du Mans imprimés dans les Analectes de Dom Mabillon & ailleurs,

nomment comme situés dans cette contrée Diablentique, parce que cette désignation servira de démonstration sur la position & l'étenduë de la même contrée.

Quiconque veut être persuadé que la situation des Diablintes de nos Gaules, a été plus surement dans le pays du Maine que par tout ailleurs, n'a qu'à jetter la vûe sur un endroit du testament de Saint Beraire Evêque du Mans, mort vers l'an 677. Il est marqué dans ce testament, que ce Saint Prelat a bâti un Monastere de Filles *Caladunno in pago Cenomanico in Condita Diablentica*, en l'honneur de Notre-Dame & de S. Pierre. L'auteur de la vie de S. Siviard Abbé au Maine écrite au huitiéme siécle, place également les Diablentes dans le pays du Maine: *Natus est*, dit-il de ce Saint, *in pago Cenomanico & in parochia Deablentica, Christianis ac Deum timentibus parentibus.* Ces deux témoignages sont très formels, en faveur de la position des Diablentes dans la Province du Maine. Mais comme cette Province est très grande, où les placer précisement? Sera-ce du côté du Per-

Acta Episcopo. Cenom. T. 3. Analector. p. 213.

che, ou à l'opposite du côté de Domfront ? Les chercherai-je du côté de Laval, ou aux environs de Château-Gontier ? Ou enfin vers le Vendomois ? Un petit mot du testament de l'Evêque S. Bertran, commencera à nous fixer d'un certain côté de la Province du Maine. Ce Saint Evêque du Mans mort vers l'an 623. s'exprime ainsi à l'article d'un legs qu'il fait à son Eglise Cathédrale. *Domum Diablentes quam meo opere ædificavi*, puis il ajoute ce qu'il a acheté aux environs *in loco qui dicitur Calviaco vel undique in oppidum Diablentis juxta ripam Aroenæ fluvioli. . . . eum taxonnaria quam vindicavi. . . . excepto res antiquas Sanctæ Ecclesiæ Diablenticæ.* Cet article du testament de S. Bertran, nous conduit au couchant d'été de la ville du Mans, ou vers le Nord-Ouest. On y trouve à la distance de dix à onze lieues, la petite riviere d'Aron qui se jette dans la Mayenne, après avoir eu un cours de cinq lieues ou environ, du levant au couchant. Parcourant ensuite le territoire du voisinage, on y trouve le *Caladunum*, où S. Beraire avoit bâti un Monastére de Filles. Je

vais le nommer dans un instant. Il faut auparavant réünir ici les autres lieux qui sont dits situés dans le territoire des Diablintes. Le testament de S. Bertran queje vi ens de citer, fait mention d'un lieu dit *Villa Marciliaco sita secus Diablintas vico*, comme d'une terre acquise pour Leodechran son neveu. On lit dans la vie de S. Domnole, donnée au 16. Mai par les Bollandistes, & écrite par un Prêtre son contemporain, ce petit trait historique. *Vir quidam nobilis villam ecclesiæ (Cenomannicæ) Tridentem vocabulo, sitam in Condita Diablentica obstinato animo invasit.*

Tom. 3. Miscellan. p. 161.

La vie de S. Aldric publiée par M. Baluze, est suivie de quelques chartes qui regardent l'Eglise du Mans, dont l'une fait mention d'un village appellé *Villa Mansiones*, qu'elle dit situé *in condita Diablentica*, & l'autre le met *in vicaria Diablentica*. Cet acte de l'Evêque Merolus, est de la xxxij année du régne de Charlemagne.

Les actes de l'Evêque Francon, rapportent une charte du même Prince, dans laquelle parmi les Eglises possedées par des sujets du Roi, quoi qu'elles appartinssent à l'Eglise du Mans,

on trouve *Monasteriolum S. Martini in Diablentico* ; & dans la vie de Saint Aldric ci-dessus citée, est contenue une charte de Louis le Debonnaire, qui met le même Monastere dans le rang des Eglises dépendantes de la Cathédrale du Mans : *Monasterium S. Martini in Diablentico.*

Il m'a paru que si l'on trouvoit ces cinq ou six villages ou Eglises dans un même canton, l'on pourroit déterminer par ce moyen la situation du pays Diablentique. Les noms de *Condita* & de *Vicaria*, qui sont donnés à ce territoire dans les actes que je viens de citer, marquent assez que ce n'étoit alors qu'une petite contrée qui portoit ce nom. Trouvant donc d'abord à se fixer par le moyen de la riviere d'Aron, il ne restera qu'à en examiner le voisinage.

Personne ne doutera que *Marciliacum villa* ne soit parfaitement bien rendu par Marcillé-la-Ville. Je ne croy pas non plus que l'on puisse hésiter que *Tridens*, ne soit très bien rendu en François par Trans ; on a un exemple trop connu de l'analogie de ces deux noms, pour en douter. Or de quel

côté du Maine sont à peu de distance l'un de l'autre, Marcillé & Trans ? vers le Nord-Oueſt ou couchant d'été, l'un à onze grandes lieues ou environ de la ville du Mans, & l'autre à neuf ; tous les deux à une légére distance de la riviere d'Aron. Il n'eſt pas plus difficile de faire l'application du nom de *Caladunum*, sur quelque endroit de ce pays-là. Il y a dans le même canton du Maine, un village appellé *Chalon* : rien ne paroît dérivé plus naturellement de *Caladunum*, selon l'uſage de notre langue : & afin qu'on ne puiſſe dire que je devine à tout hazard, & seulement à la faveur de la reſſemblance des noms, j'ajouterai que ce que le teſtament de S. Beraire Evêque du Mans dit de *Caladunum*, se trouve vrai à l'égard de Chalon. L'Egliſe de ce lieu, eſt sous l'invocation de Notre-Dame & de S. Pierre, comme le marque ce teſtament ; & l'on eſt ſi perſuadé qu'il y a eu autrefois un Monaſtere en ce lieu, que l'on y en montre encore les veſtiges : ce village eſt à 4 lieues de la petite riviere d'Aron. Voilà déja Marcillé-la-Ville, Trent & Chalon, qui nous fixent pour quelque choſe. Au

midi de Marcillé-la-Ville, est le hameau ou château de Chelay, qui représente très bien le *Calviacum* du testament de S. Bertran ; & à deux lieues ou environ du lit de cette même riviere vers le midi, est un village qu'on appelle aujourd'hui Maisangé, qui selon toutes les apparences n'est autre que le *Mansiones* de la charte de l'Evêque Merole. Enfin il se presente un ancien Monastére du titre de S. Martin, au rivage gauche de la riviere de Mayenne. Je ne doute presque point que ce ne soit le *Monasterium S. Martini in Diablentico*, des actes de l'Evêque Francon.

Ce ne seroit faire les choses qu'imparfaitement, si je me contentois de fixer l'ancienne contrée Diablentique des Manceaux, dans le territoire qui est arrosé par la riviere d'Aron, & que la riviere de Mayenne borne du côté du couchant. Je sens que le lecteur éxige de moi que je déterre sa capitale, & que je découvre quel est le pays qui a retenu son nom. Il me faut trouver un lieu qui ait pû être appellé *Oppidum Diablentis*, *Vicus Diablintas*, une Eglise qui ait pû être nommée *Sancta*

Ecclesia Diablentica. Le testament de S. Bertran marque clairement que la petite ville *Diablentis*, étoit assez peu éloignée de la riviere d'Aron. Ce Saint Prelat y avoit bâti une maison, qu'il légua à sa Cathédrale. On lit encore dans son testament, parmi les biens qu'il donna à la même Eglise, outre les anciens biens de la Sainte Eglise Diablentique, le legs particulier d'une forêt d'ifs, qu'il avoit fait revenir au Domaine Episcopal. Je ne fais que traduire en François le texte Latin que j'ai rapporté ci-dessus. Avec ces circonstances historiques, & d'autres encore que je développerai ci-après, je ne puis m'empêcher de dire que le bourg appellé aujourd'hui Jubleins, situé à neuf ou dix lieues du Mans, entre la route de Mayenne & celle de Lassay à deux lieues au-delà de Sillé-le-Guillaume, est l'ancienne ville *Diablentes*; c'étoit comme le second siége des Evêques du Mans. Delà vient que l'Eglise du lieu, a pour titulaire Saint Gervais, de même que l'avoit la Cathédrale du Mans: delà vient aussi que la Cure est une des quarante qui appartiennent au Chapitre, & qu'elle est la

seule qu'il confere de plein droit : delà vient enfin que l'Eglise du Mans y a eu du bien de tems immémorial. Les révolutions arrivées dans les différens siécles, avoient permis que plusieurs Eglises du Diocèse du Mans tombassent entre les mains des Seigneurs Laïcs. Le célébre Hildebert de Lavardin qui en étoit Evêque l'an 1120. ayant récouvré plusieurs de ces Eglises, en donna un grand nombre au Chapitre de la Cathédrale. Celui qui écrivit la vie de cet Evêque, en commence ainsi le détail : *Ecclesiam de Doreta*, *de* Jublent, *S. Mariæ de Gurzanna*, *de Ponciaco*, *&c.* Le langage de cet auteur, fait voir qu'alors il y avoit plusieurs siécles qu'on ne parloit plus du *Vicus Diablenticus*, dans l'Eglise du Mans ; on avoit perdu de vûe l'étymologie & le nom latin de Jublent, ou bien on avoit honte de s'en servir. Je croirois le premier plutôt que le second, puisque ce même écrivain marque aussi en langage vulgaire, les Eglises de Troo, de Colans, de Montholdol, & du Tronchet, tandis qu'il exprime les autres en latin, ou du moins qu'il leur donne une terminaison

Analect. T. 3. p. 325.

latine. Il y a dans le testament de Saint Haduind Evêque du Mans, un article qui peut beaucoup servir à appuyer ce que j'ai avancé sur Jublent : il prouve de plus, que *Diablentes* étoit le nom de la contrée & des peuples qui l'habitoient, mais qu'il y avoit un nom particulier pour le lieu où résidérent les principaux du canton. S. Haduind s'exprime ainsi : *Basilica Domnæ & Sanctæ Mariæ Aureonno vico, quam Agobertus Abbas Durigiacensis simul ædificavit.* Ce commencement de période, suffit pour apprendre qu'un nommé Agobert Abbé au Maine, avoit fait bâtir une Eglise sous le titre de la Sainte Vierge, à Aron ou à Evron. Ce n'est point là ce qui me rend précieux ce passage ; mais de ce que Dom Mabillon marquant les variantes du manuscrit des gestes des Evêques du Mans, met à cet endroit, qu'en place de *Durigiacensis*, on lit ailleurs *Diablentis.* Les copistes ne peuvent pas avoir fait un changement si considérable dans ce nom. La variante ne provient vraisemblablement, que de ce que le Monastere dont Agobert fut Abbé, étoit situé tout proche la ville des Diablen-

tes : mais son véritable nom, étoit Durigiac ou Dorigiac, d'où par syncope l'usage fit faire Dourai, que les Manceaux ont limé & tellement adouci, qu'ils en ont fait Douçai, qu'on écrit maintenant Doucé. Je dirai dans peu ce qui a pû donner occasion à ce nom.

Jusqu'ici j'ai produit les preuves qui démontrent, que de tout tems les Evêques du Mans avoient été en grande relation avec l'Eglise du lieu nommé Jublent, & que c'est là qu'il faut se fixer pour le *Sancta Ecclesia Diablentica.* Je dois maintenant faire voir sur quoi a été fondée cette distinction, & pourquoi ce fut envers Jublent que les Evêques du Mans parurent beaucoup plus attentifs qu'envers aucun autre lieu, après leur Eglise Cathédrale. La raison de cette préférence, est qu'il y avoit eu là une ville, d'où il avoit fallu extirper l'idolâtrie & les superstitions Romaines. Et si on demande pourquoi les Romains s'étoient bâti là une petite cité, c'est qu'ils avoient trouvé ce lieu déja destiné à servir de rétraite aux chefs de la nation Diablentique. Je ne remonterai point jus-

qu'à ces siécles reculés, où les Gaulois n'avoient pour demeures que des tentes ou des chaumiéres sur les montagnes, environnées de rivieres ou d'étangs. Les villes de ces tems-là n'étant bâties que fort légérement, n'ont laissé aucun vestige de leur existence; mais les Romains qui se les soumirent, s'étant bâti dans le voisinage, s'y prirent d'une maniere à faire connoître à la posterité, les lieux qu'ils avoient habité. C'est de quoi on trouve beaucoup de marques à Jublent.

N'ayant pû m'y transporter, j'ai sçû de deux personnes dignes de foi, tout ce qu'on y trouve de curieux. Dom Antoine Rivet Bénédictin de S. Vincent du Mans, très célébre dans la Littérature, ayant bien voulu se joindre à M. Tessier Curé du lieu, il m'est venu de ce pays un mémoire dont je ne puis hésiter d'inserer ici toutes les particularités, avec quelques autres que j'ai sçu d'ailleurs. Jublent paroît avoir été une ville assez considérable, de forme quarrée, sur une éminence qui commande à une certaine étendue de pays. On y voit encore aujourd'hui les restes d'enceinte, faits d'une ma-

tiere auſſi dure que la pierre. Au dedans & au dehors de cette enceinte, ſe trouvent des fondations faites avec le ciment, & une eſpece de pierre de couleur rougeâtre, qui garniſſoit un reſte d'aqueduc, dont l'eau étoit amenée au jugement des anciens, du pont d'Oiſillé à une lieue de-là. Le château à quelque diſtance du bourg, étoit une fortification quarrée, flanquée de quatre tours. Ces murs ſont d'une épaiſſeur fort conſidérable, conſtruits en partie de briques & en partie de moilon, avec un ciment plus dur que la pierre. En quelques endroits, ils ſont encore à la hauteur de dix à douze pieds. Ce château eſt bordé d'étangs du côté du midi, à une légére diſtance. Il y avoit encore d'autres fortereſſes, une entre autres qui contenoit plus de dix arpens, & qui eſt aujourd'hui couverte par un taillis. Je lis dans l'un des mémoires qui m'eſt venu d'un ſçavant de Mayenne, qu'aux environs de Jublent ſe voit un bloc de pierre élevé ſur un petit tertre, dans une commune plantée de vieux hêtres. Le vulgaire y appelle encore aujourd'hui cettte pierre, *la chaire au Diable.* Ce pourroit

dit-on, être le reste de quelque idole. Cette pierre est creusée en forme de petit fauteüil, coupé par le haut. On y voit un dossier ceintré, & deux bras. Ce siége peut avoir dix pouces de profondeur dans la pierre, dix-huit de hauteur & quinze de largeur. Le marchepied dans le même bloc, a sa hauteur proportionnée, & on y voit deux emplacemens de pieds en griffes. On y voit aussi plusieurs monceaux de pierres (*a*). L'enceinte en est encore facile à connoître, par les restes de murs & de fondemens à rez-de-terre. On voit de même en plusieurs autres endroits proche Jublent, des restes

(*a*) Quiconque voudroit employer tout ce qui peut se rapporter au mot *Diablintes*, n'omettroit point cette circonstance, non plus que la qualité particuliere des habitans de Jublent, qui passent pour les plus laborieux de tout le Maine. On m'a rapporté une singularité de leur labeur, qui consiste en ce que dans la moisson ils forment les plus grosses gerbes, qu'on fasse peut-être dans tout le Royaume. Une gerbe de Jublent est de la grosseur de quinze ou vingt gerbes, réünies ensemble & pour la monter dans la charrette, les paisans font un pont de leur dos à peu près comme les soldats Romains, formoient la tortuë pour monter à l'assaut; & sur ce pont formé de dos humains, on roule la gerbe jusques dans la voiture. Je ne doute pas qu'il ne vienne en pensée à quelques-uns de mes lecteurs, que ces gens-là travaillent comme *des Diables*. Il seroit plaisant que cette expression si triviale, tirât son origine de ce village.

de petits forts à quelque distance du château, aussi-bien que des restes d'étuves ou de bains, à l'entretien desquels servoient les aqueducs nommés ci-dessus, & les eaux d'une fontaine dite dans le pays *la fontaine des cuves*, qui touchoit aux anciens murs de la ville. Outre les fragmens de vases de terre rouge, & de tuilles anciennes que l'on trouve à Jublent, on y voit encore plusieurs cercüeils faits d'une matiere qui se brise en la touchant, & qui ne resiste pas long-tems aux injures de l'air. Mais ce qui est plus digne d'attention, & qui assure en ce lieu la position d'une ville Romaine, sont les médailles qu'on y trouve, tant en or, & en argent, qu'en bronze, des Empereurs depuis Jules César jusqu'à Constantin, & des Imperatrices.

La rencontre de ces médailles en ce lieu, sur tout celles de Jules César, avec la circonstance des bains dont on a vû plus de vestiges qu'il n'en reste aujourd'hui, a fait augurer à quelques curieux du pays, que le nom de Jublent étoit dérivé de *Julii balnea*, en sorte que ce ne seroit que par la transposition d'une lettre qu'on diroit *Jublains*,

au lieu de *Jul-bains* : mais je dois leur faire observer, que l'usage d'écrire *Jublains* est très récent. On a vû ci-dessus qu'au douziéme siécle, on écrivoit *Jublent* ; j'ai une carte du Maine faite sous Charles IX. dans laquelle il y a aussi *Jublens*; c'est de même dans le Poüillet imprimé l'an 1648. Il est infiniment plus certain, que Jublent est le nom même de *Diablentes*, de la tête duquel l'usage a fait retrancher la lettre D. Les exemples de ces sortes d'apheréses sont assez communs : en faut-il chercher un autre plus sensible aux Manceaux, que celui de *Cenomani*, dont l'usage fait rétrancher les deux premieres syllabes en entier ? & les mêmes Manceaux n'ont-il pas appellé S. Annoley leur Saint Evêque, dont le nom latin est *Domnolus* ? voilà une suppression du D, toute semblable à celle de Jublent. J'ai pour garent de ce fait, M. l'Abbé Chastelain en son Martyrologe universel, au premier jour de Decembre.

Le centre du pays des Diablentes, paroissant un lieu élevé, il n'est pas étonnant que leur cité principale soit nommée *Noiodunum* dans Ptolomée.

Ce

Ce Géographe ſe ſervit d'un nom Celtique, tel qu'il étoit uſité dans les Gaules. Le nom de *Durigiacum* fut auſſi donné à un canton de ce territoire, par rapport à l'abondance des ſources qui en ſont voiſines, *Dur* ſignifiant de l'eau chez les Gaulois, comme *Dun* ſignifioit parmi eux une montagne, une éminence. Ce qui m'a perſuadé que c'eſt le lieu dont fut Abbé Agobert mentionné dans le teſtament de S. Haduind, eſt ce qu'à remarqué M. le Curé de Jublent dans ſon mémoire, que la Chapelle de Dourcé ou Doucé ſous le titre de Notre-Dame, eſt très ancienne : qu'il paroît qu'il y a eu autrefois une Communauté ; enſorte même que la maiſon qui eſt contigue, s'appelle la maiſon des Dortoirs.

Quoiqu'il en ſoit, Jublent ſe trouve entouré de tous les lieux que j'ai nommé ci-deſſus; il n'eſt qu'à une bonne lieue de Marcillé-la-Ville, conformément au teſtament de S. Bertran, qui dit que Marcillé étoit tout proche la petite ville de Diablentes, *ſecus Diablintas Vico*. Il n'eſt non plus qu'à une lieue de la riviere d'Aron ; ce qui s'accorde avec un autre article du mê-

me testament. On tient par tradition ; qu'il y a eu autrefois dans le voisinage beaucoup d'ifs, comme le marque le même article ; & il n'y a qu'environ deux ans qu'on détruisit le dernier qui étoit prodigieux, mais depuis longtems sur son retour. Environ à pareille distance que Marcillé & la riviere d'Aron, sont de Jublent du côté du nord, Chalon l'est du côté du couchant d'hiver, Mesangé du côté du midi, Chalay & Trant du côté du levant. On peut cependant compter de Chalon à Trant cinq à six lieues, dont Jublent fait à peu près la moitié du chemin. Si les actes des Evêques du Mans, ou d'autres monumens eussent désigné un plus grand nombre de lieux, comme situés dans le territoire des Diablentes, on eût été en état d'étendre davantage ce pays. Il est à croire que ce que nous en connoissons par la description que je viens d'en faire, n'en est qu'une partie, & qu'il s'étendoit au moins jusqu'à la riviere de Mayenne. Cela seroit même certain, si le petit Monastére de S. Martin du pays des Diablentes, n'étoit veritablement comme j'ai déja dit à Mayenne, au bord oriental de la ri-

viere ; c'eſt-à-dire, au rivage gauche. Il eſt vrai que c'eſt aujourd'hui une Paroiſſe de Mayenne, ſeparée du reſte par la riviere. Mais il eſt conſtant qu'il y a eu des Moines autrefois. Juhel II. Seigneur de Mayenne, a marqué dans un acte authentique qui eſt au plus tard de l'an 1125. que les Moines de Marmoutier étoient depuis long-tems de l'autre côté ; c'eſt-à-dire, à gauche de la riviere de Mayenne vis-à-vis de ſon château, qui eſt à la droite ; & il n'exprime rien du tems de ſa fondation ni du fondateur. Tous les Hiſtoriens Manceaux ne marquent qu'un ſeul Monaſtere, ſous le nom de Saint Martin *in Diablentico*. Or celui-ci eſt le ſeul ancien qui s'y trouve, & qui ait ſubſiſté de tems immémorial. D'où je conclus que très vraiſemblablement il eſt celui dont il s'agit.

J'avois ramaſſé tous mes matériaux, pour mettre au jour la penſée qui m'eſt venue, de fixer les anciens Diablentes à Jublent, lorſque Dom Morice Religieux Bénédictin de la Congregation de S. Maur, demeurant aux Blancs-Manteaux, m'a appris à ſon retour du Mans, que Dom Denis Briand ſon

confrere, qui a travaillé autrefois conſidérablement avec Dom Lobineau, avoit eu la même penſée ſur la ſituation de ces peuples. Il m'a même fait voir le canevas des preuves dont il ſe ſeroit ſervi, & quelques-unes reviennent à celles que j'ai employées. Il y a grand nombre d'années, que faiſant la comparaiſon des geſtes des Evêques du Mans, donnés par le P. Mabillon, avec les geſtes des Evêques d'Auxerre, publiés par le P. Labbe, (qui ſont peut-être les deux plus amples collections que nous ayons en ce genre;) je fus frappé de l'expreſſion de *Sanctæ Eccleſiæ Diablenticæ*. Je vis bien qu'il n'y avoit aucune apparence d'aller chercher avec ſuccès en Baſſe-Brétagne cette Sainte Egliſe, & qu'il falloit qu'elle fut dans le diſtrict des Evêques du Mans. Je me figurai alors que ce pouvoit être quelque ancien Monaſtere aux environs de Domfront, Sorickius en avoit eu la penſée, à cauſe que c'eſt tout à l'extrêmité du Maine (*a*) : revenant enſuite ſur mes pas, j'ai jetté les yeux ſur Sablé, à cauſe

(*a*) Ce auteur croit que *Diablitæ* ou *Diavlit*, ſignifioit en Celtique *Separata deductio*.

de quelque reſſemblance dans le nom : mais comme les actes de Saint Haduind l'appellent *Sabololium*, je n'inſiſtai point. Il a été permis de tatonner en cherchant une choſe ſi cachée. Dom Briand avouë dans ſon petit mémoire, que c'étoit ſur Saulge qu'il avoit d'abord jetté la vûe, parce qu'il y étoit reſté juſques de nos jours des pratiques du paganiſme (*a*); mais que la découverte d'une ancienne ville à Jublent, avec la proprieté des Egliſes nommées comme du pays Diablentique, qui ſe trouve encore attachée au Clergé de l'Egliſe matrice du Mans, l'a déterminé à ſe déclarer pour ce bourg de Jublent.

J'eſpere que mes reflexions étant appuyées du ſuffrage d'un critique habile, ſeront encore mieux reçues ; je les ai communiquées à deux Chanoines du Mans, très verſés dans les antiquités du pays, qui y ont fort applaudi

(*a*) Ce village de Sauge eſt à neuf lieues ou environ de la ville du Mans vers le couchant, au Doyenné de Brullon, ſur la riviere d'Arve ou d'Erve. On y voit des caves ou cryptes, partie naturelles & partie artificielles, dans leſquelles les payſans malgré les ſoins des Curés, alloient encore il y a quelques années ſacrifier une poulle noire. Il n'y a eu que des ordres ſupérieurs qui ont pû faire ceſſer ce reſte d'idolatrie : ces caves ſont marquées ſur la carte au nord du village, avec le nom du lieu, dit *la Cité*.

& m'ont aidé de leurs lumieres. Je croy qu'il a dû y avoir à Jublent les mêmes antiquités, qu'on trouve & qui subsistent encore à Courseul proche Dinan en Brétagne. Elles y sont si considérables, quoique le lieu ne soit qu'un village, qu'il y reste même sur pied, un Temple des Gaulois. Dom Briand les ayant fait remarquer à Dom Lobineau, ce dernier n'hésita point à placer en cet endroit les *Curiosolites* qu'on avoit crû jusques-là plus enfoncés dans la Brétagne, ni à dire que la capitale de ces peuples devoit être en ce lieu, d'autant plus qu'on ne peut voir une analogie plus parfaite, que l'est celle du latin *Curiosolites* avec *Courseulx*. Quelqu'un des édifices dont M. Tessier Curé de Jublent, prend les fondemens pour ceux de quelque Fort, doit avoir été un Temple des Gaulois Romanisés, ou des Romains Payens devenus les maîtres du pays, & peut-être y en avoit-il plus d'un en ces quartiers-là : mais les soins de Saint Julien Apôtre du pays, de S. Turibe, S. Pavace, & de leurs successeurs Evêques du Mans, & peut-être aussi du grand S. Martin, vinrent à bout d'achever de

Voyez-le chez le P. de Montfaucon, supplément de l'Antiq. expliquée, T. 2. l. 8. c. 6.

les détruire. Sans vouloir assurer que ce fut un Seigneur Romain du pays du Maine, qui donna à Saint Julien entre autres terres *vicum Diablenticum* ; ni que le Monastere qui y fut d'abord, avoit été bâti par Saint Turibe ; je me contente de regarder Jublent comme un des lieux, qui fut des premiers purgés de l'idolâtrie, & dont le territoire produisit de saints personnages. S. Siviard en fut un, ainsi que je l'ai dit ci-dessus. M. Baillet écrivant la vie de ce Saint Abbé, le fait naître dans une Paroisse du Maine dite Dablen ; qu'on a confondu, dit-il, avec le Perche sur la ressemblance du nom. Si véritablement il éxistoit dans le Maine une Paroisse appellée Dablen, je n'aurois point balancé à lui attribuer tout ce que j'ai dit ci-dessus de *Vicus Diablenticus*, *condita Diablentica*, *Vicaria Diablentica*, *Oppidum Diablentis*, *Parochia Diablentica*. Mais il n'y a point de Paroisse de ce nom, & même dans tout le Maine & le Diocèse du Mans; il n'y a aucun bourg ou village, qui ait un nom approchant de Dablen, si ce n'est Jublent, qui par conséquent doit passer désormais pour un lieu digne de l'at-

Gesta Ep. Cenom. T. 3. Anal. p. 54. & 63.

tention de ceux qui cherchent de l'ancien, soit en matiere ecclésiastique, soit en matiere profane. Je sçai bien que personne n'a encore rien publié, qui ait rapport à l'idée que je donne de ce lieu : mais pour être le premier, qui expose aux yeux du public les preuves de l'éxistence des Diablentes dans le Maine, je ne croy pas qu'on doive pour cela rejetter ce que je produits : je regarde comme insupportable le raisonnement que l'on a inseré dans le Dictionnaire universel de la France, au mot Courseul. On y refute les preuves que Dom Lobineau a apporté, que Courseul étoit la capitale des Curiosolites, par la raison qu'aucun ancien ne l'a dit, & que personne n'a encore eu cette pensée. Est-ce donc une régle en fait de discussions historiques & geographiques, de ne recevoir que ce que l'on trouve dans les anciens ? Ont-ils donc écrit tout ce qu'il falloit pour l'instruction de la posterité? Et sera-t-il défendu de faire des recherches, qui suppléent au silence des anciens Geographes, ou aux pertes qu'on a faites de leurs ouvrages ? Celui qui a fait le raisonnement dont je me plains, a pû avoir

avoir quelques sujets de n'être pas par tout de l'avis de Dom Lobineau dans son Histoire de Brétagne : mais ce n'étoit pas le refuter pertinemment au sujet de Courseul, que de se contenter de dire qu'il étoit le premier auteur qui y plaçât les Curiosolites ; c'est pourquoi je ne crains pas beaucoup ceux qui nieroient que Jublent a été l'une des habitations des Diablentes, par la raison que je suis le premier qui ai produit au jour une telle pensée ; j'espére au contraire des lecteurs équitables, qu'ils regarderont ma proposition comme suffisamment prouvée.

II. *Raisons qui prouvent la distinction de deux Saints Personnages, morts au pays du Maine, qui ont été confondus par M. l'Abbé Chastelain; avec l'indication d'un Temple du Paganisme, qui étoit au sixiéme siécle en ces quartiers-là, & celle d'un ancien Palais de nos Rois, proche Paris.*

Pendant que je suis sur le pays du Maine, je croy devoir écrire sur un article de l'Histoire Ecclésiastique de

ce pays-là, que quelques auteurs de nos jours sont à la veille d'embroüiller. Ce n'est ni Courvaisier, ni Bondonnet, Historiens du Mans, qui donnent dans l'erreur sur cet article : ce sont quelques-uns de nos modernes, & même des plus célébres dans l'Hagiologie.

Comme je me suis toujours fait un véritable plaisir, de donner avis aux Continuateurs de Bollandus, des actes de Saints que je trouvois dans mes recherches; les voyant fort avancés dans la collection des Légendes du mois d'Aoust, je n'ai pas manqué de les avertir que j'avois trouvé une vie d'un S. Rigomer du pays du Maine, dont la Fête tombe au 24. de ce mois, laquelle me paroissoit n'être imprimée nulle part. Voici ce que me répondit l'an passé sur cet article, le Reverend Pere Guillaume Cuper. „ Pour ce qui „ est de S. Rigomer du Mans, je croy „ qu'il est le même que nous avons „ donné le 17. Janvier, puisque M. „ Chastelain dans ses Notes sur ce „ Saint au 17. Janvier, écrit de la sor- „ te. *Bollandus doute s'il est le même „ que celui que Bellin, Molan, Cani- „ sius & Ferrarius, ont mis le 24.*

„ *d'Aouſt ſous le nom de* Rigomarus.
„ *En conférant la vie donnée par le*
„ *même, avec les actes des Evêques*
„ *du Mans, donnés par Dom Ma-*
„ *billon au troiſiéme tome de ſes Ana-*
„ *lectes ; on voit qu'il eſt le même : &*
„ *je m'y étois trompé dans l'Hagiono-*
„ *maſticon, que feu M. Ménage m'a-*
„ *voit demandé pour mettre à la tête de*
„ *ſon Dictionnaire Etymologique. Du*
„ *Sauſſay s'y étoit trompé auparavant,*
„ *l'ayant mis ſous le nom de* Rigome-
„ rus *le* 24. *d'Aouſt, & ſous le nom*
„ *de* Richmirus *le* 14. *de Fevrier, ſans*
„ *donner la raiſon du choix de ce jour.*
„ *Le* 24. *d'Aouſt eſt le jour de la*
„ *Tranſlation : & c'eſt principalement*
„ *ce jour-là, qu'à cauſe de la commo-*
„ *dité de la ſaiſon, ſa Fête ſe célébre*
„ *dans la plûpart des lieux où il eſt ho-*
„ *noré, & ſur-tout à Maillezais en*
„ *Poitou, où il eſt Patron.* D'icy vous
„ voyez, Monſieur, que c'eſt ap-
„ paremment le même S. Rigomer,
„ dont vous avez trouvé la vie.

Après cette réponſe du ſçavant Jeſuite, je n'ai aucunement douté qu'il n'eût pris le parti de faire de S. Rigomer & de S. Richmir, un ſeul & mê-

me personnage, fondé sur le sentiment de M. l'Abbé Chastelain, qui après les avoir distingué autrefois, s'est avisé en 1706. de les confondre. J'appréhenderois que le pays du Maine n'y perdit, si ce sentiment venoit à être reçû : & quoique ce pays ait été fort fertile en Saints, je ne veux lui en ôter aucun, & je suis dans le dessein de montrer que S. Rigomer doit être distingué de S. Richmir.

Ici, contre mon ordinaire, je paroîtrai suivre du Saussay, & abandonner M. Chastelain, dont j'ai toujours respecté infiniment les lumieres. Mais du Saussay a quelquefois été bien servi; & je n'ai jamais prétendu que dans son Martyrologe Gallican, il y eût autant de fautes que d'articles. Que ç'en soit une par exemple, de ce qu'il a placé S. Richmir le 14. Fevrier, au lieu du 17. Janvier; ce n'en est pas pour cela une, de l'avoir distingué de S. Rigomer, puisqu'en effet ils doivent être différens l'un de l'autre. Or voici, comment j'espére démontrer cette différence.

Elle ne consiste pas seulement dans le nom : de ce côté-là, elle n'est pas

aſſez grande ; car ils ſont tous les deux teutoniques : mais elle conſiſte dans le tems auquel ces deux perſonnages ont vécû, & dans les actions de leur vie, qui ſont toutes différentes. Commençons par S. Richmir, puiſque ſa vie eſt déja imprimée dans Bollandus au 17. Janvier.

On y lit que ce Saint vint de la Touraine, ſe retirer dans le pays du Maine; & qu'après avoir ſalué l'Evêque Agilbert, fait quelques ſtations pour trouver une ſolitude qui lui convint ; il arriva enfin ſur la riviere du Loir, dans un lieu qui fut nommé depuis *Turris Dominica*, & qui alors étoit inculte. De-là il paſſa dans un autre endroit, qui étoit peu éloigné, il s'arrêta ſur un petit ruiſſeau nommé *Gundridus* : il y bâtit un Monaſtére, que le même Evêque du Mans dédia ſous le nom de S. Pierre. Quelque tems après, ce Prélat l'appella pour conduire un Monaſtére de Religieuſes, qu'il venoit de bâtir proche la porte du Mans, ſous le titre de S. Aubin. Il y alla : & après avoir gouverné quelque tems ces Religieuſes, il revint à ſon premier Monaſtére de S. Pierre, où il continua de

vivre dans une grande austerité, & mourut le 17. Janvier, au commencement du huitiéme siécle. Il y a un village du nom de S. Rimé proche Montoir au Diocèse du Mans, à demie lieuë du rivage méridional du Loir; & c'est *S. Ricmirus* qu'on y regarde comme Patron. Les Religieux de Marmoutier croyant que son corps pouvoit être encore en ce lieu, firent chercher dans une cave de la Paroisse, où l'on dit qu'il étoit mort, laquelle sert à present de grange, & ils n'y trouvérent rien. C'est ce qui peut confirmer la pensée que j'ai eu sur ce village; je croy que ce fut le lieu de la premiére retraite du Saint; & qu'ayant passé ensuite le Loir, il s'arrêta à une lieuë delà sur un petit ruisseau, à la source duquel est le Prieuré de Gandry, qui tire sans doute son nom du ruisseau *Gundridus*. Ceci est d'autant plus vraisemblable, que la Paroisse de Fontaines où est situé ce Prieuré, & où ce ruisseau prend sa source, est du titre de S. Pierre. Je croirois que c'est là le lieu où fût le Monastére de S. Pierre, & où S. Ricmir mourut. Peut-être y repose-t'il encore dans un lieu inconnu. Dom

Mabillon avoit penſé que Saint Ricmir avoit demeuré dans le lieu appellé *Court-Demanche* au Maine, lequel eſt peu éloigné de la riviere du Loir, & dont le nom reſſemble aſſez à celui de *Turris Dominica*. Mais il marque qu'après toutes les lettres qu'il a écrites, tant au Mans qu'en ce lieu là ; tout ce qu'il a pû en apprendre, eſt que ce Saint n'étoit aucunement connu dans ce village, & qu'à peine le connoiſſoit-on au Mans. Ce ſçavant ajoute, que ſon Monaſtére du titre de S. Pierre, fut apparemment l'un des trente-ſix que l'Evêque Gauziolen détruiſit. Le Monaſtére du Mans, dont S. Ricmir avoit eu la conduite pendant quelque tems, fut auſſi du même nombre. De ſorte qu'il y a bien des ſiécles, que S. Aubin du Mans n'eſt plus un Monaſtére, mais ſeulement une Paroiſſe.

Sæc. iij. Bened. parte 1. p. 228.

S. Rigomer n'étoit point étranger, par rapport au pays du Maine ; auſſi y eſt-il bien plus connu. Il y étoit né dans le canton qu'on appelle le Sonnois, *in Condita Sagonenſi*. Un S. Prêtre appellé Launild, prit ſoin de ſon éducation ; & il fit tant de progrès dans les lettres & dans la vertu, qu'il fut revêtu du Sa-

cerdoce. En cette qualité, il annonça par tout où il pût dans ce pays-là, la parole de Dieu : il exhortoit sur-tout les gens de la campagne, à ne point faire de vœux aux fontaines ni aux arbres, mais à recourir plutôt aux Eglises & aux Prêtres, & à leur demander de l'huile bénite pour la guérison de leurs maladies. Lui-même administra l'onction aux malades qui l'en prioient, & il en guérit plusieurs. Il apprit qu'assés près de-là étoit un Temple d'idoles, que le peuple appelloit *Mori fanum*, où les paysans alloient porter des offrandes. Il fit la recherche de ce lieu, avec quelques-uns qui secondoient son zéle ; il y prêcha si efficacement contre l'idolâtrie, que les habitans détruisirent ce Temple des faux dieux, & élévérent une Eglise dans le même lieu, *où maintenant*, dit l'auteur de la vie, *on les voit apporter leurs offrandes au vrai Dieu*. Rigomer ayant été appellé pour guérir une Dame de qualité appellée *Truda* ou *Trudana*, & lui ayant administré les onctions salutaires, avec les exhortations accoutumées, la fille de cette Dame qui s'appelloit Tenestine, conçut beaucoup de goût pour la pa-

role de Dieu, & le pria de venir quelquefois l'inſtruire. Pendant qu'il la formoit à la piété, les langues malignes de ces quartiers-là, la diffamérent dans le public : de ſorte que celui qui la recherchoit en mariage, fit répandre de mauvais bruits contre lui juſqu'à la Cour. Rigomer & Teneſtine furent mandés à Palaiſeau proche Paris, où étoit alors le Roi Childebert I. & là, ils furent juſtifiés par un miracle qui arriva en preſence du Prince, & qu'on peut lire dans la vie latine ici jointe. Childebert leur donna à l'un & à l'autre un territoire au Maine, pour y bâtir un Monaſtére, ce qui fut fait de concert avec Saint Innocent alors Evêque du Mans. Teneſtine reçut le voile des mains de ce Prelat : elle vit les commencemens d'un petit Monaſtére qui fut bâti ſous ce Saint Evêque, & ſous S. Domnole ſon ſucceſſeur, entre la riviere & les murs du Mans ; & elle fit enſorte, que l'Evêque détacha une des terres de cette nouvelle maiſon appellée Souligné, afin que Rigomer y conſtruiſit une cellule. L'auteur de la vie touche ici en général leurs aumônes, & autres bonnes œuvres, & finit

en disant que les corps de Rigomer & de Teneſtine repoſoient dans la ville du Mans, où ils étoient fort honorés par le Clergé & par le peuple. Quant à Sainte Teneſtine, il ne dit pas quel jour elle mourut ; mais il marque expreſſément que la mort de S. Rigomer arriva le 24e. jour d'Aouſt. Tous les exemplaires du martyrologe d'Uſuard rapportés par les Jeſuites d'Anvers, le qualifient de Prêtre, & non pas d'Abbé. Auſſi ne voit-on pas qu'il ait conduit des Moines, comme fit S. Ricmir ; & Dom Mabillon ne l'a aucunement mis dans le rang des Saints Religieux, s'étant contenté de parler une ſeule fois de lui, & de dire que Saint Richmir eſt différent de S. Rigomer, pere ſpirituel de Sainte Teneſtine. *S. Richmirus alius à S. Rigomaro ſeu Rigomero S. Teneſtinæ patre ſpirituali.*

Sæc. iij. Bened. partè 1. p. 228.

Ne peut-on pas dire après cela, qu'il y a une différence totale entre ces deux vies, & par conſéquent entre S. Richmir & S. Rigomer ? La différence de tems eſt très ſenſible ; puiſque l'un vivoit ſous l'Evêque S. Innocent, & fut contemporain du Roi Childebert I. l'autre au contraire ne vécut que ſous

Aglibert Evêque du Mans, c'eſt-à-dire ſur la fin du ſeptiéme ſiécle, & vers le commencement du huitiéme: de ſorte que S. Rigomer précéda S. Richmir de cent cinquante ans. Auſſi Saint Bertran Evêque du Mans, qui mourut en 623. fit-il un legs à la Baſilique de S. Rigomer *Baſilicæ S. Richomeri :* ce qu'il n'auroit pû faire, ſi ce Saint ne fût mort que dans le ſiécle ſuivant.

Quoique la différence du culte rendu à deux Saints, ne les diſtingue pas auſſi parfaitement que l'Hiſtoire de leur vie ; je ne laiſſerai pas de dire un mot du culte rendu à S. Rigomer, afin que la différence des deux Saints devienne encore plus ſenſible. La Fête du 24. Août eſt ſi véritablement celle de la mort de Saint Rigomer, & non pas celle de la Tranſlation de S. Richmir, comme l'a cru M. Chaſtelain, qu'elle eſt marquée conjointement avec celle de S. Oüen Evêque de Rouen, dans les anciens calendriers du Mans. Or perſonne ne doute que le 24. Août ne ſoit le jour de la mort de S. Oüen. A l'Abbaye de Ferriéres dans le Diocèſe de Sens, où l'on poſſéde de ſes reliques, ainſi que l'a marqué Morin

dans son Histoire du Gâtinois ; on ne la célébre que le 25. depuis deux cens ans au moins, à cause de la Fête de S. Barthelemi. Le culte de S. Rigomer fût étendu plus loin que le Diocèse de Sens, puisqu'il est Patron de Maillezais en Poitou. On peut voir dans le P. Labbe, comment son corps fut enlevé de son Eglise du Mans l'an 1014. par Théodelin Abbé ; la part que le Comte du Mans eût à cet enlevement, la déclaration que ce Seigneur avoit faite qu'il existoit des Actes de ce Saint, & celle que fait Pierre Moine de Maillezais qui a corrigé cette vie. Cette derniere circonstance peut faire croire que ce Religieux qui vivoit au XIe. siécle, loin de corriger cette légende, l'aura gâtée, & aura peut-être mêlé les faits marqués dans celle de S. Richmir, avec ceux de S. Rigomer (*a*). Je n'ai point vû cette vie ; mais celle que je donne ici, est plus ancienne. Quoiqu'il en soit, je ne connois aucune Eglise hors du Maine ou

Bibl. nov. Mss. T. 2. p. 222. & Chron. S. Marentii ibid.

(*a*) Dans le Breviaire du Mans on avance, que ce Saint étoit de sang Royal : ce que la Légende ne dit pas. Son corps est aujourd'hui dans la Paroisse de Saint Nicolas de Maillezais. On l'appelle en ce pays-là Saint Rigomier.

du Diocèse du Mans, qui porte le nom ou qui honore un S. Richmir. C'est de S. Rigomer qu'étoit titrée celle à laquelle S. Bertran Evêque du Mans fait un legs en ces termes : *Basilicæ S. Richomeri solidos decem.* Dans le détail des Eglises rendues à la Cathédrale du Mans par Charlemagne, sous l'Evêque Merolus, il y a *cellulas S. Almiri, & S. Ulfacii, & S. Rigomiri.* Sous l'Evêque Francon elle est appellée *cellula S. Rigomeri.* Dans une autre énumeration des Monastéres possedés par des Officiers du Roi, *Monasteriolum S. Ricmiri ultra fluvium Sartæ.* Ce qui prouve même que Saint Rigomer avoit plus d'une Eglise sous son nom dans le Diocèse du Mans, est une charte de Louis le Débonnaire, qui met ces deux articles parmi les choses qui sont apparemment à l'Eglise de S. Gervais, qui étoit alors la Cathédrale, *de iure S. Gervasii, Monasteriolum S. Ricmeri ultra fluvium Sartæ ;* & plus bas, *Tertia pars de cella S. Rigmiri ;* quoi qu'absolument parlant, l'un de ces deux derniers lieux, pouvoit être dénommé de S. Ricmir, puisque ces expressions sont dans un titre qui lui étoit posté-

Analect. Mabill. T. 3.

rieur de plus d'un siécle. Mais ce qui me fait plutôt pancher à attribuer tous ces lieux à S. Rigomer, est que S. Ricmir ne se trouve point dans les calendriers de l'Eglise du Mans, & que j'ai une preuve que le nom de S. Rigomer a été quelquefois reduit à deux syllabes dans le langage vulgaire. En effet, il y a au Diocèse du Mans une Paroisse dite Saint Remi du Plain, où ce n'est point S. Remi Evêque de Reims qu'on honore, mais seulement S. Rigomer. Ainsi le peuple qui l'avoit d'abord appellé S. Rimé, a transposé les deux voyelles, & l'a ensuite nommé Saint Remi.

La vie de ce Saint dont j'ai donné ci-dessus un précis, fait mention, comme on a vû, d'un Temple d'idoles dont le nom a été inconnu jusqu'ici, & elle nous apprend l'antiquité de la Maison Royale de Palaiseau, que nous ignorions. A l'égard de ce Temple d'idoles, appellé *Mori Fanum*; on ne peut décider sûrement s'il portoit le nom d'une divinité appellée *Morus*, ou si c'étoit un simple bocage, dans lequel il y auroit eu un meurier considérable qui lui auroit donné son nom. Des personnes

fort éclairées dans les antiquités du Maine, m'ont assuré que ce Temple du paganisme devoit être au village de S. Remi du Plain, dont je viens de parler. Ce village est situé à l'entrée de la plaine, sur l'extrémité d'une vallée dans laquelle s'étendoit autrefois la forêt de Perseigne. Il faut se ressouvenir que c'est S. Rigomer qui est Patron de l'Eglise. Le village de Saint-Rigomer des Bois, n'en est éloigné que d'une lieüe & demie. Il y a dans ce dernier une fontaine, touchant laquelle les paysans racontent des merveilles; mais dont je croy qu'il faut se borner à dire, que c'est une de celles auſquelles le Saint exhorta ceux de son tems à ne point porter leurs vœux ni leurs offrandes, non plus qu'au *Fanum*, ou bocage religieux qui pouvoit être à l'entrée de la forêt au bout de la plaine. Je ne doute point que le zele du Saint Prêtre ne l'ait transporté aussi quelquefois, au-delà de a forêt de Perseigne, & jusques dans celle de Bellême qui en est peu éloignée; l'inscription qu'on y a trouvée, DIIS *Inferis*, *Veneri*, *Marti*, *& Mercurio sacrum*; prouve qu'il y eut en ce lieu de quoi l'ex-

citer (*a*). Au moins il s'étendit jusqu'au-delà d'Alençon : si la Paroisse de Colombiers qui en est à une lieuë, fut aussi l'un des endroits où il s'opposa aux restes du paganisme, j'observerai en passant, qu'il en est aussi le Patron.

Le culte de ce Saint n'a pas subsisté de même à Palaiseau proche Paris, quoi qu'il y fut établi autrefois ainsi que l'écrit l'auteur de sa vie. Il est vrai que cette circonstance, de la maniere dont elle est rapportée, est une fourrure visible. Mais cela prouve toujours que du tems du copiste, il y avoit dans ce château une Basilique du titre de Saint Rigomer. Nous ne connoissions l'antiquité du même château de Palaiseau, que par ce que Dom Michel Germain en a dit au quatriéme livre *De Re Diplomatica*, où il ne remonte pas

(*a*) Voyez l'explication de ce monument, donnée par M. Baudelot au deuxiéme ou quatriéme Tome des Mémoires de l'Académie des Inscriptions. Et dans le Mercure de 1728. Il faut observer qu'il y avoit encore alors bien du Paganisme dans les Provinces de Tours, de Rouen, & de Reims. Les Francs répandus dans les Gaules, y conserverent long-tems des restes d'idolâtrie. Baudonivie Religieuse de Poitiers, dit dans la vie de Sainte Radegonde, dont elle étoit contemporaine, que cette Sainte Reine avoit fait mettre le feu à un Temple des Francs proche Soissons.

plus haut que le Roi Pepin. La vie de S. Rigomer le ſuppoſe exiſtant dès le régne de Childebert I. ce qui eſt une époque que j'ai cru digne d'être remarquée.

J'obſerverai auſſi en finiſſant, que le *Sulinniacus* que l'Evêque du Mans détacha des biens de l'Abbaye fondée pour Sainte Teneſtine, n'eſt point Souligné ſous Ballon à trois lieuës du Mans vers le nord; mais Souligné ſous Vallon, à pareille diſtance du Mans du côté de l'occident, & dont S. Rigomer eſt Patron de l'Egliſe. Le Monaſtére fondé par Sainte Teneſtine, étoit dans le quartier de la ville du Mans, qu'on appelle aujourd'hui Gourdaine. Ce quartier qui étoit un marais, ſe trouvoit alors *infra muros Cenomannis*, au deſſous des murs de la ville & non au dedans. Mais l'aggrandiſſement fait de cette ville ſous Philippe Auguſte, juſqu'aux bords de la riviere de Sarte, eſt cauſe qu'il eſt aujourd'hui renfermé dans les murs. Le manuſcrit de l'Abbaye de S. Germain des Prez, met: *Cenomannis int. muros & aquam*, ce qui eſt poſitivement la ſituation de Gourdaine, avant que la ville fut ag-

grandie jusqu'à la riviere. Les chartes
Pag. 73. rapportées au troisiéme tome des Analectes de Dom Mabillon, placent aussi ce Monastére *inter fluvium Sartæ & muros civitatis*. Ce qui doit servir à rectifier ce qu'a écrit M. Chastelain, que c'étoit l'Abbaye du Pré. Car cette Abbaye est & a toujours été au-delà de la riviere de Sarte, par rapport au Mans. C'étoit même alors un Monastére d'hommes. J'avoüerai qu'il convenoit très fort, que les Religieuses qui y sont aujourd'hui, honorassent la mémoire des Saintes Religieuses du pays; mais M. Chastelain n'a pas dû inférer de ce culte rendu à Sainte Tenestine dans l'Abbaye du Pré, comme aussi à Sainte Adenette Abbesse du Couvent fondé pour Sainte Tenestine; que ces deux Saintes avoient été Religieuses de cette Maison du Pré.

VITA S. RIGOMERI CONFESSORIS, ET S. TENESTINÆ VIRGINIS.

EX cod. MSS. S. Germani à Pratis 499. olim 627. collato cum alio cod. MS. S. Genov. Parisi. in fol. maximo, qui olim attinuit ad ecclesiam Gastinensem in Turonia.

QUIA Domino donante aliquid commemorare volumus, dignum est ut in laude Dei Sanctos ejus commemorare debeamus, & ut boni filii tales Patronos in honorem vel laudem memoriis commendemus. Et quia laus tantorum prolata Patrum ad dignitatem filiorum vel ad honorem Dei proficit, quis quidex dono Dei in Sanctorum laude proferimus fidei devotio non amittit. Temporibus quidem Domni Childeberti Regis vel Ultrogodæ Reginæ Christianorum gestum, & quod hic commemorare decrevimus ad petitionem fidelium, vel Sacerdotum profuturam memoriam. Incipit Vita.

Igitur eo tempore quo Childebertus prædictus Rex, vel Chlotharius germanus suus, Nustriam sive Franciam sorte inter se diviserunt, uxores duxerunt Reginas (a) *Christianas: Chlotarius Rex domnam Radegundam Christianissimam feminam, & Childebertus Ultrogodam. Ex eorum permissu aliqua Monasteria Domino annuente in nostris partibus florere ceperunt. Sed & initia eorum*

(a) De hac voce ut significante Filias Regum vide plura exempla apud Cangium.

commemoranda sunt, nec non & eorum nomina, qui primi Abbates ibi fuisse testantur. Ut à fidelibus viris refertur, Domnus Maximinus super Ligerim propè Aurelianis civitatem, vir religiosus & sanctus piè servivit Domino; cujus discipuli eodem tempore Sanctus videlicet Avitus, & Sanctus Carileffus duo socii, in vasti Seremi solitudinibus binas cellulas sub sancta regula degentes mirificè ædificaverunt Domino, fulti S. Innocentis Episcopi Cenomannicæ urbis auxilio, qui tunc temporis hujusmodi partibus præesse videbatur. Qui cum supra fluvium Anisolæ, de jure suæ sedis Ecclesiæ, Sancto Karileffo ad construendum Monasterium privilegium dedisset, & Sancto Avito non minimum feciſſet amminiculum, non magno intervallo, alii monacho sancto & religioso nomine Launomaro, in loco qui dicitur Curbionis à nomine alvei ibidem decurrentis cujus vocabulum dicitur Curbionis, supradicto auxilio indidit Monasterium, & sub regulari studio finetenus consummari fecit. In illis quidem temporibus, ut veracium & fidelium hominum testimoniis approbatur & cognitum per multos fideles, ortus est in condita Sagonensi ex liberis parentibus sanctus ac religiosus & bonis moribus ornatus Rigomerus Dei famulus, qui ab infantia sacris litteris eruditus à quodam religioso presbitero Sancto Launildo de Arverna (a), vel à quibus potuit quæsivit de verbo Dei bonum consilium humilitatis & castitatis, vel sanctæ meditationis; & quod diligenter quæsivit sub prudentiæ testimonio, Domino largiente invenit, & fide conservavit,

(a) *De Verno* in cod. S. Genovefæ.

& bonis moribus se esse devovit, ac proinde ex Dei providentia & testimonio fidelium populorum, Sacerdos Dei probatus effectus est. Et cœpit circumquaque verbum Dei prædicare, tam parentibus quam & proximis vicinis; & quoscumque potuit tam ad pœnitentiam exhortatus, quàm ad reliquam observationem justitiæ & causas misericordiæ, & ut hospitales esse deberent, sive eleemosynas in pauperes alacriter largirentur, & voluntariè erogarent, ut ipsi pro his supernæ pietatis misericordiam possent promereri frequentissimè ammonebat, & ne propter profanas causas ad fontes vel ad arbores vota facerent, sed potius ad Ecclesias vel ad Sacerdotes recurrerent, & pro infirmitatibus suis oleum benedictionis postularent. Et ipse quidem Dei famulus, se expetentes infirmos oleo sanctificato ungebat, & in nomine Domini multos ex ipsis ad sanitatem perducebat. Rogans ut ex hoc Deo gratias referrent. Audivit autem ipse Sanctus in proximo loco antiquum fanum quod vocabat populus Mori fanum quod plurimus populus venerabatur, & diabolica & illicita vota suis muneribus persolvebant. Tunc Dei famulus Sanctus Rigomerus condolens de rustico & infideli populo, qui hujusmodi culturam non in honorem Dei ad salutem suam, sed potius ad superstitionem diaboli ad suam perditionem faciebat, accensus zelo Christianorum, ad locum ipsum accessit cum Fratribus & Christianis fidelibus requirens diligenter; & inventa fraude diabolici figmenti prædicans vel annuntians Dei verbum in illa civitate, commonuit ut ipsi fanaticam observationem relinque-

rent, Ecclesiam Dei potius frequentarent, & à Christo Jesu salutem expeterent. Quod & Domino auxiliante fecerunt. Et ipso Fano destructo Basilicam in eodem loco ædificaverunt, ubi sacras oblationes Deo nunc (a) videntur offerre.

Contigit autem in diebus illis, ut aliqua matrona de genere nobili, nomine Truda (b), correpta febri, ipsum Sanctum Rigomerum necessitate conducta mandaverit ad se venire, audita ejus sanctitatis fama; ut per ejus orationem posset invenire salutem. Quam cum Sanctus Rigomerus causa pietatis pro caritate visitasset, & per orationem & infusionem olei benedicti ipsam feminam confortare cœpisset, erat aliqua ibi tunc puella filia ejus nomine Teneslina. Audiens exhortationem ipsius servi Dei, quia solebat pro animæ salute annuntiare qualiter pœnitentiam agere deberent, & à pœnis futuris animas suas liberarent, atque æternæ vitæ præmia promereri valerent. Hæc audiens ipsa puella, credo, inspirante Deo adamavit ejusdem sancti viri consilium, ipsumque Sacerdotem sicut Dei nuntium attentius audire voluit, & cœpit frequentare circa ipsum, & in quantum valebat, ministrare ei in vera dilectione. Sed contigit secundum antiquam consuetudinem, ut quorumdam hominum cordibus malitiæ stimulos inimicus contra ipsam commoveret, & quod illa ex vera dilectione faciebat, sicut Maria quæ ad pedes Domini deflebat eosque lacrymis rigabat, & capillis tergebat atque osculabatur, hoc istam quidam

(a) Inde fortè colligas antiquitatem hujusce narrationis.

(b) Vocatur Trudana in Gestis S. Innocentii Ep. Cenom. apud Bolland.

non caritate facere calumniabantur. Tamen ipsa Deo devota nihil curavit de adversitate detrahentium, sed magis ac magis Dei famulum suprascriptum Rigomerum diligebat, quia ei verbum Dei prædicabat. Tunc ipsi maligni homines sponso (*a*) *illius puellæ Severo nomine nuntiaverunt dicentes, quod sponsa ipsius Teneslina quemdam nimis singulari dilectione diligeret. Unde & ipsam indigná opinione inimici homines diffamabant dicentes: Quod plus illum clericum quam sponsum suum omnino æmaret. Quod audiens vir ille credidit, & indignatione repletus in malum recepit quod pro caritate fuerat factum. In tantum hoc magis indignari* (*b*) *cœpit, ut ad Palatium regi vel Senioribus suggesserit, quod clericus quidam Rigomerus sponsam suam Teneslinan ei abstrahere conaretur, & Missum de Palatio accepit, qui veniens ipsum servum Dei Rigomerum & supra scriptam puellam per fidejussores colligaret ut ad Palatium pergerent & ante Dominum Childebertum vel Seniores Palatii rationem ex supradictis calumniis pleniter redderent. Qui summâ festinatione ad Palatium pergentes pariter intrepidi, eo quod de vana suspicione ipsi innocentes calumniarentur, uterque Dei scilicet famulus Rigomerus Sanctus Sacerdos & Teneslina Dei famula, fiducialiter ante ipsum Principem vel Seniores populi convenerunt, & in loco qui Palatiolus vocatur perducti & præsentati sunt, habentes candelas sive cereolos munera religiosa, quæ pro*

(*a*) Per hanc vocem intellige quòd hodie dicimus, *fiancé*, *promis*.

(*b*) Fortè legendum *indagari*.

oblationibus in præsenti Regi obtulerunt. Sed aliqui Seniores verba blasphemiæ præsente Rege dixerunt : O sacerdotes tales, qui aliorum seducant uxores! Tunc Rex fertur dixisse: „ „ *Si verè digni estis & nihil per malitiam vel* „ *per libidinem agitis, hos cereos quos mihi* „ *offertis per vestra signacula sine igne accen-* „ *dite ut per hoc apparcat si pura & religiosa* „ *est vestra devotio. Et illi intrepidi fidenterque de divina pietate confisi, fixis genibus divinam Majestatem implorantes coram populo & Rege cœperunt ipsi cerei fumare ; & extensâ tunc manu dexterâ Sanctus Rigomerus, & invocato nomine Domini nostri Jesu Christi manifestè cerei illi accensi sunt, & illuminati ex Dei virtute, & claro igne ac splendore fulgere cœperunt ; & cum hoc Rex ille Dominus Childebertus, vel Seniores Palatii vidissent, statim ad genua sive vestigia sanctorum sese incurvaverunt petentes indulgentiam pro laboribus vel fatigationibus quas eis fecerunt. Qua propter Rex munerare eos volens, eis binas villas in pago Cenomannico concessit, & loca ad cellulas ædificandas cum Sancto Innocente Episcopo impetravit. Et de reliquo stipendio quicquid eorum petitio fuit : & præcepit ut nemo deinceps, id est post prædicti signi manifestationem jam dictos Sanctos inquietare auderet. Supplicavit etiam eis prædictus Rex atque Seniores populi, ut tam pro regni pace quam & salute populi assiduè orarent. [Tunc Rex insupra scripta villa (a) Palatio Basilicam fieri jussit in Sancti Rigomeri honore, ubi & ipse & populus modò convenire ad ora-*

(a) Cod. S Genov. *supra scriptæ villæ.*

tionem

tionem solent, & sacras oblationes Domino offerre videntur: & tunc (a) ipsi Sancti Dei valedicentes regi cum magno honore ad propria revertentes cellulas ædificare cœperunt. Sancta vero Feneſtina sub ſacræ virginitatis honore velum à Sancto Innocente accepit & sanctè ac piè vivere ſtuduit. Quæ etiam juſſu prædicti Sancti Innocentis Epiſcopi & poſtea Domnoli ipſa Dei famula in honore Sanctæ Mariæ Monaſteriolum vel Baſilicam in ſolo matris Eccleſiæ Cenomannis intra muros & aquam ſolemniter Deo auxiliante, & memorato Epiſcopo opem ferente conſtruxit, & inibi religioſam vitam cum ceteris puellis Deo devotè duxit, ibique Chriſto propitio beatum vitam conſummavit. Et locum Sancto Rigomero de proprietate Eccleſiæ prædictæ ubi ipſe Sanctus cellulam conſtitueret per Epiſcopi epiſtolam (b) impetravit qui nunc dicitur Sulinniacus. Utrique verò Sancti illi ſub Dei timore ob cultum Religionis perſeverantes, & in plures pauperes facientes eleemoſynas ſua omnia diſpenſabant in Sanctis Dei præceptis, jejuniis, vigiliis quotidiè & orationibus perſeverantes. Sæpiſſimè plúrimæ ſanitates infirmis Dei gratiâ per eos impetrabantur: multi etiam per eorum exempla viri & feminæ ad cultum Dei perducebantur, & eos in vera omnino dilectione permanentes donis & muneribus plurimis populus multipliciter honorabat. Quorum

(a) Ex hac repetitione *& tunc* liquet præcedentem periodum ſimiliter incipientem à quodam fuiſſe aſſertam.

(b) *Epiſtola* pro *Litteris* ſeu *Charta* legitur etiam in vita S. Conſortiæ Virg.

corpora sancta constat pro eorum meritis cum magno honore Cenomannis civitate honore debito requiescere, & cultu magno venerari à Sacerdotibus ac populo Christiano ad honorem & gloriam Domini nostri Jesu Christi qui vivit & regnat cum Patre in unitate Spiritus Sancti Deus per cuncta sæcula sæculorum. Amen.

Obiit autem Sanctus Rigomerus nono Kalendas Septembris celesti fruens perenniter beatitudine, conjunctus illi feliciter, cui famulatus est fideliter, Domino nostro scilicet Jesu-Christo, cui est cum Patre & Sancto Spiritu æqualis gloria laus & potestas, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

TRAITE'
SUR LES
ANCIENNES SEPULTURES.

A l'occaſion des Tombeaux de Civaux en Poitou. I. Recherches ſur les Tombes ou Tombels, des anciens chefs des barbares que l'on trouve dans les Gaules. II. Nouvelle explication de la formule *ſub Aſcia.* III. Tombeaux du Paganiſme découverts à Langres en 1673. IV. Remarques ſur la nouvelle Diſſertation, touchant les Tombeaux de Civaux, & ſur quelques uſages des anciennes Sepultures Chrétiennes. V. Antiquité des cercueils chez les Payens. VI. Obſervations ſur la matiére des anciens cercueils & ſur les carrieres. VII. Remarques ſur la ſituation des mains des morts, & autres ſin-

gularités trouvées dans des Sepulcres. VIII. Tombeaux trouvez à Paris sur la montagne Sainte Geneviéve, & autres.

JE me suis toujours bien douté que les tombeaux de Civaux en Poitou, n'étoient rien moins que ce que le vulgaire du pays en débite. L'examen que j'ai fait par moi-même de quelques autres amas de Sepulcres assez semblables à ceux de ce village, m'a toujours indisposé contre ces prétenduës traditions de batailles qu'on dit avoir été données dans les lieux où sont les tombeaux, & qu'on ose assurer avoir été terminées par une descente subite de ces mêmes tombeaux de la region superieure de l'air ; ou pour franchir le mot, une descente faite du ciel même sur terre. C'est pourquoi j'ai été fort content de trouver dans le Livre du Pere Routh, qui vient de paroître, une pleine & ample réfutation des fausses traditions du Poitou, dont Bouchet a autrefois farci ses Annales. Et je ne croy pas que dans la suite personne s'a-

vise parmi les Géographes, de mettre à côté du village de Civaux la marque que l'on infere ordinairement dans les cartes, pour désigner un champ de bataille. Il seroit seulement à souhaiter, que le P. R. ne se fût pas contenté de détruire l'opinion où l'on étoit, que la bataille de Clovis contre Alaric s'étoit donnée à Civaux; mais qu'il eut fait connoître l'endroit où les armées des deux Rois se battirent. C'est une avance à la verité, que de nous avoir fait remarquer que c'est sur les bords de la riviere de Clain qu'il faut chercher cette situation, & non pas à trois ou quatre lieues de-là. Mais cette observation ne fait que picquer davantage la curiosité: elle fait regretter de ce qu'on n'est pas à portée de voir en personne la situation des lieux voisins de Poitiers, afin de connoître si on ne sera pas plus heureux que l'Auteur, à découvrir ce que Gregoire de Tours a appellé *Campus Vocladensis*. Je me propose malgré l'éloignement du lieu, de dire ma pensée sur sa situation. Ce sera le sujet d'une dissertation particuliere: mais avant que d'en venir là, qu'il me soit permis de suivre en quelque

ſorte le P. Routh, dans l'ordre qu'il a tenu, & de faire précéder ce que j'ai à dire ſur le lieu de cette bataille, de quelques remarques ſur les anciennes Sepultures.

Le Pere Routh n'eſt pas le ſeul qui ſe ſoit plaint, qu'on néglige un peu trop les ſujets que notre propre Hiſtoire demanderoit qu'on éclaircît, & de ce que l'on conſacre toutes les recherches, les peines, & les veilles, à la connoiſſance de l'antiquité des pays les plus éloignés. Il reſte ſur les Sepultures, même telles qu'elles ont été pratiquées dans les pays où nous vivons, des recherches à faire qui peuvent occuper pluſieurs années les Scrutateurs de l'antiquité; elles ſont dignes de l'attention des curieux, & de ceux qui ont les facultés proportionnées à la dépenſe, qui eſt quelquefois néceſſaire pour découvrir la verité. Ce ne ſera, par exemple, qu'à force de rechercher dans ce qui eſt caché ſous terre, qu'on découvrira enfin quelque monument qui apprendra à ſe fixer ſur le ſens qu'il faut donner à la formule des Inſcriptions ſepulcrales de nos Gaules, où on lit *ſub aſcia dedicavit* ou *ſub aſcia poſuit.*

On en a déja cinq ou six explications ; je pourrois encore en ajouter une autre, qui ne seroit pas plus certaine. Peut-être échappera-t-elle à ma plume, quoique je ne la regarde que comme une conjecture.

RECHERCHES sur les Tombes ou Tombels des anciens chefs de Barbares

I. Mais une autre matiere qui seroit à éclaircir en fait de sepultures ou de funerailles, & sur laquelle nous n'avons que quelques mots de côté & d'autre dans certains Auteurs, sont ces éminences de terre que l'on voit dans plusieurs endroits du Royaume, & que l'on appelle plus communément du nom de *Tombes*. Je croy devoir réünir ici ce que j'en ai trouvé, & nommer les lieux de ma connoissance où ces monticules se rencontrent. Peut-être inspirerai-je à des personnes curieuses, l'envie de faire chercher sur quelqu'une de ces petites montagnes.

Je n'entends point parler de ces éminences presque imperceptibles, d'un ou deux pieds au-dessus de la superficie de la terre : rien n'est plus commun dans les anciens cimetieres : je ne m'arrête point non plus à ces amas de pierres qu'on trouve dans beaucoup de pays vignobles, à la hauteur de deux

ou trois toises. Ils n'ont été formés que pour nettoyer les vignes, de ce qui empêche la culture. Ce que j'ai en vûe, sont ces éminences de vingt ou trente toises de hauteur, & quelquefois davantage avec un circuit proportionné ; de ces élevations extraordinaires qui sont isolées, & qui désinent en pointes couvertes de gazon, à peu près comme certaines couvertures de glacieres. Ces élevations qu'en quelques lieux on appelle *Tombes* ou *Tombels*, ne sont point un effet de la nature, quoi qu'elles soient assez considérables; elles sont une production de l'art : c'est un amas de terre transportée, mais par qui, à quelle fin & pour quelles raisons cette terre a-t-elle été ainsi amoncelée, c'est ce qui seroit à rechercher par ceux qui en auroient le loisir & la volonté.

Monsieur Spon a inseré dans ses Recherches curieuses de l'antiquité, la lettre d'un Monsieur Furgaud Avocat au Parlement de Paris, adressée au Pere Lacarry Professeur en Théologie au College des Jesuites de Clermont, dans laquelle on lit qu'auprès de la Tour d'Austrille en la Marche du Limosin on voit deux petites montagnes de terre

transportée, dont la plus grande est de dix ou douze toises de circuit, & de vingt-cinq de hauteur : elles ne sont éloignées l'une de l'autre que de huit ou dix toises. M. Furgaut ajoute, qu'il en a vû deux semblables dans la Chastellenie de Droulles à trois lieues de Gueret, aussi en la Marche du Limosin, dans des lieux fort déserts, en un pré, toutes couvertes d'herbe : que proche le château de Dognon, à une lieue & demie de Droulles, on en voyoit aussi une de même forme ; mais que le Seigneur du lieu conduisant une allée de sa maison au grand chemin de Gueret à Bourganeuf, fit raser cette grande motte de terre, que dedans il y trouva des pierres creuses à divers étages couvertes d'autres pierres, & que dans les creux de ces pierres en forme de sepulcres, on trouva des urnes de terre sigillée & de verre, & quelques petits chaînons d'or, qu'on croit être des anciens Gaulois. Cette découverte du Seigneur de Dognon merite une grande attention, à raison des conséquences qu'on en peut tirer en faveur des autres éminences de cette espéce ; & ce n'est pas sans fondement, comme la

ſuite le fera voir. M. Spon ajoute, qu'on en voit une pareille ſur le chemin de Lyon à Vienne, à une lieuë de cette derniere ville. Elle eſt, dit-il, dans un lieu où il n'y a pas de maiſon, & les payſans l'appellent encore *La Motte*. Peut-être eſt-ce un ſepulcre, ajoute M. Spon, comme l'étoient celles de ci-deſſus : mais on n'a pas eu la curioſité de l'ouvrir.

Après le Limoſin ; la Picardie, le pays de Namur & de Liége, me paroiſſent être les Provinces de France où l'on trouve un plus grand nombre de ces tombes. On en peut voir cinq ou ſix qui ſubſiſtent encore dans le ſeul Diocèſe de Noyon. Il y en a d'abord deux auprès du bourg de Vermand, l'une du côté de l'orient appellée *La Motte Pontru*, l'autre entre le midi & le couchant, dite *La Motte Deſtrillé*. Voyez-en la figure & la ſituation que j'ai tiré d'un ancien deſſein. Vermand eſt ici repreſenté non tel qu'il eſt aujourd'hui, mais ſuivant les indices fournis par le reſte des fondations de ſes murs & de ſes tours. Il y a une troiſiéme montagne proche le village de Voue, à une demi-lieue de Condrain,

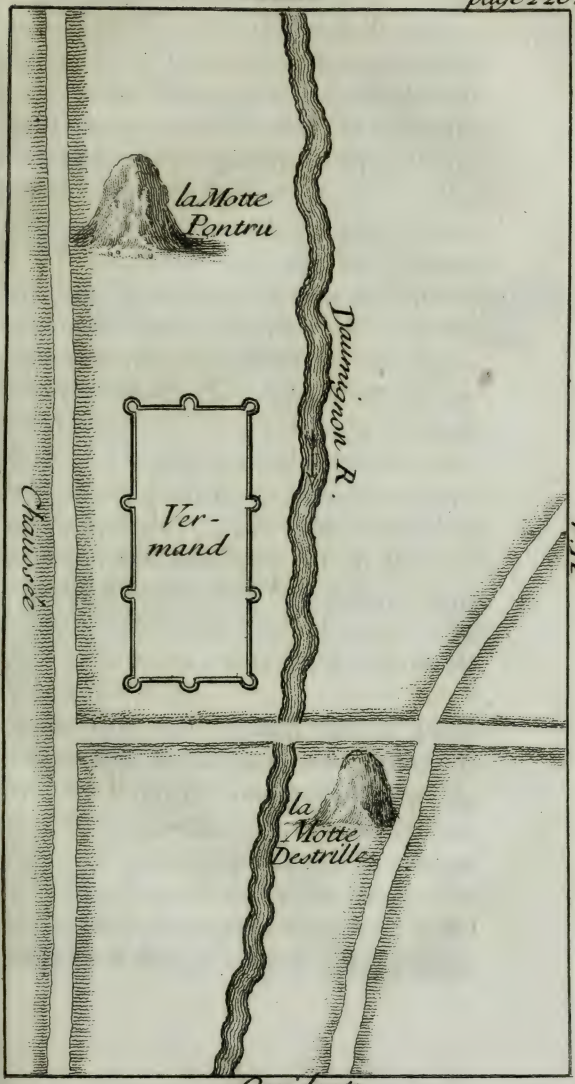
Orient.
la Motte Pontru
Daumignon R.
Ver-mand
Chaussée
Septentrion.
Midy.
la Motte Destrille
Occident.

mais elle n'eſt pas ſi groſſe ni ſi élevée que celles de Vermand. On en voit auſſi une proche Noyon, & au village de Neuf-lieu proche Chauni. On l'appelle *le Tombe* : Autre part ces eſpeces de monticules ſe nomment *Tombels*. Un fragment de Cartulaire de l'Abbaye de S. Eloy de Noyon, que j'ai découvert dans une des plus riches Bibliotheques de Paris, fait mention de quelques-unes de ces éminences ou d'autres ſemblables. Ce fragment eſt au plus tard d'une écriture du treiziéme ſiécle. A l'article qui porte pour titre : *Redditus de Brai juxta Hem*, il y a *Cenſus pro manſis . . . Terra au Tombel de Duri . . . via quæ ducit ad S. Quintinum*, & un peu plus bas : *juxta viam de Hem è morſellis terræ ad viginti octo virgas tenens . . . vers le Tombele de lès le ville.* A Sainte Geneviéve.

Ceux qui ont voyagé dans le pays Liegeois, & principalement du côté de Tongres, ont dû remarquer une de ces tombes au-delà du village de Juprelle, & une autre au-delà du village de Villers-Saint-Simeon, ſur le chemin de Liege à Tongres. Ces deux tombes ne ſont éloignées que d'une portée

de fusil de chacun de ces villages. Il y a une autre tombe très considérable sur la chaussée qui partant de France, traverse la Comté de Namur, & aboutit à Orey. Cette tombe est située à une petite lieue du village de Boneff dans la Comté de Namur en tirant vers Liege. Il y en a encore cinq autres sur la même chaussée, proche du village d'Aumal, distantes l'une de l'autre de trois toises, & éloignées de ce village d'environ cent pas. De plus, on en voit deux proche la ville de Tirlemont, à cinquante pas ou environ des remparts, & à trois ou quatre toises l'une de l'autre. Enfin on en voit une autre en Condroz sur le chemin de France : elle est située près du village d'Avin, un peu plus haut que le village de Terwagne.

On convient dans ces quartiers là, que ce sont des gens de guerre qui sont enterrez sous ces especes de monticules. On ne dit point cependant que personne y ait fait fouiller, ni qu'on en ait fait jamais raser aucune. La découverte faite à Dognon en Limosin, est une preuve de ce qu'on y trouveroit, si on abattoit quelqu'une de ces élevations. Et ce n'est pas le seul indice qu'on

puisse en apporter. L'auteur du magnifique ouvrage intitulé *Cursus Danubii*, imprimé en 1726. marque dans le second volume, qu'il y a quantité de ces éminences, qu'il appelle *Tumuli telluris*, *Colles manufacti*, tant sur les bords du Danube, que dans les plaines de la Mœsie, & de la Thrace, & qu'il y en a d'élevés à la hauteur de trente pieds. Il ajoute que depuis Gegende, jusqu'au Passage-de-Trajan, ces monticules sont à trois cens, quatre cens, ou cinq cens pas les uns des autres, qu'il en a fait creuser ou abattre quelques-uns, & que souvent on y a trouvé des urnes, des tuilles cuites, & des medailles (*a*). Pag. 81.

Je dois aussi faire ressouvenir que l'on voit deux éminences ou monticules de la même nature dans la Paroisse de Sublaine, à quatre lieues de la Loire, & à trois lieues de Loches. L'auteur de l'Histoire *de Castro Ambasiæ*, qui vivoit à la fin du douziéme siécle, *Spicileg. an. 1723 T. 3. p. 269.*

(*a*) M. Keisler a eu grande raison dans ses Antiquités Septentrionales & Celtiques, imprimées à Hanovre en 1720. de se mocquer de Munster qui a cru que des urnes qu'on trouve en Pologne, en remuant les terres, étoient un ouvrage de la nature & non de l'art.

croyoit que ces deux amas de terre avoient été formés, en conſequence du traité fait entre Childeric Roi des Francs, & Alaric Roi des Goths, & que c'étoit pour marquer les limites de leurs Royaumes. Mais cet Auteur me paroît avoir été trop éloigné de ce tems-là, pour avoir pû raiſonner ſolidement ſur la veritable origine de ces monticules de terre rapportée. Il pourroit bien avoir ſuivi une tradition nouvelle, & auſſi mal fondée, que celle qui a attribué à la bataille où le même Alaric fut défait, l'origine des Tombeaux de Civaux. Il paroît même qu'il a pris Childeric pour Clovis dans le narré du traité en queſtion. Ainſi cet Auteur étoit mal informé, & il ne faut pas embraſſer aveuglement tout ce qu'il dit. Ces deux éminences de Sublaine ſont à cent cinquante pas l'une de l'autre. Les habitans leur ont donné le nom de *Dunges* ou *Danges*, que je crois être un diminutif du mot Celtique *Dun*, comme qui diroit de petites montagnes *Duniones* ou *Dunies*. Il eſt aſſez évident que le nom de *Dognon*, que porte le château de la Marche, vient du monticule (*Dunio*), qui

avoit donné sa dénomination au territoire. Ainsi il y a tout lieu d'esperer, qu'aux premieres foüilles qu'on fera, pour détruire l'un de ces monticules de Sublaine, on y trouvera les mêmes antiquités qu'on a découvertes sous celui de Dognon.

Si les personnes qui voyagent dans le Royaume, ou qui en parcourent chaque année les Diocèses, vouloient avoir attention aux autres monticules semblables, qu'elles peuvent trouver sur leur route, ou dont elles peuvent être informées d'ailleurs, & en envoyer une notice à MM. les Intendans de chaque Généralité, nous serions bien plus en état d'en informer le lecteur, & il y auroit plus d'apparence de pouvoir en découvrir l'origine. M. Spon a cru que Sidoine Apollinaire, écrivant à Secundus son parent, faisoit mention d'une semblable élevation, qui auroit été formée sur le tombeau de son ayeul Apollinaire, qui fut Préfet du Prétoire l'an de J. C. 409. Mais à bien considerer les termes de cette lettre, on voit qu'il s'agit d'un champ rempli de sepulcres; & qui en étoit si plein, que l'on ne pouvoit plus y en placer. Ce champ ne ser-

Loco supra citato.

Lib. 3. Ep. 12.

vant plus à son premier usage, les petites bosses que les differentes sepultures y avoient formées, étoient applanies à la suite du tems, soit par le sejour de la neige, soit par la chute de la pluye; & quelques fossoyeurs avoient déja retourné le gazon en quelques endroits: de sorte que Sidoine voyageant sur la route de Clermont, s'en étant apperçu, il prit le parti de composer une épitaphe pour mettre à l'endroit de la sepulture de son ayeul, afin que personne n'osât plus y toucher. Ce champ étoit donc un veritable cimetiere; la sepulture d'Apollinaris n'y étoit pas distinguée par une élevation, de nature à ressembler aux élevations extraordinaires dont j'ai fait jusqu'ici l'énumeration. Ainsi je n'ai eu garde de la mettre dans ce rang. Aussi faut-il convenir que ces Eminences, ces Donjes, ces Monticules, (ou Aiguilles comme j'ai oui dire qu'on les appelloit en quelques lieux,) n'étoient pas selon l'usage des Romains, tels qu'étoient les ancêtres de Sidoine, mais qu'elles étoient de l'invention de ceux que les Romains appelloient Barbares: & l'on est presque convaincu que ce sont des

Capitaines

Capitaines ou Généraux d'armée, qui repoſent ſous ces amas de terre. On ne ſe fait même aucune difficulté de croire que lorſqu'un de ces chefs étoit mort, & ſes cendres ou ſon corps renfermés dans le vaſe deſtiné à les conſerver, chaque ſoldat contribuoit de ſon côté, à apporter de la terre pour former le monticule. Les Romains faiſoient les choſes plus magnifiquement; mais quelquefois auſſi leurs monumens ſepulcraux convinrent-ils avec ceux des Barbares, en ce que les édifices qu'ils élevoient ſur les cendres de leurs morts, étoient terminés en pointe comme les monticules des Celtes, des Germains, & autres. Je penſe qu'on peut mettre dans ce rang l'aiguille qui eſt au deſſus d'Autun vers l'orient d'hiver; la pyramide qui eſt proche la ville de Vienne ſur le Rhone, du côté du midi: & celle qui eſt aujourd'hui renfermée dans la ville de Mayence, où on l'appelle Eichelſten.

Je ne prétends point au reſte, que les monumens ſepulcraux de toutes les nations des Gaules, de la Germanie, &c. ayent été purement de terre ramaſſée en forme de monticule rond; je Keiſler Antiq. Septent. p. 106.

suis persuadé qu'il y eut quelques uns de ces monticules qui furent formés par un amas de pierres : & que c'étoit selon la nature du territoire, où la mort du Prince Barbare arrivoit. Les Evêques qui redigerent au huitiéme siécle les Canons, qu'on appelle d'Hibernie, contenus au neuviéme tome du Spicilége, marquent que dans les premiers tems, les Rois seuls étoient inhumés dans les Basiliques ; le reste des hommes, étoit ou consumé par le feu ou renfermé sous un monceau de pierres (*a*). M. Keisler traite très amplement dans son livre des Antiquités Septentrionales & Celtiques, d'un autre usage qu'eurent les Barbares du Nord, de couvrir le lieu de la sepulture de leurs Notables d'un amas de plusieurs pierres brutes d'une grosseur immense, dont les unes paroissoient en supporter d'autres (*b*). Ce livre est di-

(*a*) *In primis temporibus Reges tantum sepeliebantur in ea* (*Basilica*) *Nam ceteri homines sive igni sive acervo lapidum conditi sunt.* On n'est pas bien assuré que les auteurs de ces articles Hibernois, ayent entendu parler du tems du christianisme.

(*b*) On voit à un demi quart de lieue de Poitiers sur la route du Berri dans un champ, un sepulcre de ce genre, qui seroit bien autant digne de l'attention de M. l'Intendant que ceux de Civaux.

gne d'être lu de tous ceux qui veulent approfondir ces sortes d'antiquités si négligées. Mais sur-tout, il ne faut pas oublier de remarquer ce qu'il avance à la page 104. & qui revient à mon sujet. Il y marque que l'on connoît aussi en Angleterre ces collines sepulcrales, & qu'elles y portent le nom de *Byrgenne* : qu'il y en a une proche Salisbury, dans le lieu qui domine sur le monument appellé *Stone-henge*, & de même dans le faubourg oriental de la ville de Dublin en Irlande ; de laquelle dit-il, on tira une pierre sepulcrale l'an 1646. Le témoignage de Bucanan n'est pas non plus à rejetter, touchant ce qui regarde l'Ecosse. Il dit dans l'Histoire qu'il a écrite de ce Royaume, que sur le rivage gauche du fleuve Carron, il y a deux éminences de terre qui sont certainement un effet de l'art & non de la nature, lesquelles ajoute-t'il, sont appellées *Duni pacis*, & en langage Ecossois *Duns-Bei*. Mais comme cet Historien n'étoit pas au fait de ces sortes d'antiquités, & qu'il ignoroit ce que l'on trouvoit lorsqu'on rasoit de semblables monticules artificiels, il n'en a raisonné que sur le fondement du

Il renvoye à Cambden p. 117.

Edit. de l'an 1583. fol. 5.

nom de *Montagnes de Paix*, que le vulgaire leur donnoit, au lieu que s'il eût ſçu qu'on y découvre des ſepulcres & des urnes mortuaires, il n'auroit pas imaginé que c'étoient des monumens érigés pour ſervir de limites à la domination Romaine, & comme une eſpece de mémorial d'un Traité de paix, tandis que ces petites montagnes ne ſont nommées *Mottes de paix*, que dans le ſens qu'elles ſont des mottes de repos & de tranquillité, pour ceux dont les os & les cendres y ſont enfouies. M. Keiſler dont j'ai rapporté ci-deſſus la penſée, touchant les éminences ſemblables qu'on voit en Angleterre & en Irlande, n'auroit pas été ſur celles d'Ecoſſe d'un autre ſentiment, s'il eût fait attention à cet endroit de Bucanan, qui apparemment n'eſt point venu à ſa connoiſſance; & je ne doute point qu'il n'eût mis cet Hiſtorien d'Ecoſſe, auſſi-bien que l'Hiſtorien anonyme d'Amboiſe dans la même claſſe que Welſer, puiſque tous les trois ont pris pour des bornes ou limites d'Etats, des monumens qui ſont ſimplement ſepulcraux.

Ce qui peut encore confirmer que ces ſortes de petites montagnes iſolées

qui restent en France & ailleurs, sont plutôt des lieux de sepultures des anciens Payens, que des marques pour la separation des Royaumes ; est-ce qu'on lit dans le livre que Guibert Abbé de Nogent sous Couci au Diocèse de Laon, écrivit au douziéme siécle sur les évenemens de son tems, dont il fut témoin : il y marque comme une chose extraordinaire, que lorsqu'on creusa dans la plaine de Nogent pour y bâtir, on y trouva des sepulcres rangés en rond autour d'un sepulcre principal ; & dans ces tombeaux des vases inconnus dans l'usage du christianisme. Cet Ecrivain conclut de la situation orbiculaire de ces tombeaux ou bieres sepulcrales, & des urnes qui y étoient contenues, que ce ne pouvoient être que des sepulcres de la Gentilité ; ou que si c'étoient des tombeaux de Chrétiens, il falloit que ce fût des Chrétiens des premiers tems, & qu'on eût bien voulu se conformer aux usages du paganisme dans l'arrangement, & dans le reste (*a*). Guibert auroit pu se dispenser

(*a*) *Non in modum nostrorum ordo disponitur sepulcrorum, sed circulatim in modum coraulæ sepulcrum unius multa ambiunt, in quibus quædam reperiuntur vasa quorum causam nesciunt.*

de rendre sa proposition disjonctive, & se contenter de dire que ces tombeaux étoient du tems des Payens. La disposition de ces caisses ou bieres, en maniere de cercle, marque que le lieu sepulcral étoit en forme ronde ; & laisse par consequent à conclure qu'il y avoit eu sur cet amas ainsi disposé, un édifice rond : or comme il ne dit pas qu'on y eût trouvé aucunes fondations de bâtimens, on ne peut soupçonner qu'il y eût eu pour couvrir cette sepulture en forme de cercle, d'autre monument qu'une pyramide de terre ou de pierres, ou composée de l'une & l'autre matiere : ce qui revient à ces monticules qu'on appelle *Tombes* ou *Tombels* dans le Diocèse de Noyon, qui est contigu à celui de Laon, & qu'on y voit encore en cinq ou six endroits, ainsi que je l'ai dit plus haut.

NOUVELLE EXPLICATION de la formule *sub ascia.*

II. La découverte faite à Dognon, dans la Marche Limosine ; m'a paru si importante, que j'y reviens encore. On assura, dit M. Spon, qu'*on avoit trouvé sous la Motte de ce pays là des*

Christiana tempora. Non possumus aliud credere, nisi quod fuerint Gentium, aut antiquissima Christianorum, sed facta gentili more. Guib. l. 2. de vita sua c. 1.

pierres creuſes à divers étages, couvertes d'autres pierres, & dans les creux de ces pierres en forme de ſépulcres, on trouva des urnes de terre ſigillée, & quelques petits chaînons d'or, qu'on croit être des anciens Gaulois. On nous auroit fait plaiſir de marquer la longueur & la forme des ſepulcres, qui renfermoient ces urnes. Au défaut de ce détail, je croy pouvoir dire que ce n'étoient que de petites caiſſes de pierre, & non des ſepulcres, de la capacité convenable à contenir un corps humain dans ſon étendue, puiſque ces caiſſes n'étoient là que pour la conſervation des urnes dans leſquelles étoient les cendres des morts. L'uſage de ces caiſſes de pierre dans leſquelles on plaçoit les urnes, me paroît pouvoir ſervir à faire naître une nouvelle penſée touchant *l'Aſcia* mentionné dans pluſieurs Inſcriptions des Gaules; car les Gaulois devenus Romains, & les Romains tranſplantés dans les Gaules, durent avoir des uſages communs, & emprunter ſouvent les uns des autres; c'eſt ce qui me porte à inferer, que ce qui s'eſt pratiqué dans la Celtique ſoumiſe aux Romains, a dû tenir du

genie de l'une & de l'autre nation.

En rapprochant toutes les Inscriptions, dans lesquelles le mot *Ascia* se trouve, comme a fait le Pere Oudin Jesuite (*a*), & y ajoutant celles qui se trouvent ailleurs, soit dans Dom Jacques Martin Bénédictin (*b*), soit dans le Pere du Bois Celestin (*c*); on se met en état de faire quelques observations générales, qui ne sont pas indifferentes pour l'éclaircissement de la matiere.

On remarquera 1°. que toutes les formules où est renfermé le mot *Ascia*, sont construites de ces trois ou quatre manieres : *sub ascia posuit*; *sub ascia dedicavit* ou *dicavit*; *sub ascia dedicavit domui æternæ : Hoc saxum sub ascia dedicatum est : Hæc omnia sub ascia dedicavit : Hæc monumenta dedit & sub ascia dedicavit :* ou bien le verbe est mis au plurier, lorsque la pluralité des noms le demande, & toujours la dedicace *sub ascia* est la derniere chose marquée dans les Inscriptions.

Secondement, on observera que le

(*a*) Voyez le recueil imprimé chez Barois le fils 1738. tom. 2 p. 313. & suivantes.

(*b*) Religion des Gaulois tom. 2. p. 236.

(*c*) *Viennæ sanctæ ac Senatoriæ Antiquitates* ad calcem Biblioth. Floriac.

tombeau

tombeau ou le sepulcre des morts étoit un monument composé de plusieurs morceaux. Delà les expressions qu'on vient de voir ci-dessus ; *Hæc omnia. Hæc monumenta.*

Troisiémement, il paroît par l'une des formules ci-dessus, que le terme de *Dedicavit* doit être déterminé dans toutes les autres, dans le sens de *præparavit* ; c'est un nommé Primus Egeletianus, qui dès son vivant fait construire l'exterieur de son tombeau, & en prépare les dépendances avec la cérémonie du *sub ascia*, pour le placer dans le lieu de sa demeure éternelle. *Qui ut haberet, vivus sibi posuit, & sub ascia dedicavit domui æternæ.* Il faut faire attention qu'il n'y a pas *domum æternam.* C'est ce qui fait voir que c'est l'intérieur du sepulcre, ou autrement la caisse sepulcrale, dont la destination particuliére étoit faite *sub ascia.*

Quatriémement, la construction du sepulcre & la consécration de sa partie principale, se faisoit par les soins d'un parent, ou d'un ami de la personne morte, lequel ordonnoit de marquer expressement dans l'Inscription qu'il

étoit vivant, & que c'étoit pour lui & pour ſes deſcendans. Il y en a ſix exemples dans la Collection du P. Oudin, & un dans celle du P. du Bois, ou les conſtructeurs du tombeau ſont au nombre plurier. *Polinus Pater & Alpia Caſtiſina mater ... & ſibi vivi poſteriſque ſuis poſuerunt, & ſub aſcia dedicaverunt.* Je puis y joindre celui qui eſt rapporté dans le Gloſſaire de du Cange au mot *Biſomum.* C'eſt un monument que Q. Julius Hylas fit poſer pour ſon épouſe Latina Galatia, ſur l'inſcription duquel on lit : *Quem tumulum duplicem poſuit, & ſibi vivus poſteriſque ſuis, & ſub aſcia dedicavit.*

Num. 2. 3. 7. 9. 20. 21. *Pag.* 19. *num.*

Cinquiémement, celui qui faiſoit élever le monument ſépulcral, n'étoit pas toujours le même, par les mains duquel ſe faiſoit la cérémonie de la dedicace. Ainſi voit-on dans les Inſcriptions de Vienne [chez Gruter 622. 7.] Divicia Domiciola faire conſtruire le tombeau de ſon mari, & ſes trois fils en faire la dedicace *ſub aſcia* : peut-être parce qu'elle tomba malade pendant la conſtruction du tombeau.

Sixiémement, cette cérémonie de la préparation ou dedicace *ſub aſcia*,

pouvoit être faite par plusieurs personnes ensemble; ce qui se prouve non-seulement par l'exemple que je viens d'alleguer, mais encore par quatre autres rapportés chez le P. Oudin (*a*), & par deux autres chez le P. du Bois (*b*).

Septiémement. Ce qui est plus remarquable, est que les femmes sont marquées dans plusieurs Inscriptions, comme s'étant acquitté de cette fonction de la dedicace. Telle est une Sulpitia, une Æmilia Catiola, une Cassia, une Memmia Cassiana (*c*), & enfin une Ermais nommée chez Dom J. Martin (*d*).

Huitiémement. *L'ascia* qui est l'outil avec lequel se faisoit la cérémonie de la dedicace, n'est pas représenté d'une maniere uniforme dans toutes les Inscriptions. C'est un fait que le Pere Oudin a mis dans une parfaite évidence, mais dont il a tiré des conclusions qui n'ont point emporté jusqu'ici le suffrage unanime du Public.

Je prétends maintenant pouvoir inférer de ces remarques préliminaires,

(*a*) *Num.* 14. 15. 16. 18.
(*b*) *Num.* 39. & 47.
(*c*) *Oudin n.* 2. 4. 13. 19.
(*d*) *Tom.* 2. *p.* 236.

que ces mots *sub ascia dedicavit*, signifient que tel ou telle pour marque qu'il agreoit l'emplacement de la sépulture en tel endroit, a frappé de quelques coups, de l'outil qu'on lui a mis entre mains, sur la caisse ou cuvette sepulcrale destinée à être enfermé dans ce petit édifice, & à y contenir l'urne des cendres du mort & de ses successeurs : je croy qu'on doit regarder cette cérémonie, non pas seulement comme une simple dédicace, mais encore comme une espece d'investiture ou de prise de possession ; & avec cette pensée, il n'y a rien qu'on ne puisse expliquer au sujet des varietés qui se présentent sur cette matiere, ni de difficulté qu'on ne puisse résoudre.

La plus forte objection qu'on pouvoit faire, étoit sur la forme de cet outil ; on étoit embarrassé de le voir, tantôt representé en doloire, ou comme une hâche, tantôt en erminette, quelquefois en marre ou petite pioche, d'autrefois en espece d'anchre, ou en forme de picque, ou bien même d'halebarde. La raison de cette diversité, est qu'il suffisoit que ce fut un instrument qui eût ou un taillant ou une pointe,

pour pouvoir mordre sur la matiere de la caisse sépulcrale quelle quelle fût, ou sur celle du cercueil, lorsqu'on eût cessé de réduire les corps en cendres ; & pour pouvoir y faire quelque légere marque ou entaille, *in signum dominii & proprietatis ac consecrationis.* Ainsi la cérémonie en question, étoit regardée comme celle qui donnoit la consommation à l'œuvre. L'édifice de la sepulture d'un mari pouvoit être commencé par les ordres d'une femme, ou celle d'une femme par les soins de son mari ; mais si celui ou celle qui avoit ordonné l'ouvrage, ne pouvoit par raison de maladie, en voir la consommation sur le lieu, c'étoient leurs plus proches; tels que leurs enfans qui donnoient acte de reconnoissance de l'ouvrage : & je serois porté à croire ou que chacun des enfans usoient de la formalité du coup de *l'ascia* sur la cuvette ou sur le cercueil, ou que c'étoit le premier d'entre eux, qui donnoit ce coup en leur presence ; & ainsi dans les autres occasions, où on lit sur les épitaphes *dedicaverunt.*

Personne que je sçache, n'a encore observé une chose qui m'est tombée

ſous les yeux, dans les différentes recherches que j'ai faites ſur ces ſortes de matieres, lorſque j'étois dans mon pays. Pluſieurs cercueils de pierre ont été ouverts en ma préſence, à l'occaſion des réparations qu'on a été obligé de faire en certains lieux, & des remuemens de terre qui étoient devenus néceſſaires. Généralement parlant, tous les tombeaux de pierre tendre qui ont été découverts de mon tems, étoient comme une biere ordinaire ſans aucun trou; mais j'ai remarqué dans un grand nombre de ceux qui ſe ſont trouvés de pierre dure, un trou percé dans le milieu du lit où repoſoit le ſquelette. Ces ſortes de cercueils ainſi perforés, ſont aſſez communs ſur la montagne où eſt ſitué le village de Boüi à dix lieues d'Auxerre, à une lieue de l'ancienne habitation des Idolâtres, appellée Entrains *Interamnes*. Je me reſſouviens d'avoir auſſi vu un ou deux ſemblables cercueils bien avant dans les terres qui ſont à Auxerre, entre l'Egliſe de Saint Germain & celle de Saint-Loup. Je puis donc diſtinguer deux ſortes de tombeaux, dans l'uſage du chriſtianiſme. Quelquefois pour mettre le corps

Faſſo S. Peregrini apud Labb. t. 1. Bibl. nov. Mss.

d'un Chrétien, on en a employé qui avoient ſervi à mettre auparavant celui d'un Payen ; mais le plus ſouvent les Chrétiens ont pris des tombeaux neufs, pour mettre leurs morts : & lorſque les carrieres de pierre dure avoient été épuiſées par les Payens, ou qu'elles étoient trop éloignées, ils ſe contentoient de prendre de la pierre tendre, ou telle qu'ils la trouvoient pour leurs tombeaux. Voilà ſelon moi, pourquoi dans ces derniers cercueils qui ſont ſurement de Chrétiens, il n'y a pas de perforation. Dans les autres au contraire qui ſont plus anciens, elle s'y trouve, quoique la pierre dure ſoit plus difficile à percer, parce que l'uſage étoit chez les Payens d'employer un outil qui avoit un tranchant ou une pointe, pour donner à ce cercueil ſa derniere perfection par le moyen de cette perforation, & ce pouvoit être ce qu'on appelloit *ſub aſcia dedicare.* Je ne voudrois pas aſſurer que ç'ait été une regle générale chez tous les Payens, depuis l'uſage des bieres propres à coucher le ſquelette de ſon long, de les percer par deſſous ; on a des exemples qui font voir cette per-

Voyez les tombeaux de Langres ci-après.

foration dans la partie supérieure du cercueil ; c'est-à-dire, dans le couvercle. Au reste, si c'étoient les possesseurs du lieu de la sépulture qui donnoient de l'aissette ou de la picque, sur le dedans du cercueil ou sur son couvercle ; & que les trous qu'on voit dans un grand nombre, viennent delà ; je ne prétends point pour cela, que ce soient ces gens-là qui les ayent faits, mais seulement que c'étoit eux qui les avoient commencé, & que les ouvriers les avoient achevé ; de la même maniere qu'à la position d'une premiere pierre, ce n'est pas celui qui la met, qui a la peine de la revêtir de mortier ou de ciment, mais ils se contente seulement d'en mettre le premier : il n'a pas la peine de remuer cette pierre fondamentale, qu'il est dit *poser* ; il se contente de la voir & de la toucher.

Je prévois bien qu'on peut me demander, d'où j'ai tiré l'idée que le coup d'aissette ou autre instrument acéré & perçant donné sur la cuvette ou sur le cercueil, a pu être l'une des cérémonies de la dedicace, ou de la prise de possession d'une sépulture. Mais ne puis-je pas également deman-

der à ceux qui ont eu d'autres penſées ſur *l'aſcia*, d'où ils les ont tirées ? Les anciens ſont reſté dans un grand ſilence ſur cet article. Ils n'en diſent pas davantage ſur la maniere d'ouvrir la terre, pour y faire la foſſe. Si donc la penſée par laquelle on avance, que cette cérémonie avoit grand rapport avec celle de la fondation des villes, eſt recevable, quoique ſans garentie de la part des anciens ; celle qui m'eſt venue à l'eſprit, peut auſſi ſouffrir qu'on la preſente au lecteur, quoiqu'aucun ancien auteur n'en ait rien dit : & il en pourra encore venir d'autres un jour à quelque ſcrutateur del'antiquité,leſquelles n'auroient d'autre fondement que la poſſibilité & l'apparence. Entre toutes ces differentes opinions, il n'y aura que la découverte de quelque inſcription ſinguliere, & de quelque monument plus détaillé que ceux qu'on a trouvé juſqu'ici, qui aſſurera de quel côté il y a plus de ſolidité. Quand je fais reflexion aux cérémonies bizares, & quelquefois ridicules, avec leſquelles un homme en mettoit un autre en poſſeſſion d'un bien, ou d'un heritage dans les moyens ſiécles ; je ſuis porté à

enviſager comme aſſez probable, celle par laquelle un homme ſe dedioit à lui-même & aux ſiens un ſepulcre, en donnant un coup ou deux ſur la cuvette deſtinée à contenir les urnes cineraires, ou ſur le cercueil de pierre qui ſucceda à ces cuvettes quand on ceſſa de bruler le corps. On trouve dans les anciens titres, des formules d'inveſtiture *per cultellum*, *per malleolum*, qu'on n'auroit jamais imaginées, ſi elles n'étoient marquées dans ces monumens authentiques. Il y en a qu'on ne croiroit jamais, ſi on ne les voyoit dans les titres ou chartes de ces tems-là.

Mais il reſte une légére objection à reſoudre, ou plutôt une obſervation à faire ſur ce que la formule *ſub aſcia* ne ſe rencontre que ſur des tombeaux trouvés dans la Gaule Celtique. Ce n'eſt pas en effet faire une objection bien forte, que de propoſer cette ſingularité : puiſqu'à Rome, à Parme, à Ferrare, à Mayence, on a trouvé des pierres ſepulcrales avec l'*aſcia* gravée deſſus ; c'eſt une preuve que l'on connoiſſoit dans tous ces pays-là, la cérémonie dont j'ai parlé. Elle étoit généralement obſervée dans l'étendue

de l'Italie, & des Gaules ; quoi qu'on n'en trouve point des marques dans toutes les contrées de ces Provinces, la formalité s'observoit communément selon l'usage Romain, & selon celui des Gaulois soumis aux Romains ; mais il est vrai de dire, que l'usage de l'exprimer par des paroles gravées sur la pierre, ne s'est encore manifesté que dans une certaine portion de la Gaule Celtique. La gravure de l'instrument sur la pierre, tenoit lieu de l'inscription dans l'Italie. Ou plutôt il faut dire, pour parler plus historiquement, que c'est de l'Italie que l'usage de marquer un instrument de fer sur les cercueils, a passé dans les Gaules. Lorsqu'il prit sa naissance en Italie, on se contenta de figurer l'instrument à l'exterieur du sépulcre. Cela suffisoit pour faire ressouvenir de la formalité, qui avoit rendu le sépulcre propre & particulier à certaine famille, parce que l'on étoit très accoutumé dans ces pays-là aux figures symboliques. Mais dans les Gaules, où l'on étoit moins instruit, parce que le pays étoit peuplé de plus de Gaulois anciens que de Romains, il fut besoin de joindre les paroles à la représenta-

tion, & de marquer que l'instrument désignoit que la consécration du sépulcre avoit été faite, & que c'étoit par son moyen qu'on l'avoit opérée. Voilà pourquoi on trouve tant de fois en ces pays-là, non-seulement une figure d'*ascia* sur les tombeaux, mais encore la formule qui y est relative *sub ascia dedicavit.* Il ne faut point désespérer qu'on ne découvre par la suite, dans la Gaule Armorique & dans la Belgique, des sepulcres où seront l'un & l'autre vestiges du rit Romain-Gaulois. Si cependant on ne parvenoit jamais à cette découverte, il se présenteroit une raison très probable de ce défaut; c'est que ces Provinces ont été peuplées plus tard que les autres des Gaules, de Romains naturels; les anciens Gaulois y étant resté en plus grand nombre plus long-tems qu'ailleurs, les usages Romains y ont été reçus plus tard; & lorsque les Romains se sont trouvés égaux en nombre, aux anciens Gaulois du pays, ou qu'ils se sont trouvés les surpasser, les rits du paganisme commençoient à décliner; c'est pour cette raison, que la formule *sub ascia* ne se voit point sur les tombeaux que l'on

découvre dans les Provinces de Tours, de Rouen, de Reims ; j'ai fait remarquer autrefois dans un de mes écrits, que j'avois vu à Saulieu en Bourgogne au Diocèse d'Autun, un magnifique & immense tombeau de marbre blanc, où il restoit encore quelques figures d'erminettes. Ce tombeau a servi à renfermer les corps des SS. Martyrs Andoche, Thyrse, & Felix : mais je suis persuadé qu'il avoit été d'abord destiné pour des Payens, & que ce n'est qu'après coup qu'on l'a sanctifié. Il n'y a dessus aucun vestige d'inscription. Je le croy dans le goût de ceux qui étoient communs en Italie.

Lettre sur les tombeaux de Quarrée dans les Mem. de Litt. & d'Hist. t. 3. pag. 244.

III. Après avoir parlé des tombes ou tombels, qui sont tout ce que nous avons de plus ancien dans les Gaules en fait de sépulcres, & avoir produit au jour une maniere d'expliquer la formule *sub ascia*, qui peut avoir sa vraisemblance ; j'ai cru devoir faire part au Public, de ce qui fut trouvé à Langres l'an 1673. lorsqu'on y travailla aux fortifications, entre les portes de Longeporte & de Soubs-mur. Je ne sors point de mon sujet en produisant des tombeaux, des épitaphes, des monu-

TOMBEAUX du Paganisme découverts à Langres en 1673.

mens sépulcraux ; je croy même qu'il ne sera pas inutile de representer tout ouverts, les cercueils qui y furent trouvés; j'y aurois joint la figure des squelettes, qui sont parfaitement bien dessignés dans le cahier de ces antiquités qui est conservé à la Bibliotheque du Roi, si je n'avois crû que cela étoit inutile ; mais je n'oublierai pas de faire remarquer la situation des mains de chaque squelette, qui est une des singularités à observer en ces sortes d'ouvertures sepulcrales.

Cod. 7169.

La premiere piece de ce petit recueil, représente un tombeau quarré, qui n'a rien de remarquable que l'inscription, qui est sur la longueur du tombeau même : & qui consiste en ces quatre lignes :

FABIÆ FORTVNÆÆ.
ATTIVS TVTICANVS
A TRIBVNÆ LEG. II AVG.
CONIVG VNVS EXEMPLI

Ceux qui ont envoyé cette inscription, remarquent que César fait mention dans son troisiéme livre de la guer-

re civile d'un Tuticanus Gaulois, en ces termes : *Duobus his unius diei præliis Cæsaris desiderati sun milites nongenti, noti equites Romani quadringenti, & Tuticanus Gallus Senatoris filius.*

Je passe légérement sur cette inscription, quoique très bien conservée, aussi-bien que sur celle où on lit : ISVR FLAV MERCVRI NALIBVS. Et sur une troisiéme, où se trouve le nom d'Errotianus affranchi. Celle de Vindicilla, meritera plus d'attention. Il y a à deviner dans celle de Felix Taurinus. Celle où l'on voit la représentation d'un jeune homme qui tient un chien de la main droite, & une boëte de la gauche ; méritoit d'entrer dans le recueil des plus beaux monumens sepulcraux, tout y étant fort bien conservé. Il n'en est pas de même de la figure suivante, dont les pieds sont mutilés, & qui est sans inscription. Je me contenterai sans la faire graver, de dire qu'elle représente une femme appuyée sur un bâton, autour duquel est entortillé un serpent.

Planche I. Fig. 1. Voyez Fig. 4. Fig. 3. Planc. 5.

Le cahier envoyé de Langres en 1673. nous apprend que ce fût dans

les mêmes fortifications qu'on trouva la pierre, où eſt repreſentée une femme qui paſſe ſa main droite par deſſous ſon tablier, & qui tient un pot à anſe de la main gauche. Dom Jacques Martin l'a donnée parmi les tombeaux Gaulois à la page 284. de ſon ſecond volume de la Religion des Gaulois. Il y marque qu'elle vient du cabinet de M. Charlet, ce qui fait voir que c'eſt la même, puiſque M. Charlet étoit un curieux du Diocèſe de Langres, qui ne laiſſoit rien échapper en fait d'antiquités qui venoient à ſa connoiſſance. Mais comme il eſt démontré par le cahier de la Bibliotheque du Roi, que cette figure étoit avec d'autres monumens, qu'on ne peut conteſter avoir été Romains; il peut ſe former maintenant un doute ſur le rang qu'il faut lui donner, & peut-être ſera-t'il bon d'examiner ſi ce ne ſeroit point une figure Romaine, ou d'une Gauloiſe devenue Romaine, & non pas d'une Gauloiſe des tems les plus reculés, ou qui ont précédé le mêlange des deux nations.

J'ai réſervé pour les dernieres pieces, les deux ou trois monumens

Planche 2 avec les Fig. 1. 2, et 3.

Fig. 1.

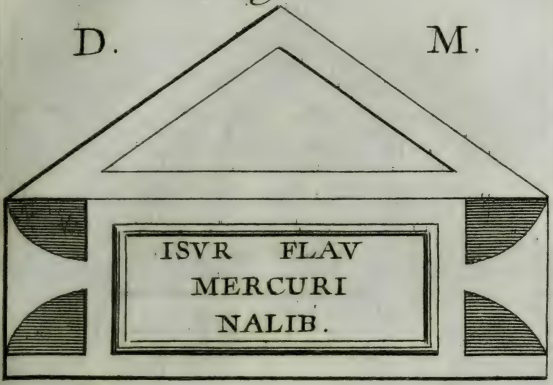

Fig. 2.

D. M.
ERROTIANUS
LIBERTUS

Fig. 3.

D. M.
FELIX
TAVRN
F. CÆ. ℞.
FR. P.

Fig. 4.

D M

VINDICILA

P C

Fig. 5

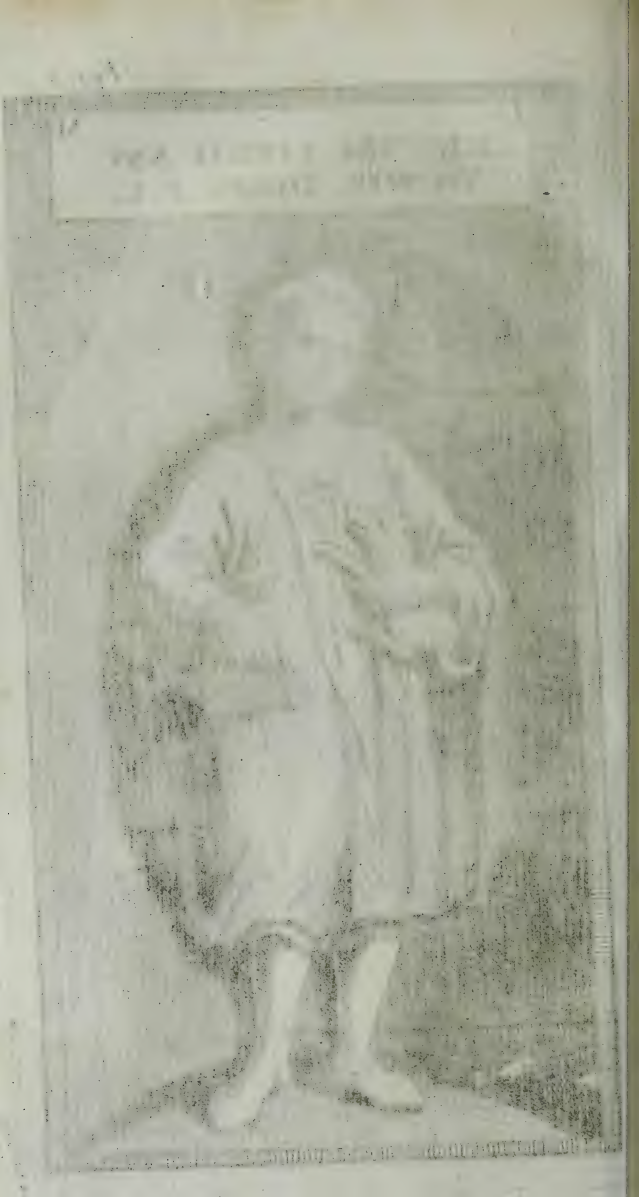

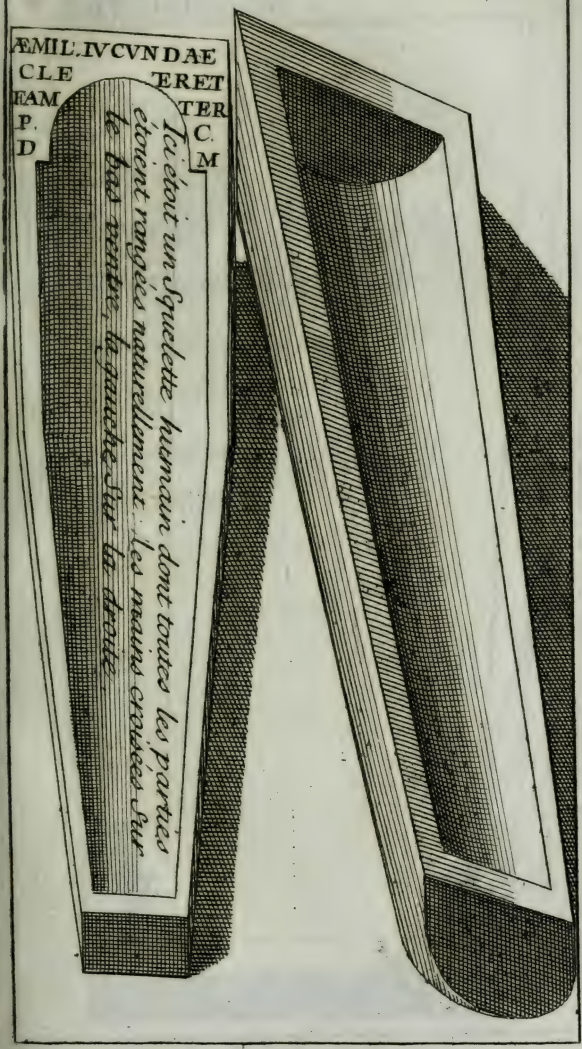

Ici etoit un Squelette humain dont toutes les parties etoient rangées naturellement les mains croisées sur le bas ventre, la gauche sur la droite.

D SACROBARII. M

Place du Squelette qui a les mains etendues, et pendantes.

Place du Squelette qui a les mains croisées sur le ventre.

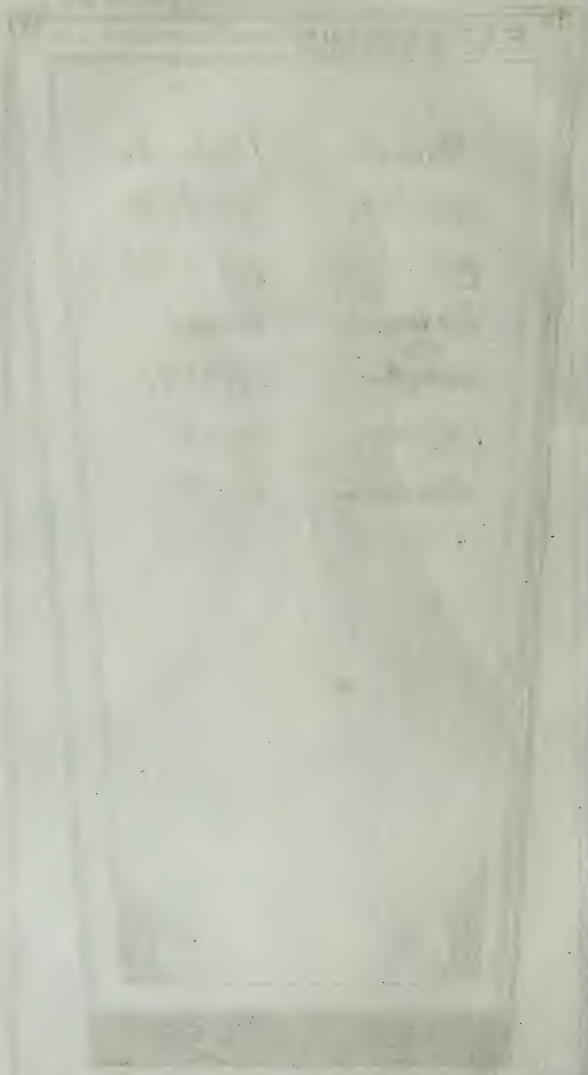

Fig. 8. ou planche 8.

Couvercle du Tombeau a 2 Corps.

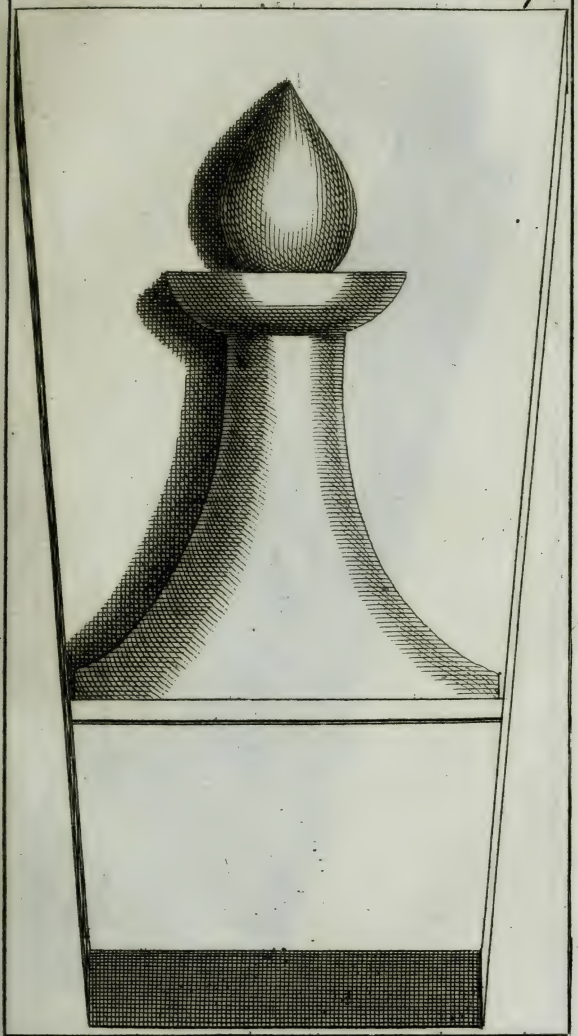

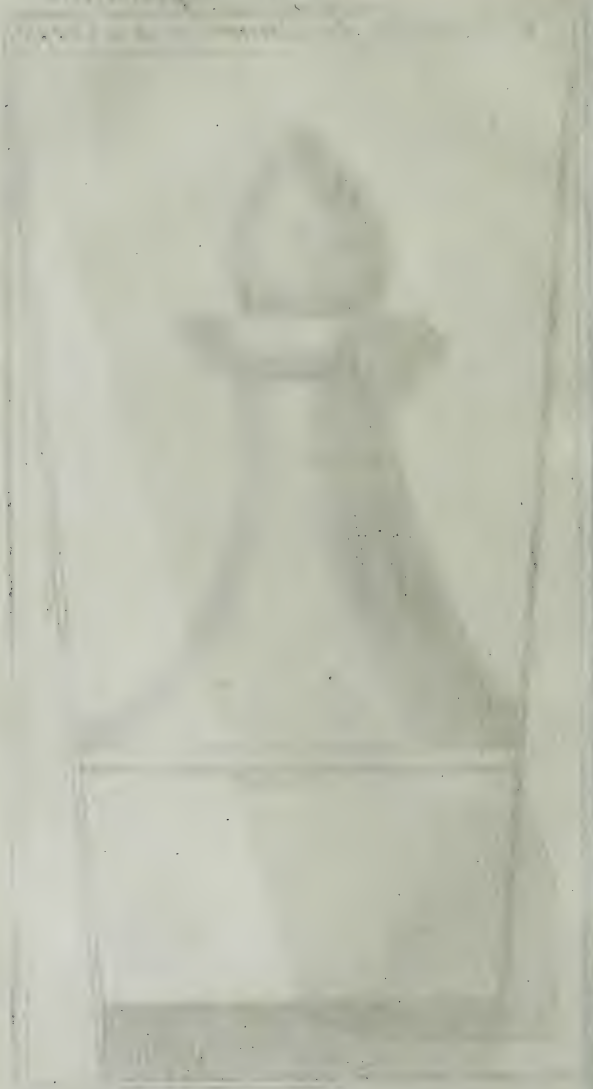

Pl. 9. ou Fig. 9.

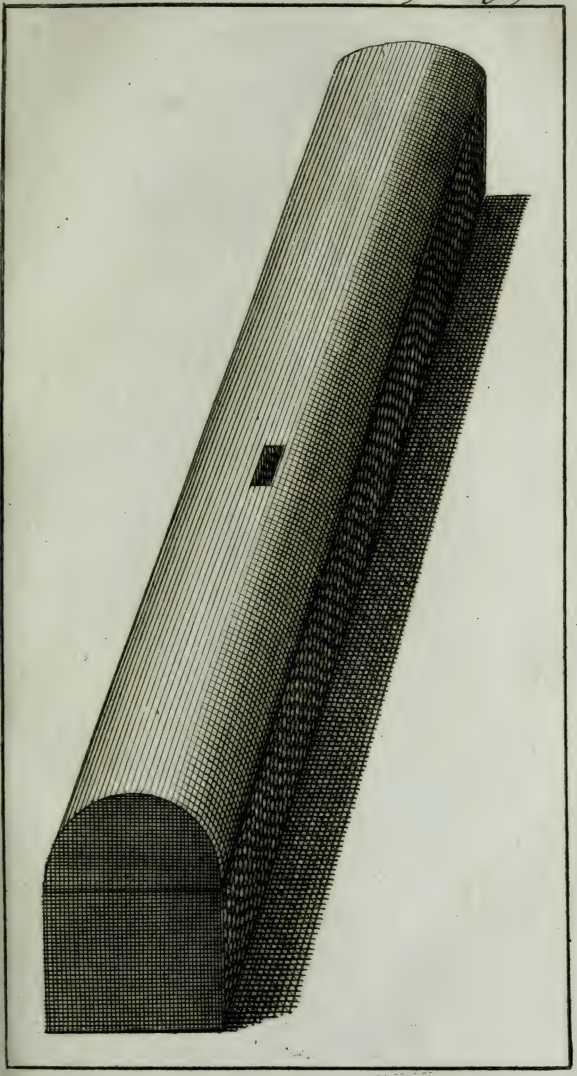

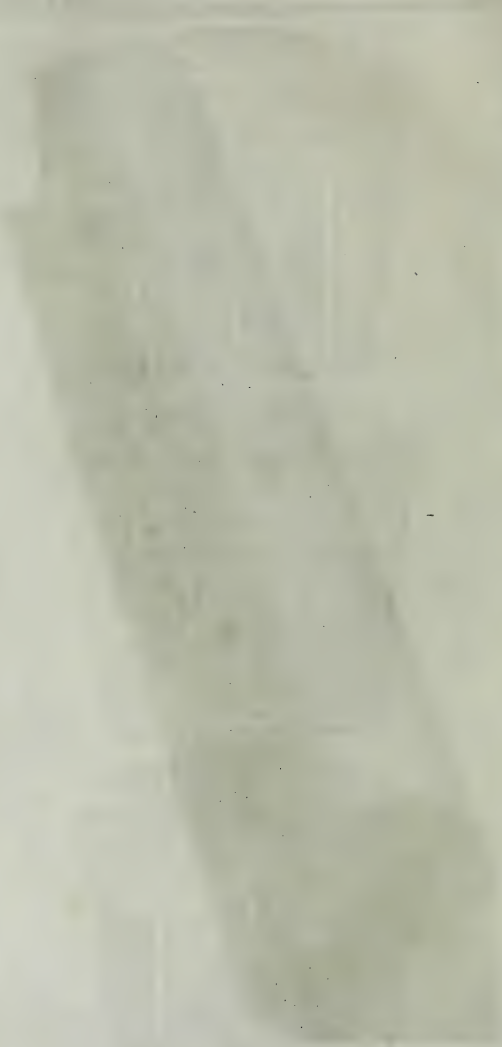

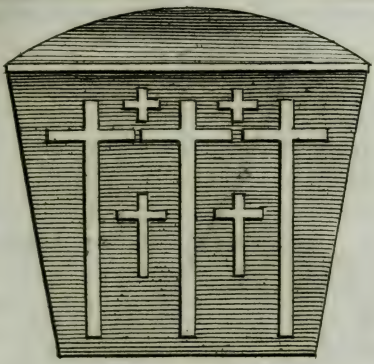

1

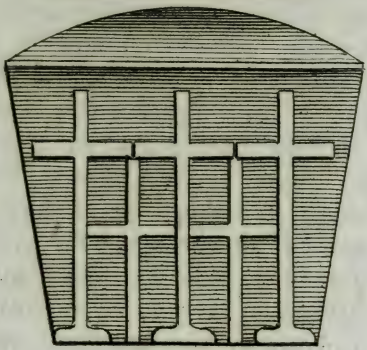

2

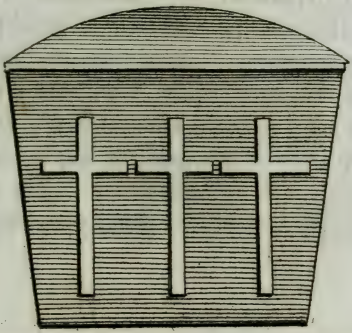

3

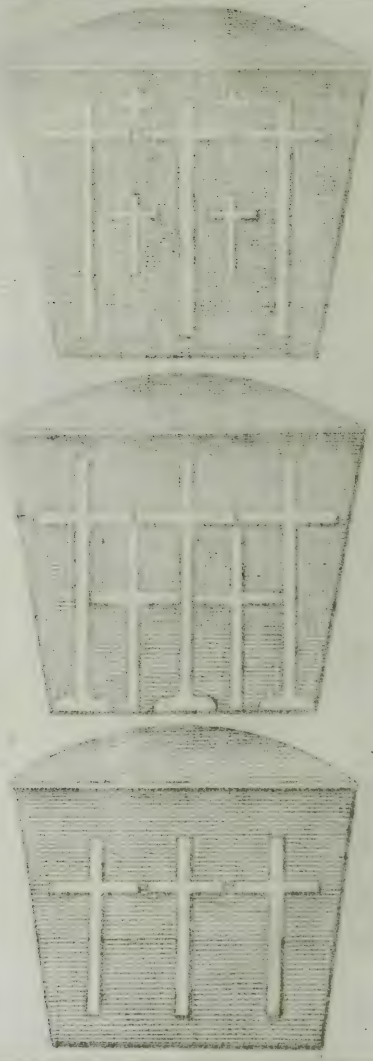

mens sépulcraux, qui furent découverts dans le même terrain, parce que leur représentation peut servir d'éclaircissement aux tombeaux de Civaux, dont je me suis proposé de parler à la fin de cet Ecrit. Le premier, est d'une Æmilia Jucunda, aux manes de laquelle son pere Caius Leter & sa mere Fabia, le firent dresser. C'est ce qu'on apprend par l'inscription gravée en dedans le cercueil même : dans l'espace du bloc que le tailleur de pierre avoit laissé, au dessus & à côté de l'endroit destiné pour mettre la tête de la Demoiselle Romaine. On voit dans le cahier de la Bibliotheque du Roi, le squelette d'Æmilia couché tout de son long, tel qu'on le trouva, sans aucun dérangement. Tous les habits de la défunte avoient été reduits en cendres. On n'y découvrit aucun anneau, aucun collier, ni bracelet. De sorte que l'ouverture de ce tombeau n'a pû servir qu'à faire observer une circonstance, qui quoique minutie en apparence, peut avoir son utilité pour d'autres découvertes qui se pourront faire par la suite. Æmilia n'y a point les mains étendues le long des côtés jusqu'aux cuisses, comme on a

Voyez Pl. 6.

trouvé beaucoup de morts les avoir dans des sepulcres très anciens ; mais elle a ses deux mains croisées sur le ventre, la gauche mise au dessus de la droite. On verra plus bas, pour quelle raison je suis entré dans ce détail.

Voyez Pl. 7. Le second tombeau ou cercueil qui fut découvert à Langres, contenoit deux corps disposés dans leur ordre naturel, à côté l'un de l'autre. Aussi étoit-il près d'une fois plus large que celui dont je viens de parler ; c'est de ces cercueils doubles que quelques inscriptions découvertes à Rome & à Benevent appellent *Bisomum*, & *Disomum*, à cause qu'ils servoient à renfermer deux corps. Ce qu'on a pû lire sur ce cercueil de Langres, ne consistant qu'en ce seul mot, SACBOBARII, avec la formule ordinaire, *Diis Manibus* ; l'on est obligé de rester dans l'incertitude, touchant les deux personnes qui y reposent. Il paroît seulement assez probable que c'est le mari & la femme. Le squelette qui est à la gauche de l'autre, a les mains croisées sur le ventre, de même que les a Æmilia, dont je viens de parler ; on lui voit aussi les os des hanches que les Mede-

cins appellent *Iſchion ilion*, plus larges & plus évaſés que ceux de l'autre ſquelette ; c'eſt ce qui me fait croire que le ſquelette qui a les mains ainſi croiſées, eſt la femme, & que l'autre qui a les bras & les mains étendues à côté du corps, eſt celui du mari. Le mot SACROBARII n'eſt placé que ſur la tête du mari : il paroît être le génitif de *Sacrobarius* ; mot barbare latiniſé. Si le premier B étoit auſſi-bien marqué ſur le cercueil, qu'on le voit dans le cahier envoyé de Langres à la Bibliotheque du Roi, il ne faudroit aucunement penſer au nom de ce Sacrovir Langrois, dont il eſt parlé dans les Annales de Tacite ; mais ſi c'étoit un R, pour lors la dérivation ſeroit plus aiſée à trouver, & je ne douterois pas que ce tombeau ne fût celui d'un Gaulois, de la famille de ce célébre Sacrovir. Le couvercle du même cercueil paroît avoir été de figure platte ; il eſt (de même que la biere,) plus étroit aux pieds qu'à la tête, & on y voyoit la repréſentation d'une lampe conſidérable par ſa groſſeur. *Voyez planche* 8.

En dernier lieu, le cahier envoyé de Langres, repréſente un tombeau ou

cercueil fermé d'un couvercle vouté, fait en demi cercle. La forme n'a rien qui mérite l'attention ; sinon, la difference qu'on y remarque d'avec d'autres cercueils, en ce qu'il est rond par le bout des pieds, qu'il paroît aussi étroit à un bout qu'à l'autre, & que leur couvercle est percé au milieu d'un trou fait à dessein. *Voyez planche 9.*

REMARQUES sur la nouvelle Dissertation, touchant les Tombeaux de Civaux, & sur quelques anciens usages des sépultures Chrétiennes.

IV. Je n'ai jamais eu intention de faire de longs raisonnemens sur les inscriptions de tous ces tombeaux. Ce qui m'a déterminé à les faire connoître au public, sont les differens discours que j'entends tenir sur ceux de Civaux en Poitou, sur lesquels l'on vient d'avoir une sçavante & méthodique dissertation. Je ne sçaurois croire quoi qu'en disent les Poitevins, qu'il y ait eu en ce lieu une sepulture destinée pour les Payens, depuis que les Gaules furent soumises aux Romains. Comment en effet eût-il pu se faire, que dans tant de milliers de cercueils aucun n'eût eu d'inscription ou épitaphes, tandis que dans le petit nombre, qu'on a découvert à Langres en 1673 on en a trouvé huit accompagnés d'inscriptions Romaines ? J'ai marqué dès 1727. le

mépris que j'avois pour les traditions du Poitou, au sujet de la bataille donnée à Civaux ; & le peu de cas que je faisois de l'étymologie du nom, dont les paysans font auteur Clovis notre premier Roi Chrétien. Il y a onze ans que j'ai eu une partie des pensées, qui sont venues au Pere Routh. Je n'attendois que l'occasion de les mettre au jour. Je suis bien aise que ce sçavant m'ait prévenu ; je n'ai regret qu'à deux choses, sçavoir qu'il ait oublié une des plus fortes preuves qui assurent le christianisme des tombeaux de Civaux ; & qu'au lieu de cela, il ait trop insisté sur une autre preuve, & même jusqu'à la regarder comme une démonstration, dont il suit dit-il, *nécessairement*, que ces tombeaux sont l'ouvrage des Chrétiens, tandis que cette preuve est assez équivoque d'elle-même.

Premierement donc, il me paroît qu'il auroit fallu observer, que tous ces tombeaux de Civaux ont les pieds tournés vers l'orient. Rien n'étoit plus démonstratif en faveur de leur christianisme, & rien ne prouve mieux que ce lieu étoit un cimetiere de Chrétiens ; car s'il y a eu parmi les Payens quel-

ques tombeaux ainſi tournés, c'étoit par hazard, & il n'y avoit point chez eux de regle là-deſſus. On peut voir ce que Dom Mabillon a écrit ſur cette poſition des anciens tombeaux, dans ſa lettre ſur les Saints inconnus. Je m'en ſuis ſervi autrefois avantageuſement, dans ce que j'ai écrit ſur un tombeau découvert à Barſac en Gaſcogne. Je ne ſçai s'il y a tout-à-fait deux cens ans, que l'on a commencé en quelques lieux à excepter les Evêques & les Prêtres de l'uſage immémorial, de faire regarder l'orient à tous les corps morts, ou bien l'autel qui repreſente l'orient, ſi c'eſt dans une Egliſe ou oratoire que ſe trouve la ſepulture : quand je dis *regarder l'Orient ou l'Autel*, j'entends avoir les pieds étendus du côté de l'Orient ; enſorte que le mort ayant la tête élevée ſur un couſſin, regarde du même côté. La pratique de cette ſituation, étoit ſi conſtamment reçue dans nos Egliſes, que les auteurs qui redigerent les chroniques de Saint Denis il y a quelques ſiécles, ſe trouvant embarraſſés au ſujet de Charles Martel, de voir que dans ſa ſepulture il eût la tête à l'orient & les pieds étendus vers l'oc-

Merc. Decemb. 1725. 1. & 2. vol.

cident, ils crurent que cela pouvoit venir de ce qu'il avoit ravi les biens des Egliſes. Je l'ai déja dit ailleurs, & je le repeterai tant qu'il ſera beſoin, qu'il ne faut ajouter aucune foi au témoignage de pluſieurs tombes que l'on voit dans certains lieux, où des Evêques, Abbés, ou Prêtres, ſont repreſentés les pieds étendus vers le couchant ou vers la porte de l'Egliſe ; parce que ſurement ce ſont des tombes que l'on a retournées dans le dernier ſiécle, ou dans celui-ci, ou bien des tombes rapportées d'ailleurs, & que les paveurs ont diſpoſées ſuivant le rit moderne, qui fait croire qu'on doit tourner les Evêques & les Prêtres, autrement que le reſte des Fideles. J'ai vu de ces changemens & de ces tranſports arrivés de mon tems ; & mes remontrances en ont empêché quelques-uns. La tournure de la partie étroite du côté de l'orient, fait voir que les corps de ceux qui y ſont renfermés, ſont des corps inhumés à l'exemple de celui de J. C. ou qui regardent du côté d'où ils attendent la lumiere & leur Juge. Jean Beleth Docteur de Paris, & membre de l'Egliſe d'Amiens, au douziéme ſié-

Cap. 159. cle, parlant des sepultures des Chrétiens dans son explication des Offices Divins, atteste par ce peu de paroles l'usage dont je fais mention : *Ponantur (mortui) capite versus occidentem & pedibus versus orientem.* Du-
Ration. div. Off. l. 7. c. 35. n. 39. rand Evêque de Mende, dans le treiziéme siécle, est encore plus formel : *Debet autem quis*, dit-il, *sic sepeliri, ut capite ad occidentem posito, pedes dirigat ad orientem, in quo quasi ipsa positione orat : & innuit quod promptus est ut de occasu festinet ad ortum, de mundo ad sæculum.* La premiere des raisons que Durand allegue, est conforme aux chants des funerailles usités parmi les Chrétiens, qui consistent effectivement en des prieres que le Clergé chante au nom du mort : & si l'on faisoit attention au langage que l'on met en la bouche du défunt, peut-être ne s'aviseroit-on jamais de lui faire tourner le dos au Sanctuaire, où est censé être le tribunal du Juge. Un curieux de la ville de Bourges m'écrivit en 1734. que quinze ou seize ans auparavant, en faisant une fosse dans la nef de l'Eglise Métropolitaine, on y avoit trouvé deux cercueils de pierre, qui

qui avoient le petit bout tourné au ſeptentrion ; il jugea de-là, que ce devoient être les tombeaux de deux Diacres, comme ſi anciennement on avoit inhumé ces Eccléſiaſtiques ainſi tournés, par une raiſon auſſi foible que celle qui fait inhumer depuis peu en quelques lieux les Prêtres, les pieds tournés vers le couchant. Mais il y a une autre ſolution à cette objection, qu'on pourra me faire. Ces cercueils ont été retournés légérement pour quelque raiſon aujourd'hui inconnue, telle que ſeroit la fondation d'un nouveau pilier, qu'ils empêchoient ; car anciennement le reſpect que l'on portoit aux ſépulcres, faiſoit ſouvent qu'on aimoit mieux les tranſporter ou les tourner, que de les briſer : ou bien ce ſont des tombeaux qui ſe trouvoient dans l'ancienne Egliſe de Bourges, ou dans quelqu'un de ſes oratoires ; & comme cette ancienne Egliſe ou cet oratoire regardoit l'orient d'été, les cercueils qui y furent dépoſés ſe trouverent dans le même allignement. Or comme l'orient d'été eſt fort peu éloigné du nord, de-là vient que ce qui ſe trouve aujourd'hui ſous terre, regardant l'orient

d'été, est pris pour un objet tourné vers le nord. Il peut se faire qu'un jour dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris, on trouvera des cercueils de pierre, dont le petit bout semblera tourné du côté du septentrion, comme on en a découvert à Bourges dans l'Eglise de Saint Etienne. En ce cas, il faudra bien se donner de garde d'en conclure, que ce sont des tombeaux de Diacres; cette conclusion seroit encore plus mal fondée, qu'à l'égard de ceux de la Cathédrale de Bourges; parce que l'Eglise de Paris étant tournée à l'orient du solstice d'hiver, à cause de la configuration de l'isle, il s'ensuit que la face de la croisée qu'on appelle septentrionale, regarde l'orient du solstice d'été à peu de chose près. Ainsi les cercueils qu'on y trouveroit, regardant le nord par leur petit bout, auroient été placés là dans le tems que l'Eglise étoit autrement tournée qu'elle n'est aujourd'hui, ou dans le tems qu'il y avoit en ce lieu quelque oratoire, dont l'autel regardoit l'orient d'été. On me pardonnera cette légére digression, qui me paroissoit nécessaire pour établir la maxime générale des

Chrétiens de se faire enterrer les pieds tournés vers l'orient : ce que je n'ai pû constater, qu'en détruisant l'objection qu'on peut opposer contre cette pratique si universelle.

V. Mais pour en revenir à la dissertation sur les tombeaux de Civaux ; quoique je sois d'accord avec l'auteur, pour ce qui est du fonds de la chose, il m'a paru qu'après avoir négligé la raison que je viens de faire valoir, il s'appuyoit trop sur ce que ces tombeaux sont de pierre, & sur ce que ce sont des monumens destinés à renfermer des corps dans leur étendue naturelle, sans qu'il fût besoin de les réduire en cendres, avant de leur donner la sépulture. Après avoir parlé de la maniere dont l'usage de bruler les corps cessa peu à peu parmi les Payens, & avoir insinué que ce fut le christianisme qui leur fit reprendre l'ancien usage de l'inhumation ; il conclut de ce que les Chrétiens n'ont jamais eu de buchers, que tous les anciens cercueils que l'on trouve, doivent être des tombeaux de Chrétiens. *Ainsi*, dit-il, *des monumens où les corps sont conservés en entier, sont necessairement l'ou-*

ANTIQUITE' des cercueils chez les Payens.

Pag. 81.

vrage des Chrétiens ; & Civaux n'eſt qu'un Cimetiere de leur façon. La derniere partie de cette propoſition eſt veritable ; mais il n'en eſt pas de même de la premiere , & l'une peut-être vraie ſans que l'autre le ſoit.

Pour ſe convaincre que tous monumens où les corps ſont conſervés en entier , ne ſont pas neceſſairement l'ouvrage des Chrétiens ; il ſuffit ce me ſemble,de trouver quelques monumens où les corps ſont conſervés en entier , qui ſoient cependant ſurement un ouvrage du paganiſme. Sans les aller chercher bien loin , il n'y a qu'à jetter la vûe ſur les tombeaux de Langres, dont j'ai parlé ci-deſſus , & que je viens de repréſenter. Æmilia Jucunda étoit certainement une Demoiſelle de la religion Payenne , auſſi-bien que Sacrobarius , comme le prouvent les deux lettres qui ſignifient *Diis Manibus*. Or les corps de ces idolâtres , ſont renfermés en entier dans des cercueils de pierre. Il ne s'enſuit pas cependant de là que ces cercueils ſoient l'ouvrage des Chrétiens. Il eſt bien arrivé que des tombeaux taillés pour des Payens , ont enſuite ſervi à la ſépulture de quelques

Chrétiens, mais on ne voit pas que des cercueils creusés pour des Chrétiens & par des Chrétiens, ayent servi à renfermer des corps d'idolâtres : au moins, c'est ce qui n'est point encore venu à ma connoissance. La nouvelle Histoire des Sequanois par M. Dunod, fournit encore une preuve contre la proposition générale du Pere Routh. On y voit le tombeau d'une Cæsonia Donata, femme d'un Candidus, affranchi d'un des Empereurs du second siécle. Ce tombeau fut découvert sur le bord d'un chemin Romain, proche Besançon l'an 1694. sa longueur étoit de sept pieds & demi, sur deux pieds & demi de large ; ce qui étoit d'une capacité plus que suffisante pour contenir un corps humain en entier, & fort à l'aise. Il n'étoit composé que de deux pieces, sçavoir du sarcophage, qu'on représente comme également large aux deux bouts, & d'un couvercle fait en dos d'âne. Dom Mabillon en a parlé dès 1697 dans sa lettre sur le culte des Saints inconnus ; & il ne balança pas d'un moment, après le jugement de l'Abbé Boisot, & la description qu'on lui en envoya, de regarder ce mo-

Tom. I. pag. 195 & 209.

nument comme purement Payen.

Lib. 2. *c.* 37. *num.* 5. On doit porter le même jugement d'un cercueil de marbre blanc, trouvé à Sainte Geneviéve de Paris, vers l'an 1620. selon Bergier dans son Histoire des grands chemins de l'Empire. Le lieu sacré où il fut découvert, ne doit pas faire croire qu'il eût été fait pour un Chrétien. Comme il ne contenoit point de corps, il y a apparence qu'il avoit été enfoüi en cet endroit, afin qu'il ne blessât point la vûe des personnes pieuses. Il avoit six pieds & demi de longueur, trois pieds de largeur, & deux pieds huit pouces de hauteur. Il étoit tout entouré de figures. Bergier y reconnut une Diane, & beaucoup d'attitudes qui ressentoient la chasse. Il jugea par la ressemblance entiere des personnages, & par leur chevelure, que ce tombeau avoit été taillé au quatriéme siécle; auquel tems il y avoit encore bien du paganisme autour de Paris (*a*). On peut encore voir dans

(*a*) Si l'on est curieux de sçavoir ce que devint ce beau morceau d'antiquité, on peut le lire dans l'Histoire de l'Eglise de Paris T. 1. pag. 45. Sauval dit qu'il en a vu en Italie plusieurs, où étoient representés la chasse de Meleagre, comme dans celui-ci. *Antiq. de Paris L.* 2. *pag.* 336.

Paul Petau, ou dans Sauval, la description d'une découverte de tombeaux à Paris, rue de la Tisseranderie. Ces tombeaux ne paroissent pas avoir contenu des corps de Chrétiens, quoi que les morts y fussent étendus de leur long. Les Dieux Manes étoient marqués dans l'inscription.

Gregoire de Tours fournit dans son Livre de la gloire des Martyrs, un raisonnement qui prouve évidemment que les Chrétiens n'étoient pas les seuls qui inhumassent leurs morts dans des cercueils, & que de son tems on étoit persuadé que les Payens avoient été dans le même usage. On croyoit, dit-il, que le cercueil où étoit renfermé le corps de S. Benigne, étoit un cercueil de Payen, & que le corps du Payen étoit encore dedans. On le croyoit ainsi, parce que ce cercueil étoit fort grand; & qui le croyoit? c'étoit tout le monde de Dijon, & sur-tout Saint Gregoire Evêque du pays. *Quia in magno sarcophago post martyrium conditus fuit, putabant nostri temporis homines, & præsertim beatus Gregorius Episcopus, ibi aliquem positum fuisse Gentilium.* On ne peut rien de Cap. 5. l. 1.

plus formel, pour atteſter que dans le ſixiéme ſiécle, lorſqu'on voyoit un cercueil plus vaſte que ceux d'ordinaire, on le regardoit comme fait à l'uſage d'un Payen. Ainſi bien loin de croire alors, qu'un monument propre à conſerver un corps en entier fut l'ouvrage des Chrétiens, plus ce monument paroiſſoit avoir de capacité, plus auſſi on étoit induit à le croire d'une famille Payenne. Je m'imagine volontiers que le cercueil où étoit Saint Benigne, reſſembloit à celui des SS. Andoche, Thyrſe & Felix, qu'on voit encore à Saulieu dans la *Grottine* ſous l'Egliſe. Gregoire de Tours ne dit rien là de lui-même; il ne fait que rapporter ce que l'on croyoit alors: & conſtamment en ce tems-là, l'on étoit plus à portée de raiſonner juſte ſur les anciens ſépulcres, qu'on ne l'eſt aujourd'hui. A peine y avoit-il deux cens ans, que l'exercice de l'idolâtrie & de la gentilité étoit ceſſé dans certaines villes. Guibert Abbé de Nogent ſous Couci au Diocèſe de Laon, étoit moins voiſin du tems du paganiſme de plus de cinq ſiécles; mais comme il étoit l'un des plus habiles écrivains de

son tems, on ne peut guéres recuser son témoignage, ni son raisonnement sur des tombeaux qui furent trouvés alors dans la vallée de Nogent. Il décrit des sarcophages qu'on y découvrit, comme des vases qui contenoient chacun un corps dans sa longueur : & neanmoins à cause de l'arrangement orbiculaire de ces monumens autour d'un sarcophage qui tenoit le milieu, & à cause de certaines antiquités inconnues parmi les Chrétiens, qu'on y trouva ; il fut plus porté à les regarder comme des cercueils de Payens, qu'autrement. Il paroît qu'il eût été moins éloigné de les regarder comme des cercueils de Chrétiens, s'ils eussent tous eu les pieds tournés vers le levant. Voyez ce que j'en ai dit ci-dessus, où j'ai rapporté son texte en latin. Le Pere Routh peut-il ignorer le monument de Cocherel au Diocèse d'Evreux, dont il est amplement parlé, non-seulement dans l'Histoire de ce Diocèse publiée en 1722. mais encore dans le second tome de la Religion des Gaulois. On trouva il y a un peu plus de cinquante ans sur le territoire de cette Paroisse, un monument sépulcral qui contenoit plusieurs

Pag. 237.

Lib. 5. c. 10.

corps posés dans leur étendue naturelle ; personne ne s'est avisé de regarder ce monument, comme un ouvrage des Chrétiens. Tous ces morts couchés à côté l'un de l'autre, avoient les pieds étendus vers le midi : observation faite à propos par les auteurs de la narration, & qui n'est en rien semblable à ce qui se reconnoît à Civaux. Ainsi regarde-t-on ce monument comme un sépulcre des Francs, lorsqu'ils étoient encore idolâtres.

Il est donc suffisamment prouvé, que d'autres que les Chrétiens ont dressé des monumens propres à conserver les corps morts en entier, puisque non-seulement les Romains idolâtres en ont eu, mais encore les Francs dans le tems de leur barbarie & de leur gentilité. Ces derniers furent si fort dans cet usage, que si la pierre leur manquoit pour en faire une biere ou une caisse, ils creusoient un tronc d'arbre, comme on fait encore les auges des animaux, (ce qu'ils appelloient *Noff*) & ils y couchoient le corps du mort ; de maniere que jamais ils n'en mettoient un sur un autre : c'est ce que nous apprenons par un article de la Loi

Salique, conçu en ces termes : *Si quis mortuum hominem aut in noffo, aut in petra, quæ vasa ex usu sarcophagi dicuntur, super alium miserit II. Den. qui faciunt Sol. Lxij. culpabilio judicetur.* Cap. 17. num. 3.

VI. Comme la matiere dont étoient formés les sépulcres, est encore susceptible de quelque éclaircissement ; je profiterai de l'occasion qui se présente maintenant, pour en dire quelque chose. Il est bien vrai que les cercueils de pierre, sont ceux dont il est fait plus souvent mention dans les Historiens ; mais il ne s'ensuit pas de-là, qu'ils fussent les seuls en usage : le texte de la Loi Salique que je viens de rapporter, le fait bien voir. On a employé le bois dans les pays où il étoit commun ; & la pierre dans les lieux où les carrieres se trouvoient facilement : par la suite, au défaut de l'un & de l'autre, on a mis le plâtre en œuvre. Si donc il est fait beaucoup moins de mention de cercueils de bois, dans les découvertes sépulcrales ; cela vient, de ce que cette matiere perit aisément avec le tems, & de ce qu'elle tombe en pourriture même avant les ossemens du corps hu- OBSERVATIONS sur la matiere des anciens cercueils, & sur les carrieres.

main. Je ne prétends point cependant soutenir, que son usage dans les sépultures à l'égard des sarcophages, soit aussi ancien que celui de la pierre. Je ne connois point de plus anciens témoignages au sujet des cercueils de bois que celui de la Loi Salique, que je viens de rapporter, & quelques textes de Gregoire de Tours. Il paroît que si la coutume de conserver les corps dans leur entier, est venue des Chrétiens, qui l'auroient prise des Juifs, elle a dû être pratiquée de bonne heure en Italie; & comme la pierre y étoit beaucoup plus commune que le bois, de-là vient l'antiquité des cercueils de pierre, qui surpasse celle des cercueils de bois, d'autant de tems qu'il en a fallu pour étendre les coutumes Romaines ou la Religion Chrétienne, dans le reste de l'occident. De-là vient, que dans quelques contrées maritimes du nord, telles que celles où les Francs firent leur habitation; pays remplis de gros arbres, & où les carrieres étoient plus rares ou plus difficiles à pratiquer, & les peuples moins habiles à tailler la pierre; les cercueils étoient de bois. Ce qui fait que les

monumens des anciens peuples François des pays plus septentrionaux, sont peris dans les entrailles de la terre, & qu'on n'en découvre presque point. Si l'on souhaite un témoignage bien positif, touchant l'usage des cercueils de bois & de pierre, parmi les Gaulois Romains soumis aux Francs ; on le trouvera dans l'Histoire de Gregoire de Tours, à l'an 571. C'est lorsqu'il parle de l'Eglise d'Auvergne, dite aujourd'hui Clermont. Mais avant que de produire son passage, il est bon que j'avertisse de ce qu'il dit dans son livre *de Gloria Martyrum*, à l'occasion de l'Eglise de S. Antolien Martyr de la même ville ; il assure, que lorsque les parens de l'Evêque Apollinaire voulurent jetter les fondemens de cette Eglise, en les creusant on fut obligé de lever beaucoup de cercueils, dont on ôta les ossemens sans sçavoir de qui ils étoient ; & que comme on ne pût les inhumer chacun seperement, à cause de la multitude des autres sépulcres qui avoient rempli ce lieu depuis bien du tems, on fit une fosse dans laquelle on jetta tous les ossemens tirés des sépulcres défaits, & on la couvrit de ter-

Lib. 4. c. 31.

Cap. 65.

re. Gregoire remarque qu'on apprit par une vision, & par la mauvaise réussite de la nouvelle Eglise, que le corps de plusieurs Saints Martyrs avoient été compris dans ce remuement, & avoient été jettés pêle-mêle dans cette fosse. L'Historien ne dit point de quelle matiere étoient ces sépulcres, mais l'obstacle qu'on trouva à donner à chacun de ces corps la sépulture en particulier, dénote assez que le cimitiere où l'on bâtit l'Eglise de S. Antolien, étoit rempli de cercueils de pierre tel que celui de Civaux. Dans le quatriéme livre de son Histoire, il fait une description de la maladie pestilentielle, qui courut à Clermont & aux environs l'an 571. & il ajoute qu'il y mourut tant de monde, que les cercueils & les planches étant venus à manquer, on fut obligé de faire des fosses, dans chacune desquelles on enterra dix ou douze corps. *Cùm sarcophagi aut tabulæ defeciſſent, decem aut eo amplius in una humi foſſa ſepeliebantur.* Voilà l'usage des cercueils marqué, comme étant l'usage ordinaire. Les planches servoient aussi au défaut pour faire des bieres, apparemment comme on les fait aujour-

d'hui ; ou bien il faut dire que les cercueils de pierre étoient pour les riches ou les gens aisés, & les bieres de bois pour les pauvres.

Comme la méthode de creuser les blocs de pierre pour en faire un cercueil, dicta celle de creuser un tronc d'arbre pour en faire un semblable ; aussi la méthode de composer un cercueil de bois de plusieurs planches ou pieces rapportées, suggera par la suite d'en faire autant de la pierre. De-là vinrent ces cercueils de pierre, que l'on forma dans la fosse même avec plusieurs pierres rapprochées, ou avec le plâtre, & même avec des briques ou de grandes tuilles. Il seroit ennuyant de rapporter des exemples de toutes ces manieres differentes de former des sépulcres; on peut en voir dans les traités du Pere Martenne sur les sépultures, soit dans son ouvrage des Rits monastiques, soit dans le tome où il a écrit sur les funerailles & enterremens des Chrétiens. On apprend par une ordonnance de Maurice Archevêque de Rouen, qu'encore au treiziéme siécle, on inhumoit dans des cercueils de pierre & de plâtre, ou d'autres faits

Spicil. T. 2.

d'un tronc d'arbre creuſé. Ce Prelat à l'occaſion d'un interdit qu'il jetta en 1231. s'expliqua ainſi : *Interdicimus omnia cemeteria . . . nec aliquis præſumat in eis corpora ſepelire vel in terra, vel ſuper terram, in plaſtro, vel in trunco, vel lapide, vel alio quocumque modo* (*a*). Nicolas Gellent Evêque d'Angers, mort en 1290. fut mis *in ſarcofugo de tufello de diverſis petiis conſtructo*, avec une lampe allumée, qui éclairoit tout le ſépulcre fermé.

Spicil. Tom. 10.

Si le village de Civaux, qui eſt en partie l'occaſion de cet écrit, ne fut pas dans le cas de voir ſon cimetiere rempli de tombeaux de differente

(*a*) M. Bergier marque dans ſon Hiſtoire des grands chemins lib. 2. cap. 37. qu'on trouva vers 1600. ſur un petit Mont proche le château & village de Neufuliſe à ſix lieues de Reims, ſur la riviere de Retourne, neuf tombeaux, chacun d'une ſeule piece de terre cuite, longs de ſix pieds & larges de deux. Dans chacun étoit étendu un ſquelette avec une épée, & près de l'épaule gauche étoit un petit vaſe de terre plein d'une liqueur huileuſe, que les bonnes gens du pays crurent être de l'eau benite. Il y a apparence que ces vaſes étoient des lampes ſépulcrales. Il auroit fallu obſerver la ſituation de ces tombeaux, ſi elle étoit vers l'orient, & la poſition des mains. Car ſi quelquefois on a trouvé des lampes dans des tombeaux Chrétiens, comme je l'ai oui dire à des gens dont les ancêtres en avoient vu, ces lampes ne prouvent pas le paganiſme de ces guerriers.

matiere

matiere, il n'en faut point chercher d'autre raiſon, ſinon la proximité de la carriere; ç'eût été une folie à des gens qui ont la pierre à leur porte, & à diſcretion, de ſe fatiguer à ſcier ou creuſer des arbres, pour en faire des cercueils à leurs morts. Non-ſeulement ils profiterent de la commodité que la nature leur fourniſſoit, mais ils en firent profiter les villages voiſins. Il en a été du Poitou, comme des autres Provinces. Anciennement il n'y avoit pas tant de titres Curiaux ou de Paroiſſes; & il falloit quelquefois porter les morts, juſqu'à deux & trois lieues pour leur donner la ſépulture. Le P. Routh a remarqué très judicieuſement, que l'on a dû porter à Civaux les corps morts des environs, qui ne ſont pas aujourd'hui de la Paroiſſe, les pauvres principalement, parce qu'il étoit alors plus facile de porter le corps au tombeau, que de prendre le tombeau à la carriere, & le voiturer dans le lieu où étoit l'habitation du mort. Il y a eu quelque reſſemblance entre le village de Civaux, & celui de Quarrée proche Avallon en Bourgogne : tous deux ont profité des cercueils d'une

carriere, avec cette difference, que Civaux étant le lieu de la carriere même, les tombeaux ont été remplis à mesure qu'on les tiroit de la carriere ; au lieu que Quarrée n'étant qu'un entrepos, pour ceux qui n'auroient pû aller à la carriere de Champrotar, les cercueils étoient presques tous restés vuides, parce qu'on ne s'étoit pas donné la peine de les approcher suffisamment du terrein cemeterial, & que d'ailleurs on trouva ce village trop éloigné & d'un trop difficile accès, pour y porter les corps des villages voisins. Isangi est un village qui touche à la carriere de Champrotar, laquelle fournissoit, il y a mille ans, de cercueils les environs d'Avallon & au de-là. Aussi dans ce village y trouve-t-on beaucoup de cercueils du grain de la carriere, & il y en paroîtroit davantage hors de la terre, si l'emplacement des maisons ne les avoit ou couvert ou fait détruire. La même chose seroit arrivée à Civaux, si quelque accident eût obligé les payſans de transporter leurs demeures à l'endroit où sont les tombeaux ; la memoire en eût été perdue ; les cercueils eussent été ou couverts par les édifi-

ces, ou détruits entierement. Mais comme cela n'eſt point arrivé, & qu'ils ſont reſtés en évidence, c'eſt ce qui a fait imaginer aux dévanciers de Bouchet, & peut-être à quelque faiſeur de roman, que ces cercueils renfermoient les corps des morts de la bataille de Voclade, & que Voclade étoit Civaux. Au reſte, les deux ou trois villages de France qui ont fait éclorre tant de fables, à l'occaſion des tombeaux, qu'on y a vû ou qu'on y voit encore, ne devroient pas être regardés comme les ſeuls où les veſtiges de l'ancien uſage euſſent reſté. On peut ſe reſſouvenir ici de pluſieurs villages, ſoit dans le Poitou, ou dans l'Anjou, & dans la Bourgogne, & ailleurs; appellés Serqueux ou Sarqueux, dont le nom latin eſt *Sarcophagi*. Je ne doute point qu'il n'ayent eu ce nom à cauſe des cercueils qui y étoient expoſés en vente, ou qui y étoient employés à conſerver les corps.

REMARQUES ſur la ſituation des mains des morts & autres ſingularités obſervées dans les ſépulcres

VII. On ne peut que trop louer l'attention du Magiſtrat, qui a contribué à détromper le public, ſur la fauſſe tradition de Civaux: il faut eſperer que dans une ſeconde edition de la Diſſer-

tation qui eſt faite par ſes ſoins, on nous apprendra quelle étoit communément la ſituation des mains des ſquelettes qu'on aura trouvés non derangés dans les cercueils de Civaux. Cette circonſtance ne paroît qu'une pure bagatelle, & cependant elle peut avoir ſon utilité. Dans le monument de Cocherel, tous les morts ont les mains étendues le long du corps; les deux ſquelettes trouvés à Paris rue de la Tiſſeranderie, & que Paul Petau a fait graver dans ſon Recueil de médailles, avoient auſſi les mains pendantes. Il en eſt de même du ſquelette de Sacrobaire de Langres. Les femmes ont au contraire les mains croiſées ſur le ventre, comme les a Æmilia Jucunda, & la femme de Sacrobaire. On eut occaſion à Auxerre en 1730. d'ouvrir ſur le Mont-Artre, ancienne place cimeteriale où eſt bâtie l'Egliſe de S. Amatre, vingt ou trente cercueils de pierre anterieurs au XIIe ſiécle : je remarquai que pas un des ſquelettes n'avoient les mains pendantes à la maniere dont je viens de parler; mais les uns avoient les mains croiſées ſur le ventre, comme les femmes parmi les Payens, d'autres

les avoient jointes sur la poitrine : à d'autres squelettes on voyoit à la verité, l'un des bras pendant le long du corps ; mais l'autre bras étoit couché sur l'estomach. Je m'étends sur ces minuties, pour en venir à un article des reproches que les Grecs du treiziéme siécle firent à l'Eglise Latine, lequel est précisement sur cette même matiere. Un de leurs griefs contre les Latins, est conçu en ces termes : *Mortuos sepeliunt manibus eorum nequaquam constitutis in modum crucis, sed deorsum missis circa inferiora instrumenta.* Il semble sur cette plainte, que dans l'Eglise d'Occident les morts étoient inhumés les mains pendantes jusqu'aux cuisses, comme on voit les squelettes d'hommes du paganisme, ce qui neanmoins est faux à en juger par ceux qui furent mis en évidence il y a huit ans. C'est pour cela qu'il seroit bon de faire attention à la position des mains des squelettes, lorsque l'occasion se presentera (*a*). Peut-être que les Grecs

Bibl. Patrum. Paris 1624. T. 4. pag. 1303.

(*a*) Depuis que j'ai écrit ceci, j'ai appris qu'on a fait il y a environ deux ans, une découverte en ce genre à Sailly, village du Vexin François, à une lieue & demie de Mante, sur laquelle le tems fournira des éclaircissemens.

blâmoient une pratique des Latins de leur voisinage, laquelle pouvoit n'être pas la même que celle des Gaules. J'ai oui dire qu'il y a des pays en France, où ceux qui ensevelissent les morts, sont dans l'usage de ne pas leur faire croiser les bras généralement à tous, mais de les laisser pendans aux Chrétiens qui n'ont pas été parains.

En basse Normandie vers Coutances, &c.

Il paroît que dans la recherche des tombeaux de Civaux, l'on a été fort attentif à examiner si les squelettes n'avoient rien eu dans les mains ou au col. J'en juge par la remarque de la monnoye qui y a été trouvée. En effet, on peut décider quelquefois du tems d'une inhumation, par une piece de monnoye, par un sceau, ou par un cachet. Mais quoique dans certains pays, l'usage ait été de mettre une piece dans la bouche du mort, il ne faut pas en conclure que le mort que l'on trouve, a reposé dans le cercueil depuis le tems de la fabrique de la monnoye. On a pû mettre dans la bouche ou dans la main du mort, une piece déja ancienne de cinq ou six cens ans, de même que de nos jours encore en quelques pays, le treizain que l'époux

donne à l'épouſe dans la cérémonie du mariage, eſt la piece la plus antique qu'il peut avoir. Paul Petau nous apprend dans ſon Livre des Médailles, que les ſquelettes qu'on trouva dans des tombeaux rue de la Tiſſeranderie, à l'Hoſtel des Comtes d'Anjou, avoient eu dans leur main droite des médailles de Neron & de Magnence; il eſt conſtant que ces morts ne pouvoient pas avoir été contemporains de ces deux mêmes Empereurs. On ne peut donc conclure autre choſe d'une piece de monnoye, qui ſe trouve dans un cercueil, ſinon que ceux qui ont donné la ſépulture au mort, avoient cette piece en leur poſſeſſion, ou qu'elle avoit appartenu au défunt. Je ne parle pas en l'air, de cette poſition d'une piece dans la bouche des morts: j'ai connu des perſonnes qui ont perſuadé aux payſans d'un village proche Auxerre, de ne plus pratiquer cet uſage, qui paroiſſoit tenir du paganiſme; d'autant plus, que quelques-uns aſſuroient que c'étoit pour payer le paſſage de la barque à Caron, qu'on muniſſoit ainſi le mort d'un liard, ou d'une autre piece d'auſſi petite conſequence. Sauval atteſte dans

ſes antiquités de Paris tom. 2. p. 336. que dans le voiſinage de l'Egliſe de Notre-Dame des Champs, l'on a ſouvent trouvé des ſquelettes dans le tombeau avec la médaille dans la bouche, ce qu'il applique auſſi au droit de naulage qu'on ſe figuroit dû par les morts. Les recherches qui furent faites en 1730. & quelques années auparavant, dans les cercueils du faubourg d'Auxerre, prouverent qu'il eſt vrai que d'ordinaire il ne ſe rencontre rien avec les ſquelettes dans les tombeaux des Chrétiens. On trouva bien dans la terre proche un de ces tombeaux une piece d'argent de Louis le Debonnaire, ſur laquelle on liſoit RELIGIO CHRISTIANA, & une de Pepin Roi d'Aquitaine marquée AQUITANIA : mais il eſt incertain ſi ces deux pieces, qui étoient collées de vetuſté l'une ſur l'autre, venoient de quelque ſépulcre. La ſeule choſe curieuſe qui y fut découverte, fut un cercueil ſur lequel on avoit élevé les anciens murs de la cloture du Prieuré au douziéme ſiécle. Son couvercle ſupportoit une pierre d'un pied & demi ou environ en quarré, ſur laquelle il n'y

avoit

avoit qu'une seule ligne gravée ainsi :

HIC IACET PVNIAINV° MI

Le Graveur avoit tiré les allignemens pour plus d'une ligne, mais il ne se trouva que celle-là d'écrite. A l'ouverture de ce cercueil, on découvrit le squelette d'une personne de l'âge de dix-huit ou vingt ans. Comme en bâtissant dans le douziéme siécle, on avoit mis à côté du mort deux petites piles de pierres dures avec de la maçonnerie, afin de fortifier le couvercle qui devoit supporter le mur traversant; on vit que les mains du mort avoient été un peu dérangées : ce qui parut de plus singulier sur ce cadavre, furent de petits ossemens d oiseau, qui se trouverent mêlés avec les côtes du mort, à l'endroit de la poitrine, & avec des fragmens de fil-d'archal. On trouva aussi vers le milieu du corps, une boucle de cuivre, qui provenoit sans doute de la ceinture ou du ceinturon du défunt A juger de l'oiseau, par la grosseur des os des cuisses, il me parut avoir pû être comme un épervier. La découverte des restes de cet oiseau, & de la cage qui l'avoit renfermé, ou de

la chaîne dont il avoit pû être attaché au poignet du mort ; m'aida à achever le mot commencé de l'épitaphe, & je crus qu'il falloit lire ainſi cette ligne : *Hic jacet Punilinus Miles.* Il eſt bien vrai que la cinquiéme lettre du nom propre, auroit pû être priſe pour un A ; mais ayant obſervé que le trait ordinaire de l'A y manque, je l'ai regardé comme un λ des Grecs, que nos Latins employerent quelquefois dans les moyens ſiécles, en place de la lettre L. Ainſi je conclus que ce cercueil, avoit renfermé le corps d'un jeune Chevalier, qui avoit été inhumé avec l'oiſeau de proye ſur le poing. Ceci peut ſervir à expliquer, pourquoi ſur pluſieurs tombeaux d'anciens Seigneurs, on les voit repreſentés avec un oiſeau: c'eſt qu'ils avoient été expoſés & inhumés, ayant l'épervier ou le faucon ſur le poing ; de ſorte que l'exterieur du ſépulcre, dénotoit ce qu'il y avoit dedans. De-là vient, que je ne doute guéres que le Chevalier Punilinus n'eût eu une épée proche lui, mais elle avoit apparemment été enlevée par les maçons du douziéme ſiécle, qui édifierent ſur ſon cercueil. L'article de l'é-

previer des Gens Nobles, est curieusement traité dans le nouveau Glossaire au mot *Acceptor*. On peut lire aussi, ce qui en est dit dans les Mémoires de Trevoux Decembre 1734. où l'on apprend que l'état que les Nobles faisoient de leur oiseau de proye étoit tel, qu'ils le portoient même dans le combat, & qu'ils ne le lâchoient que lorsqu'ils étoient sur le point d'être pris. Et si l'on souhaite en voir differentes représentations, il n'y a qu'à consulter le premier volume des Antiquités de la Monarchie, par Dom de Montfaucon ; à la fin duquel, on verra combien de fois la tapisserie de l'Eglise Cathédrale de Bayeux tracée vers l'an 1100. represente ces oiseaux sur le poing des Princes & Seigneurs Anglois du onziéme siécle.

Il y a tout sujet de présumer, que quand on ouvriroit tous les cercueils de Civaux, on n'y trouveroit pas plus de marques de l'état militaire, de ceux qui y sont renfermés, qu'on en a trouvé dans les cent-cinquante qui ont été visités en 1737. C'est un grand préjugé, contre l'opinion de ceux qui se sont imaginé que c'étoient des gens de

guerre, qui avoient été inhumés en ce lieu. Je ne puis me persuader non plus, que les corps qu'on y a trouvé, soient d'autres que des paysans & des paysanes du lieu, & des environs. On apperçoit dans les sépultures des Chrétiens un peu distingués, des vestiges de cérémonies autres que celui d'un coussin de terre, pour élever la tête du mort. Je me ressouviens qu'en 1728. lorsqu'on fouilla à l'entrée du Chapitre de l'ancien Prieuré de Saint-Eusebe d'Auxerre, reduit en jardin depuis les guerres des Huguenots, on y trouva un cercueil de pierre composé de plusieurs pieces, & sans fond : le squelette étoit sur la terre même. Il n'étoit resté de ses habits, que le bout de sa ceinture garni de cuivre, avec sa boucle de même matiere : mais à sa tête, étoient trois petits pots de terre : l'un qui avoit des anses, étoit plein de charbon, les deux autres sans anses, qui avoient apparemment contenu de l'eau bénite, étoient vuides. Le Docteur Beleth du douziéme siécle, atteste l'usage de son tems par ces deux mots : *Isthic aqua apponitur benedicta ac prunæ cum thure :* & il en parle comme d'une cou-

De div. of. cap. 161.

tume ancienne, & qui s'obſervoit communément. C'étoit bien le moins qu'on la pratiquât à l'égard des Notables, dont les épitaphes ſont reſtées ſur les murs de ce chapitre, en caractéres du onziéme & douziéme ſiécles. J'y ai lû entre autres celle d'un LVPVS MILES TRECENSIS : elle eſt vers le fond à main droite.

La croix figurée ſur le couvercle d'un tombeau, ſervoit auſſi à déſigner que le corps renfermé dedans, étoit celui d'un Chrétien. Mais les remarques que j'ai faites à la vûe de pluſieurs tombeaux, me font croire que l'on deſtina pour les Evêques pendant certains ſiécles comme le ſixiéme, les cercueils où les ouvriers avoient figuré pluſieurs croix, au bout exterieur qui repondoit à la tête. Il ſemble que par cette multiplication de croix, que les ouvriers ne faiſoient pas ſans raiſon, on vouloit marquer alors la diſtinction de leur rang, parmi les Chrétiens. Voyez ci-deſſus *Planche* 10. Le premier tombeau marqué de ſept croix en boſſe, ſe voit à Nevers dans la crypte de l'Egliſe de Saint Arigle. Il paſſe pour être celui de ce Saint Evêque,

mort vers l'an 594. J'ai vû les reſtes d'un ſemblable cercueil, au cloître de l'ancien Prieuré de S. Etienne de la même ville, proche le puits. Les deux autres marqués, l'un de cinq croix, & l'autre de trois ſont à Chartres dans la crypte des anciens Evêques, à Saint Martin au Val; le premier à gauche, l'autre à droite. Celui de S. Caletric Evêque de Chartres mort à la fin du ſixiéme ſiécle, qui eſt conſervé derriere la Cathédrale, a trois croix comme ce dernier; excepté qu'elles ne ſont pas de la hauteur du cercueil. Tous ces cercueils ſont de pierre dure, & d'une ſeule piece.

TOMBEAUX trouvez à Paris ſur la montagne Ste. Geneviéve & auprès.

VIII. J'apprehende de m'être trop étendu ſur une matiere, qui ne peut être du goût de tout le monde; mais je me flatte que la varieté des choſes que j'y ai traité, deſennuira ceux qui aiment la recherche de l'antiquité. Je ne puis cependant m'abſtenir de dire en finiſſant, un petit mot à l'occaſion de ce que je viens de lire dans le Mercure de Septembre, ſur la même matiere. On y a annoncé comme une choſe extraordinaire, que ſur la montagne de Sainte Geneviéve à Paris, & vis-à-vis

1738. p. 2018.

le College des Graſſins, en creuſant les fondemens pour aſſeoir un nouveau bâtiment, on ait trouvé des cercueils de pierre. L'Auteur de la Remarque, invite les curieux à declarer ce qu'ils en penſent; & néanmoins en attendant, il conjecture que ce peuvent être des tombeaux de Religionnaires. Au lieu d'héſiter comme il fait, ſur le voiſinage du cimetiere de Sainte Geneviéve, il auroit pû décider hardiment, que le lieu où l'on a trouvé ces tombeaux, faiſoit partie de ce cimetiere. L'Egliſe de S. Pierre & S. Paul bâtie par Clovis, & depuis appellée du nom de cette Sainte, a eu un cimetiere proportionné à ſa célébrité & à celle de la ville de Paris. On n'enterroit point dans les villes, mais ſeulement dehors, & cela autour des Baſiliques des Saints, ou ſur les grands chemins. Le plus ancien cimetiere du peuple de Paris, me paroît avoir été autour de la Baſilique dont je parle, & dans toute l'étendue du chemin qui conduiſoit à la route de Sens, juſqu'au voiſinage du territoire où ſe trouve l'Egliſe de Saint Marcel. Il s'en forma d'autres peu de tems après du côté du nord, & au ri-

vage droit de la Seine. Mais ceux du côté gauche de la riviere, furent toujours reputés les plus anciens. Celui de la montagne exiſta avant même que Clovis y eût bâti la Baſilique des Apôtres, puiſque Prudence Evêque de Paris y fut inhumé dans le quatriéme ſiécle. Il pouvoit même avoir ſervi d'abord aux Payens Romains, & avoir paſſé d'un uſage à l'autre avec le changement de religion. On y trouva vers l'an 1620. un cercueil du paganiſme, dont j'ai rapporté ci-deſſus la deſcription. Ceux qui ſe reſſouviennent d'avoir vû bâtir bien plus loin de Sainte Geneviéve, que n'eſt la rue des Amandiers, aſſurent qu'on y a trouvé des cercueils de pierre tendre & de plâtre; également tournés à l'orient, comme ceux que j'ai vû l'été dernier dans la rue que je viens de nommer. Et même il faut convenir, que les ſépultures des Chrétiens, étoient éparſes de ce côté-là, à peu près comme l'avoient été celles des Payens, chez leſquels chaque famille ſe faiſoit inhumer en ſon champ particulier. C'eſt ce qui achevera de démontrer, qu'il ne faut aucunement penſer aux Religionnaires, lorſ-

qu'on trouve des cercueils de pierre, de plâtre, ou de terre cuite ; ſoit ſur la montagne, ſoit aux environs de la place Maubert. Je croirois que les differens enclos, qui avoient appartenu à differentes familles riches de la Cité de Paris, & où elles avoient eu leur ſépulture, ſervirent enſuite à la ſépulture des Chrétiens de differens ordres, lorſque la religion Chrétienne eût pris le deſſus. C'étoit par exemple, dans un de ces cantons & dans celui qui touchoit de plus près à la riviere de Seine, qu'avoit été inhumée la Vierge Creſcence, dont parle Gregoire de Tours. Son tombeau étoit peu éloigné de l'Egliſe, que le langage vulgaire faiſoit appeller *Senior Eccleſia*, du tems de cet Ecrivain; c'eſt-à-dire, Egliſe principale : en même-tems il étoit *in vico Pariſiorum*, ce qui doit ſignifier le faubourg, & le commencement de la campagne. Comme donc l'Egliſe principale de Paris, n'étoit autre du tems de Gregoire de Tours, que celle de Notre-Dame & S. Etienne, bâtie ſur le rivage meridional de l'Iſle, à l'endroit même où eſt aujourd'hui l'Archevêché ; & que dans le même

tems, il y avoit déja un amas de maisons & d'Églises au bout du pont, & par de-là le petit Châtelet, comme c'est l'ordinaire au bout des ponts ; il faut necessairement placer le *Vicus Parisiorum*, aux environs du bout oriental de la rue de la Bucherie. Selon cette position, le tombeau de Crescence, étoit, comme le dit l'Historien, dans une légére distance de la Cathédrale ; il n'y avoit en effet, que le simple trajet d'un petit pont de la riviere, qui pendant l'été étoit presque reduit à sec : il étoit aussi à portée d'être visité facilement par les habitans, conformément au texte du même écrivain ; & pour preuve de son antiquité, & que sa situation ne péchoit point contre les loix Romaines, il étoit *in vico*, c'est-à-dire dans un lieu non habité ; ce qui convient assez à la rue de la Bucherie, qui selon que son nom l'indique, a été pendant tant de siécles un chantier pour la provision de bois.

Si jamais donc on trouvoit aux environs de cette rue, ou du quartier voisin, des cercueils de pierre, il faut bien être éloigné de croire, que ce soient des sépultures de Huguenots.

Ce seroit faire trop d'honneur à leur Religion, que de la supposer extante dès le tems auquel l'usage des sépulcres de pierre subsistoit encore. Chacun en connoît la datte. J'ai dit (si jamais on en trouvoit,) car il n'y a guéres d'apparence qu'il y en ait encore sous terre, dans un quartier où l'on a tant bâti dans ces derniers siécles, & où il ne reste plus de jardins, ni presque point de courts (*a*).

J'ai voulu repasser sur ce que j'avois lu autrefois dans le Martyrologe de M. Chastelain Chanoine de Paris, touchant la sépulture de la Vierge Crescence. Je me suis trouvé d'accord avec lui, pour refuser à l'Eglise de Saint Marcel l'honneur d'avoir été le lieu de cette sépulture. „ Elle ne peut, dit-il, „ avoir été vers cette voute meridio„ nale de S. Marcel, à laquelle quel„ques Chanoines de ce lieu ont tenté

Martyrologe universel 1709. p. 770.

(*a*) Encore au douziéme siécle, certains endroits de la rue Garlande, dite par adoucissement rue Gallande, étoient si peu peuplés, que les Juifs y avoient un de leurs cimetieres Selon la remarque de Dom Felibien T. 1. Hist. Paris. pag. 228. à l'an 1198. On pourra y trouver de leurs tombeaux, mais il ne sera pas difficile de les distinguer de ceux des Chrétiens. On a des exemples de ceux de la rue de la Harpe, où ils avoient un autre cimetiere.

„ depuis très peu de tems, de donner
„ le nom de cette Sainte ; puiſqu'elle
„ étoit vers l'Egliſe principale, qui du
„ tems de Gregoire de Tours ne pou-
„ voit être autre, que celle qui étoit au
„ même lieu où eſt encore à preſent
„ Notre-Dame. Mais ce qu'il ajoute à la fin de ſa Notice ſur cette Sainte, fait voir qu'il a cru que ſon tombeau avoit été dans l'enceinte même de la Cité. Avec tout le reſpect que je dois à ce ſçavant Chanoine, comme à mon ancien maître en fait d'Hagiographie & de Rits ſacrés, je ne croi pas qu'il ait approfondi ſuffiſamment le texte de Gregoire ; & ce qui m'engage à en juger ainſi, eſt la maniere dont il a traduit cet Hiſtorien à l'endroit en queſtion. L'Evêque de Tours dit : *Tumulus erat in vico Pariſiorum haud procul à loco in quo Senior, ut aiunt, Eccleſia nuncupatur, nullo opertus tegmine, ibique in lapide habebatur ſcriptum : Hic requieſcit Creſcentia ſacrata Deo puella. Sed nulla ætas recolere poterat quale ei fuerat meritum vel quid egiſſet in ſæculo. Nuper autem à quodam clerico hoc epitaphium legitur. Inſtigante verò fide, &c.* Le Chanoine de Paris

traduit en ces termes : *Il y avoit à Paris assez près de l'Eglise principale, un tombeau où sur la pierre étoient ces mots :* Ici repose Crescence fille consacrée à Dieu. *Mais on ne trouvoit rien, ni de son merite, ni de ses actions, & ce n'etoit que depuis peu qu'on lisoit cette épitaphe dressée par un Ecclesiastique. Cependant à l'instigation de la Foi, &c.* Il est visible que *in vico Parisiorum*, n'a jamais signifié Paris même, mais une dépendance du territoire de Paris. Il y a encore proche la ville de Sens, un lieu appellé *Vicus*, & par corruption *Vivus*, sur la route de Troyes ; c'étoit aussi anciennement un cimetiere. En second lieu, la traduction de M. Chastelain, rend suspecte l'inscription du tombeau de Sainte Crescence. L'Historien ne dit pas que l'épitaphe eût été nouvellement composée par un Ecclésiastique : mais il dit seulement, qu'un jour un Ecclésiastique s'avisa de la lire ; elle étoit apparemment un peu effacée, ou couverte de mousse, comme c'est l'ordinaire des tombes qui ne sont pas couvertes d'un toit, (& c'est une circonstance marquée par ces trois mots

nullo opertus tegmine, que le traducteur avoit auſſi oubliée.) La découverte de l'inſcription par l'Eccléſiaſtique, reveilla l'attention des Pariſiens ; chacun accourut pour le mal de dents à la Sainte inconnue : & l'on s'en trouva bien. Mais ſa ſépulture n'étoit point dans Paris ; elle devoit être, ainſi que je l'ai prouvé, vers le bout de la rue de la Bucherie qui regarde le Quai de la Tournelle.

Je ſuis donc bien éloigné, de reſtraindre l'ancien quartier cimeterial de la montagne Sainte Geneviéve, à un eſpace auſſi petit que l'eſt le cimetiere de la Paroiſſe de Saint Etienne, ni de ſoupçonner que les corps qui repoſoient à ſept ou huit pieds dans terre rue des Amandiers (*a*), ſoient des

(*a*) J'en ai vû un dans ſon entier, qui avoit les mains croiſées ſur le ventre, & des reſtes de ſouliers proche les pieds.

¶ Je ne ſçai ſi ce ne ſera point trop applaudir à la penſée que j'ai eu ſur l'uſage de l'*Aſcia*, de dire que la découverte qu'on a faite d'un de ces inſtrumens dans un tombeau à Niſmes, pendant le cours de l'été 1738. y a quelque rapport. Cet inſtrument de fer qu'on a trouvé dans ce ſépulcre, marque qu'il avoit ſervi à ſa conſecration ; & que ceux que l'on gravoit ſur la pierre, n'étoient que pour repréſenter l'outil qui avoit réellement ſervi à marquer la deſtination ſépulcrale. Je n'ai appris cette particularité du tombeau de Niſmes, que depuis l'impreſſion du nombre 11. de ce

corps d'Huguenots. Une terre sainte peut devenir profane, sans que ceux qui y ont reçu la sépulture doivent être regardés comme tels. Une preuve enfin, que le cimetiere de la Basilique de Saint Pierre ou de Sainte Geneviéve, étoit très vaste, est qu'il s'étendoit même sur la route du bourg S. Marceau: cette étendue se démontre par l'édifice d'une Eglise de S. Michel, que le livre des Miracles de Sainte Geneviéve écrit au neuviéme siécle, désigne avoir été de ce côté-là. Or on sçait que c'étoit anciennement l'ordinaire, de ne point laisser de vaste cimetiere sans autel sous l'invocation de S. Michel; qui dans chaque Messe pour les morts, étoit qualifié de *Signifer* pour la resurrection. J'ai déja fait cette remarque ailleurs; ainsi je ne m'y étendrai pas davantage.

Boll. 3. Jan. p. 148. col. 2.

Preface des Antiquités d'Auxerre 1723. pag. 28.

petit Traité; & j'en suis redevable à la communication que l'on m'a donné d'une lettre de M. Menard Conseiller au Presidial de Nismes, sur ce sujet.

ESSAI
DE DISSERTATION,

TOUCHANT la situation du *Campus Vocladensis*, ou de la campagne appellée *Campania Voclavensis*, dans laquelle fut donnée en 507. la bataille entre Clovis Roi des Francs, & Alaric Roi des Goths.

LA question que j'entreprends de traiter, vient de passer par les mains d'un si habile homme, que je ne m'ingererois pas de rien ajouter à ce qu'il a dit, s'il n'avoit averti lui-même qu'il n'a rien voulu décider absolument, afin de donner à d'autres occasion d'examiner cette matiere.

Pour en dire quelque chose avec un certain ordre, je ne puis me dispenser de mettre dans le rang de mes preuves une partie des siennes. Je ne repeterai point ce qu'il a dit; je l'indiquerai seulement, & ensuite j'ajouterai à ses raisons

sons, celles qui se sont présentées à moi. Un éclaircissement sur cettte matiere, m'a paru d'autant plus necessaire, que les livres les plus communs, & même les plus célébres, nous donnent de fausses idées sur le lieu de la bataille en question, ou donnent à ce lieu un nom qui n'est point connu dans le Poitou. Il n'y a pas jusqu'au fameux Scaliger, l'homme le plus impatient à l'égard des fautes d'autrui, & qui les pardonnoit le moins, dont la remarque citée par Ménage, ne demande aucune explication (*a*). M. de Cordemoy reconnoît une plaine de Voüillé dans le Poitou : ce nom n'est pas de sa fabrique. Il éxiste en effet, un village de ce nom dans le Poitou : mais il le place entre les deux rivieres de Clain & de Vienne, où il n'en fût jamais. Maty cité dans le Dictionaire de Trevoux, produit un Vouglé bourg du Poitou, qu'il dit situé à quatre lieues de Poitiers vers le midi sur le Clain. Mezeray

(*a*) Ménage dit dans son Dictionaire Etymologique au mot *Vouglé*, que Scaliger marque *liv. 6. de Emend. Temp. pag. 615.* que *Vocladum castrum*, éloigné de dix mille de Poitiers, *adhuc nomen retinet sed Pictonica pronuntiatione distortum & Voglai dictum.*

ne se contente pas de dire que la bataille fût donnée dans les plaines de Voüillé, il place ces plaines à dix lieues de Poitiers proche le Clain. Il a raison de mettre le champ de bataille proche le Clain, mais il ne rencontre pas juste en l'éloignant si fort de la ville de Poitiers. C'est une erreur impardonnable dans cet écrivain, d'avoir traduit *millarium* par *lieue*. On peut voir par cette petite diversité, qui se trouve entre quelques auteurs modernes, combien il seroit facile de découvrir de varietés dans les sentimens de tous ceux qui ont parlé de la bataille de Clovis, si on entreprenoit de les ouvrir l'un après l'autre.

Quoiqu'il en soit, ceux que je viens de produire, n'ont point eu en vûe le village de Voüillé; connu dans le Diocèse de Poitiers; car il n'est point situé entre les rivieres de Clain & de Vienne; il n'est point non plus à quatre lieues de Poitiers, vers le midi sur le Clain: & enfin il n'est point éloigné de dix lieues de la même ville.

Le veritable Vouillé que d'autres auteurs modernes ont désigné, comme le champ de la bataille de l'an 507. est

CARTE DES LIEUX DU POITOU nommés dans la Dissertation et dans le Memoire Sur la Bataille de Voclade Sous le regne de CLOVIS I. & Sur celle de Poitiers donnée Sous le Roi Jean.
SEPTENTRION
OCCIDENT
ORIENT
MIDY
Cenon
Route de la Touraine d'où venoit Clovis.
Dissoy
Clan
Clain R.
Auxance R.
Quaincai
Vouillé
S. Hilaire
POITIERS
Beauvoir
Savigni
Chauvigni
Vienne R.
Sanxcai
Menigoutte
Vonne R.
Lusignan
Nouaillé
Cubort
Meugon
S.t MAIXENT
Cloue
Marigni
Vivonne
Batenesse
Chatellacher
Civaux
Lussac
Sevre R.
Champagné
S. Hilaire

dans une ſituation toute differente relativement à Poitiers, & c'eſt en cela même qu'il eſt mal déſigné; voyez la carte cy-jointe. Civaux autre village réel du Poitou, ne doit point non plus être regardé comme le théatre de la guerre d'Alaric & de Clovis. Ce ſont deux propoſitions dont le R. P. Routh a fait la démonſtration. Je ne ferai que réſumer ſes preuves, en y ajoutant quelques nouveaux raiſonnemens.

Premierement, quant au village de Vouillé. La difference du nom latin *Vocladum*, avec celui de *Volliacum*, que les titres les plus anciens donnent à Vouillé; ſa ſituation non ſur le Clain, comme l'auteur du *Geſta Francorum* place le *campus Vocladenſis*, mais ſur la riviere d'Auzance, ſont des argumens du P. Routh, auquels je ſuis perſuadé qu'on ne peut rien repondre de ſolide. Car ſi on oppoſe que l'Anonyme a nommé le Clain, parce qu'il eſt une riviere, & qu'Auzance n'en eſt pas une, mais ſeulement un ruiſſeau; qu'ainſi elle n'étoit pas digne de figurer pour la poſition de la bataille, & que pour cette raiſon le village de Vouillé a pû être regardé comme voiſin du cours de

la riviere principale qui est le Clain ; je répondrai que l'on ne doit point imputer à cet écrivain du *Gesta Francorum*, un tel mépris de la riviere d'Auzance sans en avoir une preuve positive, puisque cette même riviere est appellée *Fluvius* dans les titres du Poitou. Je trouve par exemple dans Besly, une charte du Comte Geoffroy de l'an 1080. ou environ, dans laquelle Quincay qui est sur la même riviere, est ainsi décrit : *Terram de Quintiaco quæ in pago Pictavensi circiter quatuor millia occidentem versus distans ab urbe, juxta Alsantiæ fluvium.* Ce même fragment de titre, sert à fortifier la preuve que je veux ajouter à celles du Pere Routh ; c'est que le village de Vouillé n'est pas assez éloigné de Poitiers, pour que Gregoire de Tours l'ait eu en vûe, quand il a dit, que la bataille fût donnée *decimo ab urbe Pictava milliario.* Quincay qui est tout auprès, n'est qu'à quatre mille de Poitiers, comme le Comte Geoffroy le dit dans sa charte : ainsi Vouillé ne doit être regardé éloigné de Poitiers, tout au plus que de six à sept mille pas. Il s'en faut donc une bonne lieue, qu'il

Probat. p. 382.

ne soit assez éloigné de cette ville pour être envisagé comme le *campus Vocladensis*. Une autre raison encore, qui doit empêcher de regarder ce village comme l'ancien *Vocladum*, (si toutefois il y eût un bourg ou château de ce nom,) c'est que ce *Vocladum* ou plutôt ce *campus Vocladensis*, a dû être situé d'un côté où Alaric devoit naturellement placer son armée. Ce Roi des Goths attendoit du secours, que Théodoric Roi des Ostrogoths lui envoyoit; & ce secours devoit venir ou du midi, ou du levant d'hiver; si donc ce Prince avoit quelques intentions de surprendre Clovis, & de l'accabler par la multitude de ses troupes, ou au moins de se défendre par la fuite, en se retirant du côté que le secours devoit lui venir; il étoit bien éloigné de penser à dresser ses tentes du côté de Vouillé, qui est tout opposé & vers le couchant d'été, par rapport à Poitiers.

Secondement, quant au village de Civaux, j'insisterai encore sur la preuve qui se tire du nombre des milles marqué dans Gregoire de Tours, pour la distance du *campus Vocladensis* de la ville.

de Poitiers. Car cette désignation n'est point en chifres, dans les manuscrits sur lesquels on a imprimé l'Histoire des François de cet ancien écrivain. J'en ai vû qui sont du septiéme siécle ou environ, dans lesquels on lit très distinctement, & tout au long *decimo ab urbe Pictava milliario*, sans chifre Romain, ni sans abbreviation : & tout de même dans le Frédégaire manuscrit du septiéme siécle. J'infere de la note géographique marquée par Gregoire, & transmise par Frédégaire, que Civaux ne peut être le *campus Vocladensis*, parce qu'il est trop éloigné de Poitiers, pour en être censé seulement situé à dix mille. Je ne repeterai point ici le calcul de proportion, que le P. Routh a fait valoir dans son écrit. Mais je tirerai d'ailleurs la force de cette preuve, qu'il a le premier mise en avant, sans cependant m'écarter de Gregoire de Tours que sera toujours mon garant dans ce calcul. J'ai cherché dans les dix livres de son Histoire, les autres endroits où il marque la distance des lieux par le nom de milliaire, & j'en ai trouvé deux. Dans le second livre chapitre 2 il dit que *Mons Laudiacus*, (qu'on

Bibliotheque N. D. de Paris.

Bibliotheque du College de Louis le Grand.

ppelle aujourd'hui Mont-Louy, pro-
he Tours,) eſt à ſix mille de cette
ille ; *ſexto ab urbe milliario.* Au hui-
éme livre chapitre 15. il marque huit
uille de diſtance, entre le château d'I-
oy, (dit aujourd'hui Carignan,) &
Monaſtére de S. Walfroy. Or on
ait que de Tours à Mont-Louy, il y
deux lieues, comme de Paris à Saint
enis, & d'Ivoy à l'endroit déſigné
r Gregoire de Tours, ſous le nom
e *Monaſterium Wlfilaici*, il y a deux
ues & demie, comme il paroîtra à
eux qui chercheront ſur la carte Saint
'alfroy, au ſud-eſt d'Ivoy. Donc il
ut poſer pour certain, que lorſque
regoire de Tours vouloit marquer
n éloignement, revenant à ce que
ous appellons aujourd'hui une lieue,
employoit les termes de *tertio mil-*
ario ; & par conſequent, quand il
ouloit exprimer la diſtance de trois
e nos lieues, il mettoit *nono milliario.*
'où il s'enſuit, que n'ayant marqué
ue dix mille de Poitiers au *campus*
ocladenſis, cette campagne ne peut
voir été à Civaux, parce que Civaux
ſt à ſeize mille au moins de Poitiers,
e l'aveu même de ceux qui perſiſtent

à soutenir que c'est aux environs, qu'a été donnée la bataille des deux Rois. C'est ce que j'infere d'un écrit de M. Bourgeois, Avocat à Poitiers, que j'ai lû dans le Journal de Verdun du mois de Janvier dernier. L'Auteur y convient à la page 12, qu'il y a cinq fortes lieues, & peut-être un peu plus; à trois mille par lieues, je n'exagere point en comptant seize mille pas, & même je pourrois en mettre davantage, si je voulois compter jusqu'à l'endroit où il veut qu'on aille trouver *la plaine très vaste, qui prenant*, dit-il, *fort au-dessous de Civaux vers le Temple, remonte jusqu'auprès de Lussac* : & je gagnerois peut-être encore par-là, une couple de mille. Au reste, la coutume de compter trois mille pour un terrain revenant à une de nos lieues, a persisté encore dans les siécles qui suivirent Gregoire de Tours, comme on voit dans l'ouvrage de S. Ouen (*a*) sur la vie de S. Eloy, dans la vie de S. Lifard, qui marque trois mille de distance

(*a*) S. Ouen dit de Chatelad, où étoit né S. Eloy, qu'il étoit éloigné de Limoges, *sex circiter millibus ad septentrionalem plagam* : & que Solignac étoit à pareille distance de Limoges, *sex circiter millibus ad plagam meridianam.*

entre

entre Clery & Méun sur Loire (*a*), & dans les Actes de Saint Denis de Paris, qui placent sa sépulture à six mille de la ville : il n'est pas besoin de prouver combien il y a de Méun à Clery, non plus que de Paris à Saint Denis. Ce sont des choses sçuës de tout le monde. Une autre preuve, qu'il ne faut point aller chercher le *campus Vocladensis* si avant du côté de l'orient, par rapport à Poitiers ; ni par conséquent jusqu'au de-là de Civaux, comme le prétendent ses plus modernes défenseurs, est qu'il faut pour nous accorder avec tous les anciens monumens, tellement ménager le terrein, que nous ne soyons pas obligés d'éloigner l'armée de Clovis plus que de raison, du canton où étoit le Monastére de S. Maixent. La vie de ce Saint a été écrite par un Auteur presque contemporain, & qui mérite certains égards. Je n'entends pas parler, de celle que les Bollandistes ont donnée au 26. Juin, que je croy encore plus nouvelle que ne l'a cru Dom Rivet dans son Histoi-

(*a*) Vie de S. Lifard, *Sæc.* 1. *Bened.* pag. 154. *Clariaco viro qui ab oppido Magdunensi tribus millibus distat.*

re litteraire (*a*) ; mais de celle qu'a publié Dom Mabillon. Il est vrai que l'écrivain ne fait presque que copier Gregoire de Tours ; & c'est en quoi son témoignage est encore plus digne d'attention. Quel que soit cet Auteur, lui & Gregoire représentent l'armée de Clovis située au moins vers le midi de Poitiers, si même elle n'avoit pas déja occupé une partie du couchant d'hiver, que l'on appelle autrement le sudoueſt. Ainsi selon l'évenement rapporté par ces deux Historiens, les troupes de Clovis s'étant avancées sur les terres de la domination d'Alaric, au de-là de Poitiers, devoient être campées le long de la riviere de Vonne, tant pour gagner du terrein sur l'ennemi, qui vraisemblablement avoit abandonné Poitiers, que pour la commodité des combattans. Or il est visible qu'il y a des endroits du cours de cette riviere, qui ne sont éloignés que de deux lieues & demie du Monastére de S. Maixent, situé sur la Sevre. C'est sans doute de quelqu'un de ces lieux qu'un détachement partit pour s'empa

(*a*) Les rimes dont elle est pleine, indiquent un tems fort posterieur.

rer du Monaſtére. Le miracle qui arriva intimida ces troupes : Clovis dût les faire revenir ſur les bords de la Vonne, & peu à peu l'armée ſe rapprocha de l'embouchure de cette riviere dans le Clain. Ces ſortes de marches ſont infiniment plus vraiſemblables, que celle par laquelle on feroit aller Clovis de Civaux à S. Maixent, ou de S. Maixent à Civaux. Il eſt plus facile de ſe perſuader que l'armée de Clovis, fit ſes mouvemens de Poitiers aux bords de la Vonne, & en partie juſqu'aux bords de la Sevre, pour revenir enſuite peu à peu ſur les bords du Clain du côté d'Alaric, qui y attendoit un renfort, que non pas de ſe l'imaginer partant de S. Maixent, de Menigoute, de Sanxay, de Luſignan, & autres lieux voiſins, pour venir chercher l'ennemi au-delà des bords de la Vienne, qui ſont encore dix lieues pardelà. Dix lieues de marche ſuffiſoient à cette armée, ſans lui en faire faire vingt, comme on les compte de l'Abbaye de S. Maixent à Civaux. Et cette démarche auroit-elle été bien ſenſée de la part de Clovis, s'il fut revenu pour ainſi dire ſur ſes pas ? Or n'étoit-ce pas

revenir sur ses pas, s'il avoit passé la Vienne à Cubort, comme le prétendent ceux qui y trouvent le pas de la biche, & qu'il se fût retrouvé à Civaux, qui n'en est qu'à une petite lieue ? Car il faut observer que Clovis ne s'étoit pas fort éloigné du parti de ses gens, qui se présenta devant le Monastére de S. Maixent, puisque l'Auteur de la vie du Saint, dit que ce Prince vint incontinent sur le lieu même, qu'il parla à S. Maixent, & qu'il lui fit quelques présens. Voilà la seconde raison, qui m'empêche de croire que ç'ait été à Civaux, ni aux environs, que Clovis & Alaric en vinrent aux prises.

Les tombeaux qu'on voit à Civaux en nombre si prodigieux, n'ont aucune relation ni avec cette bataille, ni avec aucune autre. C'est ce qui a été clairement démontré par le R. P. Routh. Je n'ai desiré dans son excellent écrit, qu'une preuve de plus. C'est celle qu'il auroit pû tirer de Fortunat Evêque de Poitiers, dans la vie de S. Hilaire. Le témoignage d'un Evêque du pays, lequel n'écrivoit que quatre-vingts ans ou environ après l'é-

vénement, paroît être d'un poids considérable dans cette affaire. Que dit donc Fortunat sur la défaite d'Alaric par Clovis ? Après avoir touché en passant, les faveurs que le Prince François reçut par l'interceſſion de S. Hilaire, il ajoute ce qui suit : *Tanta prosperitate, altero pro se pugnaturo, processit ad bellum, ut intra horam diei tertiam, ultra humana vota sortiretur à Domino victoriam. Ubi multitudo occisorum cadaverum colles ex se visa sit montium erexisse.* Ce passage me paroît détruire de fond en comble, les idées de ceux qui ont cru que les hommes tués à cette bataille, avoient été inhumés dans les tombeaux de Civaux. Si cela eût été ainsi, l'Evêque Diocèsain l'eût-il pû ignorer ? S'il l'eût sçû, auroit-il dit qu'en memoire du grand nombre des Goths tués dans cette bataille, on voyoit encore de son tems les monticules formés, par les tas des corps qu'on avoit ramassé, & qu'on avoit couvert de terre & de pierres ? Ce n'est donc point à Civaux qu'il faut placer le champ de bataille, ni le cimetiere de l'armée d'Alaric, puisque ce n'est point en ce lieu qu'on a jamais

Vita S. Hil. lib. 2. cap. 2. apud Bolland. xiij. Jan.

vû ces petites collines dont parle Fortunat. J'étois si peu prévenu en faveur de la tradition des paysans de Civaux, dès la premiere fois qu'on m'en parla à l'occasion des cercueils de Quarrée-les-Tombes, que je n'ai pû dès 1727. m'abstenir de la tourner en ridicule (*a*).

Où donc placer le célébre *campus Vocladensis*, dit autrement *Vogladensis*, & *Voglavensis ?* Dans le lieu où l'a marqué Nicolas Samson, en sa carte de l'ancienne Gaule qui a paru en 1627. c'est-à-dire dans les plaines qui sont en partie sur le Clain, tant au rivage droit qu'au rivage gauche, qu'en ce qui éfleure le rivage gauche de la Vonne jusques vers Marigny, & peut-être même jusques vers Cloué : mais il paroît que le fort du combat fut sur les bords du Clain, du côté du levant vers Battereſſe ; & que les fuyards furent poursuivis entre la Clouere & le Clain, jusqu'à Champagné-Saint-

(*a*) Dans la continuation des Mémoires de Litterature & d'Histoire 1727 tome II. partie II. J'avois appris cette ridicule tradition de la bouche de M. Chapotin de Rouvray, Conseiller au Presidial d'Auxerre, qui avoit fait ses études à Poitiers vers l'an 1690. il avoit vû les lieux, & il ne croyoit rien de ce qu'on y débitoit.

Hilaire, où je croirois que Clovis acheva ſa victoire.

1°. Cette poſition s'accorde avec le récit de Gregoire de Tours, qui déclare nettement que ce *campus Voclavenſis* étoit à dix mille de Poitiers; c'eſt-à-dire un peu plus de trois lieues, entre trois & quatre lieues. Fredegaire l'appelle *campania Voclavenſis*; de ſorte que par le *campus* de Gregoire, il ne faut pas entendre un terrein ſi limité qu'on pourroit le croire, mais une vaſte campagne dont les commencemens peuvent être plus près de Poitiers, & s'étendre même entre le Clain & la Clouere, pourvû qu'on s'aſtreigne à placer les premieres attaques à trois lieues & demie ou environ de Poitiers, vers le côté du midi. 2°. La ſituation que j'aſſigne, ſe concilie parfaitement avec ce qui ſe lit du Monaſtére de S. Maixent, tant dans Gregoire de Tours que dans la vie du Saint Abbé. Les ſoldats de Clovis étant campés, comme je l'ai dit, le long de la Vonne, il ne fut pas étonnant que l'eſcadron le plus proche du Monaſtére, y voulut faire irruption. Au contraire, il eût été ſurprenant qu'ils n'y euſſent pas penſé, en

étant si voisins. Je dis tout ceci, en supposant que le Monastére de S. Maixent étoit véritablement dès son vivant dans l'endroit où est la ville de son nom, & non pas plus proche de Poitiers, comme à Cloué sur la Vonne, où la memoire de ce Saint est honorée de tems immemorial(*a*). 30. L'arrangement que je donne aux deux armées, plaçant celle de Clovis sur le rivage gauche du Clain & de la Vonne, & celle d'Alaric sur le rivage droit de la même riviere du Clain, mettoit Alaric à portée de recevoir le secours qu'il attendoit de la route du Limousin ou de l'Auvergne; & comme le narré de Gregoire de Tours, nous apprend que les Goths attaquerent d'abord de loin les Francs, & que ceux-ci se rapprocherent d'eux & les mirent en fuite; il est à croire que les fuyards cotoyerent les bords du Clain & de la Clouere, ensorte que l'éclat du triomphe de Clovis auroit été comme je l'ai déja insinué, du côté de Champagné-Saint-Hilaire.

Ce nom en effet fait naître quelques

(*a*) Il y est Patron de l'Eglise. Il y a un très grand rapport entre ce nom de Cloüé & celui de Clovis. Mais ce seroit trop hazarder, que d'en rien conclure.

penſées, & je croy que traitant une matiere ſur laquelle il eſt bon de donner des éclairciſſemens, il eſt permis d'en tirer d'où l'on peut. C'eſt pourquoi je prie le lecteur d'agréer, qu'au défaut de monumens anciens, autres que ceux que j'ai rapporté ci-deſſus, je faſſe venir au ſecours de la verité juſqu'aux noms de lieu ; j'eſpere le faire ſans rien produire qui choque la vraiſemblance. C'eſt par où je finirai cet écrit.

La premiere penſée que dicte le nom de Champagné, eſt qu'il pourroit très bien tirer ſon origine du *campus* ou *campania Vocladenſis*, comme étant ſur les bords ou à l'extrêmité de cette campagne. La ſeconde, eſt au ſujet du ſurnom de Saint Hilaire, que je ne croirois pas tant venir, de ce que ce territoire & toutes ſes dépendances en grand nombre, ſont du patrimoine de l'ancienne Abbaye de Saint Hilaire de Poitiers ; que de ce que c'eſt Clovis qui le donna à cette Egliſe ſelon la tradition, en reconnoiſſance de la victoire qu'il avoit remportée par les prieres de S. Hilaire, ſur les Goths Ariens. Je ſçai bien que tout ceci, n'eſt fondé que ſur un prétendu diplome de Clo-

vis, qui est rapporté par Bouchet dans ses Annales d'Aquitaine, & que le P. le Cointe regarde avec grande raison comme très suspect. Mais on sçait que les faux titres, contiennent quelquefois & presque toujours des verités. Les faussaires tâchoient de dire le plus vrai qu'il leur étoit possible, & c'est parce que leur impéritie n'a pas permis qu'ils rencontrassent le vrai en tout, que souvent pour un article ou deux où ils ont peché, un titre est rejetté en entier. C'est pourquoi je pense qu'on peut admettre, que réellement & de fait Clovis donna à l'Eglise de S. Hilaire, tout le canton qu'il avoit gagné sur les fuyards du côté de Champagné. Une donation de cette sorte, n'est pas plus improbable que celle de la terre de Milon, faite à la personne de S. Maixent par le même Prince, selon l'auteur de sa vie que personne ne rejette. Un titre fabriqué pour en représenter un veritable qui est perdu, peut quelquefois meriter la même croyance à certains égards, qu'une légende renouvellée ou interpolée. Je sçai aussi que le titre que Bouchet a produit comme de Clovis, marque qu'en même tems il avoit

donné à l'Eglise de S. Hilaire un ample domaine dit Long-retz au Diocèse d'Auxerre. C'est en quoi, le fabricateur du titre se seroit le plus trompé, parce que probablement ce n'est que sur ce qu'on se ressouvenoit que le nom de Clovis avoit été dans les titres primordiaux de ces donations, qu'il a confondu ce qui provenoit de Clovis II. ou de Clovis III. avec ce qui pouvoit avoir été donné par Clovis I.

Ce qui confirme la position que j'assigne au *Campus Vocladensis*, est que l'on trouve dans le même canton des environs de Vivonne & de Battereſſe, dequoi justifier la variante, tirée de la vie de S. Remi. Le combat y est dit avoir été donné *in Campo Mogotense superfluvium Clinno*. Cette campagne étoit diversement dénommée, suivant la fantaisie des écrivains qui en parloient. Hincmar l'appelle *Campus Mogotensis*, parce qu'il connoissoit le petit Monastére de Meugon, qui tiroit son nom de celui d'un canton des plaines d'entre Poitiers & Vivonne, où il est situé. Ce Meugon encore connu sous le titre de Prieuré, est au rivage

Duchêne T. 1. p. 529.

gauche du Clain, presque vis-à-vis Battereſſe.

Je n'ai qu'un mot à dire sur ce village de Battereſſe. Son nom est singulier entre tous ceux des villages de France. Il ne faut point aller chercher bien loin son origine, qui n'est autre que *Battericia*; & il ne peut venir que de l'ancien verbe latin *Battuere*, qui signifie *battre*. Ce mot se trouve dans Plaute, & Cassiodore a fait mention de quelques-uns de ses dérivés. Etant constant que Battereſſe signifie la même chose que Batterie, l'application est facile à faire; & l'on peut croire que ce fut en ce lieu, que les Francs commencerent à se rapprocher des Goths, & à les battre en forme. Aussi m'a-t-on dit, que c'est de ce côté-là qu'on voit le reste d'une butte, qui passe pour être de douze cens ans, & qu'en tirant plus loin vers Champagné Saint-Hilaire; on trouve sur une élevation, certains monumens qui font ressouvenir d'Alaric, & même des lieux qui portent son nom. C'est surquoi j'attends un plus ample éclaircissement.

¶ On a déja vû ci-dessus, à l'occasion du pays des Diablentes, que plusieurs

écrivains peuvent avoir eu la même pensée sans s'être rien communiqué. J'ai eu sur Jublains les mêmes idées, que Dom Briant Bénédictin. Ici c'est un Officier d'Infanterie, demeurant dans le Poitou, lequel après avoir lu le livre du P. Routh, & avoir cherché la position du champ de bataille, se trouve d'accord avec moi. J'avois fini la Dissertation précédente, lorsque son mémoire m'est venu de la part de M. le Nain Intendant de Poitiers. J'ai cru devoir le faire imprimer tel que je l'ai reçu, afin que le Public connut de quelle utilité il est d'avoir été sur les lieux. Il renferme aussi quelques observations sur la bataille de Poitiers, donnée sous le régne du Roi Jean, qui peuvent contribuer à éclaircir cet endroit de l'Histoire de France.

Mémoire sur le lieu de la bataille de Voclade, & sur celui de la bataille de Poitiers.

I.

„ Le village de la Motte de Garres, „est situé à une petite lieue de Vivon-

„ ne, sur la droite, & sur le bord du
„ chemin du Messager de Paris à An-
„ goulême.

„ Il y a dans ce village une butte
„ de terre, entierement isolée par un
„ fossé de la largeur de deux toises,
„ rempli d'eau & de boue, sans qu'il
„ paroisse y avoir eu aucune entrée
„ pour y monter.

„ Ladite butte est toute ronde, de
„ la hauteur de plus de douze pieds,
„ & de quatre-vingt pas ou environ de
„ tour sur son sommet (*a*), ressemblant
„ assez aux cavaliers d'aujourd'hui,
„ sans banquette, parapet, ni qu'on
„ puisse reconnoître qu'il y ait eu au-
„ cun revêtement de pierre ou brique,
„ ce qui marque assez que ce n'est
„ point un ouvrage moderne; les ha-
„ bitans disent pour tout éclaircisse-
„ ment, qu'un Gentilhomme leur avoit
„ dit il y a quelque tems, que c'étoit
„ un château depuis plus de douze cens
„ ans, comme il l'avoit lu dans les ti-
„ tres du Château l'Archer d'où il rele-
„ ve, ce qui ne seroit pas difficile à

„ (*a*) Ceci peut avoir
„ rapport à l'opinion de
„ M. de Valois, qui dit
„ que la plaine *Vocladen-*
„ *sis* tiroit son nom, d'un
„ château bâti sur les
„ bords du Clain.

„ ſçavoir, & s'il n'a point eu d'autre
„ nom.

„ Le Pere Routh ayant évidemment
„ prouvé, que les tombeaux de Ci-
„ vaux ne ſont que les marques d'un
„ ancien cimetiere de Chrétiens, &
„ non ſuivant la tradition, les effets d'un Pag. 64.
„ miracle, ou les fruits de la bataille
„ de Clovis & d'Alaric, laquelle il dé-
„ montre ne pouvoir s'être donnée ſur
„ les bords de la Vienne; il l'a fixé Pag. 43.
„ plus particulierement dans les plaines Page 172. 173.
„ de Clan, ou dans celles de Vivonne,
„ toutes deux ſur les bords du Clain,
„ & à peu près à égale diſtance de la
„ ville de Poitiers, ſans cependant dé-
„ terminer aucun des deux endroits.

„ Comme Alaric redoutoit Clovis, Pa. 65.
„ & qu'il ſe couvroit de la ville de Poi-
„ tiers; pour éviter ſa rencontre, il ne
„ paroît pas dans l'ordre conformément
„ aux maximes générales de la guerre,
„ qu'Alaric dût aller dans les plaines de
„ Clan ou de Diſſay, au-devant d'un
„ ennemi qu'il fuyoit, auquel il avoit Pag. 49.
„ non-ſeulement laiſſé paſſer tranquille-
„ ment la Vienne à Cenon; mais encore
„ qu'il avoit laiſſé venir camper (*apud*
„ *Pictavos*,) à la porte de la ville de
„ Poitiers.

„ Il paroîtroit plus vraisemblable, „ qu'Alaric appréhendant de ne pou- „ voir défendre ladite ville, ou d'y „ être renfermé, & ayant également
Pag. 49. „ à craindre d'être enveloppé par les „ détachemens de l'armée de Clovis,
Bouchet. „ dont un avoit pris le chemin de S.
Pag. 63. „ Maixent, & l'autre avoit suivi la ri- „ viere de Vienne ; il passa à Chau- „ vigny, & jugea plus à propos d'a- „ bandonner ladite ville de Poitiers, „ pour tâcher de gagner quelqu'un de „ ses autres Royaumes.

„ Que Clovis informé de son dé- „ campement, se seroit mis prompte- „ ment à le poursuivre ; & que l'ayant „ bientôt joint, la proximité des deux „ armées, & l'envie que les deux par- „ tis avoient d'en venir aux mains, les „ auroient forcés de combattre, & „ donner la bataille où ils se seroient „ trouvés. Mais en quel endroit ? c'est „ ce qui reste à sçavoir, aussi-bien que „ le château sous les divers noms qu'on
Pag. 53. „ lui donne, (*in Campo*, *in Campa-* „ *nia*,) qui sont si souvent rapportés „ par les Historiens anciens & moder- „ nes.

„ Les partisans de la prétendue tra-

dition

„ dition de Civaux, disent que ledit en-
„ droit ne se nommoit point Civaux
„ dans ce tems-là ; mais que les deux
„ armées ayant été forcées de combat-
„ tre où elles se rencontrerent, Clovis
„ s'étoit écrié *Cecy-vault* ou *Cy-vault*
„ *autant qu'ailleurs*, d'où ledit champ
„ de bataille avoit retenu le nom.

„ Ledit château de la Motte, est à
„ peu près à la distance que fixent les Pag. 54.
„ Historiens, assez près du Clain, dans
„ de vastes campagnes, peu éloigné
„ du bourg d'Anché sur le Clain, qu'on
„ dit avoir été autrefois nommé Ha-
„ ché, du nom d'une bataille qui s'y
„ est donnée, & où l'on voit comme
„ à Civaux une grande quantité
„ de tombeaux presque tous en-
„ terrés.

„ A une lieue ou environ dudit lieu
„ de la Motte, dans la Paroisse de Cham-
„ pagné-Saint-Hilaire, il y a un champ
„ qu'on appelle *le champ Alaric*, situé
„ dans une tenue d'autres champs, qui
„ s'appellent *le Terre du Roi*, & par
„ corruption *les Teilles das ras.*

„ A trois portées de fusil par-delà le-
„ dit bourg de Champagné, on voit
„ sur une hauteur une croix, nommée

„ *la Croix de l'homme*, au pied de la-
„ quelle il y a un tombeau sans cou-
„ vercle à moitié enterré, qu'on dit
„ être le tombeau d'Alaric, joignant
„ les bois de Mrs. de S. Hilaire, les-
„ quels bois se nomment *les Défunts*,
„ par rapport à la bataille qu'on dit
„ aussi s'y être donnée.

„ Il est à remarquer, que de tous les-
„ dits endroits dénommés, le plus éloi-
„ gné est à demi-lieue du Clain, &
„ sur le chemin d'Angoulême. Il n'est
„ point extraordinaire, que quoiqu'il
„ y ait plus de deux lieues de Vivonne
„ à Champagné, on eût poursuivi les
„ vaincus pendant cet espace de che-
„ min, que la bataille se fût donnée à
„ plusieurs reprises, & qu'elle eût chan-
„ gé de situation suivant la rencontre,
„ comme il arrive très souvent : ce qui
Pag. 58. „ alors correspondroit assez à la carte
„ que le Géographe Nicolas Samson
„ donna au public en 1627.

Pag. 159. & suivantes. „ Du Haillan qui a écrit que Clovis
„ alla à la rencontre d'Alaric, à cinq
„ lieues de Poitiers sur le chemin de S.
„ Hilaire, en un lieu près Chauvigné,
„ n'a point fait entendre ce qu'il a voulu
„ dire par le chemin de S. Hilaire à

„ cinq lieues de Poitiers : mais il n'a
„ peut-être point auſſi ſi mal rencontré,
„ d'autant que par erreur, les Impri-
„ meurs peuvent avoir mis Chauvigné
„ (qui ſe nomme Chauvigny,) au lieu
„ de Champagné, lequel ne s'eſt ap-
„ pellé *S. Hilaire* que depuis la dona-
„ tion, que fit Clovis de ladite place
„ de Champagné à Mrs. de S. Hilaire,
„ après ladite bataille, pour remercier
„ Dieu & S. Hilaire à qui il s'étoit re-
„ commandé, de lui avoir fait obtenir
„ la victoire ſur Alaric, comme il eſt
„ plus amplement rapporté par ladite
„ donation imprimée en latin & en
„ françois à Poitiers en 1644. par
„ Abraham Mounin, à la fin des An-
„ nales de Guillaume Bouchet.

II.

„ A l'égard de la bataille de Poitiers,
„ que le Pere Routh avec d'autres Hiſ-
„ toriens, fixent entre l'Abbaye de
„ Noaillé & le village de Beauvoir,
„ dans un champ rempli de vignes ap-
„ pellé Maupertuits ; quoique cette
„ malheureuſe époque ſoit moins recu-
„ lée de plus de huit cens ans, que
„ celle de Clovis ; il ne ſe trouve ce-
„ pendant aucun endroit dans le voiſi-

„ nage qui porte à presen ce nom, &
„ on n'a aucune connoissance qu'il y en
„ ait eu.

„ Il paroît par les retranchemens qui
„ restent, que les Anglois étoient cam-
„ pés plus haut, assez près des murail-
„ les de la Chaboisfiere, dans un en-
„ droit rempli à presen de brandes,
„ nommé Carthage, dépendant de l'Ab-
„ baye de la Trinité; leur camp est à
„ peu près carré, entouré pour toute
„ fortification de fossés assez larges &
„ profonds, avec une porte ou issue à
„ chacun des bouts, comme ont tous
„ les camps. On trouve vers le milieu,
„ des masures de maisons, dont on
„ découvre encore de la tuile & de la
„ brique. Il y a à un des angles un grand
„ trou rond, comme l'ouverture d'une
„ mare, ou la marzelle fondue d'un
„ puits comblé de pierres, ce qui pou-
„ roit bien avoir donné le nom de
„ Maupertuis ou mauvais trou, com-
„ me on dit également, Mau-pas, &c.

„ Tous les Historiens rapportent que
„ le Cardinal de Perigord, alla plusieurs
„ fois d'un camp à un autre, pour tâ-
„ cher de moyenner la paix, & que ce-
„ pendant les Anglois qu'on ne vou-

„ loit recevoir qu'à discretion, se for-
„ tifierent dans leur camp; où les Fran-
„ çois au lieu de les affamer, furent
„ mal en ordre leur donner l'assaut;
„ d'où les Anglois les ayant repoussés,
„ & mis en fuite, voyant qu'ils étoient
„ en désordre, sortirent sur eux & les
„ poursuivirent, suivant les apparences
„ jusques entre l'Abbaye de Noaillé &
„ Beauvoir, où étoit campé le Roi
„ Jean, & où fut le plus fort de la mê-
„ lée, dans laquelle & sur lequel lieu
„ furent tués tant de Chevaliers, le Roi
„ Jean pris, mené au château de Sa-
„ vigny (& non de Chauvigny) où il
„ y avoit des troupes pour le Roi,
„ commandées par le Seigneur de
„ Roye.

Je n'ai rien à ajouter à ce Mémoire de M *** sinon que la Motte de Garre pourroit avoir tiré son nom d'un amas d'ossemens qui auroit été fait en ce lieu, depuis que les monticules formées par les corps morts dont parle Fortunat furent applanis, & que les ossemens furent peut-être découverts par l'écoulement des eaux. On ramassa probablement alors en un tas, les principaux ossemens des morts qui sont

d'une plus solide consistance, sçavoir ceux des jambes & ceux des cuisses ; & après les avoir empilés, on les couvrit de terre suivant l'ancien usage que j'ai marqué ci-dessus : c'est ce qui forma la petite butte, que l'on voit à l'endroit désigné par ce mémoire, & en même-tems les fossés dans le même lieu d'où la terre avoit été prise. *Garre* signifie en bas Breton *Jambe*, & ce bas Breton est en bonne partie l'ancien langage des peuples qui ont précédé les Francs dans les Gaules, & qui conservoient plusieurs mots celtiques mêlés dans le langage Romain.

Ce qui m'a suggeré cette pensée sur la Motte de Garre, est que ce nom ne paroît pas être dérivé comme bien d'autres, de celui du possesseur du territoire. Dans le Poitou comme ailleurs, il y a eu des noms d'hommes donnés à des lieux, & ces lieux ont ensuite communiqué le même nom à des rivieres. Par exemple, le Magistrat Cluarenus dont il est fait mention dans une Inscription de Poitiers, rapportée par Dom Mabillon, paroît avoir donné son nom au lieu d'où la riviere de Clouere l'a tiré. Ainsi la butte appellée *la Motte de*

In Addit. ad Supplem. Diplomatic.

Garre, loin de porter le nom d'un homme, peut être mise dans le rang de ces éminences sépulcrales, dont j'ai parlé au sujet des anciennes sépultures profanes, ci-dessus page 226. & qui par leur dénomination désignent ce qu'elles sont.

Il seroit digne des curieux de Poitiers, pendant que leur attention se trouve excitée par les recherches du P. Routh, d'examiner ce que c'est que *la Pierre levée*, qui est proche leur ville, sur le chemin qui conduit au Berri, & si elle auroit quelque rapport avec le magnifique monument, que la ville de Poitiers fit ériger à une célébre Heroïne Gauloise-Romaine, appellée Cluarenille, fille du Consul Cluarenus dont je viens de parler. Si l'inscription dont j'ai fait mention ci-dessus, a été trouvée proche cette *Pierre levée*, il ne faut pas douter, que les débris tout brutes qu'ils paroissent, n'ayent été autrefois revêtus de quelques sculptures Romaines. Au lieu que si l'on peut constater, que ce monument a toujours été comme il est, c'est-à-dire, semblable à ceux que M. Keisler a representé dans les Antiquités Septentrionales & Celtiques, il en resultera

De l'impression de Hanovre 1720.

que c'est la sépulture de quelqu'un des anciens Gaulois, ou de quelques barbares venus du Nord. J'ai pensé qu'on pourroit avoir quelques lumieres sur cette *Pierre levée* de Poitiers, en recherchant les autres lieux qui portent le même nom. Il y a par exemple dans le Diocèse de Meaux, entre Meaux & Colommiers, un village qui s'appelle *Pierre levée* : ce nom ne paroît pas avoir été donné sans sujet. Si c'est pour la même raison qu'il a eu lieu à Poitiers, on peut y trouver un semblable monument ; ou au moins s'il est détruit, il en sera resté quelque souvenir. Quand les noms de *Pierre levée*, *Pierre écrite*, ou autres semblables se trouvent donnés à certains lieux, c'est une marque qu'il y a en ces lieux-là quelque curiosité sous terre, ou hors de terre, ou bien qu'il y en a tant dehors que dessous. Les curieux qui vont d'Autun à Saulieu, ne manquent guéres de passer dans un endroit solitaire, assez voisin de cette derniere ville, qui a pour nom *la Pierre écrite*, parce qu'on y voit une tombe avec une effigie très ancienne, mais assez brute, & une inscription que la vetusté a rendu

très

très difficile à lire. Je croy qu'avant le Sieur Thomaſſin Ingenieur à Dijon, perſonne n'avoit donné avis au Public de cette antiquité ruſtique. Je l'ai vûe en 1724. proche une maiſon qui ſert de retraite aux paſſans ; j'inferai de-là, qu'il y a des noms de lieu qui portent leur ſignification avec eux, & j'en conclus aujourd'hui, que comme *Pierre écrite* ſignifie un lieu où il y a une pierre chargée d'inſcription ; auſſi *Pierre levée*, par tout où il ſe trouvera, ſignifiera probablement un lieu où il y a une tombe élevée, en mémoire de quelque ſépulture notable.

RECHERCHES

SUR la position de quelques lieux de la France, nommés dans Fredegaire & ses Continuateurs, sur lesquels plusieurs modernes se sont trompés, comme *Arelaüs*, *Lauconia Silva*, *Novigentum*, *Latofao*, *Erchrecum*; avec la désignation de ces lieux, dans les Diocèses de Sens, de Rouen, de Beauvais, de Soissons, & de Reims : & une observation critique, sur le véritable nom de la riviere qui passe à Etampes.

ON a vu dans une Dissertation que j'ai publiée, pour éclaircir nos anciens Historiens sur la bataille de Dormelle, donnée l'an 600. que quelquefois nos plus habiles critiques se trompent sur des noms marqués dans ces anciens Historiens, & qu'il leur

arrive de leur donner dans notre langue une interprétation contraire à l'intention des Auteurs. Après ce que j'ai dit, je ne croy pas que dans la suite personne puisse s'y tromper, ni confondre la riviere d'Oüaine avec la riviere d'Orvanne, ou de Ravanne, ou la prendre pour la riviere de Vanne qui se jette à Sens dans l'Yonne (*a*). J'ai déterminé le cours de chacune; de maniere que les Lecteurs, qui sont un peu versés dans la Topographie, ne verront pas joindre ensemble deux choses si éloignées l'une de l'autre, ni placer Dormelle sur la riviere d'Ouaine, ou faire passer cette riviere proche ce village. Plut à Dieu que j'eusse été aussi heureux, pour déterminer plus surement ce que sont les *Latofao*, & *Lucofao* de Fredegaire: Si c'est un seul & même lieu; & si dans toutes les occasions où l'Histoire en parle, il faut toujours s'arrêter à Lifou du Diocèse de Toul, qui étoit fort avant dans les Etats d'Austrasie. Je ne suis point éloigné d'éxaminer encore de nouveau, ce

(*a*) Belleforest avoit rencontré encore plus mal dans son Histoire; s'étant imaginé qu'il falloit lire *Axona*, il a mis que ce fut sur la riviere d'Aine.

qu'il y auroit à dire là-dessus. Je sens que la verité dans des faits si obscurs & si éloignés, ne se montre que peu à peu, & qu'il ne faut pas se glorifier avant le tems, de l'avoir trouvée.

Après ces reflexions préliminaires, je me propose d'éclaircir ici ce qu'on lit dans les chapitres 24, 25, & 26, du même Fredegaire, & d'assigner mieux que n'ont fait jusqu'ici les modernes, la situation des lieux que cet Historien a nommé dans ces endroits de son ouvrage. Les erreurs en fait de géographie, procedent presque toujours de la ressemblance des noms. Aimoin est un Auteur déja ancien; mais qui pour avoir été plus voisin que nous du siécle de Fredegaire, n'a pas laissé que de se tromper, lorsqu'il a voulu donner à cet Historien un tour plus latin; & comme l'élégance du stile l'occupoit plus que l'examen de la verité de l'histoire, il est souvent tombé dans des fautes énormes de géographie; ou du moins ses copistes en ont commis de si grossieres, que les circonstances des faits où ces noms de lieu se trouvent employés, paroissent tenir du romanesque, s'il faut croire qu'Aimoin ait écrit

juſte, ou que ſon texte ſoit conforme à ce qu'il a eu intention de marquer. Il eſt tems d'entrer en quelque détail, de ce que je ne viens de dire qu'en général.

SITUATION D'ARELAUS dans le Diocèſe de Sens.

Il paroît que le Pere Daniel n'a point fait de difficulté, de ſe fier à ce qu'on lit dans Aimoin, ſur la députation de Bertoalde, Maire du Palais de Bourgogne, ſous le Roi Thierry, petit fils de Brunehaud. Comme ce Prince & Théodebert ſon frere, avoient ſi vivement repouſſé Clotaire dans le tems de la bataille de Dormelle, qu'il avoit été obligé de céder au premier tout ce qu'il avoit entre la Loire & la Seine juſqu'à la mer; & au ſecond, preſque tout le territoire renfermé entre la Seine, l'Oiſe & l'Ocean; il ſembloit fort convenable, que ces Princes fiſſent viſiter ces pays dont ils étoient devenus nouvellement les maîtres. Bertoalde partit de la Cour de Bourgogne, qui étoit vraiſemblablement à Challon ſur Saone; & ſans ſe douter des deſſeins de Brunehaud, qui ſouhaitoit ſe défaire de lui, il ſe mit en diſpoſition de viſiter les pays & les villes ſituées ſur les bords de la Seine, juſqu'à la mer Oceane,

pour sçavoir ce que ce territoire produisoit au Prince. Il étoit accompagné de trois cens hommes pour faire cette recherche, & pour se tenir en défense en cas de besoin. La commission n'étant pas des plus urgentes, Bertoalde s'exerça à la chasse en chemin faisant. Il s'arrêta pour cela dans une terre, que les anciennes éditions de Fredegaire appellent *Arelaüs*. Clotaire ayant été informé des occupations de Bertoalde, envoya Merovée son fils, & Landry son Maire de Palais, avec son armée, pour surprendre le Maire du Palais de Bourgogne, & il commença même à reprendre une grande partie des villes & des pays, situés entre la Seine & la Loire, qu'il avoit cédé trois ou quatre ans auparavant, ne se souciant pas d'observer les conditions du traité qu'il avoit fait alors. Bertoalde ayant appris les démarches de l'armée de Clotaire, & ne se voyant pas en état de lui tenir tête, prit la fuite, & se retira à Orleans, où il fût reçu par l'Evêque Austrene. Landry s'approcha pour assieger la ville, & pour sommer Bertoalde au combat. Nous verrons ci-après quelle en fut l'issue.

Avant que de suivre ces deux Maires jusqu'au champ de bataille, il est bon d'examiner d'où Fredegaire fait venir Bertoalde, pour se renfermer dans les murs d'Orleans. Ceux qui se sont plû à lire Aimoin, comme plus élégant que l'Historien contemporain, ou qui ont cru que le nom propre du lieu étoit alteré dans les manuscrits, ont pensé qu'il s'agissoit d'un lieu appellé *Arelaunum*; qui selon eux, étoit une Maison royale, située bien au-delà de Rouen sur les bords de la Seine; le Pere Daniel étoit si persuadé de la bonté de la leçon dans le mot *Arelaunum*, qu'il a écrit que „ Bertoalde fit la visite des places „ jusqu'à la mer, & s'arrêta à une Mai„ son de plaisance du Roi, dans la fo„ rêt de Brotone; *& il ajoute que* „ Landri s'étant saisi de quelques pla„ ces entre la Seine & la Loire, mar„ cha droit vers la forêt de Brotone, „ pour y surprendre & enlever le Mai„ re du Palais de Bourgogne. „ Or ce que j'entreprends de prouver, est que ce sçavant Jesuite s'est trompé en cela, parce que la forêt de Brotone est trop éloignée d'Orleans, pour qu'un Capitaine de l'espece dont étoit Bertoalde,

eût fait un si long trajet, dans le dessein de pourvoir à sa sûreté. Les villes & les pays que Clotaire reprit, dûrent être Chartres, Evreux, & tous les environs ; qui par conséquent lui eussent empêché le retour en Bourgogne, s'il eût été vrai qu'il étoit si avancé du côté de la mer, que l'a cru le P. Daniel. Je ne suis pas le premier qui ait pensé, que le lieu où Bertoalde s'étoit arrêté pour le plaisir de la chasse, étoit moins éloigné d'Orleans, que n'est la maison d'*Arelaunum*, voisine de l'Abbaye de Saint Vandrille. Dom Ruinart dit en ses Notes sur cet endroit de Fredegaire, que peut-être on trouvera trop de distance de l'un à l'autre lieu, pour ne pas croire que le texte de l'Historien a été alteré par les copistes ; qu'il faut entendre par ce qu'il nomme, autre chose que l'ancienne Maison royale d'*Arelaunum* du Diocèse de Rouen. Mais ce judicieux éditeur de Fredegaire, ne nous indique point sur quelle autre Maison de plaisance il faut jetter la vûe, pour bien entendre cet Historien. Il se contente de nous proposer *Arelaüs* ou *Arelaüm*, comme la meilleure leçon. *Cumque ad Arelao vil-*

lam veniſſet & venationem ibi exerceret ; hæc competiens Chlotarius filium ſuum Meroveum & Landericum Majorem domus cum exercitu ad Bertoaldum premendum direxit , &c. Ce ſeul mot *Arelao* , comme déſignant un lieu voiſin d'un pays de chaſſe , & comme aſſez proche d'Orleans , a fixé ma penſée à un lieu tout contigu au champ de la bataille de Dormelle , ſur le bord de la petite riviere de Ravane , à l'endroit où elle ſe jette dans le Loüain , preſque ſur les bords de la vaſte forêt de Biere, dite depuis de Fontainebleau. Ce lieu s'appelle aujourd'hui Mont-Arlau , & par une ſuite d'alteration encore plus grande, on écrit Mont-Arlot; de même que l'*Andelaus* d'entre Langres & Toul , quoique formant naturellement le mot *Andelau* ; l'uſage cependant eſt de l'écrire *Andelot*. Arelaüs donnoit alors ſon nom , au canton où ſont les Paroiſſes de Mont-Arlau , & de Villecerf : la montagne qui n'eſt ſeparée du village de Montarlot , que par la pointe de l'étang, eſt fort élevée : le territoire dans lequel elle eſt aujourd'hui compriſe , déſigne un ancien pays de chaſſe , ſoit qu'il faille l'écrire Ville-

cerf, *Villa cervi*, ou Villeselve, *Villa Silvæ*. Sa situation étoit également propre à en faire un lieu fortifié, puisqu'elle se trouve entre les rivieres de Louain & de Ravane ; ce qui a été cause que la dénomination de Mont-Arlau ayant été transferée au village le plus proche, le peuple l'a depuis appellée *la montagne d'Entr'ains* *, d'où par corruption l'on a dit *la montagne d'Estrains*.

* *Inter omnes.*

Après avoir fait sentir la ressemblance parfaite du nom d'Arlau avec *Arelaus*, & sa situation proche une grande forêt, il se présente une seconde preuve tirée du peu de distance, qu'il y a de la forêt de Fontainebleau à Orleans. Qui ne voit en effet que quinze ou dix-huit lieues, sans aucune riviere à passer, furent faciles à faire sans danger à un Capitaine dépourvu de troupes ? au lieu qu'il n'en eût pas été de même des soixante lieues qu'il y a d'*Arelaunum* à cette ville. Je ne croy pas même qu'il convienne à un Historien sensé & bien instruit, comme l'étoit Fredegaire, de faire parcourir en fuyant au plus timide des hommes, une si grande étendue de terrain. Il paroît

donc plus conforme à la verité de l'hiſtoire, de ne pas croire que Bertoalde eût fini la revue de tous les pays ſitués ſur le rivage gauche de la Seine, lorſque Clotaire ſongea à rentrer en poſſeſſion de ce pays-là; au contraire, il ne faiſoit que de la commencer; puiſque la Seine ne ſervoit de bornes aux territoires cedés par Clotaire, que depuis l'endroit où elle ceſſe d'être ſeparée du Gatinois par la riviere d'Yonne, c'eſt-à-dire depuis Montereau : & la fuite de ce Maire du Palais vers Orleans, démontre qu'il devoit être alors ſur les bords du Gatinois.

J'ai paru juſqu'ici combattre le ſentiment qu'a embraſſé le Pere Daniel, touchant la ſituation où ſe trouva en 604. le Maire du Palais de Bourgogne. Je dois maintenant faire remarquer ce qui me paroît peu exact dans l'édition de Fredegaire, donnée par le Pere Ruinart, & dans ſes Notes ſur la ſuite des avantures de Bertoalde.

VRAI NOM de la riviere qui paſſe à Etampes.

Je ne ſçai quelle raiſon a eu Dom Ruinart, de préférer dans l'édition du texte de l'Hiſtorien en queſtion, ce que Duchêne avoit mis ſeulement en marge de ce texte. Duchêne parlant

du Roi Thierry, & rapportant comment il s'y prit pour reprendre sur Clotaire le pays dont il venoit de s'emparer contre la foi de son traité, dit: *Protinus cum exercitu Stampas superfluvio Loa pervenit, ibique obviam Meroveus filius Clotharii Regis cum Landerico & magno exercitu venit.* Jusqu'ici, Duchêne est entierement conforme au manuscrit du tems de Fredegaire, dans lequel j'ai lu: *Stampas super fluvium Loa pervenit*, & non pas *Stampas per fluvium Loa pervenit*, comme a mis Dom Ruinart. Ce sçavant Bénédictin, nous laisse entrevoir qu'il a cru que la ville d'Etampes, étoit située sur une riviere d'un autre nom que celui de *Loa*. Aimoin son Confrere y avoit été trompé dès le dixiéme siécle, puisqu'au lieu de se servir des expressions de Fredegaire, qui place Etampes sur une riviere dite en latin *Loa*; il met cette ville sur une riviere dite *Junna*. Dom Ruinart voulant conserver le nom propre de *Loa*, marqué dans tous les manuscrits & les éditions de Fredegaire, a pris le parti de se conformer aux éditions, qui changent la prépositon *super* en celle de *per*, com-

me pour faire comprendre qu'il ne veut pas dire que Thierry arriva à Etampes, ſitué ſur la riviere de Loë ; mais que pour ſe rendre à cette ville, il traverſa le pays où paſſe une riviere dite *Loa*. Il n'y a qui que ce ſoit, qui faiſant attention que Thierry venoit de Challon ſur Saone, ne croye que Fredegaire a voulu dire par-là que Thierry arriva à Etampes, par la route qui venoit de la riviere de Lou-ain ; c'eſt-à-dire, cette riviere qui paſſe à Montargis, à Nemours, à Moret ; ce qui pourroit faire penſer que la bataille qui ſuivit incontinent, fut donnée fort près de cette riviere. Je m'étois figuré, que la choſe avoit pû arriver de cette ſorte ; mais l'autorité du beau manuſcrit de Fredegaire, en lettres oneiales du ſeptiéme ſiécle, où on lit *Stampas ſuper ſtuvio Loa pervenit*, m'a fait abandonner cette penſée. Comment donc peut-il ſe faire, qu'Etampes en parlant éxactement, ſoit dit ſitué *ſuper fluvio Loa* ; tandis que la riviere qui y paſſe, eſt appellée *Junna* par Aimoin & par d'autres : l'autorité d'Aimoin ne m'ébranle aucunement en fait de noms de lieu. Il changeoit à ſa fantaiſie, ceux où il

Au Colege de Louis le Grand.

croyoit qu'il y avoit de la mépriſe, ou bien il leur donnoit des explications à ſa façon. Je l'ai déja trouvé en faute à ce ſujet plus d'une fois. M. de Valois met en ſa Notice ſur Etampes, dequoi reformer les préjugés des lecteurs ſur cette matiere. Et quand même il ne nous auroit pas marqué, qu'il y a proche la ville d'Etampes pluſieurs ruiſſeaux, les cartes le montrent aſſez, & elles nous apprennent que l'un de ces ruiſſeaux s'appelle Loet. L'autre eſt appellé Lo par M. de Valois, ou par M. Buiſſon, ſur lequel ce ſçavant comptoit beaucoup. C'eſt aſſez de trouver à Etampes le Lo & le Loet, pour n'être pas obligé d'emprunter le nom de Juine, qui eſt plus probablement le nom de la riviere qui paſſe à la Ferté-Alais, que non pas celui de la riviere qui paſſe à Etampes.

SITUATION de la Foreſt dite *Laconia ſilva*, & de *Novigentum*, dans les Diocèſes de Rouen & de Beauvais.

Nous n'avons que deux pages, qui ſoient ſorties de la plume du premier continuateur de la chronique de Fredegaire, & qui nous apprennent quelques circonſtances des regnes de Clotaire III. Childeric II. & Thierry III. depuis l'an 656. juſqu'à l'an 680. L'Auteur de cet Appendix, paroît avoir puiſé le

peu qu'il dit, dans celui qui a écrit le *Gesta Regum Francorum*, lequel vivoit sous Thierry de Chelles. Cependant son recit est plus instructif en certains points, que celui de l'Anonyme du *Gesta*; & s'il l'abrege en quelques articles, il l'augmente en d'autres. C'est par exemple, une augmentation utile dans le continuateur de Fredegaire, d'avoir écrit que le lieu où Bodolen François attendit Childeric II. pour le tuer par vengeance de ce qu'il l'avoit fait battre de verges, se nommoit *Lauchonia silva*. Mais comme cet anonyme s'est contenté de ces deux seuls mots, il ne faut pas être surpris que plusieurs de nos modernes ayent parlé differemment de la situation de cette forêt, sans qu'aucun ait rencontré juste. Nicole Gilles, me paroît être le premier qui ait dit que ce fût dans la forêt de Bondis, en un lieu près de Chelles. Du Tillet met dans sa chronique, *in ea silva quæ ad Calam Parisiorum vicum est*. Belle-forêt a suivi les propres termes de Nicole Gilles, & Dupleix s'y est conformé, ajoutant que ce fût dans la forêt de Laucone. M. de Cordemoy, qui a écrit bien de-

puis ces Auteurs, dit que le meurtre fût fait dans une maison de campagne, située dans la forêt Leuconie, près Paris. M. de Valois est formel pour ce sentiment dans sa Notice: & il declare dans son Histoire de France, s'y être déterminé pour la forêt de Bondis, parce qu'elle est entre l'Abbaye de Chelles, où vivoit alors Sainte Batilde, & celle de Saint Denis, fondée depuis peu par Dagobert. Mais Mezerai un peu plus ancien que lui, avoit ce semble pris un parti encore plus prudent, en ne décidant rien sur la situation de cette forêt: il se contente en effet, après avoir marqué que les assassins attendirent le Roi à son retour de la chasse en la forêt de Loconie; de dire, que c'est peut-être celle de Lions en Normandie, ou celle de Laye à quatre lieues de Paris.

J'ai été pendant quelque tems dans l'opinion, que le Roi Childeric pouvoit avoir été jusques dans le pays de Vimeu au Diocèse d'Amiens, & que c'étoit-là que Bodelon étoit venu l'assassiner. M. de Valois a remarqué que les manuscrits varient un peu sur le nom de la forêt, où fut commis l'assassinat; quelques-uns

quelques-uns ayant *Lauconia* sans aspiration, & d'autres *Lauconi silva*, comme on lit dans les Annales de Metz. C'est ce qui m'avoit fait incliner pour le territoire dit *Leuconaus* dans la vie de Saint Valery. C'est en ces termes, qu'un écrivain de cette vie qui vivoit au huitiéme siécle, en a parlé : *Rex (Clotarius) una eum consensu Pontificis Ambianensis beato Walarico juxta petitionem ipsius locum secretum & remotiorem qui Leuconaus antiquo vocabulo dicebatur concessit . . situs vero loci valde congruus erat. Nam uno ex latere vicinum erat mare, & ex alio fluvius habens pisces multos ; tertium vero latus terrâ frugiferâ & amœnissimis cingitur silvis.* On peut inferer deux ou trois choses de ce passage. Premierement, le territoire de *Leuconaus* appartenoit au fisc, puisque Clotaire II. en détacha une partie pour servir de retraite à Saint Valery : Secondement, le voisinage de ce Monastére étoit très propre à la chasse, puisque du côté du midi & du couchant d'hiver, il étoit garni de forêts très agreables.

Le Roi Clotaire ne donna point su-

rement à S. Valery, toutes les forêts de ce canton. Les Rois ne se dépouilloient point de ces bien, qui leurs convenoient pour le plaisir de la chasse. Ils avoient dans toutes leurs forêts, ou auprès, quelques Maisons de plaisance où ils se retiroient après l'exercice de la chasse. Ces Maisons n'étoient pas toujours des Palais, mais souvent de simples maisons du Fisc dans le village royal, appellé pour cette raison *Villa publica*. Au reste, quand la chose ne seroit point ainsi, Childeric qui chassoit dans les bois de Saint-Valeri, ou de Vimeu, lorsqu'il fût assassiné, pouvoit selon mon premier système, faire alors sa résidence habituelle au Palais de Crecy en Ponthieu, qui n'en étoit éloigné que de trois ou quatre lieues. Ces raisons me déterminoient assez, pour ce canton du pays de Vimeu. Mais j'ai fait reflexion, qu'il n'y a guéres d'apparence que Childeric eût été si loin avec sa femme, & son jeune fils Dagobert (*a*); la Reine sur tout étant alors enceinte. Par la même raison, de la

(*a*) La vie de S. Lambert Evêque de Lyon nous apprend qu'outre son épouse Bilehilde, il mena avec lui son fils Dagobert, qui fut aussi tué.

longueur du voyage, j'ai rejetté l'idée qui se présentoit de fixer cet événement, au village de Locon qui est proche Bethune en Artois.

Quelqu'un pourroit proposer, qu'il y a eu dans les Gaules plusieurs autres lieux, à l'un desquels on peut attribuer ce qui est dit de la mort du Roi Childeric : qu'il y a un lieu dit anciennement Lauconne, où demeura dans le cinquiéme siécle S. Lupicin frere de S. Romain, de la Province Sequanoise, aux environs des Monts-Jura. Si ce n'est pas là ce Lauconne où perit Childeric, dira quelqu'un, il y a eu dans la premiere Province d'Aquitaine, une forêt nommée *Lecenna*, dont Aimoin fait mention, & à laquelle pourroit convenir ce qu'a dit le continuateur de Fredegaire, d'autant plus qu'on assuroit que la Reine Brunehaud y avoit eu un château, & qu'il y avoit tout auprès une forêt propre à la chasse. Le passage d'Aimoin est remarquable. *Est in Aquitania silva vocabulo Lecenna non contemnendæ magnitudinis, Biturigibus atque Arvernis confinis : in qua usque hodie ostenditur lapidea domus Brunichildis Reginæ quon-*

dam Francorum amæno satis, ut nos quoque aspeximus, sita loco : nam fluviolus eam præterfluens, irrigua à latere efficit præta, messesque à fronte oppositæ cinguntur silvâ venationi congruâ. Comme les consonnes se trouvent les mêmes dans *Lecenna*, que dans *Lauchonia*; il ne seroit pas surprenant, que ce fût un seul & même nom alteré, & écrit diversement; mais ce qui doit nous empêcher de chercher le *silva Lauconia* dans *silva Lecenna*, & encore moins dans le canton de Laucone proche les Monts-Jura, est ce qu'on lit dans le *Gesta Francorum*, & dans le continuateur de Fredegaire, être arrivé, après que Childeric eût été tué.

Ebroin qui vouloit redevenir Maire du Palais, sous le successeur de Childeric quel qu'il fût, tâcha de persuader dans l'Austrasie que Thierry étoit mort. Sorti du Monastére de Luxeu, il s'avança avec une grosse armée du côté de Paris. Thierry étoit pareillement sorti du Monastére de Saint Denis, où Childeric l'avoit fait renfermer; mais il ne resta pas si proche de ce Monastére, que le Pere Daniel paroît l'avoir

cru : il eſt vrai que nous liſons dans la vie de S. Leger, écrite par un auteur contemporain, que ce Prince ſorti du Monaſtére ſe tenoit fort tranquille dans le village de Nogent. *Novigento villa jam recuperato regno tunc Theodoricus reſidebat ſecurus*, Duchêne tom. 1. pag. 605. par où le Pere Daniel a cru qu'il falloit entendre Saint-Cloud.

Mais je ſuis perſuadé, que le Nogent où Thierry ſe tenoit tranquille, dans les commencemens de ſon régne, étoit plus avant dans la Neuſtrie que ne l'eſt le bourg de Saint Cloud. Il devoit être au-delà de la riviere d'Oiſe, puiſque Ebroin n'eût pas plutôt levé une armée en Auſtraſie, qu'il accourut aux bords de cette riviere, vint gagner le pont qui étoit à Sainte-Maxence, au-delà de Senlis ; y tua les gardes qui dormoient, & ayant traverſé l'Oiſe, il paſſa par le fil de l'épée, tous ceux de ſes ennemis qu'il trouva en ſon chemin. Ces faits ſont atteſtés en partie par l'Auteur du *Geſta Francorum*, & en partie par le continuateur de Fredegaire. Le premier qui écrivoit vingt ou trente ans après, dit qu'alors Leudeſius nouveau Maire du Palais, muni-

du trésor royal, prit la fuite avec le Roi Thierry, & un grand nombre de courtisans du côté de l'Amienois. Ils avoient déja passé la riviere de Somme, & ils étoient au-delà de Baisieu, qui est à deux lieues plus loin que Corbie, lorsque Ebroin étant arrivé en ce château Royal, s'y empara de tous les trésors, que le Roi & les siens y avoient laissé, pour prendre la fuite. Il rejoignit le Roi au château de Crecy en Ponthieu; engagea sous apparence de paix, le Maire Leudesius, à s'approcher de lui, pour conferer sur les affaires de l'Etat, & saisit cette occasion pour le tuer, & pour rentrer dans son ancienne dignité. La mort de Saint Leger Evêque d'Autun, qui ne tarda pas de beaucoup, est fort connue. Mais pour en revenir au Nogent, d'où avoit commencé la fuite du Roi Thierry & de Leudesius son Maire du Palais, ce devoit être Nogent, surnommé aujourd'hui Nogent-les-Vierges, terre située dans une petite plaine au-delà de la riviere d'Oise, à une lieue au-dessous de Pont-Sainte-Maxence. Or pourquoi Thierry se trouvoit il de ces côtés-là, immédiatement après la mort de Chil-

deric ſon frere ? c'eſt, parce que c'étoit dans ces mêmes cantons, que le Roi précédent avoit fini ces jours ; c'étoit dans ces quartiers-là, que Childeric étoit venu pour joüir du plaiſir de la chaſſe, & paſſer quelque tems avec ſon épouſe & ſon fils Dagobert. Thierry après avoir recueilli les tréſors, que Childeric avoit laiſſé dans quelque Maiſon royale voiſine, lorſqu'il fût ſurpris inopinément de la mort avec toute ſa famille, reſtoit tranquille à Nogent-les-Vierges, au-delà de l'Oiſe, comptant ſur la vigilance & la fidelité des gardes, qu'il avoit poſtés au paſſage du Pont-Sainte-Maxence, & peut-être auſſi au paſſage de Pontoiſe (*a*). Ebroin eût l'adreſſe de franchir tous les obſtacles. On doit convenir, que la garde poſtée au paſſage du Pont-Sainte-Maxence, indique que la Cour n'étoit pas loin. Je me ſuis appliqué à faire ſentir cette circonſtance, parce que nos Hiſtoriographes modernes n'en font point mention ; & que pour vouloir abreger leurs écrits, ils omettent des circonſtances, deſquelles dépend néan-

(*a*) Je ne croy pas qu'il y eût alors de Pont à Beaumont, ni à Creil.

moins l'éclaircissement de la verité.

Pour assigner la véritable situation de *Lauconia silva*, je me conformerois volontiers au sentiment de Mezeray, qui s'est presque declaré pour la forêt de Lions en Normandie ; s'il ne se présentoit pas dans le Royaume un autre territoire, situé entre les deux qu'il nomme, auquel convient parfaitement, tout ce que l'Auteur du *Gesta Regum Francorum*, & ce que le continuateur de Fredegaire marque être arrivé aussi-tôt après la mort de Childeric. Ce Prince devoit être alors aux environs de Beauvais ; si on considere attentivement, ce que je viens de rapporter des démarches d'Ebroin, & de la garde du Pont - Sainte - Maxence. C'est probablement l'attention à ces choses, qui a empêché Mezeray, de croire que Childeric fût alors à la chasse dans la forêt de Bondis, & qui l'a porté à soupçonner qu'il étoit sur la route de Rouen. Je ne serai point frapé comme lui, de la ressemblance qu'il a pû trouver entre *Lauconia* & Lions. Outre qu'elle est très petite, je sçai que dès le douziéme siécle, on appelloit cette forêt *Silva Leonum* ; non

pas

pas qu'on fût assez simple, pour croire qu'il y eût eu autrefois des lions dans cette forêt : mais on l'écrivoit ainsi en ces quartiers-là, parce qu'on n'eût pas l'exactitude d'y inserer l'aspiration *h*, comme on l'eut au Diocèse d'Amiens à l'égard de Lihons en Santerre, qui se prononçoit de même dans le langage vulgaire, & qui s'écrivoit en latin *Lehunum* ou *Lehonum*.

Loin donc de vouloir autoriser ceux qui croiroient que la dénomination de Lions vient de *Lauchonia silva* ; j'ai une autre forêt en vûe. Elle étoit du même côté, mais un peu plus près de Paris. C'est la forêt qui s'étendoit alors depuis Chaumont en Vexin, jusqu'aux environs de Beauvais. Il est vrai que cette forêt est maintenant cultivée ; mais il en reste des vestiges dans l'espace que je viens d'assigner ; les bois de Trie, de Vaumain, ceux des Tanieres vers l'Abbaye de Marcherouls, & la forêt de Ressons, étoient de la forêt de Laucone. Son nom n'est pas non plus entierement éteint, puisqu'on retrouve encore le village dit Lauconville proche Chaumont, lequel n'a pû être nommé autrement que *Lauconi-*

villa. Au nord-est de ce village de Loconville, est celui qu'on nomme Boissy-le-bois, en mémoire de ce qu'il étoit dans une forêt. Le village dit le Fay, situé à demi lieue de Loconville, désigne aussi par ce nom-là même, un pays de bois. Tous les lieux que je viens de nommer, sont du Diocèse de Rouen, & font partie de ce qu'on appelle le Vexin-François. Aussi a-t-on cru anciennement, que S. Oüen qui étoit Evêque de Rouen lors de la mort de Childeric, fut appellé pour faire la cérémonie de ses funerailles, & celle de la Reine & de son fils, tués dans le même tems; & de-là s'étoit formé la tradition, qu'il avoit été inhumé à Rouen dans l'Eglise de S. Pierre, par les mains de cet Evêque, ainsi que l'a écrit l'Auteur de la vie de ce Saint, & Alberic après lui : mais sans admettre que la Famille royale auroit d'abord été inhumée à Rouen, & rapportée par la suite à Paris; la part que S. Oüen eût aux funerailles de ce Roi & de cette Reine, étant attestée par un très ancien Auteur, il en resulte une nouvelle preuve, que ce ne fut point entre Paris & Meaux que les meurtres furent com-

Alb. Chr. ad an. 678.

mis, mais entre Paris & Rouen ; & par conſequent, que la forêt de Laucone étoit où je l'ai placée.

VERITABLE ſituation de *Latofao*, & d'*Erchrecum*, dans les Diocèſes de Soiſſons & de Reims.

Je m'apperçois de plus en plus, que la reſſemblance ſeule des noms, ne ſuffit pas pour décider d'une poſition de lieux, & qu'il faut que les circonſtances de l'Hiſtoire y conviennent. C'eſt pour cela que je ne fais aucune difficulté, de retoucher ce que j'ai dit dans une piece qui a paru en 1726. touchant le lieu appellé dans le *Geſta Regum Francorum*, du nom de *Lufao Lucoſao & Lucofago*, & que les manuſcrits de la Continuation de Fredegaire nomment *Locoſao*. Tous ces noms reviennent au même. La Note du Pere Ruinart, ſur cet endroit du Continuateur de Fredegaire, m'avoit fait pancher pour *Lufaus* du Diocèſe de Toul, dit aujourd'hui *Lifou*. Je donnois dans ce ſentiment, d'autant plus volontiers qu'il me fourniſſoit l'occaſion de parler de l'empriſonnement d'un de nos Evêques d'Auxerre, & de ſa mort violente arrivée en ce lieu. Que ne fait pas l'amour de la patrie, ſur-tout lorſque ce ſont des étrangers qui fourniſſent les textes qui en font

mention? J'ai voulu faire valoir la conjecture de Dom Ruinart, & j'ai été trompé.

Voici la traduction de ce que dit le *Gesta Regum Francorum*, écrit sous le Roi Thierry, & que le Continuateur de Fredegaire n'a fait que tourner en autre latin. „ En ce tems-là (c'étoit en „ 680.) Vulfoald Maire du Palais „ d'Austrasie étant mort, les Rois du „ Royaume étant aussi morts ; (il en- „ tend Dagobert II. & Sigebert son „ fils.) Martin & Pepin le jeune domi- „ noient dans ce pays. Ils entrerent par „ la suite du tems, dans une telle ani- „ mosité contre Ebroin, qu'ils ame- „ nerent une nombreuse armée contre „ le Roi Thierry & contre le même „ Ebroin. Ce Roi & ce Maire du Pa- „ lais, vinrent au-devant d'eux avec „ leurs troupes jusqu'au lieu dit *Lufao*; „ & là s'étant approché les uns des au- „ tres, il y eût une grande tuërie des „ deux côtés. Ceux d'Austrasie furent „ vaincus, & mis en fuite. Ebroin les „ poursuivant, ravagea une grande „ partie de ce pays. Martin l'un des „ Capitaines Austrasiens se sauva dans „ Laon ; & Pepin prit la fuite d'un au-

„ tre côté. Ebroin revenant de la pour-
„ suite de ſes ennemis, s'arrêta avec
„ ſa grande armée à Ecry [ſur Aine.]
„ Il y manda Martin, lui marquant avec
„ ſerment qu'il ne lui feroit point de
„ mal. Mais ce ſerment n'ayant été fait
„ que ſur des châſſes ſans reliques,
„ n'engagea pas Ebroin. Martin vint
„ au lieu ci-deſſus nommé, & il y fût
„ tué avec ſes gens.

Je ne ſçai pourquoi en traitant autrefois ce ſujet, je n'ai pas fait attention que Lifou proche Joinville, eſt trop éloigné de Laon, pour que le Duc Martin s'y allât refugier auſſi-tôt après que ſes troupes eurent eu le deſſous. Le lieu de la rencontre des deux armées, dut être ſur les limites de l'Auſtraſie, & de l'ancien Royaume de Soiſſons. Le Soiſſonnois s'étendoit comme il fait encore aujourd'hui, juſqu'à Chavignon, après quoi commençoit l'Auſtraſie ; entre Soiſſons & Laon, environ à moitié chemin de l'un à l'autre. Ainſi je conclus que la jonction des deux armées, ſe fit à Lafau à demi-lieue de Chavignon, en tirant vers Soiſſons. J'ai vû ce pays en 1734 : les plaines y ſont très propres à former un champ

de bataille, des troupes, même les plus nombreuses.

Il n'y a que trois ou quatre lieues de ce village à Laon. Ainsi la route que tint Martin dans la fuite, est plus facile à concevoir. De Laon à Ecry, il n'y a que sept à huit lieues, ce trajet n'étoit point trop grand pour un Seigneur qu'Ebroin manda. Plusieurs raisons portent à croire, que le lieu dit *Erchrecum* ou *Erchregum*, ou à peu près, est plutôt Ecry sur Aine proche Neuchatel, que non pas Achery sur Oise proche la Fere, ou Chery en Laonnois.

Not. Gall. M. de Valois a cru que c'étoit à Achery qu'Ebroin s'étoit arrêté, au retour de la poursuite qu'il fit de ses ennemis de l'Austrasie, & que c'étoit là que Martin Capitaine des Austrasiens avoit été mandé. Mais il ne l'a dit, que sur la ressemblance du nom. Dom Germain en a trouvé une plus grande, dans

De re Diplom. Chery en Laonnois, qu'il a écrit *Eschery Launois*, & il paroît avoir été fortifié dans ce sentiment, en ce que selon lui, Loixy qui est entre la ville de Laon & ce Chery, étoit le *Lusao* de nos Historiens. Mais ce sentiment est appuyé sur un trop foible fondement.

Jamais aucune personne accoutumée à juger des étymologies, ne pensera que Loixy puisse être derivé de *Lufao* ou *Lucofao*. D'ailleurs Chery qu'il lui a plû d'écrire Eschery, n'a pas tant de rapport avec *Erchrecum*, que le nom d'Ecry : & pour peu qu'on fasse attention à la route que dut tenir Ebroin après la bataille de Lafau, on verra qu'il dut revenir plutôt par les pays de la riviere d'Aine, que par ceux de la riviere d'Oise. Je pose donc comme indubitable, que Lafau est l'ancien *Latofao*, ou *Lucofao*. Outre la preuve que j'en ai allegué ci-dessus, qui se tire de ce que ce Lafau est sur les limites de l'ancienne Austrasie, & du Royaume de Soissons ; il est bon de faire attention, que dès le douziéme siécle on ignoroit à Soissons le nom latin de ce village ; cela est si vrai, que dans le Nécrologe du Chapitre, lorsqu'il est fait mention des bienfaits de Thibaud de Pierrefons mort en 1080. on lit parmi plusieurs noms exprimés en latin celui du village en question, en langue vulgaire- *Dedit nobis in altari de Longavalle X. solidos; in altari de Lafau decem solidos.* J'ai toujours

remarqué que les lieux dont les noms étoient restés en françois dans les titres latins, étoient les lieux les plus anciens, & dont le nom avoit été le plus altéré dans l'usage vulgaire. Ainsi si l'on ignoroit il y a six ou sept cens ans, comment Lafau se disoit en latin, on en peut conclure que c'est ce *Latofao* même des Histoires de France du septiéme siécle, & peut-être même du sixiéme, la défaite de l'armée des Austrasiens étant arrivée entre Lafau & Chavignon : dès là qu'il est sûr que le Duc Martin s'enfuit à Laon, & qu'il est également constant que Pepin s'enfuit d'un autre côté ; on est obligé de dire que ce dernier se retira en Austrasie par la riviere d'Aine. Ebroin l'ayant donc poursuivi de ce côté-là, jusques bien avant dans les Etats d'Austrasie, dut revenir en Neustrie par la même route. C'est pourquoi il est plus vraisemblable, qu'il revint par Château-Porcien, que par un autre chemin ; & par consequent, ce fût à Ecry sur Aine qu'il s'arrêta à son retour. Deux autres preuves viennent assez à propos à ce sujet. 1°. Les deux Evêques que le continuateur de Fredegaire, dit avoir juré

en ce lieu sur les châsses au sujet de la fidélité qu'on garderoit au Duc Martin, furent Reole & Agilbert. Ce dernier n'étoit qu'un Evêque regionnaire, & Reole étoit surement Evêque de Reims ; c'est ce qui prouve que le Château où les châsses furent apportées, étoit de son Diocèse. Or c'est ce qui convient à Ecry, & nullement à Chery en Laonnois, ni à Achery sur Oise, qui sont d'un autre Diocèse. 2°. Ecry étoit dans l'ancien tems un Château si considerable, qu'encore au douziéme siécle, Thibaud III. Comte de Champagne, choisit ce lieu pour y assembler la Noblesse du pays, & lui declarer le parti qu'il prenoit de se croiser pour la Terre sainte. Et qui peut douter qu'il n'ait été une des anciennes Maisons de nos Rois, lorsqu'on lit dans la partie des Annales de Saint Bertin, qui a été composée à Reims, qu'en l'an 880. Louis Roi de Germanie, étant parti d'Aix-la-Chapelle pour visiter les Châteaux voisins de Reims, vint d'abord à celui de Douzy proche Mouzon, de-là à Attigny, puis à Ecry, & qu'il s'en retourna par celui de Ribemont ?

SUPPLEMENT A LA DISSERTATION, SUR l'Etat des Sciences en France ſous Charlemagne, fondé ſur des piéces manuſcrites nouvellement découvertes, où ſont renfermées pluſieurs circonſtances inconnues de la vie d'Alcuin, de Paul Warnefrid, Pierre de Piſe, &c. Avec le chant funebre, d'un des plus celébres Capitaines des Etats de Charlemagne, natif de Straſbourg.

IL eſt très vrai qu'avec le tems & certaines recherches, on découvre des choſes qu'on ne croyoit pas trouver; & que dans un champ que l'on regardoit comme moiſſonné, avec un très grand ſoin, on ne laiſſe pas d'y rencontrer encore quelques épis qui ont échappé aux mains des moiſſon-

neurs. Comme il y a des glanneurs plus heureux les uns que les autres, je me mettrai simplement dans le rang de ceux qui ne trouvent que de foibles épis. Je ne prétends point aspirer au bonheur de ceux qui découvrent ces magnifiques & amples ouvrages, dont on compose des volumes entiers; quelques petits lambeaux de litterature, quelques fragmens historiques sont suffisans pour me contenter, parce que je me borne à de très petites collections.

Je sentois bien, lorsque j'ai composé dans mon pays la Dissertation que j'ai donné sur l'état des Sciences sous Charlemagne; que si j'eusse été à Paris pour y travailler, je l'aurois enrichie plus qu'elle n'est de differentes remarques sur les sçavans de ce tems-là, & que j'aurois découvert quelque ouvrage inconnu, par le moyen duquel on auroit appris certains faits intéressans ensevelis dans l'obscurité. Ce que je n'ai pû faire alors, vient de se presenter à moi. J'ai trouvé en faisant la Notice des manuscrits de Saint Martial de Limoges, qui sont depuis peu à la Bibliotheque du Roi, dequoi orner en

quelque maniere l'Histoire Litteraire du siécle de Charlemagne, dequoi faire connoître deux ou trois Illustres personnages plus qu'on ne les connoissoit, & même dequoi refuter les fables qu'on a débitées touchant l'un d'entr'eux.

Je commencerai par Paul Varnefrid. Ce Sçavant ne doit point être indifferent à ceux qui étudient notre Histoire : il est connu par des ouvrages qu'il a composé en France, encore plus que par ceux qu'il a composé en Italie. Quoique Casimir Oudin soit quelquefois outré dans ce qu'il dit sur les Ecrivains Ecclésiastiques, il me paroît qu'il n'a pas mal conjecturé, lorsqu'il a regardé comme l'effet d'une trop grande credulité dans Leon d'Ostie, d'avoir écrit que Charlemagne après sa conquête de la Lombardie, hésita s'il feroit couper les mains ou crever les yeux à Paul Varnefrid ; & qu'il fût exilé sur les côtes de la mer Adriatique, à cause de son attachement pour son ancien Seigneur le Roi des Lombards. Oudin a raison de s'en tenir sur l'article de Paul, à ce qu'on en lit dans Sigebert : quoique ce dernier ne soit pas

plus ancien que Leon d'Ostie, son témoignage cependant est plus croyable sur les circonstances de la vie de Paul Varnefrid, parce qu'il a écrit en France, & parce qu'il a demeuré dans la ville de Metz. Paul dût y être en effet fort connu, puisqu'il avoit composé l'Histoire des Evêques de ce Siége, & l'on devoit y avoir plus d'un ouvrage de lui, puisque la ville de Metz étoit peu éloignée des lieux les plus frequentés par la Cour, où Paul ne resta point oisif. Oudin paroît avoir cru que cet Ecrivain fit une résidence considerable à Metz, & même dans le Monastére de Saint Vincent, où Sigebert demeura depuis. Si cette demeure successive de deux illustres personnages en cette Abbaye étoit bien averée, je ne douterois aucunement que Sigebert y eût trouvé des ouvrages de Paul, qui l'auroient déterminé à écrire que cet Italien fût tiré de son pays par Charlemagne, pour faire fleurir les sciences en France. *Paulus... Natione Italus, propter scientiam litterarum, à Carolomagno Imperatore ascitus.* Mais quoiqu'il se fût écoulé trois cens ans depuis Charlemagne, Sigebert n'étoit point

hors d'état de sçavoir là-dessus la vérité. Demeurant dans le canton d'Aix-la-Chapelle, il avoit eu connoissance des mêmes pieces qui vont me servir à appuyer le sentiment de Casimir Oudin. Le manuscrit d'où je les ai tirées, est d'une écriture du neuviéme siécle, (ce qui est digne d'attention,) & il me paroît être de ces recueils dont se munissoient les Maîtres qui gouvernoient alors les écoles des Monastéres, dans lesquels ils faisoient entrer les pieces qui avoient eu quelque reputation dans le siécle précédent, soit par rapport aux Auteurs, soit à cause du sujet qui y étoit traité. Ce qui me porte à le croire, est que j'y trouve dès le commencement, des maximes sur les Maîtres qui me paroissent parties de la plume d'un Maître des Ecoles de Saint Denis de Mithlac au Diocèse de Tréves & la formule de Prieres que ce Maître de Belles Lettres devoit faire à Dieu, pour le succès de ses travaux.

Je ne puis me dispenser en éclaircissant l'article de Paul Varnefrid, de dire un mot de Pierre de Pise, que nous ne connoissions que par le peu qu'en a écrit Eginhard. Comme il fut le Gram-

mairien de Charlemagne, ou ſon Maître en fait de Grammaire, il n'eſt pas étonnant de lire ſon nom à la tête d'une piece de vers, dans laquelle on voit que c'eſt Charlemagne qui parle. Dans cette Ode, qui eſt en vers Trochaïques tels qu'on pouvoit les faire alors; Charlemagne rend graces à Dieu, de ce qu'il a envoyé Paul dans les Provinces de France, pour jetter dans le cœur des ignorans une ſemence de ſcience. „ En Grec, dit-il à Paul, vous „ êtes un Homere; en Latin, vous „ êtes un Virgile; en Hebreu un Philon: en fait des Arts, vous êtes un „ Tertulle, vous repreſentez Horace „ par vos Odes, & Tibulle par la douceur de votre langage. Votre maniere d'agir, continue Charlemagne, „ nous perſuade que vous nous êtes „ vivement attaché, & que vous n'êtes „ point porté à retourner dans votre „ ancienne retraite. Nuit & jour vous „ vous occupez, à m'enrichir l'eſprit „ de litterature, tant latine que grecque. Cette application ſi louable, „ me fait croire que vous reſterez avec „ moi: & qui pourroit douter que les „ liens qui vous attachent à ma perſon-

„ ne, ne soient indissolubles ? Nous
„ esperons en voyant la maniere dont
„ vous enseignez les lettres grecques,
„ que vous inspirerez aussi à nos Sça-
„ vans, le goût pour la langue He-
„ braïque. Nous vous faisons de grands
„ remerciemens, de ce que vous en-
„ treprenez de former dans la science
„ du Grec, ceux que nous vous avons
„ confié. C'est une gloire pour nos
„ Etats, que nous n'avions pas lieu
„ d'esperer. Vous n'ignorez pas, que
„ par la grace de Dieu, notre fille se
„ dispose à passer les mers (*a*), dans la
„ compagnie de [l'Ambassadeur] Mi-
„ chel, pour être Imperatrice. C'est
„ pour cette raison, que nous voulons
„ que nos Clercs apprennent de vous
„ la Grammaire grecque, afin qu'ils
„ puissent la suivre dans le voyage, &
„ qu'ils paroissent un peu formés dans
„ la langue du pays où ils iront.

(*a*) Les Annales du tems, rapportés chez Duchêne t. 2 p. 22, marquent que Rotrude fille de Charlemagne, fut fiancée en 781. dans la ville de Rome à l'Empereur Constantin. Eginhard en dit aussi un mot dans sa vie de Charlemagne, & il n'en dit rien dans ses Annales. Theophane marque dans sa Chronologie, le chagrin qu'eût Constantin d'en epouser une autre, parce qu'il aimoit beaucoup Rotrude.

Paul

Paul Varnefrid, repondit à Charlemagne par une Ode de même mesure, article par article, & dans des tems qui prouvent sa modestie en même-tems que sa science. Il y dit que tous les éloges que le Roi avoit fait de sa personne, retournoient à sa confusion, & qu'il s'appercevoit bien que c'étoit une ironie de sa part. Après avoir nommé les six personnages de l'antiquité, auxquels Charlemagne le comparoit. „Que „ je meure, dit-il, si je souhaite imiter „ aucun de ces écrivains qui n'ont „ point marché dans la bonne voïe. „ Je les comparerai bien plutôt à des „ chiens. Je ne sçai ni le Grec ni l'Hebreu : pour trois ou quatre mots que „ j'en ai appris, on veut que j'en sois „ pourvû abondamment. Je ne possede „ ni or ni argent, ni autres richesses. „ Je ne m'applique qu'aux belles Lettres : ainsi je n'ai rien à vous offrir. „ Que les riches vous apportent „ des diamans, des pierres précieuses, „ & autres présens de consequence. Je „ ne vous offrirai qu'une pure soumission de cœur & d'esprit. Il n'y a que „ l'esperance d'être conservé dans votre amitié qui me retient ici, & je tâ-

„ che de n'y point tirer de vaine gloire
„ de ma science. Je n'ignore pas que
„ Rotrude part pour le voyage d'Outre-
Pulcra Filia. „ mer, & que cette belle Princesse aura
„ part au sceptre; afin que par le moyen
„ de cette alliance, le Royaume des
„ Francs puisse un jour s'étendre jus-
„ ques dans l'Asie. Mais si les Clercs
„ qui la suivront dans ce voyage, ne
„ prononcent pas plus de Grec qu'ils
„ en auront appris de moi, ils courrent
„ risque de rester muets. Cependant,
„ de peur que je ne passe pour absolu-
„ ment ignorant, je vous rapporterai
„ ici un trait de ce qu'on m'a appris
„ dans ma jeunesse : mon grand âge
„ m'a fait oublier le reste. „ Ensuite Paul rapporte une petite Elegie, sur un enfant qui fut noyé dans l'Ebre. On peut la voir au bout des Poësies latines, qui suivront ce Supplément.

Il est évident par les expressions dont Charlemagne se sert au commencement de l'Ode qu'il envoya à Paul, que Paul n'étoit pas venu en France en qualité de prisonnier, comme on l'avoit cru. Il paroît qu'il y étoit venu de son plein gré, & probablement attiré par quelques lettres de ce Prince,

ou même dans sa compagnie lorsqu'il revint de Rome en 774. Il est vrai que Paul parut avoir envie de s'en retourner dans le pays d'où il étoit venu ; c'est pour cela que Charlemagne lui fit écrire si obligeamment. Mais il y resta plusieurs années, & non-seulement il y composa l'Histoire des Evêques de Metz, à la priere d'Angelramne Evêque de cette ville, mais même selon les preuves fournies par Oudin, il y rédigea l'Histoire des Lombards, & la Collection des Homelies des Peres, à l'usage des Eglises.

Ces trois ouvrages n'empêcherent point Paul de se livrer quelquefois à la Poësie. J'ai fait observer dans ma Dissertation sur l'état des Sciences, non-seulement que les Poësies de ce tems-là étoient pleines de licences, de mots forgés, & souvent très obscures ; mais aussi qu'on s'amusoit à proposer des Enigmes, comme on fait de nos jours. Le Recueil ci-joint, fournira une nouvelle preuve de tout ceci. Pierre de Pise qui étoit à la Cour en qualité de Maître de Grammaire de Charlemagne, composa une piece de quarante-cinq vers hexametres, qu'il adressa à Paul

C'est la troisiéme du petit Recueil qui suit.

Varnefrid, dans laquelle il enchâſſa une énigme qu'il lui donnoit à deviner. Paul y repondit par une autre piece de quarante-ſept vers de même métre, & lui propoſa une autre énigme. On voit par une cinquiéme piece de Poëſie intitulée, *Verſus Pauli miſſi ad Regem*, que quelquefois Paul recevoit le ſoir des lettres de Charlemagne, & qu'il ſe trouvoit au Palais dès le lendemain matin ; que lorſque ce Prince avoit quelque difficulté litteraire à reſoudre, il avoit recours à Pierre de Piſe, & que Paul étoit ſi ravi de faire ſa cour à Charlemagne, que lorſqu'il étoit ſûr d'avoir bien deviné une énigme, il lui en envoyoit l'explication dans d'autres vers : mode que nous voyons ſe renouveller de nos jours dans le Mercure de France.

C'eſt la quatriéme du même Recueil.

VI. Carmen *Paule ſub umbroſo.*

Charlemagne étoit ſi fort dans le goût des énigmes, qu'il en propoſa à Paul Warnefrid, juſques dans une lettre qui avoit paru ſérieuſe, & qui ſe trouve elle-même énigmatique. On n'y voit pas bien clairement, ſi Paul étoit né parmi les Infideles ou Barbares, quoique l'un des vers ſemble le marquer ; on n'y voit pas non plus, pour-

quoi le Prince lui proposoit trois choses, sçavoir d'être chargé de chaînes, ou d'être renfermé dans un cachot; ou enfin d'aller prêcher la Foi à Sigefrid Roi des Danois (*a*), pour souffrir le martyre dans ce pays-là. A la fin de cette piece de vers, Charlemagne qualifie Paul de Venerable Ministre de Jesus-Christ.

Ce même Paul, accoutumé à n'entretenir Charlemagne que sur des sujets de litterature, lui présenta une élegie sur un sujet bien different. Il s'ennuya de voir son frere, qui avoit été fait prisonnier par Charlemagne dans le tems de la guerre de Lombardie, toujours reduit dans un état misérable. Il y avoit sept ans qu'il dissimuloit son chagrin, tâchant de mettre en oubli le sujet de ses peines. Enfin la septiéme année depuis la prise de son frere, arrivée en 774. il rompit le silence; il présenta une requête au Prince, dans laquelle il exposa la triste situation de ses proches. Il y dit que non-seulement

C'est la septiéme ci-après.

(*a*) Ce Sigefrid étoit Roi des Normans en 781. ses Ambassadeurs vinrent trouver Charlemagne vers les sources de la riviere de Lipp en Allemagne, selon les Annales des Francs. *Duchêne T.* 2. *p.* 32.

son frere étoit réduit dans la derniere misere sous sa domination, mais même que sa belle-sœur restée dans l'Italie y mendioit sa vie, & qu'elle avoit bien de la peine à élever quatre enfans. Il y ajoute qu'il a une sœur religieuse dès l'enfance, laquelle perd les yeux à force de pleurer le désastre de sa famille : que tout leur ménage, fut mis au pillage dans le tems de la guerre : que sa belle-sœur est frustrée de ses biens paternels ; en un mot, qu'ils sont tous dans un état aussi malheureux, que celui des esclaves. Il conjure Charlemagne de rendre la liberté à son frere, & de le faire remettre en possession de son petit bien. L'époque de cette requête poëtique, est aisée à trouver : & on est bien fondé à conclure par la teneur du troisiéme distique, qu'elle fut présentée en 781. Le détail de la famille de Paul Warnefrid n'est pas si intéressant, qu'il l'est de sçavoir pourquoi on avoit cru que c'étoit lui-même, qui avoit été emmené captif par Charlemagne en 774. Il paroît par cette requête, que ce fût son frere & non pas lui ; & que les Historiens au bout d'un certain tems, ont pris l'un pour l'autre.

Paul nous apprend lui-même dans le quatriéme livre de son Histoire des Lombards, qu'il eût un frere nommé Arichis. *Cap. 39. in fine*

Oudin qui a examiné d'assez près tout ce qui regarde Paul Warnefrid, remarque qu'il ne fait connoître en aucun endroit de ses ouvrages, qu'il ait été Diacre d'Aquilée, ni Chancelier de Didier Roi des Lombards. Quant au titre de Diacre d'Aquilée, il me paroît qu'il n'y a qu'une transposition à admettre dans ces deux mots. Paul pouvoit être du territoire d'Aquilée, & n'avoir été fait Diacre que depuis qu'il se fût retiré au Mont-cassin. C'est ce qui est plus vraisemblable. Car il ne faut point s'imaginer, comme a fait Oudin, qu'il n'eût point encore habité au Mont-cassin, lorsqu'il quitta la Cour de Charlemagne. J'ai découvert dans le même manuscrit, dont j'ai tiré ses Poësies, une lettre qu'il écrivit à Theodemar Abbé de ce lieu, qui leve tous les doutes qu'on pourroit avoir eu sur l'antiquité de son Monachisme. Ce Theodemar gouverna l'Abbaye de Mont-cassin, depuis l'an 777 jusqu'en 796. Il est fort connu par rap-

C'est la huitiéme piece du Recueil latin ici joint.

port à une célébre lettre, sur les usages de Mont-cassin, qu'on croit avoir été composée par notre Paul, lorsqu'il fut de retour en son Monastére. Je pense qu'il faut fixer à l'an 782. ou environ la lettre que Paul Warnefrid lui écrivit lorsqu'il étoit encore attaché au service de Charlemagne : Il y appelle Theodemar son pere, & il se qualifie son fils. Il y parle du Mont-cassin, comme de l'ancien lieu de sa demeure, dont il regrette d'être éloigné. Cette lettre paroît bien écrite : elle prouve que Paul savoit s'expliquer clairement, quand il le falloit, & que ce n'est pas dans la Poësie seulement qu'il a été plus versé que Pierre de Pise.

„ Je suis parmi des Catholiques, dit-
„ il, & parmi des personnes très attachées au Christianisme ; chacun me
„ témoigne de l'amitié, tant en l'honneur de notre Pere S. Benoist, qu'en
„ votre consideration ; mais en comparaison de votre Monastére, le Palais ou la Cour m'est une prison : je
„ suis ici dans la tempête & le tumulte,
„ en comparaison de la douce tranquillité que l'on goûte chez vous : il n'y
„ a que la foiblesse de mon corps qui
„ me

„ me retienne dans ce pays-cy ....
„ Soyez persuadé que je n'y reste si
„ long-tems, que par un esprit de cha-
„ rité & de miséricorde, & pour le bien
„ spirituel de quelques personnes ; &
„ qui plus est, parce que notre Roi &
„ Maître m'y retient. Aussi-tôt que
„ Dieu aura bien voulu lui inspirer de
„ délivrer de captivité ceux pour les-
„ quels je m'intéresse, je me rendrai
„ auprès de vous ; aucunes riches-
„ ses ni possessions, soit en terres, soit
„ en argent, ne pourront me separer de
„ votre societé. Je vous prie donc
„ d'interceder pour moi, auprès de
„ notre commun pere S. Benoist... Il
„ est inutile que je vous recommande,
„ de prier Dieu pour nos Maîtres &
„ pour leurs armées, sçachant que vous
„ le faites ; comme aussi pour l'A-
„ bé .... des liberalités duquel je suis
„ sustenté ici, après celles du Roi.„
On ne peut rien de plus fort que les expressions de cette lettre, pour prouver que Paul Warnefrid étoit Moine du Mont-cassin, dans le tems qu'il demeura à la Cour, soit à Aix-la-Chapelle, soit ailleurs. Il eût été à souhaiter, que le copiste de la lettre nous

eût conservé le nom de l'Abbé son bienfaicteur, afin que nous puissions juger si c'étoit quelque Abbé de Metz, comme Oudin l'a conjecturé.

Quoiqu'il en soit, je croi que toutes ces circonstances de la vie de Paul Warnefrid, ne doivent point être indifferentes pour notre Histoire Litteraire du régne de Charlemagne jusqu'au tems de l'arrivée d'Alcuin : c'est à quoi on n'avoit pas fait assez d'attention, & à quoi je n'avois pas pensé moi-même en 1734. lorsque j'ai composé ma Dissertation ; ne croyant point alors que le zele de Charlemagne pour les sciences, eût éclaté avant qu'il appellât Alcuin en France, & que Leidrade & Theodulfe y fussent venus demeurer. Ce supplement à ma Dissertation, étoit d'autant plus necessaire, que je fais connoître, non-seulement plusieurs opuscules de Paul Warnefrid, qui restoient cachés, mais encore quelques-uns de ceux de Pierre de Pise, Grammairien de Charlemagne, dont il ne paroissoit rien du tout dans le Public. Je pourrois encore indiquer ici un éloge de Charlemagne, composé par ce même Grammairien, en soixante-

un vers hexametres : mais je me contente de le renvoyer parmi les pieces latines de ce petit recueil. On y trouvera aussi une nouvelle preuve, que ce ne fût pas seulement l'an 787. que Charlemagne commença à declarer la guerre à l'ignorance, c'est-à-dire, lorsqu'il fit écrire une lettre circulaire pour l'établissement des écoles. Je la tire d'une lettre, qu'il écrivit à Lulle Archevêque de Mayence, laquelle n'a point encore vû le jour. Le Prince après avoir loüé ce Prelat, de son attention à gagner des ames à Dieu, lui dit qu'il est surpris qu'il ne songe en aucune maniere à instruire son Clergé dans les belles lettres, quoique cela lui soit très facile. „ Vous avez, lui dit-il, „ rendu si habile le Clerc d'un tel Evê- „ que votre confrere, & celui d'un „ tel Abbé, qu'il ne leur manque rien „ dans aucun genre de science : quelle „ pourroit donc être votre excuse, si „ les étrangers sont remplis de vos inf- „ tructions, & que vos proches restent „ dans une ignorance crasse ? De deux „ choses l'une : ou ils refusent de se „ soumettre à votre discipline, ou il y „ a du relâchement de votre part ; ce

Num. IX.

Elle est ci-après *num.* X.

„ que nous ne souhaitons pas. Mais
„ quoiqu'il en soit, Venerable Pere, c'est
„ à vous, ou à les corriger paternelle-
„ ment, ou à les arrêter par votre bâton
„ Pastoral. Employez à leur égard, les
„ exhortations & même les menaces,
„ pour les porter à l'amour de l'étude.
„ Si quelques-uns d'entre eux sont pau-
„ vres, vous devez les aider de vos
„ biens. Vous pouvez au moins instrui-
„ re les enfans de votre Eglise, qui
„ auront de la disposition. Et qui pour-
„ roit s'imaginer, que dans le nombre
„ immense d'ames qui vous sont con-
„ fiées, il ne se trouvera personne du
„ tout, qui ait de la disposition à rece-
„ voir vos enseignemens ? Tous ceux
„ qui vous connoissent, comme un
„ éleve de S. Boniface Martyr, atten-
„ dent de grands progrès des instruc-
„ tions que vous avez reçues de lui. Dis-
„ posez vous donc par la suite, aima-
„ ble Pere, à instruire vos enfans dans
„ les Arts liberaux, afin qu'en cela vous
„ satisfassiez nos très ardens desirs, &c.

Il ne se peut rien de plus pressant, que cette lettre de la part de Charlemagne. Elle ne peut passer pour injurieuse à la memoire de Lulle, qui est

regardé comme un saint personnage, puisque le Prince y fit son éloge pour tout ce qui regardoit le reste de ses fonctions épiscopales. On peut lire dans le texte même, la derniere phrase de cette lettre.

Au reste, quoique le nom de Saint Lulle ne se trouve point à la tête de cette lettre, je me suis déterminé à assurer qu'elle lui est adressée, parce qu'elle est écrite à un Archevêque disciple de S. Boniface de Mayence; & qu'il n'y a eu aucun des disciples de ce Saint, qui ait occupé un Siége Archiepiscopal, que Lulle qui lui succeda en 755, & qui tint ce Siége jusqu'en 787.

Les Poësies remplies de noms propres, sont ordinairement curieuses, en ce qu'elles renferment des faits & des évenemens qui ont rapport aux personnes, ou aux lieux qui y sont nommés. Un éditeur est heureux, lorsqu'il peut découvrir qu'elles sont véritablement les personnes, dont il est fait mention dans ces vers, parce que les circonstances qui partent de la plume du Poëte, peuvent servir à éclaircir l'Histoire du tems.

J'ai remarqué dans le manuscrit de S. Martial, après les Poësies de Paul Warnefrid & de Pierre de Pise, une longue piece qui m'a paru mériter d'être rendue publique. La ressemblance du stile avec celles d'Alcuin, & particulierement avec celle que j'ai fait imprimer au bout de ma Dissertation sur l'état des Sciences, m'a fait juger que cette Poësie pouvoit être de lui. C'est une Invitation, qu'un Sçavant fait à une Dame d'Angleterre de passer la mer, de remonter le long du Rhin, de rendre visite à tous les habiles gens qui seront sur sa route, & même de se détourner pour aller jusqu'à Epternach, & de-là, si elle veut, jusqu'à la Cour. L'Histoire Litteraire de ces siécles-là, nous fait connoître deux Dames Saxones, qui s'embarquerent en Angleterre pour venir en France & en Germanie, & qui s'y distinguerent par des ouvrages de leur composition. On sçait le nom de la premiere, qui fut Sainte Liobe ou Leobgithe, laquelle étoit versée dans la Grammaire, la Poëtique, & les autres Arts liberaux : elle étoit parente de S. Boniface de Mayence, & l'on marque sa mort vers l'an

Voyez-là ci-après *num.* XI.

779. Le nom de la seconde est inconnu. On sçait seulement, qu'elle a plus écrit que la premiere, qu'elle étoit Saxone; & qu'ayant quitté l'Angleterre, elle vint au tombeau de S. Wunebald Abbé au Diocèse d'Eichstat, mort en 761; que par la suite elle écrivit en latin la vie de ce Saint, & celle de S. Willebalde Evêque d'Eichstat. Voilà deux sçavantes Angloises, transportées sur les bords du Rhin après le milieu du huitiéme siécle; & à peu près dans le tems que Paul Warnefrid vint passer quelques années en France dans le voisinage du Rhin. Doit-on regarder l'une ou l'autre de ces Dames Saxones, comme l'objet de la Poësie rapportée ci-après? Je croi devoir en donner l'analyse, afin que les amateurs de l'Histoire Litteraire puissent porter leur jugement.

C'est une nommée Castule que le Poëte invite à s'embarquer, & à passer la mer, d'entrer ensuite dans les embouchures du Rhin, de rendre visite à un nommé *Albricus*, demeurant sur le bord de ce fleuve; il est visible qu'il a en vûe Albric (*a*), qui fut Evêque

(*a*) Il fût sacré en 777, & mourut en 784.

d'Utrecht, après la mort de S. Gregoire Prêtre. La qualité de *Vaccipotens præsul* est singuliere, mais elle convient à l'Evêque d'un pays de pâturages. Hadda second ami du Poëte, seulement éloigné d'Albric d'une nuitée, devoit lui preparer du miel, du beurre, & de la bouillie pour sa provision, attendu, dit il, que la Frise ne fournit ni huile, ni vin. Elle devoit laisser à quelque distance, la ville de Dorstad. Le Poëte doutoit si un nommé Hrotberct lui donneroit le couvert, attendu que ce négociant se soucioit peu de sa poësie. Mais au lieu de cela, il lui conseille de s'arrêter au rivage où demeure un nommé Jean ou Jonas; parce que, dit-il, on y est bien reçu, & qu'il y a chez lui, légumes, poisson, & pain en abondance pour les hôtes. Au sortir de-là, dit-il, la ville de Cologne se présentera à vous: ne manquez pas d'y aller saluer l'Evêque Ricuulf (*a*). „ „ Vous appercevrez bien des châteaux „ de dessus le vaisseau, jusqu'à ce que „ vous entriez dans la Moselle. Lors„ que vous aurez navigé sur cette rivie-

(*a*) Il fût Evêque de Cologne depuis l'an 771. jusqu'en 793.

„ re un certain tems, faites arrêter la „voiture ; allez à pied du Monastére, „ où repose le corps du saint Evêque „ Wilbrord, & demandez-y le logis „ du Prêtre Samuel (*a*). Vous lui di- „ rez que c'est Puplius Albinus, qui „ vous a envoyé de la grande Bretagne „ pour lui présenter ses respects. Pros- „ ternée devant lui, baisez lui les pieds, „ & ensuite présentez lui votre Pris- „ cien, & votre Focas (*b*) ; ce sont „ des livres qui lui font un extrême „ plaisir. Si par hazard il est d'humeur „ de vous mener à la Cour, vous y „ rendrez les visites convenables. Dé- „ ployez toute votre science aux pieds „ du Roi ; demandez-lui sa protection „ contre les envieux de votre merite. „ Ici l'Auteur lui met dans la bouche les noms de Paulin, de Pierre, d'Albric, de Samuel, & de Jonas (*c*), comme étant ceux qu'elle pouvoit compter au

(*a*) Il n'y a que 4. lieues des bords de la Moselle à l'Abbaye d'Epternach au Diocèse de Treves, dont Bernerad étoit Abbé Il fût depuis Archevêque de Sens. Voyez les vers d'Alcuin, qui lui sont adressés à la fin de ma Dissertation imprimée en 1734.

(*b*) Focas ou Phocas, est un ancien Grammairien moins connu que Priscien.

(*c*) Ce Jonas peut être Jean Evêque de Constance, & Abbé de Saint Gal, mort en 781.

nombre de ses rivaux. On observera en passant, que le nom de Paul ne s'y trouve pas. Paul Warnefrid étoit apparemment retourné alors dans l'Italie. Albric, Samuel, & Jonas, viennent d'être nommés un peu plus haut. Paulin doit être le Patriarche d'Aquilée, fort connu alors en France, & ami d'Alcuin. Son nom composé de trois syllabes, qui se trouvoient necessaires dans la versification, y est repeté deux-fois : ce qui doit ôter tout soupçon, que le copiste ait mis Paulin pour Paul. Pour ce qui est de Pierre, il est clair que le Poëte entend parler du Grammairien de Charlemagne ; aussi lui donne-t-il le nom de Catechiste. Mais je ne vois point pourquoi il assure que ce Pierre étoit disciple d'un Paulin, si ce n'est que ce nom fut porté par plusieurs personnages.

Albric, personnage moins connu, mérite notre attention. Le rang qu'il tient ici après Paulin d'Aquilée, & Pierre de Pise, m'oblige de le regarder comme un sçavant de leur espece, & comme un homme fort versé dans les belles Lettres. Ainsi je ne fais point de difficulté de croire, qu'il est cet Al-

bric dont Henri Pierre donna à Bâle en 1543. un petit Traité *de Imaginibus deorum* (*a*) ; cet Albric que ceux qui n'ont point sçu sa qualité, ont simplement qualifié de Philosophe Anglois, & que Gaspar Barthius a cru n'être qu'un écrivain du douziéme siécle. Cet Auteur parle assurement dans son Traité, le langage d'un homme bien éloigné du tems du Paganisme, il y appelle plusieurs fois les Payens du nom d'*Antiqui*. Mais le siécle où mourut le venerable Bede, dont cet Albric fut sans doute disciple, & dans lequel Charlemagne songea à retablir les sciences en France, étoit assez éloigné de celui des anciens Romains, pour que l'Auteur que j'indique ait parlé comme il a fait, & les réflexions morales qu'il insere dans son ouvrage, sur-tout à l'article d'Hercules, désignent assez un éleve du sçavant & pieux Ecrivain Anglois. Quelques manuscrits de cet opuscule, marquant qu'Albric étoit de Londres (*b*), c'est encore une preuve, qui jointe au titre de compa-

In Notis ad Claudian. & in Adversa riis Col. 2505.

(*a*) Jean Parent le réimprima depuis à Paris l'an 1578. avec d'Apgin.

(*b*) Voyez à Saint Victor. *Cod.* 160.

triote dans la bouche d'Alcuin (*a*), me fait pancher à regarder Albric (depuis Evêque d'Utrect,) comme Auteur du petit Traité *de Imaginibus deorum* (*b*).

Le Poëte nomme encore parmi les personnages, que Castule saluera à la Cour d'Aix-la-Chapelle, un Ricwulfe, un Raefgot, & un Radon (*c*); & il lui conseille de ne les pas quitter sans leur chanter quelque air, ou sans déclamer quelques vers. „ Au cas que vous pas-„ siez par Mayence, continue-t-il, „ donnez-y le bon jour au Docteur „ Lulle (*d*), ce modele du Clergé, „ & miroir de la Sagesse. „ Il lui met ensuite dans la bouche, les complimens qu'elle fera à Basin Evêque de Spire; il semble par ce qu'elle y dit, que cette Castule, venoit de Saint-Paul de

(*a*) *Si meus Albricus.*

(*b*) On ne s'avisera point de jetter ici la vue sur Alberic Evêque de Cambray, qui vivoit aussi au huitiéme siécle : On voit dans la Bibliotheque de l'Eglise de Cambray, un exemplaire des Canons d'Hibernie qu'il fit transcrire. Il fut plus Canoniste qu'homme de belles Lettres.

(*c*) Ricvvulfe est apparemment celui qui fut fait Evêque de Mayence en 787. après la mort de S. Lulle, Raëfgot est inconnu. Radon doit être l'Abbé de S. Vast d'Arras, qui fut Chancelier du Palais depuis la onziéme année du régne de Charlemagne, jusqu'à la quarantiéme.

(*d*) C'étoit l'Evêque du lieu.

Londres, ou de quelque autre Eglise du titre de ce saint Apôtre. Enfin le dernier personnage qu'il la fait rencontrer en sa route, est un nommé Fulcrad, qui a dû être un homme dans la Prélature, puisqu'elle lui donne le titre de *Summe Pater*. Le Poëte ne la fait pas aller plus loin, & il lui ordonne de retourner, au pays d'où elle étoit partie. C'est en cet endroit, que l'auteur nomme le pays de Castule, comme étant le sien propre, & où il habitoit alors. C'est ce qui me porte à décider, que la piece de poësie est d'Alcuin, avant qu'il vint demeurer en France. Et malgré les exemples que j'ai rapporté ci-dessus, de deux sçavantes Angloises qui sont venues illustrer l'Allemagne ; la Castule d'Alcuin pourroit être une pure fiction de cet auteur. Ce Docteur Anglois, sçachant les intentions qu'avoit Charlemagne de faire revivre les belles Lettres, & que la France avoit peu de Sçavans, surtout depuis le retour de Paul Warnefrid en Italie; essaya apparemment de se faire connoître, plus qu'il ne l'étoit à la Cour,& pour cela il envoya en France un quelqu'un muni de ses poësies, &

de ses leçons de Grammaire. Je croirois que le porte-feuille ou la boëte qui les renfermoit, est la Castule en question. Ceux qui ont lû le Poëme de Fortunat de Poitiers sur Saint Martin, y auront remarqué à la fin une apostrophe à ce poëme faite par l'auteur lequel invite son ouvrage d'aller rendre ses hommages aux principales personnes, que Fortunat connoissoit sur la route qu'il avoit tenue lui-même, venant d'Italie en France ; c'est-à-dire, en passant par les villes de Tours, de Paris, de Reims, & de Noyon ; & de-là, par l'Austrasie, la Suabe, le Tirol, & les Etats de Venise. Outre que cet exemple rend ma conjecture très vraisemblable, il convenoit qu'Alcuin fit voir ses coups d'essai à ses principaux amis & protecteurs, & qu'il se conciliât la faveur de ceux qui étoient le plus souvent à la Cour, ou que Charlemagne consultoit quoique ils fussent éloignés. C'est pour cela, qu'ils sont nommés dans cette description du voyage de sa Castule, que je crois qu'on peut regarder comme une fiction poëtique, imitée sur celle de Fortunat. J'observerai en finissant, que

le sujet de cette piece de vers a dû arriver un peu plus tard que l'an 780. auquel tems Paul Warnefrid étoit encore à la Cour de Charlemagne, ou dans ces quartiers-là, ainsi que je l'ai prouvé plus haut.

Je ne croyois pas avoir occasion de rien publier de Paulin, Patriarche d'Aquilée, que j'ai nommé ci-dessus. Mais comme François, je dois m'intéresser à ce qui est sorti de sa plume, puisqu'il étoit né en Austrasie, & qu'il fût un des Prélats les plus considérés par Charlemagne leur Prince. Je ne sçai pas même, si l'opuscule que je tire de l'obscurité ne nous dévoilera pas, que ce Paulin étoit des environs de Strasbourg. L'amitié qu'il conçut pour Eric Duc de Frioul, qu'il nous apprend avoir été natif de Strasbourg, & avoir été élevé dans son enfance sur les bords du Rhin, est une marque qu'il l'avoit connu dès sa tendre jeunesse. Si nous doutions que Paulin d'Aquilée, ne fût au fait de ce qui regardoit le Duc Eric, la 94e lettre d'Alcuin leveroit toute la difficulté, puisqu'il y est nommé comme ami & voisin de ce Duc : ensorte que les Sçavans sont mê-

Il est le dernier du Recueil ci-joint, *num.* XII.

Voyez l'Hist. Litter. de la France tom. 4. p. 289.

me persuadés, que c'est à lui que Paulin a adressé les instructions qu'il donne à un Comte.

Outre la patrie du Duc Eric, qui est designée clairement dans cette piece de vers, on y apprend en détail les bonnes qualités de ce Duc, que l'on ne connoissoit qu'en général. Sa valeur étoit connue, par ce que les différentes Annales rapportées par Duchêne en ont dit, & sur-tout les Annales d'Eginhard aux années 796. & 799. Cela se trouvoit confirmé par la vie de Charlemagne, de la composition d'Ademar Moine d'Angoulême, & par le Poëte Saxon dans sa vie du même Prince. Je saisirai cette occasion, pour faire remarquer les differences qui se rencontrent dans quelques-uns de nos Historiens, touchant les faits auxquels ce Duc Eric eut part.

La poësie que je viens d'annoncer, n'est pas dans le métre qui fut alors le plus usité : les vers Iambiques de six pieds, avoient cependant été employés par des Poëtes des siécles précédens, & quoiqu'ils soient peu susceptibles d'un beau chant ; on en voit qui est placé dessus cette espece d'Hymne funebre

funebre, dans le manuscrit d'où je l'ai tirée. Mais il y a apparence qu'une mesure qui n'étoit pas susceptible d'un chant gay, étoit regardée comme convenable à des paroles lugubres, telles que sont les invitations que Paulin fait à toute la nature, de pleurer la mort d'Eric.

Voyez deux Hymnes de Paulin d'Aquilée, à la fin du Pseautier de Thomasius.

Il avoit été Duc ou Comte de Frioul, sur les limites de l'Italie, il avoit emporté des dépouilles de dessus quelques ennemis du nom Romain, que les uns appellent du nom de Huns, c'est-à-dire, Hongrois, & d'autres du nom d'Avares. Ses exploits militaires sur ces barbares, sont marqués à l'an 796. ou 797. Il enleva alors de la Pannonie, tout ce que ces Huns ou Avares avoient ramassé de plus précieux pendant plusieurs années. Mais deux ans après, étant allé porter ses armes dans une ville que les auteurs nomme Tharsa, aux environs de l'Istrie & de la Dalmatie, vers ce que nous appellons aujourd'hui la Croatie; il tomba dans les piéges des habitans, & il mourut entre leurs mains: *Post multa prælia & insignes victorias*, dit Eginhard: ce fut ainsi qu'il acheva sa carriere.

Presque tous les Annalistes qui ont écrit au neuviéme siécle, ont rapporté les exploits du Duc Eric sur les Hongrois ou Avares, de maniere à faire comprendre que ce fut sur leur camp qu'il fit irruption, & qu'il en enleva tous les trésors ; Eginhard ajoute, que ces trésors étant parvenus entre les mains de Charlemagne, ce Prince en envoya une grande partie à S. Pierre de Rome, par Engilbert Abbé de S. Riquier, & qu'il partagea le reste entre ses Seigneurs, ses Courtisans, & autres. Ce camp des Hongrois, étoit comme la Cour de cette nation : & parce que la disposition des tentes étoit en forme de cercle, de-là lui venoit le nom de *Hring*, ou *Ring*, qui est dans presque tous ces Annales comme un nom de lieu ; ou bien *Rinch*, ainsi que l'a écrit un Auteur qui vivoit sous Charles-le-Chauve. C'est pour cela que l'on a sujet d'être étonné, de la mépriſe dans laquelle est tombé le Religieux d'Angoulême, qui a écrit au même siécle la vie de Charlemagne, & qui marque fort sérieusement la suite de l'expedition d'Eric en ces termes : *Eemricus autem dux Furjulienſis miſſo*

Duchêne tom. 2. p. 220.

Duchêne tom. 2. P. 78.

in Pannoniam Wonomirro Sclavo Principe suo, Ringum Ducem Avarorum interficere jussit. Ringus constamment ne fut jamais un chef des Hongrois ni des Avares, comme l'a cru ce Moine. C'est le nom de la totalité du camp de ces peuples rangés en forme orbiculaire. M. du Cange a très exactement marqué cette origine : mais il a oublié d'observer l'erreur du Moine d'Angoulême, qui pourroit tromper grossiérement ceux qui à l'ouverture de la collection de Duchêne, liroient cet endroit, sans le conférer avec les autres Historiens du même tems. Je ne doute pas que les deux sçavans Religieux, chargez de la refonte & de l'augmentation de cette collection, ne fassent une Note convenable au sujet de cet endroit de l'anonyme d'Angoulême. Je me flatte aussi que les Géographes pourront profiter des noms particuliers de lieu, qui sont marqués dans la piéce de vers dont je viens de parler. Il y en a plusieurs que je n'ai pu découvrir, & que ceux qui sont au fait de l'Istrie & de la Dalmatie ancienne, développeront mieux que moi.

POESIES ET LETTRES

Mentionnées dans le Supplément ci-dessus, touchant l'Etat des Sciences sous Charlemagne : tirées d'un manuscrit du neuviéme siécle, conservé à la Bibliothéque du Roi, autrefois le 145. de Saint-Martial de Limoges.

I.

Versus Petri Grammatici.

NOS dicamus Christo laudem
Genitoris unico,
Mundi legitur librorum
Qui creator paginis,
Cujus fine clemens venit
Liberare perditos.

Les deux Strophes que j'omets, sont une suite du Symbole : puis le Poëte continue sous le nom de Charlemagne.

Qui te, Paule, Poëtarum
Vatumque doctissimum
Linguis variis ad nostram
Lampantem Provinciam

Misit, ut inertes aptes
Fœcundis seminibus.
Græcâ cerneris Homerus,
Latinâ Vergilius,
In Hebrea quoque Philo,
Tertullus in artibus,
Flaccus crederis in metris,
Tibullus eloquio.
Tu nos gestu docuisti
Exemploque credere
Quod amoris agro nostri
Plantatus radicitùs
Tenearis, nec ad prisca
Cor ducas latibula.
Cum Grammaticæ Latinis
Fœcundare rivulis
Non cesses nocte dieque
Cupientis viscera
Partiumque ratione
Græcarum sub studia.
Hæc nos facit firmiores
Doctrina laudabilis,
Vestra de permansione,
Quæ fuit dubietas
Quod te restis nostra cinxit
Nec dimittit anchora.
Credimus per Græcam multis
Quam ostendis regulam,
Te jam doctis traditurum

Hebreorum studia,
Quibus ille Gamalihel
Doctor legis claruit.
Magnas tibi nos agamus,
Venerande, gratias
Qui cupis Græco susceptos
Erudire tramite:
Quam non ante sperabamus
Nunc surrexit gloria.
Haud te latet quod, jubente
Christo, nostra filia,
Michaële comitante,
Solers maris spatia,
Ad tenenda sceptra regni
Transitura properat.
Hac pro causa Græcam doces
Clericos Grammaticam
Nostros; ut in ejus pergant
Manentes obsequio,
Et Græcorum videantur
Eruditi regulis.

II.

Versus Pauli.

Sensi cujus verba cepi
Exarata paginis:
Nam à magno sunt directa,

Quæ pusillus detulit ;
Fortes me lacerti pulsant ,
Non imbelles pueri.
Magnus dicor Poëtarum ,
Vatumque doctissimus ,
Omniumque præminere
Gentium eloquio ,
Cordis & replere rura
Fœcundis seminibus.
Totum hoc in meam cerno
Prolatum miseriam ;
Totum hoc in meum caput
Dictum per ironiam :
Heu laudibus decidor
Et cachinnis opprimor.
Dicor similis Homero ,
Flacco , & Vergilio ,
Similor Tertullo , seu
Philoni Memphitico ,
Tibi quoque , Veronensis
O Tibulle , conferor.
Peream, si quemquam horum
Imitari cupio ,
A via quam sunt secuti
Pergentes per inviam ;
Potius sed istos ego
Comparabo canibus.
Græcam nescio loquelam
Ignoro Hebraïcam :

Tres aut quatuor in scholis
Quas didici syllabas,
Ex his mihi est ferendus
Maniplus adorea. f. *ad horreum.*
Nulla mihi aut flaventis
Est metalli copia,
Aut argenti sive opum;
Desunt & marsupia:
Vitam litteris nutrivi,
Nihil est quod tribuam.
Pretiosa quæque vobis
Dona ferant divites,
Alii comportent gemmas
Indicosque lapides:
Meo pura tribuetur
Voluntas in munere.
Anchora me sola vestri
Hic amoris detinet,
Nectat omne quod præcellit,
Quodque flagrat optimè,
Non de litteris captamus
Vanæ laudem gloriæ.
Nec me latet sed ex alto
Quod pergat trans maria
Vestra Rector, & capessat
Sceptrum pulchra filia,
Ut per natos regni vires
Tendantur in Asiam.
Si non amplius in illa

Regione

Regione Clerici
Græcæ proferunt loquelæ
Quàm à me didicerint,
Vestri mutis similati
Deridentur statuis.
Sed omnino ne linguarum
Dicar esse nescius,
Pauca mihi quæ fuerunt
Tradita puerulo
Dicam : cætera fugerunt
Jam gravante senio.

§ De Puero qui in glacie extinctus est.

Trax puer adstricto glacie dum ludit in Hebro,
Frigore concretas pondere rupit aquas.
Dumque imæ partes rapido traherentur ab omne
Prosecuit tenerum lubrica testa caput.
Orba quod inventum mater dum conderet urnâ,
Hoc peperi flammis ; cætera, dixit, aquis.

III.

Versus Petri ad Paulum.

Lumine purpureo dum sol perfunderet arva,
Jam radiis medium cœli transcenderat axem,
Populea & fessus pastor recubabat in umbra,
Cingebatque sopor homines, fulvosque leones,
Et lapidum solita sat jure silentia montes,
Stringebant, pelagique gravis cessaverat ira,
Extemplo juvenem respexi corpore pulcro
De cujus niveo florebat barbula mento
Respectu placitum sensi pietate, loquelâ,

Ingenio cultûs superantem, nomine summo,
Ac me subridens voluit palpare sagittâ.
Jam nova ventifero surgunt miracula mundo
Quæ penitus priscis fuerant abscondita seclis,
E quibus est unum quo te dicente Poëta
In nostris misit subito mandatque ocellis:
„ *Dat genitor genito quod se non sentit habere*
„ *Nec quemquam in genitore potes cognoscere lector*
„ *Quod præbuit firmo nascente pectore proli:*
Verborum, sapiens, animo scrutare secretum
Ut possit dictis media resonare caterva
Quod si conspicua fuerit nec luce repertum
Poplite curvato nunc disce docente magistro
Mens mea mox torpens proprias restrixit habenas,
Adituque pavens mansit stupefacta misella;
Non potuere mei quod parvi fortè lacerti,
Tu potens magna fulgens in monte lucerna.
Sit tibi libri potens solvendi maxima cura,
Fortia qui dudum potuisti solvere vincla:
Dentibus egregium tu desine rodere fratrem
Iratus regis qui nunquam cernitur aula,
Summa salus homini est, sinon percusserit auri
Conservum inlicito Domini sub lege manentem
Jam nivei dentes mentis serventur in horto,
Atque oculis vestris monstretur dactilus unus,
Tange supercilium, poteris cognoscere versum,
Cœlorum signum devoto pectore serva
Æternis pinnæ virgis scribatur imago.

Oratio pro Rege Carolo.

Omnipotens, Carolum felicia sceptra regentem,
Qui cælum astriferum, terram, pontumque creavit,
Littora spumiferi pelagi qui terminat undis,
Angelicum castis quem laudat vocibus agmen,

Æterna miseros qui flamma perdit in ignis,
Et meritis pietate fovet sine fine beatos,
Intentis precibus sanctis conservet in ævum
Qui nostram dapibus nutrit reficitque senectam.

IV.

Versus Pauli ad Petrum.

Candide, lumbifido proscissum vomere campum
Visu & restricias . . . lustrante per occas
Omnium felix conscendens igneus axem
Perfundit radiis cujus florentia rura
Cynthius, & nebulas ardenti vertice frænans,
Gliscere dat fructus tempestatesque serenas,
Illum delectat dulci resonare camœna
Condere & altisonum gracili sub arundine carmen,
Infelix ille est tetris cui nubibus æther
Imminet, & miseros discursat grando per agros,
Subruiturque domus gelidâ perflante procellâ,
Non libet hunc talem calamum inflare labello
Sed potius pronum malè singultaria verba
Edere, & uberti perfundere gramina fletu.
O mihi si juvenis quem tecum ludere narras,
Cujus vix palmas & odoras pandere lauros
Minciades poterat Stuzinyrne rure creatis
Tangere colla, pedem dignatus vellet, & esset
Non tam dissimilis sicut est tua causa,
Aspicies trisii me pangere carmina versu,
Replere & densas suavi modulamine silvas,
Hujus & hocipsum est tenui quod canto susurro,
Postquam me proprii perfudit lumine vultus
Elicuit muti quascumque è gutture voces
Cujus adhuc fidens de spe sustollor herili

Spes sacra regna poli tribuit, spes omnia confert.
Mortuus est quisquis de spe titubando tepescit,
Ergo age perplexos forti religamine nodos
Pandere multimodâ narratione per auras
Ænigma. *Unus non genitor quod se non sentit habere*
Nam mas femineum dat prolis corpore sexum
Proditur androgeno nonnumquam sexus uterque
Hic sine luminibus lumen dat, naribus ille
Seu pedibus manibusque carens seu parte resecti
Qualibet integrum generat sine labe puellum,
Sæpe pecus mutilum bruto dat comua nato
Sic patre curtato cauditus gignitur agnus;
Præterea & rerum species diversa per orbem
Ex se nascenti tribuit quod non habet ipsa:
Hoc mare, hoc tellus, concæ quoque sæpè frequentât.
Hactenus incassum certans si forte cucurri
Cum pietate doce flexum, sum scire paratus:
Vatibus antiquis, parva hæc dissolve, non impar:
Dic, rogo, quis genitor cunctis despectus in orbe,
Seu castate carens ingenti robore natum
Procreat, egregium nullus cui sistere contra
Prævaleat, mundique simul quem regna pavescant.

V.

Versus Pauli missi ad Regem.

CInthius occiduas rapidis declivus ad oras
Jam volitabat equis, jam nox se cerula pallam
Stilligero varii cultus fulgore micantem
Rorantemque simul citius vestire parabat,
Cum subitò vestra clarus mihi missus ab aula
Detulit ignitas quasi puri muneris instar

Antiquo & caro corda mittente sodale,
Intima & ventris penetrantes usque sagittas.
Mane novo ad vestras quàm properavimus
ædes,
Et spatiis pene est jam lux revoluta diurnis
Non sivit brevitas aut dignè obponere Petrum
Missilibus contra, spatiosè, aut ludere telis.
Crastina conspicuo cùm lux fulgebat Eoo,
Tinxerit & tremulus Titania purpura fluctus
Erravitque vagis late rubor aureus undis,
Cuncta & videbunt Phoebo radiante per orbem
Expiet tenues arco pellente sagittas
Qui carum ut hostem jaculis confixit acutis.
Miror qua numeri textum non contigit arte
Extremo nostrum tenuit quod limine carmen
Ardua divino nitidoque fulget in horto.
Cedre vale, & celsos pertinge cacumine nimbos,
Tu quoque cum fructu, Felix ciparisse, per
arvum.

V I.

Versus Metr. *

* Ita in MS.

Paule sub umbroso misisti tramite versus,
Quos pietas nostri suscepit culminis aptè,
In quibus exultans animo te ludere posse
Dixisti, quoniam nostro es susceptus honore
Triste sub ardenti lætatur pectore ....
Jamque cavo mellis resonat tua lingua palato,
Et patris egregiis sublimas cantibus agrum
Cum genitore pio qui cœli regnat in arce
Quòd te post tenebras fecit cognoscere lumen:
Nos tibi pro tali dicamus carmine grates,
Quòd pro me summum precibus pulsare Tonantem

Sat tibi cura fuit tetro mœrore relicto,
Sed causas mentis clausisti fronte sepulchro
Dimissa tres de quibus haud responsa dedisti,
Si cupis ingenti ferri tu pondere frangi,
Carceris ac sævo festus recubare sub antro,
Aut si pompiferi Sigifyrt perpendere vultum
Impia pestiferi nunc regni sceptra tenentis
Ut valeas illum sacro perfundere fonte
A. . . . qui te cernens vitâ spoliabit & arte;
De his responsum ne cesses mittere nobis.
Enigma. *Tange caput, suspecta manus percurrat ad aurem,*
Altera jam tenerum festinet tangere ventrem,
Necnon paternos consurgat littera ramos;
Hoc precor ut solvas Christi venerande minister.

VII.

Versus Pauli ad Regem, precando.

Verba tuî famuli, Rex summe, attende serenus
Respice & ad fletum cum pietate meum.
Sum miser, ut mereor, quantumque ullus in orbe est
Semper inest luctus, tristis & hora, mihi.
Septimus annus adest, ex quo tua causa dolores
Multiplices generat & mea corda quatit.
Captivus vestris ex tunc germanus in oris
Est meus afflicto pectore, nudus, egens.
Illius in patria conjux miseranda per omnes
Mendicat plateas, ore tremente, cibos.
Quatuor hæc vir per mixtos sustentat ab arte
Quos vix pannuciis prævalet illa tegi.
Est mihi quæ primis Christo sacrata sub annis
Excubat egregiâ simplicitate soror.
Hæc sub sorte pars lucrum sine fine retentans

Privata est oculis jam prope flendo suis.
Quantulacunque fuit direpta est nostra supellere
Nec est, heu, miseris qui ferat ullus opem.
Conjunx est fratris rebus exclusa paternis,
Jamque sumus servis rusticitate pares.
Nobilitas periit, miseris accessit egestas,
Debuimus fateor asperiora pati.
Sed miserere, potens rector, miserere, precamur,
Et tandem finem his, pie, pone malis.
Captivum patriæ redde & civilibus arvis;
Cum modicis rebus culmina redde simul.
Mens nostra ut Christo laudes in secla frequentet
Reddere qui solus præmia digna potest.

VIII.

INCIPIT EPISTOLA.

AMabillimo & totis mihi præcordiis dilecto Domno meo Patri „ Abbati Theudemari, Paulus, pusillus filius supplex. Quamvis prolixa „ terrarum spatia corpore tenus à vestro consortio dividant, tangit me tamen utcumque vestro cœtui tenax „ & quæ dividi nunquam poterit caritas, tantusque singulis pene momentis me vester meorumque seniorum „ & fratrum amor excruciat, quantùm „ nec epistolaris valet religio nec pagellarum exponere brevitas. Cum

„ enim menti subeunt occupata tantùm
„ in divinis operibus otia ac mei statio
„ hospitioli gratissima; cum vester pius
„ & religiosus affectus, cùm Sancta tan-
„ torum Christi militum, divinis cul-
„ tibus insudans caterva, cùm singulo-
„ rum fratrum indivisis virtutibus exem-
„ pla fulgentia, cùm dulcia supernæ
„ patriæ perfectionum colloquia, hæ-
„ reo, stupeo, langueo, nec inter imo
„ pectore tracta suspitia retinere lacry-
„ mas possum. Inter Catholicos &
„ Christianis cultibus deditos versor:
„ benè me omnes accipiunt, benigni-
„ ter mihi affatim amore nostri patris
„ Benedicti & vestris meritis exhibetur;
„ sed ad comparationem vestri cœno-
„ bii mihi Palatium carcer est, ad con-
„ lationem tantæ quæ apud vos est
„ quietis hic mihi degere tempestas est;
„ solo ab hac patria debili corpusculo
„ teneor, totâ quâ solùm valeo mente
„ vobiscum sum: videorque mihi nunc
„ suavibus nimiùm vestris intersse con-
„ centibus; nunc consedere satiandis in
„ cœna plus corpore quam cibo, nunc
„ singulorum considerare in diversis
„ officiis studia, nunc gravium jam
„ senio seu languidorum quomodo

„ quisque valeat perdiscere causas,
„ nunc ad instar mihi Paradisi dilecta
„ Sanctorum terere limina. Crede, Pa-
„ ter & Domine, crede Sacra & vene-
„ rabilis Phalanx solo me aspectu mise-
„ ricordiæ, solis pietatis visceribus, so-
„ lis animarum hic profectibus ad tem-
„ pus detineri, & quod his est amplius
„ tranquilli nostri Regis & Domini po-
„ testate. Ceterum quam primum va-
„ luero & mihi cœli Dominus per pium
„ Principem noctem mœroris, meis-
„ que captivis juga miseriæ demiserit,
„ si tamen quomodocumque clemen-
„ tissimi Principis iocundum quivero
„ emereri promissum, mox ad vestra
„ consortia nullâ aliâ, vita comite, de-
„ tentus occasione repedabo. Nullæ
„ me .... divitiæ, nullum prædium,
„ nulla arentis metalli copia, nullus
„ quorumlibet affectus à vestro poterit
„ separare collegio.

„ Itaque, Pater dulcissime, vosque,
„ ô carissimi Patres & Fratres, implo-
„ ro pro me continuè beatissimum com-
„ munem patrem & preceptorem pos-
„ cere dignemini Benedictum, ut suis
„ apud Christum obtineat meritis, ut
„ me quantocius dignetur reddere vo-

„ bis. Spero equidem in Deo noſtro
„ qui nunquam, in bonis patitur deſi-
„ deriis quemquam fraudari, quod me
„ ſecundum anhelantis mei cordis deſi-
„ derium vobis citiùs reſtituat cum con-
„ gruo fructu. Superfluum vobis æſti-
„ mo, ut effundatis preces pro noſtris
„ Dominis eorumque exercitu ſcribere,
„ cùm ſciam vos in hoc ipſo ſemper
„ inſiſtere. Pro domno ill. Abbate ſi-
„ cut & facitis Chriſtum depoſcite, cu-
„ jus hic ſingulari poſt principalem mu-
„ nificentiam nutrior largitate. Tanta
„ mihi, Cariſſimi, veſtra illuc copia
„ exiſtit, ut ſi velim vos ſingulariter
„ nuncupare, tota hæc veſtris nomi-
„ nibus pagina non poſſit ſufficere: Un-
„ de generaliter omnibus & opto &
„ ſcribo ſalutem, obſecrans, ut non
„ obliviſcamini mei. Tu vero, mi Do-
„ mine venerabilis Abba ſeu quocun-
„ que es nomine præpoſitus, peto ut
„ mihi ſcribi faciatis de veſtra fratrum-
„ que ſalute, vel quales vobis fructus
„ præſens annus attulerit, utque eorum
„ fratrum mihi dirigatis cum nominibus
„ numerum, qui mundanis exuti vincu-
„ lis migrarunt ad Chriſtum: Nam plu-
„ rimos obiiſſe audio, ſed nominatim

„ Nonnum ill. quod si verè ita est, mei
„ cordis partem non modicam abstulit
„ secum. Vale Pater Sanctissime, &
„ memor esse dignare filioli tui.

IX.

Ex Cod. S. Mart. 145. fol. 133. recto.

Versus Petri in laude Regis.

Culmina si Regum dudum cecinere Poëtæ,
Falsaque pompifero dixerunt carmina gestu
Ut quid famosis splendentia facta triumphis
Torporis labeant Karoli sub tegmine Regis
Quem Rex altipotens cœli terræque creator
Totus ubique Deus docuit, nutrivit, amavit,
Cui dedit ipse pius merito pollentia regna
Quæ genitor tenuit multa pietate gubernans,
Sed postquam ipse pater rediit per funus in arvum;
Hic domuit Lango properans ad prælia bardos Tmesis.
Atque suis animo pedibus submisit herili
Viribus insignis quærentes jurgia Reges,
Stravit & infaustos, misera de sede potentes
Expulit, & justo nutrit moderamine gentes
Quas illi Dominus tribuit pietate regendas.
O Rex bellipotens, clemens, & mente benigne,
Qui pontum, qui rura regis, qui regna gubernas,
Templorum Domini magnus fabricator, & apte
Pauperibus largo dispensas plurima dono,
Qui rigidas errore diu baptismate gentes
Perfundis, placidi mittis ad gaudia regni,
Subjectos reficis, dulcique lumine vultus,
Cunctorumque sacro restringis crimina fræno;
Cuncta gubernanti semper sis firmus amicus;

Ut qui terreni lætaris culmine regni ,
Æterno valeas cum Sanctis vivere regno ,
In quo nulla fames lacerans nec pestis habetur,
Nullaque mœroris servantur vincula cordis ,
Non dolor aut gemitus fragilis, nec jurgia linguæ
Nulla senectutis metuendæ toxia sævæ
Mortifero poterunt jaculo disperdere quem-
quam ,
Sed sine fine manens celebratur vita beata ,
Angelicumque canit productis vocibus agmen,
Et numquam fessi spoliantur cantibus aptis ;
Sic tamen ut vestrum succedat lampade pectus
Verus amor procerum ; paucis certamina verbis
Dicam, qui regis tenuerunt jussa superni ;
Noë quam Moyses descripsit conditor areæ
Permansit meritis liquidis tunc salvus in undis.
Samson iratum decoratus crine leonem
Intrepidus pergens manibus discerpit inermis :
Cum paucis Gedeon currens ad bella triumphans
Extitit , & somni pigram de pondere gentem
Inlæsis secus gladio percussit acuto :
David punici promptus certamine belli
Extinxit pavidum percussâ fronte Golian :
Omnia nec possum tardus miracula Christi
Dicere, quæ mundo per Sanctos fecit amicos.
Sollicito regnans poteris perpendere sensu
Quæ tibi laudanda fecit virtute creator.
Italiæ quas terra tenet , quas Galliagignit
Montibus umbriferis nutrit quas Thracia felix,
India floriferis pascit quas inclita campis ,
Undisonus perfusus aquis quas parturit orbis ,
Vobis dona ferant subjecto pectore gentes :
Vester honor maneat multos tribuente per annos
Christo, qui miserum passus sub tempore carnis
Pendentem in ligno latronem duxit ad astra ,

Qui populi duros descendit pellere morbos,
Frigida qui pedibus calcavit pectora Ponti,
Vos regnare polo faciat sine fine superno.

X.

Ex Cod. S. Mart. 145. fol. 136. verso.

KArolus Christi fretus auxilio Rex beatissimo viro .... Archiepiscopo patri nostro. Cum in adquirendis fidelium animabus studiosè „ Deo favente invigiles, mirandum „ nobis valde videtur, cur in erudiendo Clero proprio litterarum studiis „ nullam sollicitudinem geras. Cernis „ namque undique in subditorum cordibus ignorantiæ tenebras circumfundi; & cum possis eruditionis radium eorum sensibus infundere, in „ suæ illos cœcitatis caligine latere „ permittis. Quòd enim & hac parte „ potens haberis nulli est dubium. „ Quippe cùm unum Sancti viri ill. „ Præsulis consacerdotis tui clericum, „ alterum ill. Religiosi Abbatis, ita liberalibus disciplinis instruxeris, ut „ pene nihil eis ad perfectionis culmen „ desit. Quæ ergo sanctitati tuæ poterit esse excusatio, cùm & aliorum „ filii doctrinæ vestræ pabulo pleni „ sunt, & vestri adhuc subtracto eru-

„ ditionis edulio ignorantiæ fame ta-
„ beſcunt ? Unum certè eſt è duobus ;
„ aut enim contumaci ipſi ſuperbiâ veſ-
„ tro magiſterio ſubdi dedignantur, aut
„ à veſtra , (quod evenire nolumus ,)
„ parte cum eis remiſſiùs agitur : Sed
„ quidlibet horum ſit, ad veſtram, Pa-
„ ter venerabilis , curam reſpicit , à
„ quo , etſi tumeſcente corde ſunt ,
„ debent vel paternâ admonitione cor-
„ rigi , vel paſtorali baculo coerceri.
„ Jam verò quantùm ad veſtrum ſtu-
„ dium attinet , debent modò blandis
„ perſuaſionibus modò duris etiam in-
„ crepationibus ad eruditionis lumen
„ excitari : Si qui verò ex eis inopes
„ exiſtunt , etiam conlatis ſubſidiis in-
„ vitari. Et certè etſi alios ad diſcen-
„ dum adtrahere non vales, ſaltem de
„ tnæ eccleſiæ famulis , quos capaces
„ eſſe perſpexeris , erudire potes. Il-
„ lud verò credere quis jam poſſit,quòd
„ in tantà multitudine quæ veſtro erit
„ ſubjecta regimini , ad erudiendum
„ aptus nemo valeat inveniri. Omnes
„ qui te diſcipulum beati Bonefacii
„ Martyris norunt , præſtolantur è veſ-
„ tris ſtudiis artiſſimum fructum. Ac-
„ cinge te igitur in reliquum , Pater

„ amabilis, & ad imbuendos liberalibus
„ studiis tuos filios studiosus existe,
„ ut & nostræ in hoc quod ardenter
„ cupimus voluntati satisfacias, & pe-
„ rennis præmii remunerationem ad-
„ quiras. Nec tuorum lucerna operum
„ in hac solummodo parte sub modio
„ lateat, quæ in reliquis super cande-
„ labrum posita ex divino munere cla-
„ ris fulgoribus micat. Vale, Pater
„ carissime, & memor esto nostri.

XI.

Carmen anonymum, quod Alcuini esse probabilius est.

Castula perge cito pelagi trans æquora cursu,
Ostia piscosi flatis pete fortia Rheni,
Ingrediens rapidis pontum qua volvitur undis;
Tum tua prælongo ducatur prora remulco,
Nec cito retrorsum rapiatur flumine puppis.
Si meus Albricus veniens occurrat in amne
Vaccipotens præsul, properans tu dicito: salve.
Nam tibi Hadda prior nocte non amplius unum
In Traject. mel compultimque butyrque ministrat,
Ut pote non oleum nec vinum Fresia fundit.
Hinc tua vela leva fugiens Dorstrada relinque.
Non tibi forte niger Hrotberct parat hospita tecta,
Non amat ecce tuum carmen mercator avarus,

Sed diverte mei vatis tu littora Jonæ;
Est nam certa quies fessis venientibus illuc
Hic olus hospitibus, piscis, hic panis abundat;
Urbs Agrippina tibi pandit sua tecta benignè;
Hic humili patrem Ricuulfum voce saluta
Dic: Tua laus mecum semper, dilecte, manebit.
Hinc castella petes currenti nave per undas,
Donec ad optatæ pertingas flustra Musellæ.
Remigio postquam spatium sulcaveris amnem,
Hic tum siste ratem, puppis potiatur arenâ,
Et pete Vuilbrordi patris loca sancta pedester,
Atque Sacerdotis Samuhelis tecta require:
Castalido portas plectro pulsare memento,
Constanter puero Pitheâ dic voce ministro:
Puplius Albinus me misit ab orbe Britanno
Prædulci dulcem patri perferre salutem:
Si tibi præsentis fuerit data copia verbi,
Fusa solo supplex plantas tu lambe sacratas,
Dicque: Valeto parens Samuhel, dic: Vive Sacerdos.
Detege jam gremium, patres & profer honestos
Priscianum, Focam, talique munere gaudet,
Si non Neptunus pelago demerserit illos.
Si te fortè velit regis deducere ad aulam
Hic proceres Patres, fratres percurre, saluta;
Ante pedes Regis totas expande Camænas;
Dicito multoties: „ Salve, Rex optime, salve
„ Tu mihi protector, tutor, defensor adesto
„ Invida ne valeat me carpere lingua nocendo
„ Paulini, Petri, Albrici, Samuelis, Jonæ
„ Vel quicunque velit mea rodere viscera morsu
„ Te tertrente procul fugiat, discedat inanis,
„ Murmute dic tacito: „ Cathegita Petre, valeto,
Herculeo sævus clavo ferit ille caveto

Paulini

Paulini gaudens complectere dona magistri.
Oscula melligeris decies da blanda labellis,
Ricuulfum, Raefgot, Radonem ritè saluta;
Auriculas horum pedetentim tange canendo.
Dic : Socii Fratres, læti, salvete, valete;
Egregiam forsan venies Maggensis ad urbem
Perpetuumque vale doctori dicito Lullo :
Ecclesiæ specimen, Sophiæ splendor habetur,
Moribus & vitâ tanto condignus honore.
O Bassine bonæ Spirensis gloria plebis
Me, rogo, commenda Paulo, pater alme, patrono,
Cujus & alma domus fratres nos fecerat ambos.
Quis Fulcrade pius lyrico te tangere plectro
Audebit ? meritis Musarum carmina vincis.
Nunc tamen hanc hederam circùm sine tempora serva
Serpere, Summe Pater, tibimet bonitatis suetæ
Vel demitte semel memet tibi dicere salve,
Heia, age, casta cito navem conscende paratam,
Oceanum Rhenum sub te natet unca carina,
Materies auri non, te rogo, fulva retardet
Accula * *quem fessus profert de viscere terræ;* * Acco-
Non castella, domus, urbes, nec florida rura, la.
Deteneant stupidam spatio nec unius horæ,
Sed fuge, rumpe moras, propera, percurre volando
Incolomes sanos, gaudentes atque vigentes
Invenies utinam nostros gratanter amicos
Det Deus omnipotens illis per sæcla salutem,
Postea cœlestem lætos deducat in aulam.
Omnibus his actis patriam tu certa reverte,
Et quod quisque tibi dicat narrare memento;

Ut cum vere novo rubræ de cortice gemmæ
Erumpant, nostris videant te ludere tectis,
Atque novas iterum nobis adferre camenas.
Tum tibi serta novis de floribus aurea fingam,
Et sociata mihi pratis pausabis amœnis.

XII.

Versus Paulini de Herico Duce.

Ex Cod. S. Martial. Lemov. 76. nunc Regio.

Sic dividuntur Carmina in manuscripto.

Mecum Timavi
Saxa novem flumina
Fiete per novem
Fontes redundantia
Quæ salsa glutit
Unda Ponti Ionici
Histris Sausque
Tissa [1]. *Culpa Maruum* [2].
Natissa [3]. *Corea*
Gurgites Isoncii. [4].

Herico mihi
Dulce nomen plangite,
Syrmium polla,
Tellus Aquilegiæ,
Julii Forus,
Carmonis [5]. *ruralia,*
Rupes Osopi [6].
Juga Cetenensium,

Nastensis humus,
Ploret, & Albenganus. 7.
Nec tu cessare
De cujus confinio
Est oriundus
Urbs dives Argentea
Lugere multo
Gravique cum gemitu;
Civem famosum
Perdidisti nobili
Germine natum,
Claroque de sanguine.
Barbara lingua
Stratiburgus diceris:
Olim quod nomen
Amisisti celebre,
Hoc ego tibi
Reddidi mellisonum
Amici dulcis
Ob amorem qui fuit
Lacte nutritus
Juxta flumen Quirnea.
Ecclesiarum
Largus in donariis,
Pauperum pater,
Miseris subsidium;
Hic viduarum
Summa consolatio,
Præter quàm multis

Carus sacerdotibus,
Potens in armis,
Subtilis ingenio.
Barbaras gentes
Domuit sævissimas
Cingit quas Drauva,
Recludit Danubius,
Celat quas junco
Paludes Meotides,
Ponti coarctat
Quas unda salsiflui,
Dalmatiarum
Quibus obstat terminus. [8].
Turres Stratonis
Limitis principium
Scit Hiemettis
Straciæ qui cardinem
A se sequestrat
Utraque confinia
Hæc Austro reddit
Hæc resundit Boreæ
Tendit ad portas
Quæ dicuntur Caspie.
Libicum litus
Quo redundant maria,
Mons inimici
Laurentus [9]*, qui diceris,*
Vos super unquam
Imber, ros, nec pluvia

Descendant, flores
Nec tellus purpureas,
Germinet humus
Nec fructus triticeos.
Ulmus nec vitem
Gemmato cum pampino
Sustentet, uvas
Nec in ramis pendeat,
Frondeat ficus
Sicco semper stipite,
Ferat nec rubus
Mala granis punica,
Pro matre sutus
Nec globus castaneas.
Ubi cecidit
Vir fortis in prælio,
Clypeo fracto,
Cruentata romphea,
Lanceæ summo
Retunsona jaculo
Sagittis fossum
Fundis saxa fortia
Corpus ingesta
Contrivisse dicitur.
Heu quam durum
Quamque triste nuncium
Illa sub die
Deflenda percrepuit,
Nam clamor inde

Horrendus per plateas
Lacrymis dignus
Genuitque tristia
Ejus per verba
Mors . . . exposita.
Matres, mariti,
Pueri, juvenculæ,
Domini, servi,
Sexus omnis, tenera
Ætas, pervalde
Sacerdotum inclita
Caterva, pugnis
Sauciata pectora
Crinibus vulsis
Ululabunt pariter.
Deus æterne,
Limi qui de pulvere
Plasmasti tuam
Primos ad imaginem
Parentes nostros
Per quos omnes morimur,
Misisti tuum
Sed dilectum filium,
Vivimus omnes
Per quem mirabiliter.
Sanguine cujus
Redempti purpureo
Sumus, sacratam
Cujus carnem sumimus

Herico tuo
Servulo melliflua
Concede, quæso,
Paradisi gaudia,
Et nunc & ultra
Per immensa sæcula.

---

(1) Tissa, arx inter Cephaletum & Amestratum. *Silius lib.* 4. v. 268.

(2) Marruvium nunc *Morée* castrum Aprutii interioris prope Lirim fluvium, quinque millibus à Lacu Fucino. De ea *Virgilius* lib. 7. *Æneïd.*

(3) Natiso Venetiæ Fluvius; rigat Forum Julii. Ejus pars Aquileiam perducta Natisa dicitur. *Baudrand.*

(4) Isontius fluvius Carnorum : oritur in Carniola, auctusque aliquot amnibus & Natisone fluvio in Tergestinum labitur.

(5) Carmon locus in Messenia, & Templum Apollinis in Laconia, in Achaia vero flumen, & mons in Pelopponeso.

(6) Osopium urbs Carnorum.

(7) Albergaunus vulgo Albenga in Liguria.

(8) Turris Stratonis videtur esse Cæsarea Palestinæ.

(9) Laurentus civitas Latii, non procul à Lavinio.

EXAMEN CRITIQUE,

DES trois dernieres parties des Annales de Saint-Bertin, avec les preuves démonſtratives, que Prudence de Troyes eſt Auteur de la penultiéme partie, & Hincmar de Reims Auteur de la derniere.

LE Livre qui paroît depuis peu, ſous le titre de Suite de la Défenſe de l'Egliſe de Troyes, au ſujet du culte qu'elle rend à S. Prudence Evêque ; m'a paru venir d'un Auteur, qui ne s'eſt guéres apperçu que M. L. D. L. R. vouloit l'aider à défendre ce culte. J'ai été un peu ſurpris que cet Auteur ait blâmé le doute, que ſon compatriote propoſa dans le Mercure (*a*), touchant l'écrivain des Annales dites de Saint-Bertin, comme ſi les raiſons qu'il apporta alors euſſent infirmé ſa cauſe. Tant s'en faut, que ces raiſons affoibliſſent le fondement du

(*a*) Mercure de Decembre 1736.

culte,

culte, que l'Eglise de Troyes rend à ce Saint de tems immémorial ; qu'au-contraire, elles tendent à faire connoître de quelle part est venue la peinture affreuse que ces Annales font de ce saint personnage, & qu'elles doivent porter le lecteur à regarder comme suspectes, les cinq ou six lignes qui la composent. J'ai commencé l'année derniere, à entrer dans les raisons de cet Auteur. J'ai proposé dans le Mercure de May 1737. ce qui me paroissoit s'offrir d'abord au lecteur, qui prendroit la peine de lire la troisiéme partie de ces Annales ; c'est-à-dire, celle qui commence à l'an 830. & finit à l'an 861. Mais je ne me flatte pas d'avoir tout dit. Outre que M. L. D. L. R. avoit déja donné un préliminaire des raisons qui doivent engager à regarder Prudence comme auteur de cette troisiéme partie ; je croy en avoir encore laissé d'autres à suppléer, & je tâcherai de les placer dans cet écrit. Mais avant toutes choses, mon but principal est aujourd'hui d'entrer dans un examen si détaillé de la derniere partie des Annales de Saint-Bertin, & de les conférer de si près avec celle qui

précéde dans l'édition de Duchêne ; que quand même on ne voudroit pas se rendre ni regarder Prudence de Troyes comme auteur de cette pénultiéme partie, on n'en sera pas moins forcé de reconnoître Hincmar de Reims pour auteur de la derniere, suivant que M. l'Abbé Fleury l'avoit pensé.

M. L. D. L. R. & moi, avons affaire à un écrivain, qui ne manquera pas de chercher des auteurs de poids, qui ayent assuré que le corps entier de ces Annales est parti de la même plume ; que d'un bout à l'autre, c'est toujours le même stile, le même génie. Je reconnois véritablement qu'un sçavant des plus illustres du dernier siécle, a avancé cette proposition : je sçai dans quel endroit de ses ouvrages elle se trouve. Mais c'est par la raison même, que c'est un sçavant du premier ordre qui l'a avancée, & un sçavant qui a donné au Public un très grand nombre d'ouvrages, qui demandoient des recherches infinies, que je suis persuadé qu'il n'a pas eu le loisir d'examiner d'assés près ce corps d'Annales. Je viens d'employer plusieurs jours à les lire & relire, avec grande attention :

Dom Mabillon.

& ce travail quoiqu'ingrat, ne m'a point rebuté, parce que j'ai cru que perſonne ne l'avoit encore tenté, & en même-tems je l'ai jugé néceſſaire pour l'éclairciſſement des faits conteſtés.

Il n'y a guéres d'Auteurs qui n'ayent certaines expreſſions familieres, leſquelles leur reviennent ſouvent. C'eſt par-là en partie, que l'on reconnoît la différence du ſtile. Un Antiquaire, un Grammairien, qui entreprendroit une Hiſtoire ou des Annales, inſerera de tems en tems dans ces ſortes d'ouvrages des termes de ſon métier; un Théologien, un Prédicateur, fait entrer même dans les ouvrages hiſtoriques de ſa façon, des expreſſions théologiques ou morales, qui le caractériſent: un Canoniſte de même, ne peut écrire une page, qu'il ne parle de Loix, de Decrets, de Canons. A ces différens langages, on peut reconnoître les différentes plumes, lorſqu'il n'y a rien qui ſe préſente pour décider plus clairement de la diverſité des Auteurs. Je dis tout ceci, en ſuppoſant que tout le monde conviendra que les Annales dites de Saint-Bertin, ne portent ce nom que parce qu'elles y ſont conſervées,

& que perſonne ne ſoutiendra qu'elles ayent été compoſées dans cette Abbaye. Il ne faut que lire ce qui y eſt marqué à l'an 845. touchant un certain Monaſtére dit *Sithdiu* pour s'en convaincre. Aucun Religieux de cette Abbaye, auroit-il pu dire d'elle, un certain Monaſtére *a quodam Monaſterio* ? Ce n'eſt point en cela que conſiſte la difficulté. Ces Annales ont été certainement redigées en France ; une copie entiére qui en a été faite, ſe trouve conſervée à Saint-Bertin ; mais quel eſt l'Auteur de l'ouvrage ? quand a t'il été compoſé, & en quel lieu ? On convient des Auteurs des deux premieres parties, qui vont juſqu'à l'an 829. Le Compilateur de la ſeconde partie, n'a fait que copier Eginhard avec quelques légéres additions. Il s'agit de trouver au vrai, l'Auteur de la pénultiéme & de la derniere continuation.

Mais avant toutes choſes, il faut fixer le commencement de cette pénultiéme partie. J'avois cru qu'elle devoit commencer à l'an 830. & je l'ai même ainſi écrit dans le Mercure de Décembre 1737. Mais les lectures réïterées que je viens de faire de ces Annales,

me portent à admettre un Auteur particulier qui a écrit les événemens des années 830, 831, 832, 833, 834, & 835, & je pense que ce n'est que vers la fin de l'an 835. que ce continuateur anonyme cessa d'écrire. Je ne me porte point à ce changement d'opinion, sans de bonnes raisons. Il y a une différence de stile, dans le narré des faits de ces six années. L'écrivain, contre l'ordinaire de ceux qui l'avoient précedé, se mit dans l'usage de ne point faire mention de l'Empereur Louis le Débonnaire, ni de l'Impératrice, sans les qualifier de *Domnus* & de *Domna*. Il insera à l'an 828. dans les Annales d'Eginhard qu'il copia, un phénomene arrivé en Agenois; & ce fut-là d'abord, qu'il employa ces mots *Domno Imperatori*; il s'en servit depuis, plus de vingt fois dans les six années qui commencerent à 830. & trois fois seulement à l'égard de l'Impératrice, parce qu'il n'eut occasion de parler d'elle que ces trois fois-là. On y lit à l'an 830 *Domna Imperatrice*, & aux années 831. & 832. *Domna Imperatrix*. A l'an 835. on ne retrouve plus le même langage, & l'écrivain

continue depuis 836. jusqu'à la mort de Louis le Débonnaire, de l'appeller toujours simplement *Imperator*, & son épouse en un seul mot *Augusta*. Il n'a occasion de parler que deux fois de l'Imperatrice seule, sçavoir aux années 836. & 840. on lit dans un endroit, *qui dudum cum Augusta ... de Italia venerant :* Dans l'autre : *Imperator relictis Augusta & filio Carolo*, & parlant des deux ensemble à l'an 839. il dit, *Romam properandi licentiam ab Augustis poposcerat :* & un peu après : *Quod quantum Augustis, cunctisque Christianæ fidei gratia redemptis luctuosum extuerit, &c.*

Je fais donc consister la troisiéme partie des Annales dites de S. Bertin, dans un abregé des actions de Louis le Débonnaire, depuis l'an 830. inclusivement jusqu'environ la fin de l'année 835. & des événemens principaux de ces six années; lequel sommaire n'est point pris de Thégan ni de l'Astronome. Depuis 836. jusqu'à 861. on reconnoît un stile différent de ce qui précéde; & ensuite depuis 861. jusqu'à 882. où ces Annales Bertiniennes se terminent, c'est encore un autre stile

qui différe par bien des endroits, de celui des Annaliſtes précédens. Venons à la comparaiſon de ces deux derniers Annaliſtes. De crainte d'être trop long, je me bornerai à quelques exemples.

Si je conſidere les expreſſions théologiques, ou qui reſſentent la pieté & la tendreſſe paſtorale, j'en trouve ſouvent & de bien placées, dans la pénultiéme partie, & preſque jamais dans la derniere partie des Annales dont je parle. L'Auteur de la pénultiéme partie, veut-il marquer la victoire remportée par une armée ſur une autre, veut-il s'expliquer ſur l'expulſion des Normands de différens endroits, ſur celle des Sarazins, ou d'autres peuples ennemis, & ſur les fauſſes attaques portées contre Charles le Chauve; il n'oublie jamais de marquer que c'eſt par le ſecours du Ciel, ou par un effet de la miſericorde de Dieu, parce que Dieu a bien voulu prêter ſon bras, & combattre: & pour ne pas oublier un langage, qui lui eſt encore plus ordinaire, j'ai obſervé qu'il dit que c'eſt par le ſecours de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt: *adepta divinitus victo-*

ria (*a*), *Cœleſtibus auxiliis fulti* (*b*); *Dei auxilio* (*c*), *Domino pugnante* (*d*); *Largiente miſericordia Dei* (*e*): *auxilio Domini noſtri Jeſu Chriſti*; cette derniere expreſſion lui étoit la plus familiere; elle ſe trouve dans ſes Annales à l'an 845. à l'occaſion de la victoire des Saxons ſur les Normans, à l'année 848. au ſujet de celle que les Ecoſſois remporterent pareillement ſur les Normans, & à l'an 850. où il marque que les Anglois devinrent auſſi victorieux des mêmes barbares. L'auteur de la cinquiéme ou derniere partie des Annales, a eu également occaſion d'employer s'il eut voulu quelqu'une des expreſſions, uſitées par ſon prédéceſſeur. Il parle à l'an 865. de la défaite des mêmes Normans, par le Duc Robert; & plus bas, du carnage que

(*a*) *Ad an* 839. *ubi de victoria Ludovici in partibus Aquitanicis.*

(*b*) *Ibidem. Ubi de victoria Saxonum in Sorabos.* On pourroit encore remarquer l'attention qu'il a d'inférer dans ſes Annales, à la même année ce que Théophile Empereur d'Orient mandoit à Louis le Débonnaire, *de victoriis quas cœlitus fuerat aſſecutus ... datori victoriarum omnium, &c*

(*c*) *Ad ann.* 843. *ubi de expulſione Saracenorum à Beneventanis.*

(*d*) *Ad ann.* 853. *ubi de expulſione Bulgarorum à Ludovico Rege Germaniæ.*

(*e*) *Ad ann.* 858. *ubi de carolo ſervato ab inſidiis Ludovici fratris.*

les troupes d'Aquitaine firent de la même nation. Il a encore différentes occasions de remettre aux yeux du lecteur, les échecs qu'essuyerent ces barbares, ou bien il se présente à lui quelque chose à dire touchant certaines autres victoires ; mais cet Auteur à qui les secours d'en haut, n'étoient pas apparemment si présens à l'esprit, n'en fait aucune mention. Si c'étoit le même écrivain qui eut redigé ces deux morceaux, pourquoi se souvient-il si exactement dans l'un, des faveurs du ciel, de la misericorde de Dieu, du secours de Notre Seigneur J. C. & que dans l'autre, il n'attribue plus la même gloire au Souverain arbitre des couronnes ? On lit dans le même Annaliste à l'an 845. une reflexion si judicieuse, & en même-tems si honorable à la toute-puissance de Dieu, & si convenable à sa misericorde, que je ne puis l'omettre ici. *Normanni alveo Sequanæ remenso maria repetunt, cuncta maris loca finitima diripiunt, vastant, atque incendiis concremant.* Voilà le fait, tel peut-être que le cinquiéme Annaliste se seroit contenté de le rapporter : mais le quatriéme An-

naliſte, qu'on voit bien avoir été un homme de pieté, & verſé dans le ſtile des Homelies, ajoute cette petite reflexion avant que d'en venir au recit du deſavantage qu'eurent enfin les Normans en cette occaſion : *Sed licet peccatis noſtris divinæ bonitatis æquitas nimium offenſa, taliter Chriſtianorum terras & regna attriverit ; ne tamen etiam pagani improvidentiæ aut certè impotentiæ Dominum omnipotentiſſimum ac providentiſſimum impunè diutiùs inſimularent, cùm à quodam Monaſterio Sithdiu nomine directo incenſoque oneratis navibus repedarent, ita divino judicio vel tenebris cœcati & inſaniâ ſunt perculſi, ut vix perpauci evaderent, qui Dei omnipotentis iter cæteris nuntiarent.* J'avouerai ſi l'on veut, que les reflexions trop longues ne conviennent point à un Annaliſte ; mais lorſqu'elles ſe trouvent dans une portion d'Annales, & nullement dans une autre, n'eſt-ce pas un fondement ſuffiſant, pour juger que les Auteurs primordiaux de ces Annales ſont différens. On remarquera ici en paſſant, combien le pieux Auteur de la pénultiéme partie des Annales Bertinienes,

appuye sur la toute-puissance de Dieu, puisqu'il donne même un superlatif à l'épithete *omnipotens*.

Cet Auteur n'étoit pas moins tendre envers les peuples, que reconnoissant envers la divine bonté. Je me contenterai d'en rapporter une simple preuve, par les termes dont il se sert pour exprimer la misere où l'on se trouva en France l'an 843. *Emergentibus igitur*, dit-il, *hinc inde tot tantisque incessabiliter malis, vastante passim cuncta raptore, coacti sunt per multa totius Galliæ loca homines terræ mixtam paucitatem farinæ atque in panis speciem redactam comedere : Eratque lacrimabile, imò execrabile nimiùm facinus, cùm jumenta raptorum pabulis abundarent, & homines ipsius terrenæ admixtionis crustulis indigerent.* Ces expressions marquent évidemment, un Auteur qui avoit vû de ses yeux l'extrême misere dont il parle, & qui y avoit compati sensiblement. Le dernier Annaliste parle bien de quelques ravages, arrivés même dans son pays; mais jamais il ne va jusqu'à attendrir son lecteur. Cette expression *lacrimabile* digne de larmes, étoit assez fréquente

dans la bouche de notre quatriéme Annaliſte : & le cinquiéme ne s'en ſert jamais, quoiqu'il en ait eu beaucoup d'occaſions. Comment eſt-ce que débute le quatriéme Annaliſte, ſur l'apoſtaſie d'un nommé Bodon Diacre, qui en 839. embraſſa le Judaïſme, ſe fit circoncire, ſe maria, puis paſſa en Eſpagne ? *Interea*, dit-il, *lacrimabile nimiumque cunctis Catholicis Eccleſiæ filiis ingemiſcendum fama perferente innotuit* ; un peu après il ajoute. *Quod lacrimabiliter dicimus.* Continuant à parler du même Apoſtat à l'an 847. & du mal infini qu'il fit en Eſpagne, il dit : *Super quo omnium illius regni (Hiſpaniæ) Chriſtianorum petitio ad Carolum Regem regnique ſui Epiſcopos, ceteroſque noſtra fidei ordines lacrimabiliter miſſa eſt, ut memoratus apoſtata repoſceretur.* Le cinquiéme Annaliſte, n'a pas manqué d'occaſions de ſe ſervir de ce langage de commiſeration, & jamais on ne le voit ſortir de ſa plume.

Si les Auteurs ont des tours familiers, & des expreſſions qui leur reviennent ſouvent, il faut auſſi avoüer qu'on en remarque, qui ont l'uſage de cer-

tains mots que d'autres n'ont pas, au moins dans le même ſens. J'ai obſervé par exemple, que le quatriéme Annaliſte parle un plus pur latin que ſon continuateur, dans les noms qui ne ſont point noms propres. Le terme d'*exercitus* ou autre d'auſſi bon latin, eſt celui qu'il employe toujours pour ſignifier une armée; expreſſion que les guerres de ces tems-là, lui rappellent très ſouvent. Mais il n'en eſt pas de même du cinquiéme Annaliſte. Les vingt années dont il donne un abregé hiſtorique, ſont également remplies de guerres comme les ving-cinq, dont l'autre a fait l'Hiſtoire. Néanmoins ce dernier Auteur, laiſſe le plus ſouvent à l'écart le mot *exercitus*, & met en place celui d'*hoſtis*, qu'il féminiſe même quelquefois. Chez le quatriéme Annaliſte *hoſtis* (*a*), ſignifie toujours l'ennemi, l'adverſaire : chez le cinquiéme, *hoſtis* ſignifie tout le contraire, il veut dire les troupes du parti ami, l'armée du Prince pour qui l'on tient, expreſſion de baſſe Latinité, d'où eſt venu le mot *hoſt* pour ſignifier l'armée. C'eſt ce qu'on peut voir dans

(*a*) Il y eſt page 188. C.

ce dernier Annaliſte aux années 866(*a*), 872 (*b*), 873 (*c*), 875 (*d*), 880 (*e*). Les endroits où il fait *hoſtis* de genre feminin, outre l'un de ceux que je viens de donner, ſont les années 865, 866, 867, 872, & 873. On y lit : *Hludovicus Germanorum Rex hoſtem ſuam contra Winedos directam & proſperè agentem recepit.* A l'an 866. *Quo Carolus hoſtiliter cum tali hoſte confecta maximè de Epiſcopis . . . . ſe perrecturum ire denuntians &c.* A l'an 872. *Hludovicus Imperator . . . hoſte collectâ, Roma iterum in partes Beneventanas perrexit.* A l'an 873. *Carolus iter cœptum peragens cum hoſte collecta civitatem Andegavis . . . obſedit.* Il y a d'autres en-

Duchêne T. 3. p. 224. B.

P. 226. C.

P. 244. B.

P. 245. C.

(*a*) *Hludovicus Germaniæ Rex contra quoſdam ſuorum in Marca adverſus Winidos rebellionem molientes hoſtem movit, quam præcedens in brevi rebellantes ſine conflictu domat, & hoſtem nondum penè promotum domi reſidere mandavit.* Duchêne tom. 3. pag. 225.

(*b*) *Hludovicus hoſtem quàm magnum potuit cum Carolomanno direxit.* pag. 244.

(*c*) *Pervento Patritio Imperatoris Græcorum cum hoſte in civitate.* pag. 245. C.

(*d*) *Hludovicus . . . cum hoſte & filio . . . . uſque ad Attiniacum venit.* pag. 247. C.

(*e*) *Indeque cum hoſte ex regnis ſuis una cum prædicta ſcara Ludovici Regis Germaniæ . . . in Burgundiam . . perrexerunt.* Pag. 260. A.

droits où *hoſtis* ſignifie chez le même Auteur, une levée de troupes, ou la guerre même: c'eſt ce qu'on peut voir par ces deux ou trois paſſages: *Et Carolus generaliter per omne regnum ſuum hoſte denuntiatâ, Placitum ſuum Calendis Auguſti in Carnutum civitate condixit*; & plus bas: *Lotharius à Franconofurd revertens, hoſtem ad patriæ defenſionem per regnum ſuum indicit, quaſi contra Normannos.* Ces deux paſſages ſe liſent à l'an 867. & reviennent pour le même ſens à celui de l'an 873. où on lit: *Carolus hoſtem denuntiat verſus Britanniam, ut Nortmanni qui Andegavis civitatem occupaverant, non autumarent ſe adverſus eos illuc iturum.*

Je pourrois entrer dans un pareil détail ſur le terme *honores*, que l'Auteur de la derniere partie des Annales Bertiniennes employe dans le ſens, qui a fait placer ce mot dans le Gloſſaire de moyenne & baſſe Latinité. On l'y trouve aux années 865 & 866: en 869 doublement, en 872 & 882. Il faut donc que ſon prédéceſſeur dans la confection des Annales, eût été élevé dans un pays où l'on parloit

un latin moins barbare, ou il faut dire qu'il n'a pas voulu adopter ces expreſſions bizarres & inconnues aux bons Auteurs.

Mais quittons ces obſervations grammaticales, qui prouvent que ces deux écrivains avoient étudié ſous différens maîtres, & peut-être en différens pays, pour faire remarquer ce qui démontre ce fait un peu plus formellement. Les noms propres n'étoient pas des choſes que l'on enſeignât autrefois dans les écoles avec une grande attention. De-là vient, que même parmi les Sçavans du neuviéme ſiécle, les noms de lieu furent ſouvent latiniſés différemment. Le point où j'en veux venir, eſt que l'écrivain de la quatriéme partie des Annales de Saint-Bertin, ſçavoit ſon Céſar, & ſon Itineraire d'Antonin : il ne manque point de donner aux villes de France dont il parle, les noms que l'écrivain de la guerre des Gaules, ou celui de l'Itineraire leur donnent. On y voit les noms d'*Aiedincum Senonum*, *Auguſta Trecorum*, *Auguſta Trevirorum*, *Auguſta Veromanduorum*, *Caſaredunum Turonum*, *Durocortorum Remorum*, *Samarobriva Ambianorum*,

Ambianorum, *Lotitia Parisiorum*, *Tullum Leucorum*. Ces mots anciens y sont prodigués, pour les villes que l'Auteur envisageoit dans les anciens écrivains, comme capitales d'un pays; mais lorsqu'il parle de certaines autres villes, qui ne lui paroissoient point avoir été si célébres dans les écrits des anciens, ni avoir été capitales, il en fabriquoit les noms sur la prononciation vulgaire de son tems, ce qui l'obligea de les syncoper. C'est ainsi que sans se mettre en peine, quel étoit le nom latin primitif de Rouen & d'Auxerre, il nomme toujours l'une de ces villes *Rotuma*, & l'autre *Altiodorum*, & son territoire *Altiodorensis*. L'écrivain de la cinquiéme ou derniere partie des Annales, est plus uniforme. Après avoir employé dès le commencement de son ouvrage, l'expression de *Durocortorum Remorum* pour faire honneur à cette ville, & par déférence pour le stile de son prédécesseur, il ne se sert plus dans la suite que du terme de *Remi*, & ainsi de toutes les autres villes. Il affecte même en parlant des Archevêques de Sens, de les nommer toujours *Senenses*, au lieu de *Seno-*

nenſes; mais il eſt exact dans les noms d'Auxerre & de Rouen ; il nomme cette premiere ville un grand nombre de fois, & il l'appelle toujours *Autiſſiodorum*, & les Evêques de l'autre dont il parle quelquefois, ſont deſignés chez lui par le nom de *Rotomagenſis*. Tout cela prouve, que depuis 836. juſqu'en 861. ce fut une même main qui travailla à ces Annales, & que depuis 861. juſqu'à 882. ç'en fut une autre.

La différence de ſtile ſe fait encore ſentir dans l'emploi du pronom *noſter*. C'eſt un pronom, que ceux qui débitent les Nouvelles ont fréquemment en bouche, lorſqu'il eſt queſtion de batailles, de marches d'armée, de traités de paix, &c. Ils diſent communément; *Notre Armée*, *Nos Troupes*, *Nos Gens*, *Nos Capitaines*, *Nos Députez*, *Nos Plénipotentiaires*, & même *Notre Royaume*. L'Auteur de la quatriéme partie des Annales, fait voir par l'emploi du pronom *Noſter*, qu'il demeuroit en France ; ſon continuateur depuis l'an 861. n'étoit pas moins habitant du même Royaume, comme il paroît par pluſieurs endroits de ſon écrit ; mais

jamais il ne se sert du pronom dans aucune des occasions, où les événemens de la guerre lui eussent dicté de mettre *les Nôtres*, si ç'avoit été son stile. Le quatriéme Annaliste, parlant à l'an 836. de l'Assemblée de Thionville, où Lothaire envoya des Ambassadeurs pour traiter avec Louis le Débonnaire son pere; *Cum quibus*, dit-il, *de adventu ejus tractatum est, ac NOSTRA ex parte firmatum, ut incolumis unà cum suis ad patris veniret præsentiam.* A l'an 837. *Ea tempestate Nordmanni . . . in insula quæ Walacria dicitur NOSTROS imparatos aggressi, multos trucidaverunt.* A la même année. *Britones quadam insolentiâ moti rebellari conati sunt: quorum motus Imperator directâ expeditione cito compressit, redditâque NOSTRIS terrâ & datis obsidibus, fideles sese polliciti sunt permansuros.* A l'année 838. *Noviomago Imperator progredi disponebat, quatenus suâ præsentiâ damnum quod annis præteritis pyratarum, importunitate NOSTRORUMque desidiâ, contigerat, vitaretur.* A la même année, *Ubi etiam,* (il parle d'Attigni,) *Missi Horich venientes, pyratarum in NOS-*

TROS fines dudum irruentium maximos à se ob Imperatoris fidelitatem captos . . . retulerunt. A l'année 839. parlant des Ambassadeurs de Théophile Empereur des Grecs, & de certaines autres gens qui les accompagnérent jusqu'à Ingelheim. *Quorum adventus causam Imperator diligentius investigans, comperit eos gentis esse Sueonum, exploratores potius Regni illius NOSTRIque, quàm amicitiæ petitores ratus.* L'écrivain veut parler de la Germanie & de la France. C'est une chose assez visible. A l'an 850. il dit au sujet des Normans : *Sed quia incautè suscepta est eorum conjuratio, à potentioribus NOSTRIS facilè interficiuntur.*

Ce même Annaliste, avoit si fort contracté l'habitude de se servir du pronom, qu'il ne l'employa pas seulement à l'égard des affaires du Royaume comme bon Regnicole, mais encore dans les occasions où il s'agissoit des mœurs & de la foi. Ainsi par exemple, il dit à l'an 845. *Nortmanni . . . cuncta maris loca finitima diripiunt, vastant, atque incendiis concremant. Sed licet peccatis NOSTRIS divinæ*

bonitatis æquitas nimium offensa, &c. A l'an 847. parlant d'un apostat, retiré en Espagne : *Super quo omnium illius, (Hispaniæ,) regni Christianorum petitio ad Carolum Regem, regnique sui Episcopos ceterosque NOSTRÆ fidei ordines lacrimabiliter missa est.* Et enfin à l'an 849. parlant de Gothescalc : *Pannoniam Noreiamque adorsus, quædam NOSTRÆ saluti valde contraria . . . adstruens.* Je me persuade que l'usage & l'emploi du pronom *noster*, étant si commun chez ce quatriéme Annaliste, ce sera un nouvel argument pour ne lui point attribuer la derniere partie des Annales de S. Bertin, où ce langage ne paroît aucunement.

Jusqu'ici, je ne me suis attaché qu'à representer certaines différences, qui regardent le stile & la diction entre les deux derniers continuateurs des Annales d'Eginhard. Il est tems d'apporter les preuves de la différence du goût & du génie de ces deux Ecrivains. J'en vois de très-sensibles, si je considere le but de l'un & de l'autre Auteur. Le premier, traite beaucoup plus de sujets différents que le second, quoiqu'il soit plus court que lui. Il est concis dans

ce qu'il dit : mais il ne se borne pas à parler de guerres, de traités de paix, de Conciles, des ravages des Normans, & autres, de voyages de Rois, d'affaires Epiſcopales, comme fait le ſecond. Il rapporte les éclypſes arrivées de ſon tems (*a*), les apparitions de cometes (*b*), celles de la lumiere boreale (*c*), les obſervations faites au ſujet de la lune (*d*), les pluyes & les tempêtes extraordinaires (*e*), les débordemens de la mer & des rivieres (*f*), les tremblemens de terre (*g*), les chutes de la foudre (*h*), les dégats cauſés par les vents (*i*), par les loups (k), les découvertes faites ſur le rivage de la mer (*l*), les peſtilences, les grands hivers (*m*). Rien de tout cela ne ſe trouve dans le cinquiéme & dernier Annaliſte, quoique dans les vingt années que ſon ouvrage renferme, il ait dû arriver beaucoup d'évenemens ſemblables à ceux que ſon devancier avoit vus entre 836. & 861. & qu'il en ſoit

(*a*) En 838, 840, 860.
(*b*) En 855.
(*c*) En 839, 859.
(*d*) En 860.
(*e*) En 846, 858.
(*f*) En 839, 846.
(*g*) En 842, 849.
(*h*) En 858. deux fois.
(*i*) En 846.
(*k*) En 846, 858.
(*l*) En 858.
(*m*) En 856, 860.

arrivé en effet qu'on trouve écrits dans d'autres Auteurs. On ne connoît qu'une année, qui est celle de 874. dans laquelle il a marqué que l'hyver fut fort rude, & l'été fort sec. Voilà précisément à quoi se reduisent toutes les observations, qu'il a faites sur la nature & sur la physique.

Mais au lieu de cela, cet Auteur s'étend fort au long sur les Conciles & sur les affaires de l'Eglise. On voit que c'est ce qui l'occupoit principalement, & il ne manque jamais de faire sentir dans l'occasion, qu'il étoit singuliérement versé dans le Droit Canonique. Le compilateur de la quatriéme partie, n'oublia pas de parler de plusieurs Assemblées Episcopales, de plusieurs Plaids, de certaines affaires où les Canons furent pesez; il se sert alors des termes vagues de Causes d'Eglise, *Conventus venerabilium Episcoporum*, d'Evêques ou de Concile jugeant, d'Audience d'Evêques, langage usité dans les anciens écrivains. Mais celui qui a redigé la cinquiéme partie, ne se sert point de ces anciennes expressions, il en employe de plus communes, ou d'autres qui avoient

En 837. 846. 853. 859.

été trouvées dans les derniers tems ; & il repete jusqu'à ennuyer, les termes qui sont devenus depuis si familiers dans les Ecoles de Droit. Je ne puis me dispenser de les rapporter ici, afin qu'on ne croye pas que j'en impose. Ce détail sera un peu long, mais il m'a paru nécessaire pour les conséquences que je veux en tirer, & que j'espere en faire tirer par mes Lecteurs.

A l'année 861 (*a*), qui est celle où commence ce dernier continuateur, on lit *Hincmarus .. Rothardum ipsius urbis (Suessionis,) Episcopum* REGULIS ECCLESIASTICIS *obedire nolentem Episcopali privat communione secundum* DECRETA CANONUM.

A l'an 862 (*b*), *Rex Karolus post* MUNDANÆ LEGIS *judicium canonicum, &c.*

A l'an 863 (*c*), *Lotharius .. Valdradam contra* LEGES ECCLESIASTICAS ET MUNDANAS *in uxorem sibi asciverat.*

A la même année (*d*), *Carolus Abbatiam S. Carilephi . . . LEGALI-*

(*a*) Pag. 213. A.
(*b*) *Ibid.* B.
(*c*) Pag. 216. B.
(*d*) Pag. 218. A.

TER

TER evindicavit. Un peu plus bas : *Apud Autisiodorum filiam suam Judith.... LEGALITER conjugio sociari permisit.*

A l'an 864. parlant des Capitulaires dressez par Charles-le-Chauve : *& ut LEGALIA per omne regnum suum observari præcepit* (*a*).

A l'an 865. à l'occasion du Roi Lothaire : *Mandantes ut emendaret quod contra LEGES DIVINAS ET HUMANAS commiserat, &c.* Un peu plus bas, il dit que Rothade Evêque de Soissons, fut retabli par le Pape Nicolas, *non REGULARITER sed POTENTIALITER : & cum SACRI CANONES dicant, &c* (*b*).

A l'an 866. sur la vacance de l'Eglise de Treves : il dit que c'est *contra SACRAS REGULAS* (*c*). Parlant un peu après des Ordinations, faites par Ebbon Evêque de Reims : *quoniam REGULÆ SACRÆ apertè non poterant convelli... & licet juxta Innocentii DECRETA, &c.* A la même année, il dit des Evêques de la

(*a*) Pag. 221. B.
(*b*) Pag. 222. B. & 223. B.
(*c*) Pag. 225. B. & 226. B.

faction de Wulfade de Bourges, qu'ils étoient *LEGIBUS ECCLESIASTICIS minus necessario periti* ; & il ajoute, qu'ils agirent *contra LEGES ECCLESIASTICAS.*

A l'an 867. au sujet des Evêques assemblés à Troyes, il dit : *Quidam contra veritatem & CANONUM SACRORUM autoritatem, adversus Hincmarum, (Remensem,) moliri cœperunt* (*a*).

A l'an 868. parlant d'un certain Eleuthere, il dit qu'on se disposoit à le juger, *secundum LEGES ROMANAS* (*b*). A la même année, il remarque le conflit du jugement Seculier, & du jugement Ecclésiastique dans l'affaire de Hincmar de Laon (*c*), & presque aussi-tôt il ajoute : *sicut SACRÆ LEGES præcipiunt.*

A l'an 871 (*d*), parlant de Carloman fils de Charles-le-Chauve, & de ceux qui commirent des dégats dans son Royaume, *eos secundum CANONES communione privarunt sicut in epistolis continetur, quas inde juxta SACRAS REGULAS ad alios Epis-*

(*a*) Pag. 228. C.
(*b*) Pag. 230. C.
(*c*) Pag. 233. B.
(*d*) Pag. 242. A.

copos transmiserunt. Quelques lignes plus bas parlant de Hincmar de Reims, il repete encore son *Secundum REGULAS ECCLESIASTICAS*, & son *Judicium REGULARE.*

A l'an 872 (*a*), il fait remarquer que le Concile de Constantinople statua quelque chose, *contra ANTIQUOS CANONES.*

A l'an 873. on y voit dès le commencement de l'article *SACROS CANONES: SACRAS REGULAS*(*b*). *SACRARUM LEGUM DECRETA* (*c*).

Il dit à l'an 876. au sujet des honneurs qui furent rendus par ordre du Roi, à Ansegise Archevêque de Sens, au Concile de Pontion, que ce fut: *reclamante Remorum Archiepiscopo hoc factum SACRIS REGULIS obviare* (*d*) : les adverbes *CANONICE*, & *REGULARITER* ne sont pas oubliés dans le reste du recit qu'il fait de ce Concile. Au même endroit, il fait observer que les Capitulaires qui furent lus dans ce même Concile par Odon Evêque de Beauvais, se contredisoient

(*a*) Pag. 244. B.
(*b*) Pag. 244. C.
(*c*) Pag. 245. A.
(*d*) Pag. 248. C.

l'un l'autre,& n'avoient aucune autorité ; & que c'eſt pour cela, qu'il ne les inſere point dans ſes Annales.

Je pourrois entrer dans un plus grand détail, des circonſtances qui prouvent que cet Hiſtorien étoit parfaitement rempli de ſon Droit Canon, & qu'il en conſerva le ſtile juſqu'à la fin de ſon ouvrage, puiſqu'on y lit encore à la derniere page une mention expreſſe de ces Canons ſacrés, *SACRAM AUCTORITATEM. . . quas SACRI CANONES futuro Epiſcopo reſervari præcipiunt* (*a*). Mais en voilà ſuffiſamment, & peut-être trop, pour faire ſentir cette différence de génie, que j'ai remarqué dans le dernier continuateur des Annales de Saint-Bertin, d'avec ſes prédéceſſeurs. Ce dernier compilateur ramenoit tout à ſa ſcience Canonique, il y eſt entierement reconnoiſſable : l'autre compilateur eſt plus varié, il s'étendoit ſur une plus grande diverſité d'objets. C'étoit un homme compatiſſant & plein d'onction. Si quelqu'un doutoit de la vérité de ces deux points, il peut encore conférer les deux ouvrages, & le dernier lui paroîtra in-

(*a*) Pag. 261. A.

dubitablement d'un bout à l'autre parti de la plume d'un Canoniſte. Mais, quel fut ce Canoniſte; c'eſt ce que je réſerve à dire lorſque j'aurai fait connoître quel fut le pieux & ſçavant Auteur de la quatriéme partie.

Il eſt déja aſſez connu cet illuſtre Auteur. M. L. D. L. R. a prouvé que ce devoit être S. Prudence Evêque de Troyes, parce qu'on eſt très aſſuré ſur le témoignage d'Hincmar de Reims, que cet Evêque avoit écrit les Annales des Geſtes de nos Rois arrivés de ſon tems, que le paſſage qu'il en cite ſe trouve mot à mot dans la quatriéme partie des Annales Bertiniennes, & que ces Annales font regarder les écrits de Godeſcalc, comme des écrits pernicieux & réprouvés; Claſſe dans laquelle S. Prudence les mettoit, puiſqu'il a dit dans ſes autres ouvrages, qu'il ne défend ni ne ſoutient l'Héreſie Gotheſcalcane. Je n'y voudrois ajouter qu'un troiſiéme indice, qui eſt que l'Auteur a dû être Evêque, attendu qu'il ſe plaint en quelques endroits, ſur-tout en 846. du mépris qu'on avoit fait du caractére Epiſcopal en l'aſſemblée d'Epernay.

Il faut réünir à ces deux preuves de

reſſemblance, les inductions qui ſe tirent naturellement de ce que j'ai extrait de la quatriéme partie de ces mêmes Annales. Prudence étant mort en odeur de ſainteté, puiſqu'il a dans ſon Diocèſe un culte dont on ne voit point le commencement ; il eſt viſible qu'avec la ſcience qu'il avoit puiſée dans les Peres de l'Egliſe, ainſi qu'on n'en peut douter, il ne pouvoit guéres ſe diſpenſer de faire mention à chaque victoire, ou preſque à toutes, que c'étoit par le ſecours de Dieu, par l'aide du ciel, par un effet de la miſéricorde divine, par la force du bras du Seigneur, que les victorieux avoient triomphé. Il convenoit auſſi très-fort, à un ſaint & humble Prélat accoutumé à la prédication, de placer de tems en tems dans ſes Annales de pieuſes réfléxions ſur la bonté de Dieu envers les hommes, & de ſe comprendre dans le nombre des pécheurs ; il ne lui convenoit pas moins de gémir ſur le ſort de ces pauvres gens qui furent reduits de ſon tems à manger de la terre mêlée avec un peu de farine. Son cœur tendre & compatiſſant, le porta de même à pleurer la perte de ceux qui quittoient la

Religion Catholique, (qu'il appelle *noſtra fides*, *noſtra ſalus*,) pour embraſſer le Judaïſme ou l'Héréſie ; à pouſſer des ſoupirs vers le ciel, ſur ce qu'il voyoit quelquefois les payens remporter des victoires ſur les Chrétiens(*a*). La charité qui anime les Saints, éxigeoit de lui qu'il traitât avec reſpect Hincmar Archevêque de Reims, quoiqu'ils fuſſent enſemble en conteſtation pour des intérêts temporels. Auſſi, dit-il, à l'an 849. en parlant du Siége Epiſcopal de Reims : *Cui Ingmarus VIR VENERABILIS præſidet.*

On pourroit oppoſer à mes raiſonnemens, que de ce qu'un ouvrage paroît parti de la plume d'un Evêque, & d'un Evêque ſçavant & pieux, il ne s'enſuit pas néceſſairement qu'il ſoit de Prudence Evêque de Troyes. Mais il faut faire attention, qu'il s'agit d'An-

(*a*) Il étoit d'un caractére ſi reconnoiſſant, ſi humble, & ſi compatiſſant, qu'il eſſayoit de l'inſpirer aux autres, en remerciant Dieu de le lui avoir donné, comme on lit dans l'une des oraiſons qui ſont ſurement de lui, après ſon abrégé du Pſeautier, contenu dans le volume manuſcrit 4598. de la Bibliotheque du Roi : *Te laudo & glorifico qui mihi ſoſpitatem membrorum... honorem indebitum, fraternam caritatem, compaſſionis affectum ex tua magna pietate dediſti.*

nales des Geſtes de nos Rois, & qu'on eſt très aſſuré par Hincmar de Reims, que Prudence en avoit écrit. Puis donc qu'il n'y a rien dans la portion de celles de S. Bertin que je lui attribue, qui ne convienne à un contemporain de Hincmar, à un Evêque, qui fut diſtingué par ſa ſainte vie, & renommé par ſa ſcience; pourquoi ne pas reconnoître que c'eſt lui qui en eſt Auteur? pourquoi ne pas avoüer que les Annales de S. Prudence ne ſont pas perdues, mais qu'elles ſont renfermées dans le volume de celles de Saint-Bertin?

Bien plus, avec une certaine attention on peut ſe convaincre, que cette partie de notre Hiſtoire a dû être écrite par un Eſpagnol, dont la réſidence étoit peu éloignée des pays de Sens & d'Auxerre. L'Hiſtoire du Diacre Alleman, qui ſe retira en Eſpagne pour s'y faire Juif, y eſt repetée deux fois, ſçavoir à l'an 839. & à l'an 847. Il faut ſur-tout y lire la requiſition des Chrétiens d'Eſpagne marquée à l'an 847. Il ne faut pas oublier à l'an 844. le jugement de Bernard, Comte de la Marche Eſpagnole. De plus, à la

même année les guerres des Normans sur les côtes de la Galice, & leur défaite par les Sarazins d'Espagne. A l'an 847. la reception des Ambassadeurs d'Abdirhaman Roi de ces Sarazins. A l'an 848. la prise de Barcelone & d'Empories par Guillaume fils du Comte Bernard. A l'an 849. la disposition que Charles-le-Chauve fit du territoire appellé la Marche Espagnole, suivant sa volonté. A l'année suivante, la suite des actions de Guillaume, fils du Comte Bernard, sa détention & sa mort. A l'an 852. la prise de Barcelone par les Maures & ses suites. La mort d'Abdirhaman Roi des Sarazins d'Espagne, & le transport de la couronne à son fils. A l'an 858. l'apport de plusieurs corps saints de Cordouë en France. A l'an 859. le passage des Danois au Détroit d'entre l'Espagne & l'Afrique. Outre cela, j'ai remarqué que le même Auteur voulant désigner la Fête, qu'en France on appelloit de son tems comme aujourd'hui la Fête de l'Epiphanie, ne se sert point de ce nom d'*Epiphania*, mais de celui d'*Apparitio*, qui étoit plus connu dans la Liturgie d'Espagne. Il n'a eu occasion de

parler de cette Fête que quatre fois ; & dans aucune, il n'adopte le terme grec qui étoit reçu en France. A l'an 838. *Post hæc peractis sacræ Nativitatis, Apparitionis, atque Oblationis Dominicæ solemnitatibus.* A l'an 839. parlant de Mayence où étoit l'Empereur : *Ubi Nativitatis atque Apparitionis Dominicæ festivitatibus emensis.* A l'an 840. *Imperator autem Nativitatis atque Apparitionis Dominicæ Festum.... in urbe Pictavorum celebraus.* A l'an 842. parlant de Charles-le-Chauve : *Augustam Viromandorum ad memoriam videlicet beati Quintini Martyris Nativitatis Domini & Apparitionis Festum celebraturus proficiscitur.* Tout ceci démontre, que c'est un Espagnol qui parle selon l'ancien langage, auquel il étoit accoutumé. Les expressions dont il s'est servi, pour désigner beaucoup de nos villes par les noms usités dans les monumens Romains, ressentent aussi un peu le génie Espagnol, en même-tems qu'elles nous confirment dans la qualité que son continuateur n'a pû lui refuser, d'homme versé dans les belles Lettres : *Litteris apprimè eruditus.*

Mais cet Eſpagnol, devoit faire ſa demeure ordinaire dans un lieu peu éloigné du pays Auxerrois & Senonois. Ce qui le prouve, eſt qu'il s'étend ſur la bataille de Fontenai, donnée en 841. à ſept lieues d'Auxerre, plus qu'aucun autre Hiſtorien du tems ſi on en excepte Nithard. Il y rapporte même des faits que ce dernier Hiſtorien n'a pas écrit; par exemple, la priſe de Georges Evêque de Ravenne, qui s'étoit trouvé à cette bataille, comme Envoyé du Pape pour concilier les Princes. Il marque à l'an 846. une inondation ſi extraordinaire arrivée à Auxerre, & avec un détail ſi circonſtancié, que je croirois qu'il en avoit vû les effets. A l'an 858. il raconte l'entrée & la courſe que fit un loup pendant le Service Divin, dans une Egliſe du Diocèſe de Sens, qui n'étoit qu'à quatre lieues & demie d'Auxerre, & à onze ou environ de Troyes. Cette minutie marque, que l'écrivain n'étoit pas d'une contrée fort éloignée. Cette Egliſe s'appelloit Sainte-Porcaire. Le village d'Aimant au Diocèſe de Sens, lui fut connu comme dépoſitaire des corps ſaints, arrivés d'Eſpagne la mê-

me année 858. & comme assez voisin de la route de la haute Champagne à Paris. Je me rappelle ce qu'il a marqué, comme parfaitement instruit du nom des différens cantons, qui environnoient le territoire de Troyes. Il parle deux fois du *Pagus Mauripensis*, & il fait voir en l'un & l'autre endroit qu'il en a une parfaite connoissance. A l'an 859. il place Nogent qui est du Diocèse de Troyes, dans ce *Pagus Mauripensis*, & il nous apprend que les corps de Saint Denis & de ses compagnons y furent refugiés pour la crainte des Normans, & mis en terre dans des tombeaux le 21. Septembre. Dès l'an 841. il avoit marqué ce pays *Mauripensis*, comme situé en partie sur la Seine. Ici il ôte toute ambiguité sur la position. A l'an 858. il parle comme pur Annaliste, du lieu de Brienne au Diocèse de Troyes ; mais c'est comme versé dans la connoissance des environs de la Brie, & de la Champagne, qu'il marque la route de Louis-le-Germanique par un certain canton de Peuples, qu'il appelle *Cupedenses*, petite contrée qui n'est connue d'ailleurs que par la mort de S. Urse Evêque de Troyes, &

Martyr. Prudin. Ms. 26. Jul.

parce qui s'en lit dans la vie de Saint Victor, Prêtre du même Diocèse. L'Azois (*Alsensis Pagus*,) est un petit pays presque aussi peu connu que le *Pagus Cupedensis*; il commence un peu au-delà de Troyes, tirant vers Bar sur Aube. Notre Annaliste y fait passer Charles-le-Chauve en 842. au sortir de Troyes pour aller à Toul. *Inde Trecas adiens, per Alsensem Pagum & Tullum civitatem, Vosagi saltu transposito, &c.*

Il me semble que tout ce que je viens de rapporter, en fait d'Histoire & de Géographie, rapproche suffisamment de Troyes cet Annaliste, pour pouvoir l'y fixer, & dire que ce fut le lieu de sa résidence. Si donc cet Auteur fut du nombre des sujets de Louis-le-Débonnaire, puis de Charles-le-Chauve; s'il fut un des Evêques du Royaume, un Prélat lettré, un homme stilé dans la prédication, un Théologien versé dans les Ecrits des SS. Peres, & sur-tout de S. Augustin, un Pasteur tendre & compatissant aux miseres des peuples; s'il paroît avoir affectionné la Nation Espagnole, en avoir retenu des usages, avoir enfin demeuré à Troyes;

pourquoi lui refuser après cela, le nom de S. Prudence Evêque de cette ville, puisqu'il en a tous les caractéres?

On ne peut parvenir à la découverte du nom de l'Auteur, de la cinquiéme & derniere partie des Annales de Saint-Bertin, qu'en y procedant à peu près comme je viens de faire à l'égard de l'Auteur de la quatriéme partie du même ouvrage. Une des différences que j'ai déja indiquées entre ces deux Auteurs, consiste en ce que l'un m'a paru être un Théologien Moral, à qui le stile d'Homelies pouvoit être familier, en même-tems que le goût pour l'érudition lui faisoit embrasser toutes sortes de faits dans ses Annales; & que l'autre s'est contenté, après le recit indispensable des voyages de nos Rois & de leurs guerres, de rapporter des Conciles, les reformes faites ou ordonnées conformément aux Loix, ou bien les contraventions aux mêmes Loix: ce qui fait que perpetuellement il parle Droit Canon, parce qu'il en est rempli.

Je ne fais non plus aucun doute, qu'il n'ait été Evêque. Ce qui m'en a persuadé à l'égard de l'Auteur de la quatriéme partie, me le persuade de

même à l'égard de celui-ci. Quel est le simple Prêtre ou Abbé, qui eut pu alors écrire ce qui se lit dans ses Annales à l'an 865 ? *Attiniacum Arsenius Legatus rediens, Epistolam Nicolai Papæ plenam terribilibus, & à modestia sedis Apostolicæ antea inauditis maledictionibus detulit super eos qui ante hos annos multam thesauri summam prædantes abstulerant.* Et un peu plus haut : *Nicolaus Papa Arsenium cum Epistolis .... non cum Apostolica mansuetudine & solita honorabilitate .. sed cum malitiosa interminatione transmittit.* Auroit-il convenu à un simple Prêtre, de juger le huitiéme Concile tenu à Nicée, comme cet Auteur le juge ? *In qua Synodo de imaginibus adorandis aliter quam Orthodoxi Doctores antea diffinierant .... & quædam contra antiquos canones, sed & contra suam ipsam Synodum constituerunt, sicut qui eandem Synodum legerit patenter inveniet.* A l'an 872.

La demeure de cet Ecrivain, n'est pas moins clairement marquée dans ses Annales, que son genre de science & sa qualité. Il faudroit s'aveugler, pour ne pas voir dans son propre ouvrage,

que sa residence étoit dans la Gaule Belgique. Cet Auteur demeuroit dans un pays, à l'égard duquel la Brétagne, le Maine, la Touraine, le pays Chartrain, étoit censé *Trans Sequanam.* Charles-le-Chauve, revenoit du Maine & de la Brétagne l'an 862. & l'Annaliste dit de lui : *Carolus Rex de partibus Trans-Sequanis regrediens.* Il dit de même à l'an 866. que ce Prince donna au Comte Robert l'Abbaye de Saint-Martin de Tours, qu'il avoit otée à Engilwin, aussi-bien que les domaines qui en dépendoient, *& qui ultra Sequanam erant*, à ceux qui lui étoient asidés. On ne peut s'y méprendre, lorsqu'on trouve dans son écrit ce qui suit : *Carolus civitates trans Sequanam ab incolis firmari rogavit, Cinomannis scilicet ac Turonis :* & à l'an 871 : *Hugo Abba Monasterii S. Martini & Gozfridus cum ceteris Trans-Sequanis incautè adeuntes insulam Ligeris*, non plus qu'à ces lignes-cy qui se lisent à l'an 877 : *Illi vero tam Episcopi quam & alii qui trans Sequanam sunt de Neustria tributum illis Romanis qui in Ligeri erant secundùm quod sibi ab ipsis fuit impositum undecumque valuerunt*

A l'an 869.

valuerunt reddere procuraverunt. Mais on pourroit dire, qu'il suffisoit que cet Auteur habitât sur la route de Paris à Senlis, ou à Meaux, pour envisager comme au-delà de la Seine tous les pays, dont je viens de parler. Ce qui empêche d'avoir cette pensée, est ce que ce même Ecrivain marque à l'an 865. des détachemens de Normans, qui furent, dit-il, quelque tems *citra Sequanam*, sans qu'il paroisse qu'ils eussent atteint son pays; & qui ensuite voulant passer au-delà de la Seine, pour aller à Chartres, furent repoussés par les gardes de la riviere. Pag. 224. A.

Ceux qui souhaiteront avoir un témoignage plus positif, comme l'Auteur de ces Annales demeuroit dans la Province Belgique, le trouveront à l'an 870, en ces termes: *De Lugduno Carolus noctu à patre aufugiens in Belgicam Provinciam venit, & congregatis secum pluribus satellitibus ac filiis Belial, tantam crudelitatem & devastationem secundum operationem Sathanæ exercuit, ut credi non possit nisi ab ipsis qui eandem depopulationem viderunt atque sustinuerunt.* L'Ecrivain paroît avoir été dans le cas, & Pag. 241.

parler comme témoin oculaire, ou même comme partie affligée.

Notre Auteur faisoit constamment sa résidence dans une Province, située au nord ou à l'orient de la Seine, selon les cinq ou six premiers passages que j'en ai tiré. Le dernier que je viens de rapporter, le place assez clairement dans la Belgique. Mais comme c'est une vaste Province, en quel canton habitoit-il ? c'est ce qu'il reste à découvrir.

Il n'a pû si bien cacher le lieu de sa demeure, qu'on ne vienne à bout d'en trouver des indices assurés. Voici l'article décisif : *Anno Inc. verbi* 880. *Ludovicus Rex Germaniæ cum uxore sua ab Aquis in istas partes iter arripuit, & usque ad Duziacum venit... Indeque Ludovicus & uxor sua ad Atiniacum indeque ad Ercuriacum & sic usque ad Ribodimontem pervenerunt.. & ... reversi sunt in patriam suam.* Je croy pouvoir dévoiler cet Auteur, à la faveur de ces deux mots, *in istas partes.* En effet, ils ne peuvent pas signifier en général, que Louis vint dans le Royaume de France. L'écrivain a voulu dire : *En* 880, *Louis Roi*

de Germanie, se disposa à venir d'Aix avec son épouse en ces quartiers-cy, & il arriva à Douzy: Le mot *partes*, ne signifie chez cet Historien autre chose que *quartier, contrée, canton.* Dans la même page, *in illis partibus*, veut dire le voisinage de Francford, & *in illas partes*, est pour désigner le canton de la Loire voisin du Poitou. Il est constant que dans le langage de cet Auteur, *illæ partes* & *istæ partes*, étoient deux expressions opposées qu'il employoit; la premiere, lorsqu'il s'agissoit des pays éloignés de lui, quand même ils auroient été situés dans la France; & la seconde, lorsqu'il étoit question des cantons dont il étoit voisin. Etant donc indubitable, que chez notre cinquiéme Annaliste à l'an 880. *in istas partes*, marque le pays où il faisoit sa demeure, & doit être rendu en François par ces mots: *en ce pays-cy*; il faut voir de quel pays il parle. Louis Roi de Germanie, vint d'abord d'Aix-la-Chapelle à Douzy. Ce Douzy est incontestablement celui d'auprès de Mouzon, au Diocèse de Reims. De Douzy il vint à Attigny. Ce lieu est encore du même Diocèse, mais beau- p. 259.

coup plus proche de Reims. Douzy en eſt éloigné de vingt-deux lieues, & Attigni de onze ou douze ſeulement. Attigni étoit alors comme Douzy, un Palais en état de loger pluſieurs Princes ; il eſt fameux par le nombre des Aſſemblées qui y ont été tenues. Louis ne voulut viſiter que trois ou quatre Châteaux : d'Attigni qui eſt ſur la riviere d'Aine, il remonta juſqu'à Ecry, qui eſt ſur la même riviere proche Neuchâtel, à cinq lieues ou environ de Reims ; c'eſt un Château qui étoit connu dès les ſiécles précédens, De-là, il prit ſa route par Ribemont, ſitué ſur la riviere d'Oiſe, à quinze lieuës ou environ d'Ecry. Voilà l'interprétation naturelle du texte des Annales. D'où j'infére, que l'Auteur de la cinquiéme partie, vivoit & écrivoit à Reims, puiſqu'il regarde comme étant de ſon pays les Châteaux d'Attigni & d'Ecry, qui étoient les deux Châteaux les plus éloignés d'Aix-la-Chapelle, entre ceux où Louis avoit eu deſſein de venir ſe délaſſer avec ſon épouſe, & qu'il en parle comme de Terres Royales, ſituées dans le canton qu'il habitoit.

Au reſte, il eſt facile d'appercevoir

encore en d'autres endroits de la même portion d'Annales, des traits particuliers concernant le pays Remois. Une mention assez fréquente de l'Abbaye d'Avenai, au Diocèse de Reims. P. 222. L'arrivée de l'Empereur Charles-le-Chauve, au village de Verzenai proche Reims l'an 876. Le transport de son fils, dont l'Imperatrice Richilde étoit accouchée en route, jusqu'au village d'Antenai proche Hauvillers dans le même Diocèse, au mois d'Octobre de la même année. L'arrivée de cette Princesse au même village, dans la compagnie de Francon & de l'Abbé Louis. De plus, la remarque comme ces deux courtisans allerent au-devant de l'Empereur, & l'amenerent à Antenai; après quoi, ce Prince alla à Douzi, & revint une seconde fois à Antenai. Le détail de ces allées & de ces venues, dans un village tout voisin de Reims, marque un écrivain qui étoit très à portée d'en être informé. 252.

Mais pourquoi differai-je tant à dire que c'est sur le fameux Hincmar qu'il me semble que tout cela tombe naturellement. Hincmar ce célébre Canoniste, l'homme en ce genre le plus

habile qui fut alors en France, & peut-être dans toute la Chrétienté. M. L. D. L. R. l'a démontré suffisamment : Je ne prétends que confirmer ce qu'il a avancé, & qu'on peut lire dans l'écrit du Mercure de Decembre 1736. auquel il a donné le titre modeste de *Doute*. Je dirai ici comme lui, que toute cette derniere partie des Annales Bertiniennes, est une espece de Journal de la vie & des actions de cet Archevêque de Reims, entremêlé de celles de Charles-le Chauve ; il y est autant parlé du Prélat que du Prince. On n'y oublie aucune des scenes dont il fut acteur, aucune des cérémonies où il présida, ou auxquelles il assista. Les termes dont il se sert dans ses ouvrages, pour faire certaines peintures, sont repetés ici. Il y a grand nombre de traits personnels, qui ne conviennent qu'à Hincmar, comme d'assurer que ce que le Pape Nicolas marqua touchant Hincmar dans ses lettres, étoient des fausſetés dont il avoit la preuve : que le même Hincmar craignant que les lettres pour Rome ne fussent interceptées, fit déguiser quelques-uns de
Pag. 228. C. ses Ecclesiastiques en pelerins, & les fit

partir dans un tel mois. Des éloges de la fidelité du même Hincmar envers le Roi Charles, de ſes travaux pour ce Prince. Une réponſe du Pape Nicolas à Hincmar, datée du 23. Octobre, reçue par cet Archevêque le 13. Decembre, & lue par lui au Roi dans le Palais de Corbeni, entre Reims & Laon. L'éloge du même Hincmar par le Pape Adrien. L'ample recit des reclamations de cet Archevêque, contre celui de Sens au Concile de Pontion. L'affectation de nommer la Province de Reims la premiere, dans l'énumération de celles dont les Evêques aſſiſterent au Concile de Troyes. Cette portion d'Annales connue par Frodoard, & par conſequent conſervée dans la Bibliotheque de Reims, cinquante ans après la mort de Hincmar. Le détail de la maniere dont le même Hincmar avoit été porté à Epernai, dans le tems de l'irruption des Normans de l'an 882 : & ce détail accompagné de circonſtances, qui ne pouvoient guéres être connues que de ce Prélat (*a*). Je pourrois joindre à tout cela, le re-

P. 229. *Ibid* B.

Pag. 230. B.

Pag. 228. C.

(*a*) *Vix noctu . . . ſi- ejus poſcebat, ſellâ geſ- tacoriâ deportatus. cut infirmitas corporis*

cit des honneurs fréquens que reçut le village d'Antenai, voisin de Reims l'an 876. par la présence de l'Empereur & de l'Imperatrice, village sur lequel Hincmar avoit une grande attention, comme il paroît par l'une de ses lettres données par M. Eccard.

Scrip. medii ævi T. 2. P. 408.

La derniere partie des Annales Bertiniennes, étant donc surement écrite ou dictée par Hincmar de Reims, il s'ensuit qu'on ne doit lire qu'avec une espéce de défiance, ce qu'il dit de tous ceux avec lesquels il a eu des démêlés, & sur-tout lorsque ce sont des personnages qui se trouvent de tems immémorial mis au rang des Saints dans le Diocèse où ils ont vêcu, & où ils sont morts. Ce qui doit augmenter cette défiance, est que jamais Hincmar n'a porté le titre de Saint, pas même de Bienheureux à Reims ni ailleurs, & qu'on ne trouve aucun vestige de culte à son égard. Les connoisseurs qui ont pris la peine de lire ses ouvrages avec attention, n'ont pas toujours apperçu en lui les différens caractéres qui forment les Saints. Sur ce pied, seroit-ce être trop hardi, que de regarder dans lui comme un effet de la foiblesse humaine,

Le Pape Nicolas I. dont ce même Annaliste a dit tant de mal, est regardé comme Saint. Martyrol. Rom 13. Nov.

humaine, le témoignage qu'il a rendu de S. Prudence, après que cet Evêque eut les yeux fermés ? Etoit-il bien fondé, à trouver du fiel dans un écrivain par la plume duquel il avoit été qualifié lui-même d'homme vénérable, *vir venerabilis* ? Dans un écrivain qui n'effaça point de ces Annales cet éloge, non plus que la condamnation de Godescalc, & auquel il ne pouvoit reprocher que d'avoir été ami du Pape Nicolas ? Un Annaliste parle hardiment, lorsqu'il espere n'être jamais connu ; mais doit on croire qu'il dit toujours vrai, sur le chapitre de ses ennemis, à moins qu'il n'ait eu assez de vertu pour être extrêmement veridique & sans passion ? Et pouvons-nous porter la vertu à ce suprême degré, dès-là qu'il n'a jamais été beatifié ni canonisé dans son Eglise, ni par ses Diocèsains ?

Loin donc qu'il faille croire ce qu'un Annaliste passionné, a écrit contre celui qui n'a pas voulu se conformer à sa volonté touchant les Eglises de son temporel, situées dans le Diocèse de Troyes : loin qu'il convienne de faire cesser son culte, établi de tems immémorial ; c'est par la raison même, que

ce culte eſt de tems immémorial, qu'il faut regarder comme un effet de jalouſie, les traits de cet Annaliſte. Si j'avois le loiſir, je vous produirois plus d'un endroit où les Bollandiſtes tiennent le langage dont je me ſert ici, & ſans lequel ils n'auroient pû regarder comme Saints, pluſieurs perſonnages qui ont été maltraités par quelques écrivains. Ne doutés pas au reſte, que Hincmar n'ait fourni au moins la tournure de l'art. touchant S. Prudence, qui eſt à la tête du cinquiéme morceau des Annales Bertiniennes. Tout vous l'a prouvé juſqu'ici : mais remarqués encore, que l'une des expreſſions familieres de cet Auteur qui s'y trouve, acheve de le démontrer. C'eſt quand il dit que Prudence écrivit (ſur la fin de ſes jours) pluſieurs choſes qui ſe contrediſoient l'une l'autre. *Non modica inter ſe diverſa.* Hincmar eſprit pointilleur, & qui avoit dès ſon ſiécle quelque avantgoût du ſtile de la Scolaſtique, étoit accoutumé à remarquer des contradictions dans les ouvrages d'autrui, & principalement dans ceux des Evêques, lorſqu'il n'avoit pas eu la direction de ces ouvrages.

Ainſi, dit-il, à l'an 876. que l'Evêque de Beauvais lut au Concile de Pontion, des capitulaires qui ſe contrediſoient : *Legit Odo Belgivagorum Epiſcopus quædam Capitula à Miſſis Apoſtolicis & ab Anſegiſo & eodem Odone ſine conſcientia Synodi dictata, inter ſè diſſonantia, &c.* Et même quand il parle à l'an 872. du huitiéme Concile tenu à Conſtantinople, il dit que les Peres de ce Concile ſtatuerent certaines choſes contre le Concile même : *quædam contra antiquos Canones & contra ſuam ipſam Synodum conſtituerunt.* Voudroit-on davantage de preuves, comment Hincmar épiloguoit ſur tout, & par conſequent que c'eſt ſon caractére cauſtique qui lui faiſoit trouver des contradictions, où il n'y en avoit pas, & qui le portoit à rendre par-là mépriſables ceux qui avoient eu le malheur de lui déplaire. L'Evêque de Troyes fit ſelon lui, des écrits *inter ſe diverſa* ; l'Evêque de Beauvais en publia, qui étoient *inter ſe diſſonantia.* Quant à l'accuſation d'héréſie dont il taxa celui de Troyes ; c'eſt une matiere qui eſt trop Théologique, pour que je m'en mêle : & je ne ſçai ſi elle

vaut la peine d'être refutée, n'ayant été intentée, ainsi que je l'ai prouvé jusqu'ici, que par un Prélat qui s'étoit broüillé avec son confrere pour des interêts d'Eglise à Eglise.

Je croi en effet avoir découvert ce qui fut cause d'une certaine diversité de sentimens, qui parut entre S. Prudence & Hincmar, au sujet des Eglises dépendantes du Siége de Reims, qui étoient situées dans l'Evêché de Troyes. On voit par l'énumeration des lettres de Hincmar rapportées chez Frodoard, en combien de différentes parties du Royaume l'Eglise de Reims avoit du bien. Elle regardoit aussi, comme à elle appartenantes les dépendances des Monastéres, qui s'étoient attachés & soumis à elle en qualité d'Eglise matrice; ainsi quand même ce n'auroit pas été de Notre-Dame de Reims, qu'eussent dépendu immédiatement les Eglises & les Chapelles, au sujet desquelles Hincmar se plaignit de S. Prudence, disant qu'il en agissoit autrement que l'équité Episcopale ne le demandoit;ce pouvoient être, quelques celles dépendantes du Monastére de Saint Remi, ou de celui de Haut-

villers, telles que sont les Prieurés de Saint Remi de Barbuise, & celui de Viaspre-la-Grande, dans le Doyenné d'Arcies Diocèse de Troyes ; ou au moins les Chapelles Paroissiales, dont le territoire étoit du patrimoine de ces petits Monastéres. Ce détail n'étoit point indifférent à un personnage qui avoit professé la vie monastique, tel qu'étoit Hincmar. Si donc il ne fut pas question des celles de Saint-Remi ou de Viaspre, il y a grande apparence qu'il s'agissoit des Cures dont le territoire renfermoit les biens destinés à l'entretien des Moines. M. Eccard a publié un nouveau recueil de lettres de Hincmar, où l'on en voit qui n'ont pas même été connues de Flodoard. Là cet Archevêque fait valoir le droit, qu'il dit que ces prédécesseurs ont eu, d'envoyer des Curés dans les Paroisses du Diocèse de Soissons & de Laon, qui sont du temporel de son Eglise, ou au moins il modere sa prétention contre l'Evêque de Laon ; à dire que son prédécesseur dans le Siége de Laon, a ordonné Prêtre celui qu'il avoit envoyé pour desservir les Cures dépendantes de Coucy ; & que Rothade

Scrip. medii ævi T. 2.

Evêque de Soiſſons, ſans trouver mauvais qu'il lui envoyât des Eccleſiaſtiques pour deſſervir Leüilly, les a pareillement ordonnés Prêtres. Il eſt très-vraiſemblable, que ce fut une pareille conteſtation que Hincmar eut avec Prudence. Cet Evêque de Troyes ne voulut pas recevoir les Curés que Hincmar lui envoyoit, ni ordonner Prêtres les Eccleſiaſtiques qu'il lui préſentoit pour les Cures, où certaines Egliſes Remoiſes avoient du temporel, prétendant peut-être qu'il ne devoit avoir cette déférence que pour l'Egliſe Matrice, ou pour d'autres bonnes raiſons. De ſorte, que Hincmar fit là-deſſus un Ecrit, qu'il préſenta au Roi Charles-le-Chauve, & dont on ignore qu'elle fut l'iſſuë. La perte de cet Ecrit, empêche qu'on ne puiſſe dire poſitivement de quelles Cures il s'agiſſoit. Mais comme Actulfe Evêque de Troyes, un peu après Saint Prudence, avertit Hincmar que dans les terres de Boulage & de Faug, on refuſoit la dixme aux Curés; il ſemble que ces deux villages du Diocèſe de Troyes, devoient être connus à Reims comme étant du temporel de quelque

Egliſe Remoiſe ; ſans quoi, il n'eût été aucunement néceſſaire qu'Octulfe les déſignât par leurs noms.

Mais il eſt tems de finir cette digreſſion. Je ne veux plus employer qu'une ſimple reflexion ſur quelques endroits injurieux, qui ſont dans le portrait que le même Hincmar a fait de Prudence. Ce qui porta cet Archevêque à écrire ou faire écrire à tout hazard, que l'Evêque de Troyes, (dont il étoit mécontent par la raiſon que je viens de dire,) avoit changé de ſentiment à l'égard de Godeſcalc, eſt qu'il trouva dans les Annales de cet Evêque à l'an 855. deux lignes qui lui parurent inſupportables. Dans la premiere, Prudence diſoit ; que cette année-là, le Roi Lothaire (à qui Lyon, Valence, Arles, & autres villes méridionales obéiſſoient,) s'étoit plaint alors au Roi Charles ſon frere, de ce que quelques-uns dans ſes Etats regardoient ces Prélats méridionaux comme ſuſpects dans la Foi. *Lotharius adverſus Karlum occaſione ſuſpectæ fidei queritur.* Dans la ſeconde, il ajoutoit, qu'il ſe forma la même année dans le Royaume du même Charles-le-Chauve des

mouvemens qui donnoient atteinte à la Foi Catholique, & cela au vû & au ſçu de ce Roi. *Multa Catholicæ fidei contraria in regno Karli ipſò quoque non neſcio concitantur.* Les Théologiens ſentent bien la raiſon qu'avoit Hincmar, de n'être pas content de ces deux lignes, non plus que de ce qui ſe lit à la fin de l'article de l'an 859. touchant le ſentiment du Pape Nicolas, ſur les matieres alors agitées en France. Il en regardoit Prudence comme auteur, ainſi qu'il le manda à l'Archevêque de Sens : & comme les déciſions des Evêques méridionaux de la France ni celle du Pape, que Prudence avoit fait valoir, n'étoient pas ſelon les idées d'Hincmar, ce Prélat crut pouvoir à ſon tour repreſenter Prudence nouvellement mort, comme lié de ſentiment à ſes parties adverſes,& ſur-tout à Godeſcalc, dont le nom étoit devenu odieux : après quoi faiſant alluſion aux prétenduës oppoſitions de conduite, & contradictions qu'il trouvoit dans ſes Annales & autres ouvrages ; il y marqua par mépris pour cet Evêque de Troyes, qu'il avoit été mince écrivain de choſes oppoſées entr'elles, & con-

Inter ſe diverſa & fidei adverſa ſcriptitans.

traires à la Foi. C'eſt aux Théologiens à décider, ſi ce que S. Prudence dit dans ſes Annales à l'an 849. ſur Godeſcalc, & enſuite aux années 855. & 859. marque un ſectateur de cet hérétique, plutôt qu'un Prélat attaché aux déciſions des Conciles de France, faites ſur les textes des Saints Peres, & autoriſées par le Souverain Pontife. Je n'ai fait juſqu'ici que la fonction d'Hiſtorien, & je ne veux point me donner pour ce que je ne ſuis pas.

Pour revenir à ce qu'éxige de moi cette fonction d'Hiſtorien, je croy ne devoir point ſeparer de cette Diſſertation, quoique déja un peu longue, la connoiſſance de deux faits qui regardent des perſonnages que j'ai nommé ici très frequemment. Le premier fait, regarde Gotheſcalc, & je puis dire qu'il n'auroit pas été omis par P. Cellot Jeſuite, qui en a fait l'Hiſtoire, s'il étoit parvenu juſqu'à lui. Ce que je rapporterai de Gotheſcalc, confirmera ce qu'on a cru de lui juſqu'ici. Son caractére eſt repréſenté par Raban, par Hincmar, & par S. Prudence même. Ce dernier marque, qu'étant allé en Italie ſous ombre de pieté, il en fut

chaſſé honteuſement, que de-là il paſſa dans la Dalmatie, la Pannonie, & le pays des Noriques, où il répandit ſes funeſtes opinions : mais aucun, ce ſemble, n'avoit eu connoiſſance que le Monaſtére d'Hautvillers ne fut pas ſa premiere priſon. Il eſt certain par une complainte, qu'il écrivit lui-même touchant ſa ſituation, ou qu'en le chaſſant de l'Italie, on l'éxila dans une des Iſles de la mer Adriatique, ou que ce fut après qu'on ſe fut apperçu des héréſies qu'il ſemoit dans la Dalmatie, qu'il fut enfermé dans quelqu'une des Iſles qui ſont aſſez communes ſur les côtes de cette Province. Il y avoit déja près de deux ans, qu'il étoit détenu dans cette Iſle, lorſqu'il compoſa cette complainte, ſoit pour ſe deſennuyer, ſoit pour ſe delivrer des importunités de ſon compagnon de voyage, ou d'infortune, qui étoit un jeune homme. Voyez cette piece à la fin de ce volume. Je l'ai tirée d'un manuſcrit de la Bibliotheque du Roi. Elle eſt pleine de ces diminutifs qui ſont ſi communs en Italie, & que l'Auteur y avoit apparemment puiſé en y paſſant.

Autant cet opuſcule de Gotheſcalc

paroîtra peu intéreſſant pour l'Hiſtoire de France, à laquelle je me borne aſſés ordinairement, autant j'eſpere que celui qui ſuit cette piece, ſera de plaiſir aux amateurs de notre Hiſtoire, & à ceux qui cultivent la Bibliographie du Royaume. L'Evêque Saint Prudence paſſa pour un Paſteur ſi attentif à conſoler les Fidéles affligés, qu'on s'adreſſa à lui pour avoir un abregé des Pſeaumes, afin de pouvoir le reciter dans la ſituation où l'on étoit en France de ſon tems. Les frequentes tranſmigrations que l'on étoit obligé de faire, pour ſe mettre à couvert des courſes des Normans, ne permettoient pas d'emporter avec ſoi de gros volumes, ni de faire de longues prieres. S. Prudence nous apprend lui-même, que ce fut à cette occaſion qu'il compoſa ce petit ouvrage. „ Une noble Matro-„ ne, dit-il, s'étant trouvé aſſiegée „ dans des villes & dans des bourga-„ des, & étant fort accablée de triſteſſe „ à cauſe des différentes tribulations „ de ce tems-ci, qui ſont connues de „ la plupart du monde, m'envoya un „ exprès pour me conjurer inſtamment „ de lui faire un petit extrait des Pſeau-

„ mes pour ſa conſolation. Faiſant re-
„ flexion, que cette Dame n'étoit pas
„ la ſeule à qui cet ouvrage pût être
„ utile, mais qu'il le ſeroit également
„ à ceux qui voyagent en diverſes
„ Provinces, & qui ſont dans de con-
„ tinuels dangers, perils ſur les rivie-
„ res, perils ſur la mer, perils dans la
„ ville, perils dans la ſolitude comme
„ dit l'Ecriture, & qui ſouhaitent en
„ être delivrés par la main de Dieu;
„ j'ai tâché d'extraire les plus belles
„ fleurs du Pſeautier, & d'en faire un
„ petit Sommaire: De maniere, que
„ quoique pluſieurs perſonnes recitent
„ encore de nos jours, (ainſi que j'en
„ ſuis informé,) le Pſeautier entier à
„ l'imitation des Saints Peres, ceux
„ qui ne le peuvent faire, & qui étant
„ expoſés aux dangers du tems, ne peu-
„ vent pas non plus prier aux heures
„ de l'Office Canonial, ne refuſeront
„ point de reciter ce peu de verſets auſ-
„ quels j'ai reduit tout le Pſeautier. S.
Prudence fait enſuite remarquer, qu'il en a retranché rout ce qui regardoit le ſtile Judaïque, ou les choſes qu'il ne convient point de demander dans le tems de la tribulation. Je me ſuis ap-

perçu qu'au lieu de cela, il y insére de tems en tems de petits mots qui font voir qu'il étoit un homme d'oraison, très accoutumé à loüer le Seigneur, & très zelé à le faire loüer par les autres. Aussi Nicolas Antonio Chanoine de Seville, qui ne connoissoit ce petit ouvrage que par le peu que le Pere Labbe en a dit, marque-t-il que cet abregé des Pseaumes, n'étoit pas un ouvrage d'un genre différent de ceux de S. Prudence: *Quod non est alienum à nostri Prudentii more argumentum.* *Script. Hispan.*

Versus Godescalchi.

Ex Cod. 76 S. Martialis Lemov. nunc Regio.

VT quid jubes, puśiole,
Quare mandas filiole,
Carmen dulce me cantare,
Cum sim longe exul valde
Intra mare?
O cur jubes canere?

Magis mihi, miserule,
Flere libet, puerule;
Plus plorare quàm cantare,
Carmen tale jubes quare,

Amor care ?
O cur jubes canere ?

Mallem scias, pusillule,
Ut velles tu fratercule
Pio corde condolere
Mihi, atque pronâ mente
Conlugere.
O cur jubes canere ?

Scis divine tyruncule,
Scis superne clientule
Hic diu me exulare,
Multa die sive nocte
Tolerare.
O cur jubes canere ?

Scis, captive præbicule,
Israheli cum nemine
Præceptum in Babilone
Decantare, extra longè
Fines Judæ.
O cur jubes canere ?

Non potuerunt utique,
Nec debuerunt itaque
Carmen dulce coram gente
Aliena nostri terræ
Resonare.

O cur jubes canere ?

Sed qnia vis omnimode,
O ſodalis egregie,
Cano Patri Filioque,
Simul atque procedente
Ex utroque.
O cur jubes canere ?

Benedictus es Domine
Nate, Pater, Paraclite :
Deus trine, Deus une,
Deus ſumme, Deus pie,
Deus juſte.
Hoc cano ſponteè.

Exul ego diuſcule
Hoc in mare ſum, Domine,
Annos nempe duos ferè
Noſti fore ; ſed jam jamque
Miſerere.
Hæc rogo humillimè.

Hæc cano ultroneè ;
Interim cum puſione
Pſallam ore, pſallam mente,
Pſallam die, pſallam nocte
Carmen dulce,
Tibi Rex piiſſime.

Ex Codice Regio 4598. in 12. cujus mentio apud Labbeum.

In hoc Codice continentur FLORES *quos expandunt centum quinquaginta David Psalmi.*

PRUDENCIUS.

CUM quædam nobilis Matrona in civitatibus vel oppidis fuisset obsessa, atque ex accidentibus variis tribulationibus, ut plerique noverunt, adesset angustata, animi tædiis afflicta direxit ad me rogans obnixè ut aliquid ex laude Psalmorum ad consolationem compassionis suæ brevissimis scriptitarem versiculis. Quod ego non solum * illius condolens passionis, verum etiam ad omnes qui diversis peragrantur Provinciis, montibusque ac vallibus, nec non & qui per flumina discurrunt, in mari timentes periclitari, ut ait Scriptura, periculis fluminum, periculis in mari, periculis in civitate, periculis latronum, periculis in solitudine cupientes eripi, & à Deo gubernatore salvari, hoc opusculum parvitatis meæ veluti ex summatim breviatimque studui psal-

* In MS legitur *versiculis* fortè pro *periculis*.

morum

„ morum carpere flores ut licet sint plu-
„ res imitantes Sanctorum Patrum
„ exempla (quod experimento didi-
„ cimus ,) qui omni videlicet die in
„ divinis laudibus totum complent
„ Psalterium , tamen hi qui hoc pe-
„ tunt opus , & qui in diversis pericu-
„ lis sunt constituti , nec totum queunt
„ explere Psalterium , etiam nec horis
„ valent psallere Canonicis , hos non
„ pigeat in corde & ore revolvere ver-
„ siculos ; remotâ cunctâ ex parte Ju-
„ dæorum ceterorumque , lucida ....
„ manent versicula ; ut psalmus conti-
„ net secundus , vel tertius , aut quar-
„ tus , sive decimus-tertius , decimus-
„ quintus nec non tricesimus-quartus
„ vel sextus aut *Quid gloriaris* seu &
„ septuagesimus-septimus, octavus, no-
„ nus atque *Deus laudem meam* vel
„ ceteri qui licet in suis sint congrui
„ sensibus , tamen in his non pertinent
„ flagitari anxietatibus. Sed ne quis to-
„ tum quod absit perdat in... præoccu-
„ patus actibus , hos dum vacat & po-
„ test non tardet orando recitare versi-
„ culos sicut scriptum est, *Totum pro*
„ *parte* , & *Partem pro toto* , potest ju-
„ vante Deo centum quinquaginta per-

„ ficere Psalmos. Et ne immemor sit
„ ternis quaternisque horarum spatiis,
„ septies in die Deo omnipotenti per-
„ solvat efficaciter laudes, ut idem
„ beatus David ait : *Septies in die lau-*
„ *dem dixi tibi, &c.* Sed jam cœptum
„ aggrediar opus inserens primum cum
„ ultimo.

Oratio.

Deus qui petere jubes & inveniri te facis & pulsantibus aperis : Deus qui dignatus es, &c. *

Beatus vir qui in lege Domini meditabitur die ac nocte, & cujus spiritus in excelsis laudat Dominum; nam omnis spiritus laudat Dominum. Tu autem hujus negotii humilitatis receptor receptrixque, inchoa primùm & ora cum David ita dicendo : Deus in adjutorium intende *ter cum* Gloria *; atque deinceps ut permixtim indexertimque reppereris, ora recitando Flores cum jubilo ; fidus intercape Davitica Psalmorum. A primo incipe ita Psalterium :*

* Après quelques Oraisons qu'il seroit trop long de rapporter ici, & dont le stile est conforme au langage des Annales, & des autres écrits connus de Prudence de Troyes, suit cette Rubrique, *Beatus vir...*

Psalmus I. Domine Jesu Christe, rex altissime, Fili Dei vivi, fac me sociari inter viros beatos qui in lege tua meditantur die ac nocte, & dignum esse qui confidunt in te, &c.

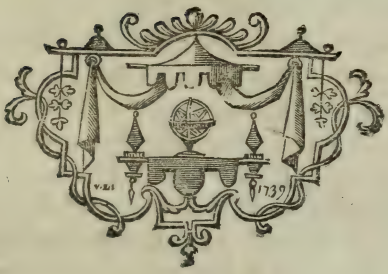

AVIS DE L'AUTEUR.

J'Avois eu deſſein de mettre à la ſuite de ce volume, un ſupplement de preuves à ce que j'ai écrit touchant Honorius dit vulgairement d'Autun; parce qu'il m'a paru, que c'eſt preſque la ſeule Diſſertation de mon Recueil de 1738. dont quelques Journaliſtes n'ayent pas trouvé les preuves aſſés fortes. Ce ſupplement ne pouvoit ſe faire ſans produire une partie de la Chronologie du même Honorius, imprimée dans la Bibliotheque des Peres. On y auroit vu par la diſpoſition & les termes de cet Ouvrage, que l'Auteur, s'il n'étoit pas Alleman, a du moins vêcu & écrit en Allemagne, & non en France. Mais comme ce volume-ci eſt aſſés conſiderablement gros, je remets ce ſupplement à un autre Recueil avec quelques pieces de différent genre de Litterature.

TABLE
ALPHABETIQUE.

De plusieurs noms propres, de Personnes, & de Lieux, & autres matieres dont il est fait mention en ce volume.

A

ABBON Moine de S. Germain, son silence sur les murs de la Ville de Paris, n'en prouve point la nouveauté, Pag. 30
Achery sur Oise, 366
S. Adalelme Evêque de Séez, Auteur d'un Benedictionel, 116, 134, 135, 136,
Adelard Ecrivain de Saint Germain des Prez, 16
Ademar d'Angoulême, son erreur sur Ringus, 403
Ste. Adenette ou Ada, Abbesse au Mans, 210
Adraud Abbé de S. Germain des Prez, 16
Agenois, un Phénoméne y est vu, 437
Agilbert Evêque régionnaire, 369
Agilbert Evêque du Mans, 197, 203
Aimant ou Emant, village remarquable du Diocèse de Sens, 467
Aimoin n'a pas sçu le vrai nom de la riviere qui passe à Etampes, 349

Alaric, ſon tombeau, 330
Albenganus en Ligurie, 427
Alberic Evêque de Cambrai, 396
Albric Evêque d'Utrect, 391, 395, 423
Alençon, ville au Diocèſe de Séez, 208
Altiodorum pour Auxerre, 449
La Princeſſe Judith y eſt mariée, 457
Amienois, retraite de S. Valery, 353
Amiens, Beleth en a été Chanoine, 263
Anché ſur le Clain en Poitou, 329
Angers pris par les Normans, 447
Anglois repouſſés par Philippe Auguſte, 110
Angloiſes ſçavantes, 390
Anonyme de Saint-Denis Ecrivain fabuleux, 11
Antenay, village proche Reims, 477, 480,
Aphéreſes en pluſieurs mots, 184
Apparitio, pour Epiphania en Eſpagne, 465
Aquilée. Paul Warnefrid, 383
Ardens : ſous Louis VII. 121, & au dixiéme ſiécle à Paris, 128
Arelaüs, pays de chaſſe, 342, différent d'*Arelaunum*, 343, doit être au voiſinage de Moret & de Ville-cerf, *ibid.*
Areopagitiſme, ſon origine, 58
Argentea, nom de Strasbourg, ſelon Paulin d'Aquilée, 427
Arichis, frere de Paul Varnefrid, 381, & ſuivantes.
S. *Arigle* Evêque de Nevers, 293
Aroëna, petite riviere du Maine, c'eſt Aron, 171
Arles: l'Auteur du Légendaire, fait un emprunt ridicule, 51. Bains dépendans de cette Egliſe, 147

Aſcia, nouvelle explication, 239, cet inſtrument trouvé depuis peu à Niſmes dans un tombeau, 302
Attigni au Diocèſe de Reims, 369, 471, 474
Avenai proche Reims, 477
Avin, village de l'ancien Tongrois, 228
Avitacus village d'Auvergne, où il y avoit des bains, 148, 155
Aumal, au Comté de Namur, 228
Autun. Pyramide proche cette ville, 233
Auvergne, ſes bains, 148
Auxerre. Evêque de cette ville arrêté en Lorraine, 363
Tombeaux à Saint-Amatre, 248
Auzence, petite riviere du Poitou, 307, 308
Azois, pays entre Troyes & Bar-ſur-Aube, 469

B

Baguette, preuve de Juriſdiction à N. D. de Paris, 98
Bain utile aux gens d'étude, 149
Bains à Jublains, 183, 184,
Bains, Château du Diocèſe d'Amiens, 146
Baiſieu, Palais Royal au Diocèſe d'Amiens, 358
Bald ou Baud, racine Celtique ou Germanique, du mot Baudoyer, 28
Balneaticum, droit pour le bain, 144
Barbuiſe, Prieuré au Diocèſe de Troyes, 485
Barſac. Tombeau trouvé en ce lieu, 262
Battereſſe en Poitou, 318, 324,
Baſin Evêque de Spire, 396
Bayeux: ancienne Tapiſſerie de cette Egliſe, 291

Beauvais. Son Evêque Odon, 459, 483,
Beleth Chanoine d'Amiens, 263
Belgique ravagée, 473
Bellême, forest où l'on a trouvé une inscription, 207
Bénédictions Episcopales du rit Gallican, 116, 119,
S. Benoist de Paris : conjecture sur l'origine de ce nom, 55
Bernerad Abbé d'Eptemach, 393
Bethlehem : Serment par les Saints de ce lieu, 95
Bibliotheque de l'Eglise de Paris au neuviéme siécle, contenoit des cahiers du Missel Gallican, 57
Biere, Forest voisine d'*Arelaus*, 345
Bisomus, cercueil à mettre deux corps, 28
Bodon Diacre apostat, 444
Boissy-le-Bois en Vexin, 362
Boneff au Comté de Namur, 228
S. *Boniface* de Mayence ; un de ses disciples, 388, 422,
Bonneval Abbaye: un de ses manuscrits, 159
Boulage, Cure du Diocèse de Troyes, 486
Bourges. Découverte d'un tombeau tourné singulierement, 264
Boüy village du Diocese d'Auxerre. On y voit des tombeaux trouez, 246
Breviaires de Paris : antiquité de leur impression, 107
Brienne au Diocèse de Troyes, 468
Brotonne, Forest au-delà de Rouen, 343

C

Caladunum, au Maine, 170, 171 aujourd'hui Châlon, 174

Calviacum au Maine, 171, eſt Chelay, 175
Cartulaire de l'Evêché de Paris, 139
Caſtule, nom fabriqué par Alcuin, pour déſigner ſes ouvrages, 391, & ſuivantes.
Catalogue des Rois de France, affiché au Portail de N. D. de Paris, 99
Catolacum ou *Catolocum* près Paris, ce que c'eſt 6. Il eſt incertain qu'il y ait eu une Dame du nom de Catulle. 11, 12. Peut venir de Cadolocum, lieu aquatique, 13
Champagné Saint-Hilaire en Poitou, 318 & ſuivantes, 329, 331,
Champ-rotar, célébre carriere de Bourgogne, 282
Chant Eccleſiaſtique, fait par d'illuſtres perſonnages, 103, 104,
La Chapelle, Paroiſſe proche Paris, 7. Sainte Geneviéve y a fait quelque tems ſa demeure, 10. Pourquoi dit *La Chapelle S. Denis*. ibid.
Charpentier, éditeur d'une vie de Sainte Geneviéve, 42, 121
Chartres; tombeaux des Evêques de cette ville, 294. Aſſemblée Royale tenue en la même ville, 447
Chaſtelain a confondu deux Saints du Maine. Articles à rectifier dans ſon Martyrologe, 196, 203, 210, 299,
Chaſtelet. Origine des deux Chaſtelets, 35. Leur premiere ſituation. *ibid.* & 36
Château-lacher en Poitou, 326
Chaumont en Vexin, 361
Chefciers de N. D. de Paris; leur Autel, 139
Chery en Laonnois, 366

Chreteil. Le Roi Louis VII. y couche. Suite de cet évenement, 96
Cimetiere ancien de Clermont, 277, celui de Paris sur la montagne de Sainte Geneviéve, & au bas, 296
Civaux, village du Poitou, célébre par ses tombeaux, 309, 311
Clain riviere du Poitou, 318 & suiv.
Clement Doyen de Paris; 97
Clignencourt près Paris, 150
S. Cloud donne du bien à l'Eglise de Saint-Denis, 9, son corps refugié à N. D. de Paris, 132
Cloué en Poitou, 318
Cloüere, riviere du Poitou, 320, 334
Cluarenilla, Heroïne Poitevine, 335
Cocherel. Tombeau trouvé en ce lieu, 273
Calans au Maine, 177
Colombiers, village du Diocèse de Séez, 208
Condita signifie un canton, 173
Constantin Empereur, songe à épouser une fille de Charlemagne, 376
Corbeny, Palais entre Reims & Laon, 479
Courdemanche au Vexin François, haute montagne, où les Gaulois sacrifioient, 142
Courtines, ancien nom des côtés, ou de la croisée des Eglises, 81, 112,
Couteau singulier à N. D. de Paris, 86
Sainte Crescence Vierge de Paris, remarques sur son tombeau, 297
Croix multipliées sur les tombeaux de pierre, apparemment pour désigner la qualité du Chrétien mort, 293
Cupedenses, peuples entre Troyes & Meaux, 468

Curiosolites, Courseul en Bretagne, 190

D

Dablen, Paroisse chimerique du Maine, 191
Dagobert I. n'a pas bâti une nouvelle Eglise de S. Denis, 3, 8
Danges de Sublaine, c'est-à-dire Monticules, 230
Danube, monticules artificiels sur ses bords, 229
Dedicace. N. D. de Paris, telle qu'elle est aujourd'hui, n'en a pas encore eu, 126
S. Denis. Cette Eglise est tantôt dite à six mille pas de Paris, tantôt à trois mille, 15, 16
S. Denis : differens sentimens sur ses actes 43, leur vraie époque 44, 45 Ils ont été écrits à S. Denis même. 44. Les fautes de l'Auteur resultent de l'emprunt. 47. Il a employé des lambeaux du Missel Gallican, 48
Denis (*S.*) Partie de sa tête à Notre-Dame de Paris, 133
Diable. (La chaire au) ancien monument au Maine, 181
Diablentes. Leur situation dans les Gaules, 166 & suivantes.
Diplome douteux sur S. Denis, 52
Dognon, Château en Limosin, 225
Domnus & *Domna*, titres donnés à l'Empereur & à l'Imperatrice, 437
Dorstad ville, 423
Douzy proche Mouzon, 369, 474
Drogon Archidiacre de Paris, 87, 89
Droulles proche Gueret en Limousin, 225
Duni pacis en Ecosse, 235
Durigiacum au Mai-

ne, eſt Douçay ou Doucé, 179, 185.

E

Ecry ſur Aine, ancien Palais, 365, 366, 368, 474,
Engelvin Abbé de S. Martin de Tours, 472
Engilbert Abbé de S. Riquier, 402
Enigmes propoſées par les ſçavans ſous Charlemagne, 379 412, 414,
Epernay, 461, 479,
Epiſtola pour *Charta*, 217
Epone terre du Diocèſe de Chartres, appartenante au Chapitre de N. D. de Paris, 90
Ercanrade Evêque de Paris, 132
Eric Duc de Frioul, 399
Eſpagne. Pluſieurs faits concernant ce Royaume, 464
S. Etienne nommé la premiere Egliſe de Paris, 130
Etienne de Paris, Auteur du douziéme ſiécle, 94
Etudiants. Leur nombre grand à Paris dès le Regne de Louis VII. 92
Eudes de Sully Evêque de Paris, inhumé dans la nouvelle Cathedrale, 83
Evron, Abbaye au Maine, 178

F

Famine en France en 843, 443
Faubourg devroit être écrit Forbourg, venant de *Forisburgum*, 18
Faug Cure du Diocèſe de Troyes, 49
Le Fay en Vexin, 362
Felix Doyen de Sainte Geneviéve de Paris, 32
Femmes font la dédicace d'un ſepulcre, 243
Ferrieres, Abbaye du Diocèſe de Sens, 203

Flamel (Nicolas) monument qui fait souvenir de lui à Paris, 162
Focas, Grammairien estimé au huitiéme siécle, 393, 424,
Fontainebleau. Ses anciens bains, 157
Fontenai (bataille de) 467
Fortunat de Poitiers, doit être Auteur de la vie de S. Lubin, 26. N'est pas Auteur des actes de S. Denis, 43. On lui attribue mal-à-propos, une hymne sur S. Denis, 53. Poësie de lui, où la route de l'envoi est marquée, 398
Foucher de Bueil, 87
Foulques Doyen de Paris, 90
Fourrure visible dans la vie de S. Rigomer, 216, 217
Francon Archevêque de Rouen, 116
Francs, persistent dans l'idolatrie, 288
Fredegaire mal corrigé par Duchêne, 348
Frioul. Son Duc Eric, 401
Fulcrad, Evêque ou Abbé vers le Rhin, 397, 425,

G

Gallican. Rit Gallican étoit regardé au neuviéme siécle, comme nouvellement aboli à Paris, 59. Ses Préfaces, 61. Elles étoient mêlées de quelques faits historiques sur les Saints, 62, *& suivantes*.
S. Gatien de Tours, se cache pour célébrer les SS. Mysteres, 56
Garlande; vrai nom de la rue Gallande à Paris, 299
Gauziolen Evêque du Mans, destructeur de Monasteres, 199
Sainte Geneviéve. Sa vie amplifiée par Felix Doyen, 32.

Elle avoit été originairement plus simple, étant écrite au VI. siécle 6. Ceremonies du port de sa châsse, 122
Gerbes de Jubleins, prodigieuses par leur grosseur, 182
S. *Germain* Evêque d'Auxerre. Son éloge par Heric, sert de moule pour d'autres Saints, 51
S. *Germain* des Prez. La nef est dans ses parties inferieures d'une architecture du onziéme siécle, 78
Germains, peuples nommés mal-à-propos dans les actes de S. Denis, 46
Godescalc 461. Cantique Latin de sa composition, 493
Gourdaine, quartier de la ville du Mans, 209
Grec étudié en France au huitiéme siécle, 377
Gregoire de Tours éclairci sur l'incendie de Paris de l'an 586, 37. Ses livres des Miracles plus lûs dans les Communautés, que ceux de l'Histoire des Francs, 55
Gundridus ruisseau du Maine, 197. Il a donné son nom au Prieuré de Gandry, 198

H.

Habits de Saint Denis & de S. Germain de Paris à Notre-Dame, 133
Hautvilliers, Abbaye du Diocèse de Reims, 477
Heric ou Eric Duc de Frioul, 426
Hildebert Evêque du Mans, 177
Hilduin Auteur suspect, 11. Peu critique, 12. Fecond en injures 67
Hincmar Evêque de Reims, grand Canoniste, 456, &

ſuivantes. 477,478.
Un de ſes écrits perdu, 486
Hiſtoire de France, merite d'être éclaircie, 222
Honor. Differentes ſignifications de ce mot, 447
Hoſtis. Ses differentes ſignifications au neuviéme ſiécle, 445
Hymne funebre du Duc Heric, 400

I

If, arbres autrefois communs au Maine, 176, 186
Incade Evêque de Paris, 132
Incendie de Paris de l'an 586, 37
Injures. Hilduin en accable ſes adverſaires, 67
Innocens. Louis VII. jure par ces Saints de Bethlehem, 95, 96
Innocent Evêque du Mans, 201
Inſcriptions dans les Bains, 155
Inveſtitures ou Donations : maniere de les faire, 56,250
Iſangy, village de Bourgogne, 282
Jublains, eſt l'ancien chef-lieu des Diablentes, 176, *& ſuivantes.* Deſcription de ce lieu, & de ſes antiquités, *ibid.*
Juhel II. Seigneur de Mayence, 187
Ivoy ou Carignan, 311
Juprelle au pays Liegeois, 227
Juriſdiction de N. D. de Paris. Baguette qui en eſt une ancienne preuve, 93

L

Langres. Tombeaux qu'on y a trouvés en 1673, 253
Laon Ville, 366. Cures du temporel de l'Egliſe de Reims au Diocèſe de Laon, 485
Laonnois. On y refu-

gie le corps de S. Denis, 131
Lauconia silva, n'est pas *Leuconaüs* vers Saint-Valery, 353, ni aux environs de Locon proche Bethune en Artois, 355, ni Lauconne proche Saint Claude, 355, ni *Lecenna* en Aquitaine, *ibid.* ni la Foreſt de Lions en Vexin, 360
S. Launild du Maine, 212
S. Laurent Egliſe, a toujours été au nord de Paris, 26
Leüilly en Pic. 486
Lifou au Diocèſe de Toul, 363
Lihons en Santerre, 361
Linterne, lieu où Scipion avoit ſes Bains, 156
Sainte Liobe ſçavante d'Angleterre, 390
Liron confirmé dans ce qu'il a écrit ſur le Diacre Nileſſe, 26
Loa riviere qui paſſe à Etampes, 348
Loca Sanctorum, c'eſt-à-dire, Egliſes dépoſitaires de Reliques, 120
Loconville en Vexin, a conſervé le nom de *Lauconia silva*, 362
S. Lomer, 212
Londres. S. Paul Egliſe de cette ville, 397
Long-retz au Diocèſe d'Auxerre, 323
Louis VII. fait aller les Eccleſiaſtiques à la Proceſſion avant lui, 55. Il fait un Réglement ſur le luminaire de N. D. de Paris, 125
S. Louis Son Ordonnance ſur le port des Reliques, 120
S. Lubin Evêque de Chartres, officie à Pâques à Paris, 25, 26
Lufao ou *Latofao*, eſt Lafau au Diocèſe de Soiſſons, 365, 367
Lulle Archevêque de

Mayence, invité par Charlemagne à enseigner les Belles lettres, 387, 425,
Lusignan en Poitou, 315

M

D. *Mabillon* a cru les Annales de Saint Bertin entierement d'un même Auteur, 434
Maillezais. S. Rigomier en est Patron, 204. L'Abbé Theodelin & le Moine Pierre écrivain, *ibid.*
Mains. Observations sur la differente situation des mains des morts, 257, 284. Superstition sur cet usage, 226
S. *Maixent*, 313, & *suivantes*.
Mans & Maine. Carte de ce pays, 184
Mansiones au Maine, est apparemment Maisangé, 172, 175
Manuscrits ont dû disparoître à Paris plutôt qu'ailleurs, 14
De Marca croit sans preuve, que Fortunat de Poitiers a écrit les actes de S. Denis, 43
Saint Marcel. Depuis quand son corps est à N. D. de Paris, 104. Sa Châsse alloit prendre celle de Sainte Geneviéve, 123. Son Eglise à Paris a des restes d'architecture du onziéme siécle, 78
Marciliacum au Maine, 172, 185,
Marcherouls, Abbaye située dans l'ancien *Lauconia silva*, 361
De la Mare éclairci sur l'origine des murs septentrionaux de Paris, 22. Il ne rapporte pas la preuve de la position des murs vers le couchant, 24
Marigny en Poitou, 318
D. *Martenne*, toujours

porté à enrichir la Republique Litteraire, 93
S. Martin. Son oratoire dans l'enceinte de l'Isle de Paris, 37. Origine de la dévotion envers ce Saint, dans le quartier du Palais, 39
Maupertuis, lieu peu connu proche Poitiers, 332
Maurice Evêque de Paris, qualifié de *Saint*, 79. Son Epitaphe, 84. Il est cru mal-à-propos Auteur de la Translation du corps de S. Marcel, 109
Mauripensis pagus, au Diocèse de Troyes, 468
Mayence. Ses Evêques. Lulle, 389, 386. Riculfe, 396
Mayenne, ancienne lisiere des Diablentes, 186. Saint-Martin Eglise de ce lieu, *ibid.*
Menigoute en Poitou, 315
Mercurinalia sur une inscription, 255
Metz. Histoire de ses Evêques, par Paul Varnefrid, 373. Angelramne Evêque, 379
Meugon en Poitou, 323
Meun sur Loire, 313
S. Michel. Eglise du premier cimetiere de Paris, autrefois dans le quartier de Sainte Geneviéve du Mont, 303
Michel Ambassadeur de Charlemagne à Constantinople, 376
Milliarium mis pour *Leuga*, 17
Milon, terre donnée à S. Maixent, 322
Mithlac, Monastere au Diocèse de Treves, 373
Monnoye mise avec les morts, 286
Montereau, à la jonction de l'Yonne & de la Seine, 347
Montholdol au Maine, 177
Montjavoux en Vexin,

où l'on croit que les Gaulois sacrifioient, 142
Mont-Loüy, proche Tours, 311
Montmartre. Il est incertain que S. Denis y ait eu la tête coupée, 11. Ancien bâtiment où étoient des Bains, 42
Mori Fanum, Temple au Maine, 200, 206, 213
Musella riviere, 424
La Motte entre Lyon & Vienne, 226
Mottes proche Vermand, 226
Mouci le-neuf au Diocèse de Paris, 137
Murs de la ville de Paris du côté du Septentrion, 21. Enceinte plus petite que ne l'a cru de la Mare, 24. Elle a été faite par les Francs, 31. Enceinte de l'accroissement de Paris du côté du midi, anterieure à Philippe Auguste, 32, 33. Il n'y eut que la Cité qui fut entierement fermée de murs, 34

N

Necrologe de N. D. de Paris, manuscrit du treiziéme siécle à la Bibliotheque du Roi, 79, 104, 125
Nevers. Tombeaux des Evêques de cette ville, 293
Neuflieu proche Chauny, 227
Neufulise, village du Diocèse de Reims, 280
Nicolas I. Pape, 471. Mis au Martyrologe Romain, quoique blâmé par l'Annaliste de Saint Bertin, 480
Noff. Bieres de bois des anciens François, 274
Nogent-les-Vierges, peu éloigné de Pont-Sainte-Maxence, est le *Novigentum* de Fredc-

gaire, 357, *& suivantes.*
Nogent sous Coucy, 237, 273,
Noiodunum Capitale des Diablentes, 184
Normans, prennent Paris deux fois, 130, ravagent la Champagne.
Notre-Dame de Paris regardée dès le douziéme siécle, comme un édifice sans pareil en France, 76. C'est un édifice gothique du même siécle, & des suivans, 77. Le Sanctuaire trop étroit pour sa hauteur, 83. Louis VII. y assiste à l'Office, 97. C'est mal-à-propos qu'on la croit non achevée, 109, 113. Son ancienne Dédicace, 126
Rue Notre-Dame. Origine de la nouvelle rue de ce nom à Paris, 80
Notre-Dame-des-Bois à Paris, 137
Noyon, ville de Picardie, 398

O

Octavianus, village où il y avoit des Bains, & autres singularités au cinquiéme siécle, 148
Octulfe Evêque de Troyes, 486
Oiseaux enfermés avec les morts dans le tombeau, 289
Sainte Opportune. Ses Reliques refugiées au Diocèse de Paris, 136
Orey, village du côté de Namur, 228
Orillac (Jean d') Archidiacre de Paris, 112
Orleans. Bertoald, Maire du Palais s'y refugie, 342
Orvanne ou Ravane, riviere du Gatinois, 339
Ouaine riviere, 339
Oudin défendu sur l'article de Paul Varnefrid, 372

S. Ouen fait les funerailles du Roi Childeric, 362

P

Palaiſeau. Childebert I. y avoit un Château, 201, 208
Paris peuplé tard dans le continent du côté du midi, 18. Port de la Cité de Paris à S. Landry, puis vers la Greve, 18, 19. Ce même côté rendu habitable, 20. Il y avoit une ville de Paris differente de la Cité au ſixiéme ſiécle, 23. Porte de Paris, 25. Porte Baudoyer, 28. Le plus ancien Cimetiere de Paris, 295
Pavé de Paris de differens ſiécles, reconnu en 1739, 85
Paul Varnefrid. Circonſtances de ſa vie & de ſes ouvrages, 372, *& ſuivantes.*
Paulin Patriarche d'Aquilée, 394, 399,
Perſeigne, Foreſt, 207
Pierre de Piſe. Circonſtances de ſa vie & de ſes ouvrages, 374, *& ſuivantes.*
La Pierre écrite, lieu voiſin de Saulieu en Bourgogne, 336
Pierre levée, nom de pluſieurs lieux, 335
Plebes, c'eſt à dire, l'Egliſe Cathedrale, 133
Poitiers. Bataille de ce nom ſous le Roi Jean, 331. Place où elle s'eſt donnée, 333
Pontion. Concile en ce lieu, 459
Sainte-Porcaire, petit hameau du Diocèſe de Sens, 467
Pots de terre, pourquoi on en trouve ſouvent dans les tombeaux des Chrétiens, 292
S. Prudence Evêque de Troyes, 461, *& ſuivantes.* Son petit Pſeautier, 469, 496
Pruſian, village où il y avoit des Bains

au cinquiéme siécle, 148
Pseautier abregé par S. Prudence, 498

Q

Quarrée-les-Tombes en Bourgogne, 281
Quinçai en Poitou, 308
Quirnea, riviere près Strasbourg, 427

R

Sainte *Radegonde* fait bruler un Temple du Paganisme, 208
Radon Chancelier de Charlemagne, 396
Raimond de Clermont, 112
Rainold Evêque de Paris, 119
Raoul de Prelles instruit Charles V. sur les anciens rites du paganisme des Gaules, 142
Ravane riviere du Gatinois, 339
Ravenne. L'Evêque Georges, 467
Reims. 158, 369, 398
S. Remi, pour S. Rimé, 206
Reole Evêque de Reims, 369
Reſſons en Vexin François. Sa Foreſt fait partie de *Lauconia ſilva*, 361
Rhin. Ce fleuve mis pour la Seine dans une copie des actes de S. Denis, 47
Ribemont en Picardie, 369, 474
S. Ricmir du Maine, 199
Ricwulf Evêque de Cologne, 392
Ricwulf Evêque de Mayence, 396.
S. Rigobert Evêque de Reims, facilite le bain aux Chanoines de ſon Egliſe, 158
S. Rigomer des Bois au Diocèſe du Mans, 207
S. Rigomer du Maine, 199
Ring, nom du camp des Hongrois, 402
Robinet (Jean) Serf de N. D. de Pa-

ris, 91
Rois de France de la premiere race, logeoient à Paris dans la Cité, 27
Rome. Son Clergé va processionellement au bain, 158
Rotrude fille de Charlemagne, destinée à être envoyée à Constantinople, 376
Rotuma, c'est-à-dire, Rouen, 449
Ruilly en Berry, donné à l'Eglise de S. Denis en France, 9

S

S *Abololium*, Sablé 189
Sacrobaire Gaulois, son tombeau, 259
Sailly en Vexin François, 285
Samuël: une personne de ce nom fait écrire les miracles de S. Denis, 67
Samuël célébre à Epternach, 393, 424
Sancta Ecclesia Diablentica, 171, 179, 188
Sanctissimus. Ce terme ne signifie pas toujours une personne sans reproche, 72
Sanxay en Poitou, 315
Sarqueux ou Cerqueux, *à Sarcophagis*, 283
Sauge au Maine, village où l'on sacrifioit encore des poules au siécle dernier, 189
Saulieu en Bourgogne: beau tombeau de S. Andoche, 253
Saussay (*Du*) a quelquefois raison, 196
Séez. Son Clergé vient à Paris, 137
Seguin Prieur de S. Germain des Prez, 16
Sens. Bernerad son Evêque, 393. Ansegise, 459
Sepultures brutes des Barbares, 234, *& suivantes*.
Sevre, riviere du Poitou, 314

Sigefrid Roi des Danois, 381
Sithdiu, ancien nom de l'Abbaye de S. Bertin, 436, 442
Soiſſons. Jean de Paris Archidiacre de cette Egliſe, 112. Les Francs eurent au ſixiéme ſiécle, un Temple proche cette ville, 208. L'Evêque Rothade, 456. Cures de l'Egliſe de Reims au Diocèſe de Soiſſons, 486
Sonnois, canton du Maine, 199
Souligné ſous Vallon au Maine, 201, 209
Spire. Son Evêque Baſin, 396, 425
Spon. Mépriſe de cet Antiquaire, 232
Strasbourg patrie du Duc Eric, ſous Charlemagne, 399
Sublaine près de Loches, 219

T

Ste *Teneſtine* Fille de Truda au Maine, 200
Terwagne, village de l'ancien pays Tongrois, 228
Theodemar Abbé du Mont-caſſin, reçoit une lettre de Paul Varnefrid, 383, 415
Thermes, Palais à Paris, 27, 154. Thermes de Luxeu, 146, Thermes chez Sidonius, 149
Thibaud Evêque de Paris, 97
Tirlemont, ville vers l'ancien pays de Tongres, 228
Tombeaux des Chrétiens, ont les pieds à l'orient, 261
Tombeaux oblongs de Payens, découverts à Langres, 257, & *ſuivantes*. 268. Proche Beſançon, 269. A Paris à Sainte Geneviéve, 270. Rue de la Tifferanderie, 21, 271
Tombeaux de Payens, employés pour y mettre des Saints, 253, 271
Tombes ou Tombels, 224, & *ſuiv.* 227

Tonſure

Tonſure donnée par pluſieurs Chanoines, 92
Toul en Lorraine, 469
Tours. S. Gatien ſon premier Evêque, 56
Tour d'Auſtrille en la Marche Limoſ. 224
Tourotte. Maiſon de Picardie qui avoit des bâtimens à Paris au douziéme ſiécle, devant l'Egliſe de N. D. 80
Tréſors des anciens, 160. Découverte ſinguliere d'un tréſor en Italie, 161
Tridens au Maine, eſt Trant ou Trent, 169, 173
Trie en Vexin François. Ses bois ſont de l'ancien *Lauconia ſilva*, 361
Tronchet au Maine, 177
Troo au Maine, 177
Trou aux tombeaux de pierre, 246, 247
Troyes. Concile en cette ville, 458. L'Evêque Prudence, 461, 469, 496. L'Evêque Octulfe, 486
Turris Dominica au Maine, du côté de Montoire, 197, 199
Tuticanus Gaulois, ſon tombeau à Langres, 255

V

S. *Valeri* retiré au Vimeu, 353
Valois (*De*) ſe trompe ſur l'Egliſe de S. Laurent de Paris, 27
Vanne, riviere de Champagne, 339
Varnier Clerc de Langres, Ecrivain, 43
Vaudoy en Brie. Le Chapitre de N. D. de Paris y avoit des Serfs au quinziéme ſiécle, 91
Vaumain en Vexin, eſt de l'ancien *Lauconia ſilva*, 361
Verzenay, proche Reims, 477
Viaſpre, Prieuré au Diocèſe de Troyes, 485
Vicaria, c'eſt-à-dire,

petit territoire, 173
Vienne riviere du Poitou, 325
Vieux, ville détruite proche Caën, a eu des Bains, 145
S. Vilbrord à Epternach, 393
Villers S. Simeon au pays Liegeois, 227
Vimeu, canton du Diocèse d'Amiens, 352
Vivonne en Poitou, 325
Vonne, riviere du Poitou, 314, 315, *& suivantes.*
Voroagus, maison de campagne en Auvergne, au cinquiéme siécle, 148
Vouglé au Poitou, village chimerique, 305
Vouillé en Poitou, 305 *& suivantes.*
Vulfade Evêque de Bourges, 458

Fin de la Table des Matieres.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nos amés & féaux Conseillers, les gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers, qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien-amé *le Sieur Abbé* LE BEUF Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise Cathedrale d'Auxerre, Nous ayant fait exposer qu'il souhaiteroit faire imprimer, & donner au Public, *des Observations sur l'Histoire Ecclesiastique & Civile de Paris &c. Traité historique sur le Chant Ecclesiastique &c, par ledit Sr. Le Beuf*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires ; offrant pour cet effet de les faire imprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contre-scel des Présentes. A ces Causes, voulant traiter favorablement ledit sieur Exposant, & reconnoître son zéle en lui donnant les moyens de nous les continuer ; Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer lesdits Ouvrages ci-dessus spécifiés, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou separement, & autant de fois que bon lui semblera, & de les faire vendre & debiter par tout notre Royaume, pendant le tems de neuf années

consecutivès, à compter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire lesdits Ouvrages cidessus exposés, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit sieur Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit sieur Exposant, & de tous depens, dommages & intérêts : A la charge que ces Présentes, seront enregistrées tout au long sur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression desdits Ouvrages, sera faite dans notre Royaume & non ailleurs; & que l'impétrant se conformera en tout, aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. & qu'avant que de les exposer en vente, les Manuscrits ou Imprimés qui auront servi de copie à l'impression desdits Ouvrages, seront remis dans le même état, où les appprobations y auront été données, ès mains de notre très-cher &

féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres ; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun, dans notre Bibliotheque Publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres ; le tout, à peine de nullité des Préſentes ; Du contenu deſquelles, vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit ſieur Expoſant, ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que la copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles, tous Actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte-Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le neuviéme jour du mois de Juin, l'an de grace mil ſept cent trente-neuf, & de notre Regne, le vingt-quatriéme. Par le Roi en ſon Conſeil. SAINSON.

J'ai cédé & transporté pour toujours au sieur Durand, Libraire à Paris, mon droit au Privilege ci-dessus, quant au premier Ouvrage seulement qui y est denommé, suivant l'accord fait entre nous. A Paris ce 20. Juin 1739. LE BEUF.

Regiſtré enſemble la ceſſion cy derriere ſur le Regiſtre X. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 250. *fol.* 228. *conformément au Reglement de* 1723. *qui fait defenſes, art.* 4 *àtoutes perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, debiter, & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à ladite Chambre Royale & Syndicale huit Exemplaires de chacun, preſcrits par l'article* 108. *du même Reglement. A Paris le* 26. *Juin* 1739.

LANGLOIS, Syndic.

ERRATA.

Page 30, *ligne* 8, de ce côté-là, *lisez* du côté dont je viens de parler.

p. 3, l. 11, *novæ mœnia*, lisez *novemenia.* (Il est ainsi en un seul mot dans le manuscrit.)

p. 37, l. 8, 486, *lisez* 586.

p. 40 l. 12, tirée *lisez* tiré.

p. 43 l. 14, de Mareca *lisez* de Marca.

p. 133 l. 2, l'assemblée *lisez* l'assemblage.

p. 159 l. *penultiéme col.* 1. de Mrs *lisez* des MSS.

p. 188 l. 24, *lisez* Scrieckius.

p. 275 l. 5, *Culpabilio* lisez *culpabilis.*

p. 349 l. 19, oneiales, *lisez* onciales.

p. 496 l. 4, *cenrum* lisez *centum.*

p. 498 l. 20, *ajoutez* meum.

Après la p. 500, au-dessus de la Table Alphabetique, *lisez* 501, aux trois suivantes, 502, 503, 504.

VIII-41-50.

Special
92-B
18260
V.1
THE GETTY CENTER
LIBRARY